

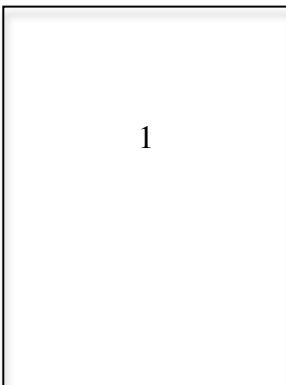
« Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI »

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Séance du 11 février 2011

- AVIS -





Crédit photos :

- 1 : ASC - Ateliers Sous-traitance du Comminges - 2010
- 2 : NEOSENS - 2010
- 3 : ASC - Ateliers Sous-traitance du Comminges - 2010
- 4 : PALUMED SA - 2010

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Séance du 11 février 2011

**« Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées
au travers des PME-PMI »**

AVIS

Rapporteur : Monsieur Pierre Molette

AVIS ADOPTÉ :

Votants : 109

Pour : 95

Abstentions : 14

Cet avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission

« Activités Économiques »

Présidée par **Monsieur Jean-Louis ROBARDEY** jusqu'au 22 novembre 2010
Représentant la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

Puis par **Monsieur Daniel THEBAULT** depuis le 22 novembre 2010
Représentant le MEDEF Midi-Pyrénées

Les Membres de la Commission :

Monsieur Jean-Paul ANDRÉ
Représentant le Comité Régional de la Fédération Bancaire Française

Monsieur Jacques ARGOUNES
Représentant les Caisses d'Allocations Familiales

Monsieur Patrick AYGOBERE
Représentant la Fédération Régionale des Travaux Publics

Monsieur Michel CADIERGUES
Représentant l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT

Monsieur Serge CAMBOU
Représentant l'Union Départementale FO

Monsieur Gérard CASSAGNE
Représentant l'Union Régionale CFTC

Monsieur Bernard CASSAGNET
Représentant les Organisations de Retraités et Personnes Âgées

Monsieur Michel COULOM
Représentant les Unions Départementales FO

Monsieur Olivier DAMEZ
Représentant l'Union Régionale Midi-Pyrénées des SCOP

Monsieur Etienne DEDIEU
En accord avec les Organismes Culturels

Monsieur Jean de GALARD
Représentant le Centre Régional de la Propriété Forestière et l'interprofession de la Forêt
et du Bois

Madame Agnès DOFNY
Représentant la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

Monsieur Michel DOLIGE

Représentant la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

Monsieur Yvon FAU

Représentant l'URCAM

Monsieur Pierre GACHES

Représentant la Chambre Syndicale des Industries Chimiques

Monsieur Lucien GARANCON

Représentant les Professions Libérales

Monsieur Christian GASTON

Représentant les Unions Départementales FO

Madame Marielle GAUDOIS

Représentant le Groupement des Entreprises de Santé et de Biotechnologies de Midi-Pyrénées

Monsieur Pierre-Jean GRACIA

Représentant l'Union Régionale de Mutualité Française Midi-Pyrénées

Monsieur Bernard GUIDEZ

Représentant la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles

Monsieur Francis GUITARD

UNPI en accord avec la Chambre Syndicale des Propriétaires et copropriétaires de Midi-Pyrénées

Monsieur Michel INTRAND

Représentant UNSA

Monsieur Eric LALANDE

Représentant l'Union Professionnelle Artisanale

Madame Odile LAURENT

Représentant l'Union Régionale Interprofessionnel CFDT

Monsieur Francis LAYSSAC

Représentant l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT

Madame Yannick LEQUENTREC

Représentant le Comité Régional CGT

Monsieur Bernard MARGRAS

Représentant le Comité Régional CGT

Monsieur Roger MARQUIS

Représentant l'Office Régional des Transports et des Communications du Midi

Monsieur Pierre MOLETTE

Représentant l'Union Régionale des Ingénieurs et Scientifiques en Midi-Pyrénées

Monsieur René MOUYSET
Représentant la Fédération Française du Bâtiment

Monsieur Roland NOYER
Représentant la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

Monsieur Hervé OSSARD
Représentant les Établissements de Recherche

Monsieur Philippe QUEULIN
Représentant le Comité Régional CGT

Monsieur Gérard RAMOND
Représentant la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises

Madame Michèle RAYMONDIS
Personnalité Qualifiée

Monsieur Pierre REQUIER
Chambre Syndicale des SSII (Syntec Informatique)

Monsieur Pierre SIMEONI
Représentant le Comité Régional CGT

Monsieur Marc VIEUXLOUP
Représentant la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

Le CESER tient à remercier,

les personnalités auditionnées pour leur contribution à cet Avis :

Monsieur Laurent AURET, Président Directeur Général de la Société NÉOSENS.

Monsieur Jean-Luc BASSO, Directeur de la Société ASC.

Monsieur Alain BENETEAU, Vice-Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées.

Monsieur Alain BOUBÉE, CCIT - Directeur de l'Information Economique et Aménagement du Territoire à la CCI de Toulouse.

Madame Aurélie BRAY, Chef de la Division Développement Industriel et Technologique à la DRIRE Midi-Pyrénées.

Monsieur Gérard CASSAGNE, Représentant du Délégué du personnel à la CFTC.

Monsieur Robert CASTAGNAC, Commissaire à la Réindustrialisation en Région Midi-Pyrénées.

Monsieur Gabriel COLLETIS, Professeur en Sciences Economiques, Université Toulouse 1.

Monsieur Jean DABOS, Directeur de la Société ONYX ET MARBRES GRANULES.

Monsieur Bernard DELPECH, Directeur de la Société EBA.

Madame Magali DEMOTES-MAINARD, Directrice Régionale de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques Midi-Pyrénées (INSEE).

Monsieur Guillaume DUBOIN, Directeur Général de ARTERRIS.

Monsieur Christophe DURAND, Directeur de la Coutellerie LAGUIOLE HONORE-DURAND.

Madame Marielle GAUDOIS, Présidente de BIOMEDICAL ALLIANCE.

Monsieur Alain GIVANOVITCH, Expert-Comptable, Commissaire aux comptes.

Monsieur Régis GUILLAUME, Professeur au Département Géographie et Aménagement, Université de Toulouse 1.

Monsieur Alain HEBERT, Conseiller Confédéral CGT de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie, animateur du Collectif des Syndicats CGT Métallurgie de la Mécanic Vallée.

Monsieur Jacques IGALENS, Professeur des universités, Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche sur les Ressources Humaines et l'Emploi (LIRHE), Université de Toulouse 1.

Monsieur Christian JORGE, Président Directeur Général de la Société CHAUDRONNERIE MECANIQUE ARIEGEOISE.

Monsieur Jean-François KNEPPER, Délégué Syndical Central de FO chez AIRBUS.

Monsieur Jean-Luc LABUSSIÈRE, Secrétaire Général de l'Union Mines Métaux CFDT de Midi-Pyrénées.

Monsieur Didier LATAPIE, CCIT - Directeur de la Création, Reprise d'Entreprise et du Financement.

Monsieur Jean LUMINET, Président de l'Union, des Industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM).

Monsieur Jean MARTY, Président Directeur Général de la Société META SARL.

Monsieur Bernard MEUNIER, Président Directeur Général de la Société PALUMED S.A.

Monsieur Bernard PLANO, Président de Midi-Pyrénées Expansion.

Monsieur Xavier PLO, Directeur des Établissements Henri PLO, Président de R2ITH (Réseau Industriel du Textile et de l'Habillement).

Monsieur Gérard RAMOND, Représentant la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises.

Monsieur Bernard RAYNAUD, Vice-Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées.

Monsieur Jean-Jacques RIGONI, Président du Fonds d'Amorçage.

Monsieur Manuel RUBIO, Directeur de la Société GANTS DE CAUSSE.

Monsieur Jean-Bernard SAUCEDE, Directeur Général de Midi-Pyrénées Croissance.

Monsieur Nicolas SCHAEFFER, Directeur Général de Midi-Pyrénées Expansion.

Monsieur Bertrand VITAL, Directeur de la Société VITAL-AINE.

SOMMAIRE

INTERVENTION de MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY	1
INTERVENTION DE MONSIEUR BERNARD RAYNAUD	5
INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE MOLETTE	9
INTRODUCTION	11
I. Etat des lieux : industrie, PME et politique régionale	13
I.1 Place et évolution de l'industrie dans notre économie	13
I.1.1 Le poids de l'industrie	13
I.1.2 Quasi-stabilité du poids de l'industrie, mais des évolutions structurelles majeures.....	14
I.1.3 Une perte de compétitivité avec un coût du travail moindre	15
I.1.4 La crise touche plus les régions industrielles.....	16
I.2 Le rôle des PME dans l'industrie	16
I.2.1 Définition d'une PME	16
I.2.2 Les poids des PME dans l'économie	17
I.2.3 Une bonne rentabilité des PME	17
I.3 Les PME industrielles en Midi-Pyrénées	18
I.3.1 Les PME et l'économie régionale	18
I.3.2 Les PME et l'emploi.....	23
I.3.3 Les PME et le développement du territoire	28
I.3.4 Les Filières industrielles.....	30
I.4 La politique industrielle du Conseil Régional Midi-Pyrénées	32
I.4.1 Le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE)	33
I.4.2 Le plan régional « Entreprendre Midi-Pyrénées »	33
I.4.3 Les moyens de la politique du Conseil Régional	34
I.5 Le poids des acteurs publics	35
II. LES LEVIERS DU DEVELOPPEMENT DES PME	37
II.1 Les compétences	37
II.1.1 Les mutations industrielles et l'évolution des compétences	37
II.1.2 Développer l'emploi et les compétences	41
II.2 L'innovation	50
II.2.1 Les contours de l'innovation	50
II.2.2 Les enjeux de l'innovation.....	50
II.2.3 Les faiblesses de l'innovation dans les PME.....	53
II.2.4 Les indicateurs de l'innovation en Midi-Pyrénées.....	55
II.2.5 La place des PME dans les pôles de compétitivité	56
II.2.6 La territorialisation de la recherche	59
II.2.7 Le soutien régional à l'innovation.....	61
II.2.8 Les secteurs prioritaires	64
II.3 Le financement.....	65
II.3.1 Profil et structure financière des PME.....	65
II.3.2 Les banques, partenaires incontournables des PME.....	67
II.3.3 Les financements à court terme	68
II.3.4 Les sources nationales : Oséo et FSI.....	70
II.3.5 Un acteur midi-pyrénéen du financement : L'IRDI GIE	71
II.3.6 Le cas spécifique du capital-risque - les Business Angels	73
II.3.7 Les aides du Conseil Régional.....	73
II.3.8 Les subventions européennes	75
II.3.9 Interdépendance des acteurs.....	75
II.3.10 Le financement par l'ISF	75
III. Contexte économique, règlementaire et social de la PME	76
III.1 La croissance des PME	76
III.1.1 La croissance autonome des PME	76
III.1.2 Les regroupements d'entreprises et le travail en réseau en Midi-Pyrénées	78
III.1.3 La sous-traitance industrielle	80
III.1.4 Les effets de seuil sociaux.....	81

III.2 Les exportations	81
III.2.1 Exportations, innovations et taille d'entreprises	82
III.2.2 Le soutien à l'exportation	83
III.3 La transmission d'entreprise	84
III.3.1 Situation préoccupante en Midi-Pyrénées	84
III.3.2 La reprise d'activité en SCOP.....	85
III.4 Les contraintes réglementaires et les normes	86
III.4.1 Les contraintes réglementaires.....	86
III.4.2 Les normes	87
III.5 La fiscalité des PME.....	88
III.5.1 Les charges des PME par rapport aux grandes sociétés.....	88
III.5.2 Le statut fiscal des produits financiers laissés dans l'entreprise	89
III.5.3 Le Crédit Impôt Recherche (CIR).....	90
III.6 Les aides des collectivités.....	92
III.6.1 Nécessité de l'intervention publique	92
III.6.2 Le maquis des aides publiques.....	93
III.7 Les ressources humaines et le dialogue social.....	94
III.7.1 Les conditions de travail	94
III.7.2 Les rémunérations	95
III.7.3 L'entretien annuel	95
III.7.4 Le dialogue social	96
IV. Synthèse et propositions	99
PREAMBULE	100
PROPOSITION n°1 :	
ANTICIPER ET PREPARER LES MUTATIONS	103
PROPOSITION n°2 :	
STRUCTURER LES FILIERES TOUT EN FAVORISANT LA TRANSVERSALITE.....	107
PROPOSITION n°3 :	
AMELIORER L'ACCES AUX FINANCEMENTS.....	111
PROPOSITION n°4 :	
ACCOMPAGNER LA CREATION, LE DEVELOPPEMENT ET LA TRANSMISSION	
D'ENTREPRISES.....	115
PROPOSITION n°5 :	
FAVORISER L'ACCÈS À LA R&D, DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES ET	
PROMOUVOIR LES PRODUITS REGIONAUX	119
PROPOSITION N°6 :	
RENDRE PLUS VISIBLES ET EFFICACES LES DISPOSITIFS D'AIDES PUBLIQUES.....	121
PROPOSITION n° 7 :	
DEVELOPPER LA RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES.....	125
PROPOSITION n° 8 :	
ADAPTER LA LEGISLATION ET LA REGLEMENTATION	129
PROPOSITION N° 9 :	
AMELIORER L'ATTRACTIVITE DES METIERS DE L'INDUSTRIE	133
GLOSSAIRE	137
EXPLICATIONS DE VOTE	139

Intervention de Monsieur Jean-Louis CHAUZY
Président du Conseil Économique Social et Environnemental Régional
- Extraits -

Monsieur le Représentant du Préfet de Région,
Monsieur le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,
Monsieur le Vice-Président de Région,
Monsieur le Président de la Commission « Agriculture et Agroalimentaire » de la Région,
Monsieur le Vice-Président de la Communauté d'agglomération,
Madame la Présidente de l'association des élus du Pays d'Autan,
Monsieur le Président du Conseil de développement du Pays d'Autan,
Madame, Monsieur le Conseiller,
Madame, Monsieur les Directeurs,
Madame, Monsieur,

Nous tenons ce matin notre première assemblée plénière de l'année dans les locaux de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, et j'en remercie son Président, Pascal BUGIS, qui ne peut malheureusement être présent, représenté par M. Laurent BONNEVILLE, Vice-Président, Maire de Mazamet, et M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur Général des Services, qui en ont permis l'organisation.

Industrie, agriculture sont deux secteurs clés pour l'économie de notre région, qui doivent s'adapter aux mutations de l'économie mondiale. Ainsi le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional de Midi-Pyrénées a élaboré deux projets d'avis qui y sont relatifs. Le premier projet d'avis « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » sera présenté par M. Pierre MOLETTE, rapporteur ; le second, « Les enjeux de la future politique agricole commune après 2013 : quels défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées ? » sera développé par le rapporteur M. Michel BAYLAC.

UNE NOUVELLE POLITIQUE INDUSTRIELLE POUR LES PME-PMI

Les mesures prises par le département du Tarn pour lutter contre la désindustrialisation doivent être vues comme un exemple à suivre par l'ensemble des départements de la région. Aujourd'hui, l'on s'aperçoit que petites et moyennes entreprises ou industries, faute d'investissements, ne peuvent espérer proposer des produits innovants qui leur permettront de maintenir leur compétitivité sur les marchés internationaux.

Vouloir l'industrie

Il faut donc un redéploiement de la politique française industrielle en faveur des PME-PMI.

Certains pays, comme l'Allemagne, ont une industrie forte, très compétitive. Un récent rapport du ministère de l'économie et des finances (14 janvier 2011) fait d'ailleurs état des divergences de compétitivité entre la France et l'Allemagne.

La situation de perte de compétitivité par rapport à l'Allemagne n'a pas toujours été le cas au cours des dernières décennies. Au début des années 70, et après le premier choc pétrolier, l'Allemagne avait perdu des parts de marché alors que la France en gagnait. A partir du début des années 2000 une divergence de compétitivité sans précédent historique apparaît au détriment de la France et depuis l'écart de compétitivité s'accroît. La divergence des tendances de la compétitivité est donc une situation datée et relativement « récente ».

Mais la culture industrielle et la défense de l'industrie font l'objet d'un consensus fort en Allemagne, ainsi que la qualité du dialogue social et la culture du compromis permettent à l'Allemagne de préserver un haut niveau d'emplois industriels représentant 30 % du PIB contre 13% à la France.

Pas moins d'une douzaine de facteurs expliquent cette divergence de compétitivité : il s'agit tout d'abord de facteurs structurels, ce sont ceux qui sont souvent attribués à la culture industrielle allemande, avec des dispositifs concrets et des initiatives précises de la part de l'Etat ou des entreprises en ce sens, tel que le degré de coopération entre les entreprises pour gagner des marchés et maintenir le tissu productif, la "capacité à travailler ensemble" des partenaires sociaux allemands, à tous les niveaux, autour du triptyque « emploi, durée de travail, salaires » et qui conduit généralement à une meilleure négociation au sein des entreprises, la proximité recherche-éducation-industrie, plus forte en Allemagne qu'en France, avec un développement plus appuyé en matière de recherche appliquée, et qui aboutit à avoir trois fois plus de brevets par habitant en Allemagne qu'en France. Par exemple, en matière de recherche et d'innovation, l'effort global de recherche est un peu plus élevé en Allemagne (2,6 % du PIB au lieu de 2,0 % pour la France selon Eurostat) mais au total la différence reste relativement faible. L'écart est surtout important pour la recherche en entreprise (1,8 % du PIB en Allemagne, 1,3 % en France). Un effort de recherche plus important en France (déjà amorcé mais à consolider et poursuivre) constituerait à coup sûr un facteur de compétitivité. Cet effort devrait porter prioritairement sur la recherche en entreprises (ce qui pose la question des capacités financières des entreprises), et devrait être plus orienté vers les process industriels.

Ensuite, le rapport met en avant les incidences du décalage des politiques française et allemande en matière de coûts salariaux. Les coûts salariaux complets - salaire versé au salarié plus cotisations sociales - ont en effet augmenté en France plus rapidement qu'en Allemagne. Le coût horaire du travail dans l'industrie manufacturière a ainsi progressé de 28% en France entre 2000 et 2008 contre seulement 16% en Allemagne.

Pour enrayer cette tendance, le rapport recommande la mise en place d'un "pacte de compétitivité industrielle" articulé autour de cinq priorités :

- prendre en compte l'impératif de compétitivité dans toute réforme de la fiscalité,
- améliorer notre "capacité à travailler ensemble" (la qualité du dialogue social),
- améliorer la gestion conjoncturelle de l'emploi,
- axer l'effort de formation et de recherche sur le couple "recherche - industrie",
- mettre en œuvre une mesure forte et urgente de recalage de nos coûts industriels.

Une concertation devrait être organisée sur ce pacte de compétitivité industrielle, dans le cadre de la Conférence Nationale de l'Industrie (CNI). Cette concertation devrait aboutir au plus tard fin mai 2011.

Certaines de ces préconisations avaient été abordées lors des Etats Généraux de l'Industrie, lancés fin 2009, dont l'objectif est de favoriser l'émergence d'une nouvelle politique industrielle, qui ne se fera pas sans les partenaires sociaux dans les branches professionnelles et les régions, acteurs du développement économique.

Dans notre région de Midi-Pyrénées, la réflexion s'est organisée autour de quatre ateliers (Aéronautique, Espace et Systèmes embarqués ; décloisonnement, partenariats et accès aux financements ; innovation et entrepreneuriat, compétitivité et croissance verte ; Emploi et Formation). Les conclusions des ateliers début 2010 révèlent l'importance de soigner l'image de l'industrie vis-à-vis des jeunes si l'on veut attirer les meilleurs éléments pour développer l'industrie du futur, la nécessité de trouver un juste équilibre entre le financement disponible via

les 'business angels' (qui cherchent normalement des gains à court terme), et les autres types de fonds, publics et privés, moins importants, mais qui permettraient un taux de développement plus régulier et peut-être plus sain ; il convient également de favoriser l'ouverture à l'international pour les PME-PMI, que ce soit par l'identification des marchés potentiels ou la protection des brevets. Il faut aussi faire preuve d'innovation non seulement dans les produits mais aussi dans les processus, car la compétitivité de l'industrie française de l'avenir dépendra largement de notre capacité à innover, continuellement.

Le Préfet de Région énonçait : « il faut prendre conscience que le « tout-service » n'est pas notre avenir : la richesse se fonde sur l'industrie ».

Les Propositions du CESER

Dans le contexte de réelle désindustrialisation de la région Midi-Pyrénées, avec la disparition de filières entières et de la diminution sans précédent de l'activité économique, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional a élaboré un projet d'avis « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI », qui vous sera présenté dans quelques instants par Monsieur Pierre MOLETTE. Ce travail apporte des préconisations en faveur du maintien et du développement des PME/PMI qui sont essentielles à la croissance durable dans une économie mondialisée, en centrant son analyse sur trois thématiques majeures que sont les compétences et les qualifications des hommes et des femmes, l'innovation, le financement des entreprises.

Pour le CESER, il est important que les PME/PMI puissent se développer dans une économie mondiale difficile :

- parce que les PME/PMI manquent de fonds propres, elles doivent avoir accès plus facilement aux financements nécessaires à leur développement. En ce sens et parmi d'autres propositions, le CESER recommande entre autres à la Région de créer un véritable fonds de développement régional pour aider au financement en fonds propres des PME/PMI,
- parce que les PME/PMI doivent être compétitives sur les marchés, elles doivent innover, il est donc nécessaire de développer les relations des entreprises avec les laboratoires de recherche. A cet égard, le CESER propose la création notamment de centres de recherche et d'innovation décentralisés et mutualisés en lien avec les différentes filières,
- parce que les PME/PMI doivent exporter, le CESER préconise une meilleure coordination et visibilité des actions conduites par les différents acteurs institutionnels et une meilleure connaissance des financements disponibles dans ce domaine.

Le CESER tient à rappeler que la région dispose d'un véritable potentiel de développement avec non seulement des nouveaux secteurs d'activités nés des avancées de la recherche et de l'innovation mais également en raison de l'existence de matières premières locales pouvant être valorisées. Il insiste à nouveau sur la nécessité de développer une image positive de l'industrie, de l'entreprise auprès des jeunes.

Le CESER souhaite que ses propositions puissent être prises en compte dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique 2011-2016 en cours d'élaboration.

Je tiens à remercier la Commission 2, l'équipe administrative, et Jean-Louis ROBARDEY qui a conduit ces travaux et qui achève son mandat aujourd'hui. Il est au CESER depuis 15 ans, il a présidé la Commission 2 pendant 10 ans. Je salue son investissement, son travail et son parcours professionnel, créant en 1962 sa première activité pour fonder ensuite le groupe Sogclair avec plus de 800 emplois, présent dans 5 pays. Merci Jean-Louis ROBARDEY.

**Intervention de Monsieur Bernard RAYNAUD
Vice-Président de la Région Midi-Pyrénées**

Monsieur le Président, cher Jean-Louis,
Mesdames et Messieurs,
Monsieur le Président,

Je suis très heureux que vous ayez choisi ce territoire tarnais pour une session décentralisée du Conseil Économique Social et Environnemental Régional ; il est bon et vous le prouvez en permanence de circuler dans la région et de permettre à chacun de prendre conscience des richesses qui existent dans notre région Midi-Pyrénées, richesses qui sont souvent méconnues. C'est un peu le cas de ce territoire qui est souvent considéré, et c'est l'histoire qui veut cela, comme un territoire en difficultés, mais c'est aussi un territoire de projets, un territoire dynamique et ce qui se passe ici le prouve.

Je dois vous présenter mes excuses, parce que ce n'est pas mon habitude quand je suis les travaux du CESER de donner un avis sur un projet de rapport avant de vous avoir écoutés et avant que vous l'ayez voté. Je vais simplement dire quelques mots sur le projet de rapport que j'ai lu avec beaucoup d'attention et qui s'intègre parfaitement dans la réflexion que nous avons engagée depuis plusieurs mois sur le futur Schéma Régional de Développement Économique.

Ce schéma, pour les cinq prochaines années, va s'appuyer d'abord sur le bilan du précédent dans un contexte juridique mais je crois que j'ai eu l'occasion de le dire devant vous un peu particulier, puisque nous sommes sortis d'une période d'expérimentations issues de la loi de Décentralisation de 2004 et aujourd'hui la loi sur la réforme des collectivités territoriales n'évoque nulle part soit la poursuite de l'expérimentation, soit sa fin programmée. Il n'empêche qu'avec l'ensemble des acteurs nous sommes convaincus que ce travail collectif doit continuer et cela dans l'intérêt de l'économie régionale.

Excusez-moi Monsieur le Préfet, j'ai oublié de vous saluer tout à l'heure mais nous avons l'habitude de nous rencontrer régulièrement.

Quelques mots sur votre projet de rapport, c'est un rapport extrêmement intéressant dans la mesure où il aborde la question de l'industrie sous l'angle des PME. Pour la région, c'est fondamental car notre action porte, par la voie réglementaire, sur le soutien aux PME en priorité et les règles européennes nous y obligent.

Il est aussi important pour nous parce que nous avons décidé, suite à la concertation engagée ces derniers mois, de donner une véritable priorité au soutien à l'industrie. Cela a été dit et redit dans tous les ateliers, dans les réunions départementales, notre projet va s'appuyer sur le maintien et le développement de l'industrie, de la production de biens et de la production de services à l'industrie ; c'est une très bonne chose.

Par rapport à vos recommandations, à celles que vous déciderez tout à l'heure, j'ai retenu des thématiques qui confirment bien ce que nous avons ressenti ces derniers mois.

Le Schéma Régional de Développement Économique va s'appeler Schéma Régional de Développement Économique et de l'Innovation, c'est aussi un signe très fort que nous voulons donner à ce travail considérable qui a été fait ces cinq ou six dernières années pour rapprocher la recherche, le transfert de technologies, des entreprises. Dans l'économie mondialisée qui est la nôtre, il est bien clair que la priorité à l'innovation est un élément très important pour le maintien et le développement des activités économiques.

Vous avez souligné tout ce qui concernait les actions collectives : il est vrai qu'on constate maintenant que cette culture de l'action collective qui n'était pas naturelle dans cette région est devenue une nécessité pour l'ensemble des entreprises. On peut, au-delà de ce constat, se poser des questions, pourquoi en cinq ans cette évolution ? C'est un travail entrepris par l'ensemble des acteurs qui commence à porter ses fruits, c'est aussi la crise qui a fait prendre conscience que seul on avait plus de difficultés à trouver des solutions qu'en s'y mettant à plusieurs. On le voit bien. Et puis il faut le souligner aussi, la création des pôles de compétitivité a fait passer une image dans le domaine du travail collaboratif. Cela va être une des priorités pour la Région.

Vous avez également souligné la nécessaire structuration forte des filières. Pour nous, cela va être un des points fondamentaux des dispositifs que nous allons mettre en place.

Il y a des éléments nouveaux dans l'articulation de l'économie régionale autour du développement durable ; de tout ce qui touche cette économie que parfois on appelle l'économie verte est en émergence, et aujourd'hui commence à s'organiser avec parfois des difficultés. Je veux souligner que nous avons reçu très récemment plusieurs alertes de la part des entreprises du photovoltaïque qui vivent assez mal, au moment où leurs activités étaient en plein décollage, ce qui s'est passé dans le cadre de la réglementation nationale de l'accompagnement public de cette filière.

Vous avez souligné également ce qui touche à l'exportation et à l'internationalisation des entreprises. Nous venons d'avoir les chiffres de l'exportation pour l'année 2010, la région Midi-Pyrénées est la troisième région française pour le chiffre d'affaires à l'exportation. Elle est la première pour le solde positif du commerce extérieur avec une augmentation significative, + 34 % par rapport à l'année 2009, nous sommes à 13 milliards d'euros d'excédent de notre commerce extérieur.

Par contre, on voit bien le poids de plus en plus fort de l'aéronautique et de l'espace puisque 82,7 % du chiffre d'affaires à l'export est réalisé par l'aéronautique et l'espace ; en 2009 c'était 77 %.

D'un côté on peut s'en féliciter, mais d'un autre côté, regardez ce qu'il reste pour les PME de la région, je ne parle pas de celles de l'aéronautique puisqu'elles sont prises en compte dans le volume global, mais pour les autres.

Un réel problème se pose sur la mobilisation de nos PME pour accéder aux marchés extérieurs. Bien sûr on connaît les raisons : la taille de nos PME, 93 % d'entreprises de moins de 20 personnes, et leurs moyens, notamment l'éternelle sous capitalisation des PME qui fait qu'aussi bien dans le domaine de la R&D sur l'innovation que dans celui de l'export elles ont des difficultés à mettre en place de réelles stratégies.

La priorité doit aussi être donnée pour accompagner nos entreprises à l'export et à l'internationalisation en faisant la part des choses entre ce qui est de l'internationalisation et ce qui est de la délocalisation. Il est bien certain que dans l'avenir si l'on veut être proche des marchés là où ils sont, il faut aussi que nos entreprises y soient présentes. Il faut y veiller dans un équilibre et en ayant toujours à l'esprit que notre vocation à nous, région Midi-Pyrénées, c'est l'emploi, et tout ce qui contribue à le maintenir, à le développer et aussi à maintenir et développer les savoir-faire.

Vous évoquez les questions liées au financement des entreprises, la faiblesse des fonds propres : il faut continuer un travail d'accompagnement avec le rapprochement des structures qui sont destinées à financer les entreprises, notamment l'évolution de l'IRDI, outil régional dont tout le monde reconnaît la réussite, mais dont tout le monde dit aussi qu'elle n'est peut-être pas adaptée aujourd'hui aux besoins des PME. La nouvelle gouvernance de l'IRDI va s'attacher à cette question-là.

Enfin, il y a la question de la conditionnalité des aides, vous l'avez évoquée dans votre projet de rapport. Il est vrai que l'assistanat des entreprises n'est pas une bonne solution ; ce qui est important c'est de faire en sorte que les entreprises bénéficient d'un coup de pouce au moment où elles en ont réellement besoin, que ce soit au moment de la création, du développement, de l'innovation et de la transmission reprise. La transmission reprise est un sujet qui est préoccupant pour la Région et sur lequel il faut continuer de travailler.

Vous évoquez la gouvernance : nous aussi, nous souhaitons et nous en avons discuté récemment, développer un dialogue social en laissant les partenaires sociaux discuter entre eux, mais en établissant un lien avec les organisations de salariés et avec les organisations patronales. Nous mettrons en place un dispositif régulier et officiel permettant d'institutionnaliser ces relations, permettant au dialogue social de notre région de se dérouler normalement, et aussi permettant aux entreprises dans les aides qu'elles nous demanderont -et c'est la question de la conditionnalité- d'intégrer à la fois les aspects environnementaux, mais aussi les aspects sociaux.

Vous le voyez, votre réflexion et la nôtre s'articulent plutôt bien. Nous sommes en phase finale pour permettre d'élaborer un plan d'action ; à côté de ce plan d'action, il y aura des dispositifs. Ces dispositifs devront reposer sur des critères et sur un budget parce que vous le savez, nous sommes amenés à établir une démarche budgétaire sur trois ans. Le 6 avril nous vous présenterons, ainsi qu'à tous les acteurs de l'économie régionale, ce projet de Schéma Régional de Développement Économique. Au mois de juin, la Région délibérera pour l'adopter définitivement après avoir intégré ses contributions et celles du CESER qui sont pour nous parmi les plus efficaces, les plus concrètes et, Monsieur le Président, je souhaitais vous en remercier ainsi que tous vos collègues qui ont participé à ces travaux.

Encore une fois mes excuses pour anticiper ce que je vous aurais dit après vous avoir tous écoutés et après votre vote, mais après tout nous ne sommes pas si loin. Je sais que vos discussions vont porter sur ces mêmes thématiques. Merci pour ce que vous avez fait concernant les PME et le développement et le soutien à l'industrie dans notre région.

Intervention de Monsieur Pierre MOLETTE
Rapporteur

Monsieur le Président du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'adresser mes remerciements aux personnes qui ont accepté de venir nous rencontrer, les représentants du Conseil Régional et des agences, MPE en particulier, aux industriels et chefs d'entreprise, ainsi qu'aux universitaires.

J'adresse également mes remerciements à tous nos collègues qui ont participé activement à la préparation de cet avis, et à Stéphane et Yamina qui nous ont soutenus tout au long de cet exercice.

Monsieur Molette présente l'Avis.

INTRODUCTION

Les difficultés rencontrées par le tissu industriel régional telles que la désindustrialisation, avec d'une part des secteurs en voie de disparition ou en réduction drastique d'activité, et d'autre part des territoires qui voient leurs activités industrielles dépérir, ont conduit le CESER à préparer cet Avis.

Le CESER a aussi constaté les difficultés à pérenniser ou développer l'activité par la croissance du fait de sources de financements insuffisantes, tandis que la transmission d'entreprises devient un souci majeur compte-tenu du nombre de chefs d'entreprises âgés qui ont commencé à céder la place à des dirigeants plus jeunes.

Le CESER a aussi considéré que de grandes mutations impactent désormais fortement l'industrie :

- la mondialisation de l'économie, avec le développement des échanges tant économiques, que financiers, ou de matières premières et de marchandises. Si dans un premier temps cela a pu entraîner une certaine spécialisation des pays entre services, conception, ou production, ces frontières s'estompent aujourd'hui révélant la capacité de tous les continents à développer une économie de service et d'innovation.
- le développement des nouvelles technologies de la communication, qui bouleversent les organisations, avec la rapidité de diffusion et de traitement de l'information, qui accentuent le besoin d'adaptations rapides et fréquentes, tandis qu'émergent de nouveaux espaces et territoires virtuels.
- la financiarisation de l'économie et des entreprises, avec une recherche des plus-values à court terme au détriment parfois des investissements à long terme, notamment dans la recherche et développement.
- la raréfaction des matières premières et le respect de l'environnement qui entraînent la nécessité de prendre en considération de nouvelles problématiques.

Par ailleurs, la crise de 2007-2009 a engendré des suppressions d'emplois industriels dans certains secteurs, conduisant à des pertes notables de savoir-faire, de compétences, et des pertes de capacité de production. Dans certains secteurs industriels, le redressement risque alors d'être très difficile.

Face à ces aspects négatifs, le CESER reconnaît l'existence de grands secteurs industriels, performants et reconnus internationalement tels que par exemple l'aéronautique, l'espace, la pharmacie ; il considère aussi qu'il existe en Midi-Pyrénées des potentiels de développement, par exemple par une meilleure valorisation des matières premières locales, ou avec l'émergence de nouveaux secteurs d'activité résultant des avancées de la recherche et de l'innovation ou répondant aux problématiques environnementales.

C'est en prenant en compte l'ensemble de ces facteurs que le CESER a préparé cet Avis en le centrant sur les PME. Celles-ci en effet sont la majorité des entreprises industrielles de la Région et sont réparties sur l'ensemble de son territoire, contribuant ainsi localement à l'emploi et à la création de richesse.

Après un état des lieux, qui montre l'insuffisance de données cohérentes et récentes pour établir des diagnostics étayés, cet Avis aborde dans une seconde partie trois thèmes qui paraissent primordiaux pour maintenir et développer l'industrie régionale, et préparer l'avenir :

- tout d'abord les personnes, avec leurs compétences et leurs qualifications qui doivent être développées et évoluer en tenant compte des mutations,

- l'innovation, moteur indispensable au maintien et au développement de l'activité industrielle,
- le financement des entreprises, sans lequel rien n'est possible.

Dans une troisième partie, l'Avis aborde un certain nombre d'autres thèmes relatifs au contexte économique, réglementaire et social dans lequel évoluent les PME : la croissance, les exportations, la transmission des entreprises, les contraintes réglementaires et les normes, la fiscalité, les aides publiques, et des aspects sociaux de la vie en entreprise et du dialogue social.

Enfin, en conclusion, le CESER formule des propositions destinées à :

- **Anticiper et préparer les mutations**
- **Structurer les filières tout en favorisant la transversalité**
- **Améliorer l'accès aux financements**
- **Accompagner la création, le développement et la transmission d'entreprises**
- **Favoriser l'accès à la R&D, développer l'attractivité des territoires et promouvoir les produits régionaux**
- **Rendre plus visibles et efficaces les dispositifs d'aides publiques**
- **Développer la responsabilité sociétale des entreprises**
- **Améliorer l'attractivité des métiers de l'industrie**

Le CESER souhaite que cet Avis et les propositions qui l'accompagnent soient utiles au Conseil Régional, notamment dans l'élaboration en cours du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) 2011-2016, ainsi qu'à tous les acteurs sociaux-économiques et institutionnels soucieux du développement industriel de Midi-Pyrénées.

I. ETAT DES LIEUX : INDUSTRIE, PME ET POLITIQUE REGIONALE

I.1 PLACE ET EVOLUTION DE L'INDUSTRIE DANS NOTRE ECONOMIE

I.1.1 Le poids de l'industrie

Les 25,9 millions de la population employée en France étaient répartis en 2008¹ à 74,8% dans le tertiaire, 15,1% dans l'industrie, 6,8% dans la construction et 3% en agriculture, sylviculture et pêche. Si ces chiffres peuvent laisser à penser que l'industrie est à la marge de notre économie, la frontière entre industrie et service n'est plus aussi tranchée et l'appréciation de ces chiffres bruts ne permet pas à elle seule de justifier des pertes d'emplois ou de la migration d'emplois industriels vers les services.

Néanmoins, le Président de la République² rappelait que l'industrie avait perdu 500 000 emplois de 2000 à 2007. On peut plus directement imputer ces pertes d'emplois :

- à la migration des emplois mentionnés ci-dessus,
- aux gains de productivité – 30% d'emplois en moins entre 1980 et 2007³,
- à la délocalisation des activités à faible valeur ajoutée dans les pays à moindre coût de production,
- au manque de compétitivité.

De plus, cette évolution de l'industrie a été justifiée par la révolution des nouvelles technologies qui a soutenu l'idée selon laquelle l'économie allait massivement devenir immatérielle. Chacun s'est alors mis à célébrer l'avènement d'une économie « post-industrielle » et d'entreprises sans usines.

L'image de l'industrie en a souffert aux yeux des élus et de la population (notamment des jeunes), et les acteurs financiers se sont tournés vers des modèles économiques à plus forte rentabilité et à plus court terme.

Pourtant, l'économie allemande, première économie de la zone euro, dont la part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée marchande est la plus importante, s'est maintenue tout au long de la décennie 2000, pouvant démontrer qu'une économie forte peut reposer sur une industrie puissante.

En outre, au-delà de sa contribution directe à la valeur ajoutée marchande, l'industrie joue un rôle central dans l'économie. Ainsi, en France l'industrie entraîne⁴ :

- l'innovation : 85% des dépenses de R&D des entreprises françaises sont réalisés dans l'industrie,
- les exportations : l'industrie représente 80% des exportations des biens et des services en 2007,
- le secteur des services : la majorité des services aux entreprises (16,6 % du PIB) est mandatée par des entreprises industrielles ; à l'échelle européenne, quand l'industrie crée un emploi, il y a deux emplois créés dans les services.

¹ Source INSEE – Population en emploi selon le sexe et le secteur d'activité

² Discours d'introduction des Etats Généraux de l'Industrie - octobre 2009

³ Conclusion des Etats Généraux de l'Industrie - mars 2010

⁴ Stéphane ISRAËL - Magistrat à la Cour des Comptes - 24 février 2010 - Notes - Pour une nouvelle politique industrielle - Fondation Terra Nova - www.tnova.fr

Il convient d'ailleurs de revenir sur l'opposition entre industrie et services, où par une nouvelle spécialisation du travail les services auraient été destinés aux pays développés et l'industrie reléguée dans les pays émergents. En réalité, cette opposition n'a pas grand sens car :

- les activités amont de conception-innovation et aval de services peuvent elles-mêmes être délocalisées. Les centres de R&D peuvent être transférés dans les pays émergents. Tout comme les services informatiques et les call-centers,
- la délocalisation de la production dont les motivations multiples peuvent se heurter à des limites, comme le montrent, par exemple, les retards de livraison du Boeing 787 « Dreamliner », dont la production est externalisée à plus de 90 %. Les défaillances actuelles de Toyota s'expliquent également par une externalisation généralisée de la production – au point de ne plus maîtriser le process et la qualité de fabrication,
- les entreprises industrielles aspirent de plus en plus à assurer elles-mêmes les services liés à la mise en œuvre de leurs produits. Le rapport intermédiaire des États Généraux de l'Industrie le souligne à juste titre : « L'imbrication des produits et équipements industriels et des services associés de mise en œuvre, d'installation, d'exploitation et de maintenance, font que désormais c'est souvent une fonction, voire un service, assuré dans le temps, qui sont vendus plus qu'un objet manufacturé ».

I.1.2 Quasi-stabilité du poids de l'industrie, mais des évolutions structurelles majeures⁵

Si on considère les 25 dernières années, la baisse du poids relatif de l'industrie dans l'économie est incontestable : moins dix points dans la valeur ajoutée totale.

Cependant, cette évolution relative ne doit pas faire oublier que l'industrie n'a en fait jamais cessé de croître sur cette période conduisant à un doublement depuis 1981 de la valeur ajoutée industrielle. Dans le même temps les exportations industrielles étaient multipliées par 4,6 à prix constants, soit un rythme annuel de 6,3 % !

La réduction du poids industriel est principalement la conséquence d'un effet prix et d'une évolution organisationnelle engendrant des frontières floues. Les frontières d'activités sont de plus en plus brouillées par une conjonction de phénomènes : processus d'externalisation au sein des entreprises, développement de l'intérim, essor de l'investissement immatériel, déploiement de logiques industrielles dans des secteurs de services (logiciels, tourisme...).

Ainsi l'industrie n'a pas disparu mais s'est profondément transformée ces deux dernières décennies. On soulignera ici, six grandes caractéristiques marquantes de la réalité industrielle d'aujourd'hui :

- la concentration, à la suite des restructurations successives, de l'appareil industriel français en un cœur productif très dense,
- la branche des biens intermédiaires domine et a vu son poids se renforcer pour certains secteurs (verre, bois, chimie, métaux, plastiques, composants électriques et électroniques),
- le périmètre industriel classique est transformé par le processus accéléré d'externalisation de tâches auparavant réalisées en interne par les entreprises industrielles et désormais confiées à des prestataires de services externes spécialisés, souvent mieux organisés et plus efficaces. Le mouvement ne se limite plus aux seules activités de main-d'œuvre (nettoyage, sécurité, restauration) mais s'étend désormais à des tâches à forte valeur ajoutée (R&D, finances, systèmes d'information). Ce phénomène d'externalisation des services, qui ne représente pas de diminution d'emploi de facto, expliquerait entre 20% et 25% les diminutions d'emplois constatés dans l'industrie entre 1980 et 2007⁶,

⁵ Gilles BLANC - Professeur d'économie à l'École des Mines de Paris www.constructif.fr - La Fédération Française du Bâtiment - N°20 - Juin 2008

⁶ Conclusion des États Généraux de l'Industrie - mars 2010

- une élévation des compétences et le déplacement des spécialisations professionnelles vers les métiers les plus qualifiés,
- l'investissement immatériel ou incorporel représente désormais une dimension décisive pour la compétitivité et la valorisation des industries. Désormais, l'investissement industriel se divise à part quasi égale entre les trois grandes étapes du processus productif : la conception-développement (R&D), la production et la mise en marché (publicité, marketing, design). (*voir partie II.1.1 Les mutations immatérielles*),
- l'importance dans les nouvelles industries émergentes à fort potentiel de croissance (santé, biotechnologies, nanotechnologies, environnement) des interactions entre secteurs différents dans le processus d'innovation, le choix des technologies, l'adoption des normes et des standards, la création de nouveaux produits et usages. En conséquence, les effets de taille par l'accumulation de ressources spécialisées dans un secteur donné ne sont plus la source automatique d'avantages comparatifs pour les entreprises et les territoires. L'animation efficace de synergies inter-secteurs devient un facteur déterminant de l'innovation dans ces domaines.

La distinction classique industrie/services est de moins en moins pertinente et apte à orienter les stratégies d'entreprise et les politiques publiques. La combinaison de plus en plus étroite des offres de biens et de services de matériel et d'immatériel, avec l'évolution des métiers associés, et l'extension des logiques industrielles en dehors des secteurs historiques, imposent aujourd'hui une vision renouvelée, élargie, cohérente de l'industrie. Cette nouvelle appréhension de l'industrie permet à la fois d'apprécier son rôle véritable dans notre économie et de construire des politiques publiques efficaces, adaptées à un environnement concurrentiel globalisé.

I.1.3 Une perte de compétitivité avec un coût du travail moindre

La compétitivité française baisse depuis plus de dix ans dans le monde et dans la zone euro.

Depuis la création de la zone euro en 1999, la part des exportations françaises dans les exportations de la zone euro a chuté de 16,8% à 13,2% en 2009. Ce recul de près de 4 points « représente à peu près 100 milliards d'euros d'exportations perdues en fin de période », indique le Centre d'Observation Economique et de Recherches pour l'Expansion de l'Economie et le Développement des Entreprises dans un rapport de janvier 2010⁷.

Le coût horaire chargé est fréquemment désigné comme un handicap pour le développement de l'emploi industriel en France. La hausse, accentuée depuis 2000, du coût horaire chargé français par rapport au coût du travail allemand est systématiquement mis en avant. Mais en réalité, le coût horaire chargé français reste inférieur à celui du travail allemand. Mathilde Lemoine⁸ précise que « *si en France les cotisations patronales versées pour une heure de travail sont supérieures à ce qu'elles sont en Allemagne, le salaire y est inférieur. Au total le coût d'une heure de travail est donc plus bas en France qu'en Allemagne, au Pays Bas, au Royaume-Uni et bien entendu au Danemark en Suède ou au Luxembourg* ».

Le CESE National s'appuie⁹ sur une étude Eurostat de 2005 pour préciser que le coût horaire moyen de la main d'œuvre en euros était en France de 24,39€, contre 26,54€ pour l'Allemagne avec une moyenne sur l'Union Européenne de 22,7€.

Le coût du travail ne suffit donc pas à expliquer les différences de compétitivité entre la France et l'Allemagne. Ainsi, il ne faut pas limiter la question de la désindustrialisation à celle du coût du travail.

⁷ Michel DIDIER – Président de Coe-Rexecode (Centre Privé Français de Recherche en Économie) - Contribution au CNEGI - Janvier 2010

⁸ Mathilde LEMOINE, Directrice des Études Économiques de la banque HSBC en France - Le Monde - mars 2010

⁹ Conseil Economique et Social France - Avis « Le financement de la protection sociale » - Septembre 2007

La compétitivité passe aussi par l'innovation et le service, qui sont autant d'éléments permettant de rester compétitif sans forcément réduire les avancées sociales. C'est la « compétitivité par le haut ».

I.1.4 La crise touche plus les régions industrielles

Néanmoins la crise actuelle souligne que les pertes d'emplois ont été majoritairement perdues dans l'industrie.

Selon une étude de l'INSEE de mai 2010 sur « les conséquences de la crise sur l'emploi dans les régions »¹⁰, les régions dans lesquelles l'emploi a été le plus préservé sont toutes spécialisées dans les activités tertiaires. Ainsi, entre début 2008 et fin 2009, l'emploi a relativement peu baissé (entre 2 % et 3 %) dans les régions où la part des emplois salariés dans les services marchands est la plus élevée : Île-de-France, Paca, Languedoc Roussillon, Midi-Pyrénées et Aquitaine. Les emplois industriels ont également mieux résisté dans ces régions que dans les autres. C'est le cas notamment en Paca et Midi-Pyrénées (baisse de 3,5 % à 4,5 %) et dans une moindre mesure en Aquitaine, Languedoc Roussillon et Ile de France (baisse de 4,9 % à 5,7 %).

Si la crise actuelle, a mis en valeur les dysfonctionnements et les besoins de reprendre en main notre industrie, cette étude de l'INSEE nous démontre la nécessité d'un équilibre des forces économiques ; elle incite aussi à prendre la mesure de la fragilité de notre industrie dans un environnement mondialisé sur lequel les politiques publiques ont peu de prise.

I.2 LE ROLE DES PME DANS L'INDUSTRIE

I.2.1 Définition d'une PME

L'INSEE se base sur la définition de la Commission européenne dans sa recommandation 3002/361/CE du 6 mai 2003 pour définir les PME : « La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros (ou appartenant à un groupe ne dépassant pas ces seuils au niveau consolidé) ».

Plus précisément, les entreprises sont classées comme suit :

- Micro-entreprise : sous-catégorie des TPE définie en France par un chiffre d'affaires inférieur à 76 300 euros pour celles réalisant des opérations d'achat-vente et à 27 000 euros pour les autres (selon l'article 35 de la loi du 1er août 2003 pour l'initiative économique) ;
- Très petite entreprise (TPE) : moins de 10 salariés avec soit un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros par an, soit un total bilan inférieur à 2 millions d'euros ;
- Petite entreprise (PE) : entre 10 salariés et 49 salariés avec soit un chiffre d'affaires inférieur à 10 millions d'euros par an, soit un total bilan inférieur à 10 millions d'euros ;
- Moyenne entreprise (ME) : entre 50 salariés et 249 salariés avec soit un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros par an, soit un total bilan inférieur à 43 millions d'euros ;
- Grande entreprise : 250 salariés et plus ou à la fois un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 50 millions d'euros par an et un total bilan supérieur ou égal à 43 millions d'euros ; parmi celles-ci les ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) ont de 250 à 5000 salariés ;
- Groupe d'entreprises : comporte une société mère et des filiales ;

¹⁰ Source INSEE - Les conséquences de la crise sur l'emploi dans les régions - Stève LACROIX, Division Statistiques Régionales, Locales et urbaines - INSEE PREMIERE N° 1295 - Mai 2010

- Entreprise étendue (ou en réseau, ou matricielle, ou virtuelle) : comprend une entreprise pilote travaillant avec de nombreuses entreprises partenaires.

Ainsi, les PME sont constituées de micro-entreprises, de très petites entreprises, de petites entreprises et de moyennes entreprises.

Sont considérées comme indépendantes les PME qui ne sont pas têtes de groupe ou filiales (c'est-à-dire les entreprises dont la participation dans le capital par un groupe dépasse 50%) d'un groupe français ou étranger. Les têtes de groupe et filiales d'un « microgroupe » français (groupe de moins de 250 salariés) sont toutefois considérées comme des PME indépendantes.

I.2.2 Les poids des PME dans l'économie¹¹

Au 1er janvier 2008, six entreprises sur dix en France n'ont pas de salarié et trois sur dix en ont entre un et neuf. Plus d'une entreprise de moins de dix salariés sur cinq est dans le commerce.

Les PME sont des acteurs majeurs du tissu productif français, à plus d'un titre. Elles représentent ainsi 98% des entreprises en nombre. Les PME sont aussi les premières sources d'emplois de France. Elles représentent 66% de l'emploi marchand (11 millions sur 16 millions de personnes occupées dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des services, dont 9 millions pour les seules PME indépendantes) et 56% de la valeur ajoutée marchande.

Les PME sont bien les entreprises qui créent massivement les emplois, elles contribuent fortement à la croissance par le processus de remplacement d'entreprises en place par de nouvelles entrantes, plus efficaces et porteuses d'innovations. Néanmoins, la croissance des emplois dans les PME relève pour partie de postes se substituant à ceux de grandes entreprises suite à un mouvement d'externalisation.

En outre, davantage que les grands groupes, notamment les groupes internationaux, les PME montreraient un plus grand attachement à leurs personnels en maintenant leurs effectifs. La crise que nous traversons a illustré cette volonté de résistance, même si les PME restent des entreprises vulnérables avec un taux de mortalité élevé (plus de la moitié des PME créées ont une durée de vie de moins de 5 ans).¹²

Les PME concentrent une part croissante des effectifs sur le territoire avec un glissement géographique marqué vers le sud du pays et le littoral. Elles sont particulièrement présentes dans des filières industrielles majeures pour la France : le logiciel, l'automobile, l'aéronautique et l'agroalimentaire.

Au total, les PME contribuent de façon importante à la croissance et à l'emploi, ce sont elles qui permettent de régénérer le tissu économique et qui pourront faire les grandes organisations de demain.

I.2.3 Une bonne profitabilité des PME

Comparé à l'Allemagne, ou Royaume-Uni et aux Etats Unis, notre tissu industriel aurait une faible capacité à faire grandir ses petites et moyennes entreprises pour devenir des entreprises de taille intermédiaire (ETI de 250 à 5000 salariés). Le manque d'entreprises de taille intermédiaire

¹¹ Oséo - Regards sur les PME n°15 - Novembre 2007 - Quels emplois pour les PME ?

¹² Enquête SINE / INSEE : « Créations et créateurs d'entreprises – Enquête de 2007 : la génération 2002 cinq ans après » - www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=sine2007#t2

serait une des faiblesses structurelles majeures de l'industrie française et de l'évolution des PME. Ce serait l'une des raisons pour lesquelles l'appareil industriel français exporte et innove peu.

L'ambivalence sur la taille de la PME, vient du fait qu'elles doivent être suffisamment grandes pour mutualiser les efforts de recherche et pouvoir se développer à l'exportation « tout en étant suffisamment petites pour que leur organisation facilite l'émergence et le développement de produits nouveaux à forte valeur ajoutée »¹³.

De plus, contrairement aux idées reçues¹⁴, les PME françaises ne semblent pas souffrir d'une insuffisante rentabilité¹⁵. Leur rentabilité apparaît au contraire plus élevée, aussi bien à travers les différents ratios comptables de rentabilité qu'à travers leur valorisation lors de leur acquisition par des groupes. Pour les entreprises les plus jeunes (entre cinq et dix ans d'existence), une relation « en cloche » (croissante puis décroissante) lie la rentabilité et la taille de l'entreprise, la rentabilité maximale étant atteinte entre 5 et 10 salariés. L'avantage de rentabilité s'estompe lorsque les PME vieillissent, et cette baisse est encore plus accentuée pour celles qui vieillissent sans grandir.

I.3 LES PME INDUSTRIELLES EN MIDI-PYRENEES

La réalité des PME industrielles recouvre une diversité qui donne une très grande difficulté pour porter un jugement général.

Les différentes filières, les secteurs d'activités, les tailles des entreprises rendent d'autant plus difficile une approche globale et non différenciée que l'environnement économique et territorial joue lui aussi un rôle important.

Les statistiques disponibles permettent rarement d'appréhender ces particularités et ce sont souvent par grandes masses que sont portés les choix et orientations politiques industrielles destinées à satisfaire les attentes et besoins de chacun.

Les statistiques disponibles nationalement (INSEE, Banque de France...) sont rarement déclinées régionalement sauf moyennant des demandes particulières, ponctuelles et payantes. Il est encore plus difficile de se procurer des statistiques spécifiques et plus détaillées notamment concernant les PME/PMI sur le territoire régional ou départemental.

Si néanmoins, des données existent, elles sont sous forme brute et ne sont pas suffisamment exploitées scientifiquement pour produire des informations alimentant un état des lieux pertinent mis à jour régulièrement à même de fournir une lisibilité du tissu économique et d'orienter les politiques publiques.

I.3.1 Les PME et l'économie régionale

I.3.1.1 L'industrie en Midi-Pyrénées

D'après certaines analyses de l'histoire industrielle, « le Grand Village toulousain du XIXe siècle a la réputation d'une ville sans tradition industrielle endogène, les initiatives seraient venues uniquement de l'extérieur et plus particulièrement de l'État. »¹⁶. Les premières grandes phases d'industrialisation qui, en Midi-Pyrénées, se sont concentrées à Toulouse (en dehors de la

¹³ Bruno RETAILLEAU - Les ETI au cœur d'une nouvelle dynamique de croissance

¹⁴ Claude PICART - Economiste - La place des groupes dans le tissu productif : d'une croissance extensive à une croissance intensive www.cairn.info - extrait du rapport Le financement des PME Rapport Grégoire CHERTOK, Pierre-Alain de MALLERAY et Philippe POULETTY du Conseil d'Analyse Economique - La Documentation française, Paris, 2009

¹⁵ Profitabilité : aptitude d'une action économique à générer du profit. <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/profit/64174>

¹⁶ Fédération Historique de Midi-Pyrénées - Actes du LVIIe congrès (Sorèze, 2006) "L'industrie en Midi-Pyrénées de la Préhistoire à nos jours " Archives départementales 31

tradition pastelière) sont en effet à dater des années 1920, avec les débuts de l'aéronautique, la cartoucherie et l'ONIA (engrais). L'aéronautique s'est développé surtout à partir des années 1970 avec Airbus, pour devenir massivement l'industrie principale de la région avec des pôles d'activités en dehors de l'aire métropolitaine.

Après le recul ces dernières décennies d'industries traditionnelles telles que industries extractives, textile, cuir, secteur papetier, l'industrie de Midi-Pyrénées repose aujourd'hui essentiellement sur quatre activités : l'agroalimentaire, l'aéronautique et l'espace, les équipements électriques et électroniques, la métallurgie et la transformation des métaux.

Sa vocation agricole coexiste aujourd'hui avec une dynamique industrielle contrastée. L'industrie en Midi-Pyrénées marie hautes technologies et filières traditionnelles qui pour certaines ont eu du mal à s'adapter aux exigences nouvelles du marché. Les industries aéronautiques et spatiales, et leurs technologies associées, côtoient ainsi désormais les industries textiles, agroalimentaires et papetières.

Cette cohabitation se réalise dans les bassins d'emplois en mutation ainsi qu'au cœur de l'agglomération toulousaine, pôle de développement de renommée internationale.

L'essor de la métropole toulousaine, avec des activités à forte valeur ajoutée, contraste avec un tissu industriel traditionnel, exposé à d'importantes difficultés et à de nécessaires mutations.

1.3.1.2 Le tissu économique industriel de Midi-Pyrénées

Selon le service des études Industrielles (SESI)¹⁷, Midi-Pyrénées était en 2007 l'une des 4 Régions française après l'Ile-de-France, Rhône-Alpes et la Corse à avoir le « taux de dépendance décisionnelle¹⁸ » de ses établissements industriels le plus important.

63,4% des entreprises de Midi-Pyrénées sont « quasi-monorégionales¹⁹ » avec 72% des effectifs des secteurs concernés.

Le « coefficient d'influence extérieur²⁰ » est à 16%, 3^{ème} coefficient après Auvergne (21,3%), et PACA (17,1%). (Rhône Alpes 14,9%, IDF 56,4%, Corse 1,8%). Les secteurs de la fabrication de machines agricoles, de la fabrication de produits en céramique, de matériaux de construction, et de la construction aéronautique et spatiale ont le taux le plus élevé.

Le secteur de la construction aéronautique et spatiale représente le secteur le plus important en termes : d'effectifs avec 25% de l'effectif industriel régional ; de rémunération par salarié ; de coefficient d'influence ; d'investissements (35%) ; de chiffre d'affaire et d'exportations.

L'industrie agricole et alimentaire est le deuxième secteur régional avec 13,50% des effectifs et 14% des investissements totaux.

Parmi les régions françaises, le poids de la valeur ajoutée de l'industrie de Midi-Pyrénées pèse 3,59% en 2008, situant Midi-Pyrénées en 11^{ème} position.

¹⁷ INSEE - SESI : Service d'Etudes et de Statistiques Industrielles - <http://www.insee.fr/sessi/regions/interregions/2007/s-dd.htm>

¹⁸ Taux de centre de décision privé présents en région (sièges sociaux d'entreprises, têtes de groupes financiers)

¹⁹ Entreprises employant au moins 75% de leurs effectifs dans la région.

²⁰ Effectif situé dans les autres régions employé par une entreprise dont le siège social est dans la région Midi-Pyrénées.

Répartition des établissements

Répartition des établissements par taille et secteur d'activité au 1 ^{er} janvier 2010							
	Industrie	%	Construction	Commerce	Services	Total tous secteurs	Part de la Haute-Garonne en Midi-Pyrénées
0 Salarié	3059	55 %	7389	9600	37536	57584	40,1 %
1 à 9 salariés	1752	31%	2966	5794	12129	22641	41,9 %
10 à 49 salariés	604	10%	535	1013	2191	4343	47,7 %
50 à 199 salariés	133	2%	77	135	363	708	52,9 %
200 salariés et plus	43	1%	12	16	105	176	69,0 %
Ensemble	5591	100%	10979	16558	52324	85452	41,0 %

Source INSEE

Les 5548 établissements industriels de moins de 199 salariés de Midi-Pyrénées représentaient en janvier 2010, 99% du tissu économique industriel et 6,5% des 85 452 établissements régionaux.

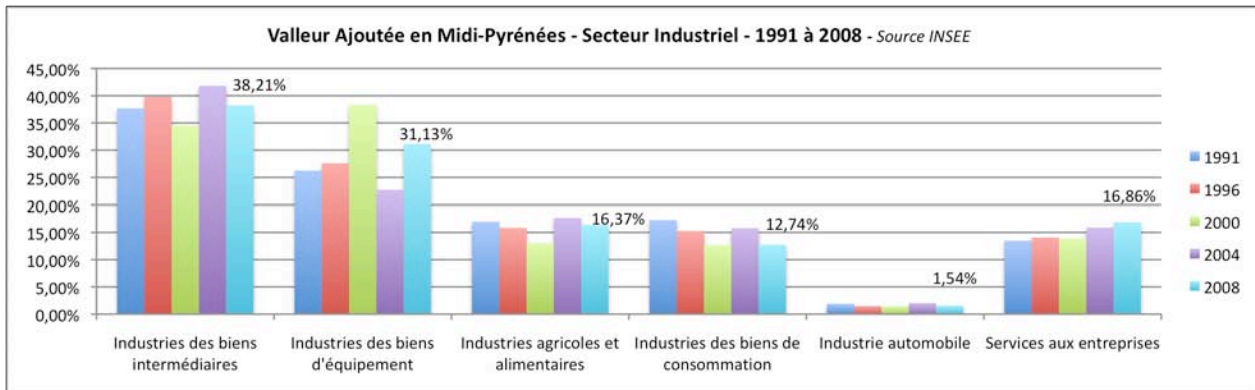
Valeurs ajoutées par branche d'activité

Valeur ajoutée brute de la région par branche d'activité (en NES 14)		
	Midi-Pyrénées	France province
	2008	2008
Industries agricoles et alimentaire	1,6%	2,3%
Industries des biens de consommation	1,3%	1,7%
Industrie automobile	0,2%	0,7%
Industries des biens d'équipement	3,4%	3,02%
Industries des biens intermédiaires	4,1%	5,8%
Total Industrie	10,6%	13,7%
Agriculture, sylviculture, pêche	2,6%	2,8%
Energie	1,8%	1,9%
Construction	8,5%	7,7%
Commerce	10,1%	10,4%
Transport	3,5%	4,2%
Activités financières, activités immobilières	17,1%	17,5%
Services aux entreprises	16,3%	13,7%
Services aux particuliers	4,6%	4,5%
Education, santé, action sociale et administration	25%	23,5%
Total autres branches	89,4%	86,3%
Total (en millions d'euros courants)	69 735	1 216 022

La valeur ajoutée nationale par branche d'activité est répartie au niveau régional selon les secteurs d'activité des établissements.

Les % étant arrondis à la 1^{ère} décimale, leur somme pour une branche donnée n'est pas toujours strictement égale à 100%.

Sources : Insee, Comptes régionaux



Source INSEE ; En 2008, c'est l'industrie des biens intermédiaires²¹ qui représente la valeur ajoutée la plus importante du secteur de l'industrie avec 38,21%.

La Valeur Ajoutée brute de l'industrie Midi-Pyrénées représente 10,6% de la VA régionale contre 13,7% au niveau national.

La part de l'industrie dans la valeur ajoutée de la région a diminué de 1991 à 2008 passant de 14,7% à 10,6 % en 2008 soit - 4,1%, alors que tous les services aux entreprises progressaient de 2,8% évoluant de 13,5% à 16,3%.

Néanmoins, l'industrie doit être considérée en tant que « système productif » défini comme « l'ensemble des interactions entre l'industrie et les services aux entreprises industrielles »²². En effet 20%²³ des effectifs des services aux entreprises correspondent à des effectifs directement liés à l'industrie : le poids économique régional de l'industrie en Valeur Ajoutée avoisinerait alors les 14%.

Contrairement aux régions du nord et de l'est du pays, Midi-Pyrénées reste donc une région faiblement industrialisée.

1.3.1.3 La sous-traitance industrielle²⁴

Il convient également de noter une spécificité en Midi-Pyrénées qu'est la sous-traitance. Le poids de la sous-traitance industrielle²⁵ dans la production a doublé en l'espace de vingt ans, atteignant 11% du chiffre d'affaire de l'industrie manufacturière en 2007. Depuis le milieu des années quatre-vingt, dans un contexte d'intensification de la concurrence et de mondialisation des échanges, les entreprises se sont recentrées sur leur cœur de métier, faisant appel à d'autres entreprises pour leur fournir certains biens ou services.

La sous-traitance en cascade est un phénomène fréquent : sur dix preneurs d'ordres, neuf sont également donneurs d'ordres. Parmi ces derniers, huit sont donneurs d'ordres industriels.

Si la préférence reste hexagonale, une firme industrielle sur huit entretient au moins une relation jugée importante avec un sous-traitant étranger.

²¹ Les industries des biens intermédiaires recouvrent des activités qui produisent des biens le plus souvent destinés à être réincorporés dans d'autres biens ou qui sont détruits par leur utilisation pour produire d'autres biens : produits minéraux, textile, bois et papier, chimie, caoutchouc et plastiques, métallurgie et transformation des métaux, composants électriques et électroniques.

²² Gabriel COLLETIS (1997) Quelles politiques pour l'industrie françaises, la Documentation Française

²³ Evaluation Gilles BLANC – Voir partie I.1.2.

²⁴ Rapport Commission Permanente de Concertation pour l'Industrie (CPCI) - édition 2007

²⁵ INSEE 2008 - Regards sur Midi-Pyrénées n°29

La proximité géographique étant un critère majeur dans le choix du partenaire, les entreprises s'orientent principalement vers des interlocuteurs européens. Les filiales de groupes internationaux sous-traitent plus souvent à l'étranger.

Faire appel à un sous-traitant étranger est un phénomène plus répandu dans l'aéronautique, l'espace, les composants électriques et électroniques, l'habillement et la pharmacie-parfumerie.

Sous-traitance aéronautique

Ce sujet a fait l'objet d'un avis spécifique du CESER en octobre 2007 intitulé « La sous-traitance aéronautique en Midi-Pyrénées ».

L'aéronautique est le moteur indéniable du tissu industriel local faisant travailler directement plus de 1000 PME sur la région Midi-Pyrénées. Ces relations contractuelles apportent une activité aux entreprises sur des cycles longs, mais avec des contraintes importantes d'organisation, de normalisation, ou économiques.

Ces relations contractuelles assurent une relation commerciale et rendent les structures interdépendantes, mais la pression économique ou de production semble peser principalement sur les PME.

Les donneurs d'ordres ont recours aux sous-traitants en appui à la production de systèmes complets, de pièces, ou sous forme de prestations de main d'œuvre. En bout de chaîne, les PME subissent les choix économiques et commerciaux des donneurs d'ordres sans qu'apparemment leurs contraintes soient prises en considération. Il semble qu'il n'y ait pas suffisamment de communication qui permettrait de valoriser et de développer ces PME qui, spécialisées, ont du mal à se diversifier.

L'organisation de la production qui multiplie les spécialisations et les sous-traitants, engendre un cloisonnement des activités pour les PME, et n'offre qu'une vision faible de la globalité des projets. Les PME se sentent cantonnées au rôle d'exécutant. Elles auraient perdu en 30 ans leur capacité de vision prospective et la possibilité de se diversifier.

Le Risk Sharing

Le Risk Sharing souligne la dépendance des PME envers les Donneurs d'Ordres, tant en qualité de développement, qu'en « partage » des risques. Ce modèle financier de partage des risques industriels instauré par l'Aéronautique, déplace la responsabilité technique, logistique et financière chez le sous-traitant en le liant au donneur d'ordre sur la durée du projet (jusqu'à 30 ans).

L'impact négatif est que les investissements sont réalisés par les sous-traitants au démarrage du projet, mais que les paiements des pièces fournies ne se fait qu'au rythme des besoins et des achats du donneur d'ordre. En période de baisse d'activité, les produits commandés ne sont pas forcément achetés. Ainsi, par exemple, 10 ans après la signature de l'A380, 85% de l'investissement est encore assumé par les sous-traitants, seuls 15% ont été payés.

Ce modèle est devenu une méthode de contractualisation qui s'est développée au plan mondial, elle n'est toutefois pas sans risque car aucun produit financier n'accompagne ces marchés au-delà de 7 à 10 ans, alors que le contrat, donc le retour de trésorerie, peut durer 15, 20 ou même 30 ans (ex : A380).

I.3.2 Les PME et l'emploi

Les principaux secteurs industriels de la région Midi-Pyrénées en 2008 sont les suivants (en% du total des emplois industriels)²⁶ :

- Fabrication de matériels de transport 25% ;
- Industrie agroalimentaire 16% ;
- Métallurgie et produits métalliques 10% ;
- Caoutchouc, plastique 9 % ;
- Autres industries manufacturières 8% ;

Dans une approche « filière », trois d'entre elles regroupent plus de 125 000 emplois, soit 80% de l'emploi industriel régional :

- Aéronautique et espace : 62 000 emplois soit 40% (et près de 18 000 emplois induits) ;
- TIC (électronique, informatique et les télécoms) : 39 000 emplois soit 24% ;
- IAA (hors effectifs dans l'agriculture) : 26 000 emplois soit 16% ;

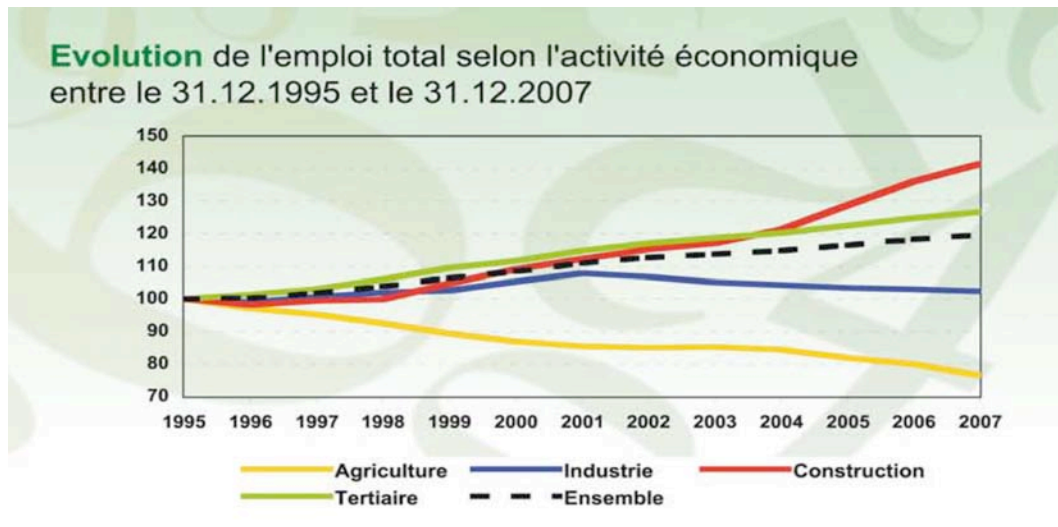
Emploi industriel salarié par secteur d'activité en Midi-Pyrénées

Population salariée au 1 ^{er} janvier 2009				
	Midi-Pyrénées	%	France	Rang France
Fabrication de matériels de transports	34 416	25	386 459	3
Industrie agro-alimentaire	22 119	16	501 185	1
Métallurgie et produits métalliques	14 073	10	332 469	4
Caoutchouc, plastique	12 201	9	429 237	2
Autres industries manufacturières	10 381	8	313 790	5
Informatique, électronique et optique	7 603	6	160 178	8
Bois, papier et imprimerie	7 287	5	219 151	7
Fabrication de machines et équipements	5 155	4	221 058	6
Équipements électriques	5 154	4	134 80	12
Textile, habillement, cuir	4 990	4	134 807	11
Gestion eau, déchets & dépollution	4 443	3	135 205	10
Industrie chimique	3 606	3	154 925	9
Industries extractives	1 846	1	26 171	14
Industries pharmaceutiques	1 548	1	87 074	13
Gaz et électricité	655	0	25 082	15
Cokéfaction et raffinage	190	0	13 170	16
INDUSTRIE	135 667		3 271 745	
CONSTRUCTION	70 266		1 516 491	
COMMERCE	124 645		3 023 487	
Télécommunications	2 152		72 053	
Act. Informatique & d'information	14 895		319 793	
Recherche, développement scientifique	3 368		58 468	
Autres activités scientifiques	8 700		243 432	
Services administratifs et de soutien	60 586		1 639 809	
Autres	260 315		6 380 152	
SERVICES	350 016		8 713 707	
AUTRES	95		7 019	
ENSEMBLE	680 689		16 532 449	

Source : Pôle Emploi

²⁶ INSEE 2008 - Regards sur Midi-Pyrénées, n°29

Evolution de l'emploi salarié en Midi-Pyrénées par groupe d'activité



Source DRTEFP - INSEE Décembre 2009

Si l'emploi a évolué positivement en Midi-Pyrénées entre 1995 et 2007, le nombre d'emplois de l'industrie s'est maintenu alors que le tertiaire et la construction se sont beaucoup développés pendant que l'emploi agricole diminuait fortement.

Evolution par activité du nombre d'établissements et du nombre de salariés de 1993 à 2007

ACT. ECONOMIQUES.	1 à 9 salariés		10 à 19 salariés		20 à 49 sal		50 et plus		Toutes tailles		Proportion de salariés		
	Nbre Ets	Salariés	Nbre Ets	Salariés	Nbre Ets	Salariés	Nbre Ets	Salariés	Nbre Ets	Salariés	1993	2007	Evolution
IND. AGRO-ALIMENT.	-207	-51	38	444	2	54	6	1872	-161	2319	15,15%	16,72%	11,82%
CUIR HABILLEMENT	-140	-623	-64	-882	-62	-1894	-30	-3058	-296	-6457	6,93%	1,92%	-71,94%
EDITION IMPRIMERIE	32	15	1	20	-4	-134	-4	-595	25	-694	4,66%	4,07%	-11,50%
PHARMACIE PARFUM	-2	-10	2	28	-1	-3	-3	-1148	-4	-1133	3,26%	2,35%	-26,84%
IND. EQUIP. FOYER	-51	-204	3	23	-9	-194	-6	-1075	-63	-1450	4,59%	3,43%	-24,39%
IND. AUTO.	-14	-60	-5	-62	4	153	2	572	-13	603	1,85%	2,29%	25,13%
AERONAUTIQUE NAVAL FER.	-4	-31	-2	-10	3	83	9	7444	6	7486	13,19%	18,73%	43,83%
IND. EQUIP. MECANIQUES	79	355	47	614	14	476	23	1943	163	3388	6,80%	9,29%	38,48%
IND. EQUIP. ELECT. ELECTRON.	1	-98	-10	-122	-7	-108	3	-302	-13	-630	6,87%	6,30%	-7,08%
IND. PROD. MINERAUX	-75	-346	6	38	-20	-658	6	-122	-83	-1088	7,26%	6,34%	-11,57%
IND. TEXTILE	-86	-276	-19	-236	-43	-1306	-24	-2216	-172	-4034	5,53%	2,38%	-56,33%
IND. BOIS PAPIER	3	-17	5	62	0	-17	-1	-311	7	-283	4,03%	3,76%	-5,42%
CHIMIE CAOUTC PLASTIQUE	-21	-118	-1	-1	9	310	1	-936	-12	-745	4,98%	4,35%	-11,55%
METAUX METALLURGIE	-22	-85	45	620	22	889	17	1743	62	3167	8,51%	10,82%	28,72%
IND. COMP. ELECT. ELECTRON.	12	53	4	59	19	636	8	478	43	1226	6,39%	7,25%	14,81%
TOTAL	-495	-1496	50	595	-73	-1713	7	4289	-511	1675	100,00%	100,00%	1,29%

Source ASSEDIC

Toutes tailles confondues de 1993 à 2007 le nombre d'établissements industriels a baissé en Midi-Pyrénées de 6,80% alors que le nombre de salariés augmentait.

Le nombre de salariés a globalement augmenté de 1,29% entre 1993 et 2007 en particulier dans les entreprises de 10 à 19 salariés (+4,6%) et les plus de 50 salariés (+5,5%). Les effectifs baissaient dans les entreprises de 1 à 9 salariés (-7,6%) ainsi que dans les entreprises de 20 à 49 salariés (-8,6%).

Nous pouvons constater de très fortes disparités dans l'évolution de l'emploi, témoins de mutations économiques majeures.

Les activités « cuir habillement » et « Industrie textile » ont perdu 10491 emplois (-65%), alors que dans le même temps les activités « Aéronautique, Naval et Ferré » gagnaient 7486 emplois (+43,83%).

Les plus fortes baisses, outre « l'industrie textile », concernent la « pharmacie parfumerie » (-26,84%) et « l'Industrie des équipements des foyers » (-24,39%). Sur cette même période l'industrie « bois papier » perdait 5,42% de ses effectifs.

Les plus fortes progressions, outre « l'Aéronautique, Naval et Ferré », concernent « Métaux métallurgie » (3167 emplois, + 28,72%), « l'industrie des équipements mécaniques » (3388 emplois, +38,48%) et « l'industrie agroalimentaires » (2319 emplois, +11,82%).

Une main d'œuvre plutôt qualifiée, peu féminisée et vieillissante²⁷

Les données ci-dessous datent de 2002, sauf indication contraire.

- Nature des emplois industriels

Nature des emplois industriels		
	Midi-Pyrénées	France
Nombre de salariés	153 000	3 951 000
Part de femmes (%)	28,2	30,0
Part d'ouvriers qualifiés (%)	35,2	37,7
Part de cadres (%)	14,5	12,5

Source : Insee, DADS 2002

- Salaire annuel net moyen par qualification dans l'industrie

Salaire annuel net moyen par qualification dans l'industrie		
	Midi-Pyrénées	France
Cadres	36 100	39 100
Professions intermédiaires	21 300	21 700
Employés	12 300	13 000
Ouvriers qualifiés	14 900	15 600
Ouvriers non qualifiés	11 600	11 800
Apprentis, stagiaires, emplois aidés	4 700	4 700
Ensemble Midi-Pyrénées	18 400	18 700

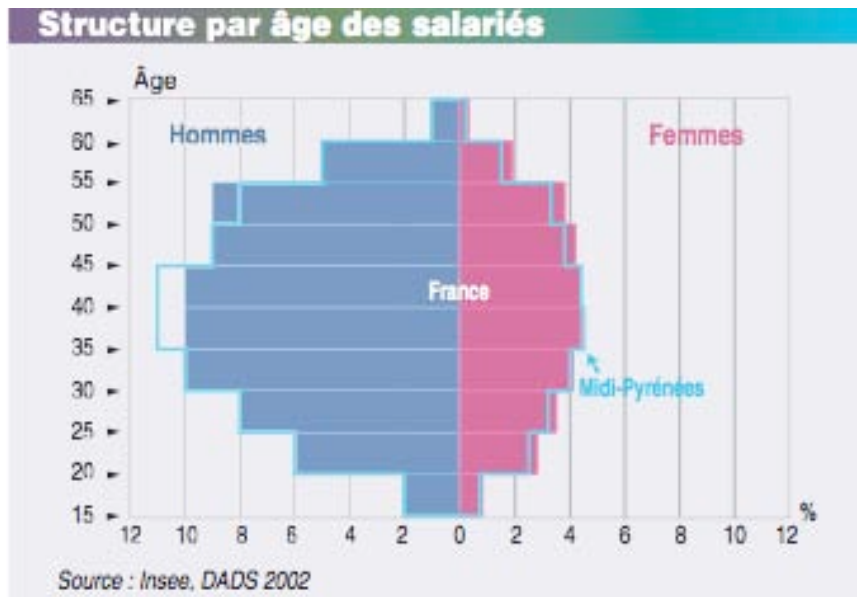
Source : Insee, DADS 2002

En Midi-Pyrénées, en 2007, la rémunération par salarié de l'industrie, avec un taux²⁸ à 34 est le 3^{ème} en France derrière l'IDF (43,6) et PACA (36).

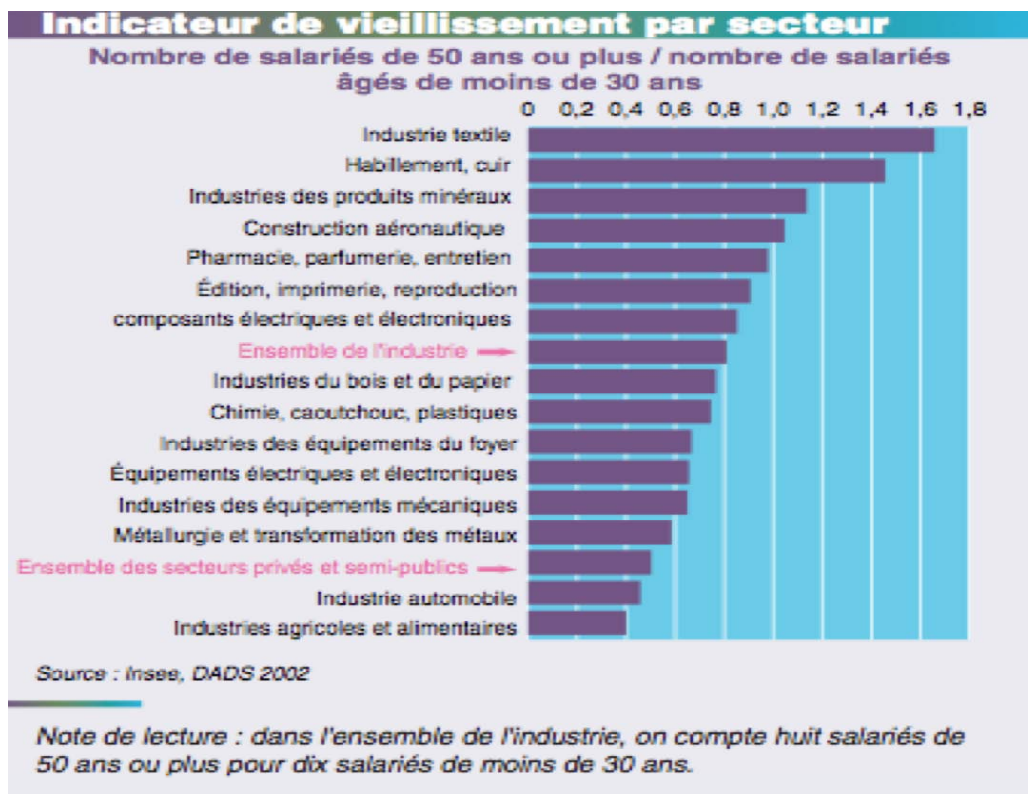
²⁷ Dossier de l'INSEE/DRIRE MP - n° 131 - 2005 - L'industrie en Midi-Pyrénées

²⁸ Source SESSI - Rémunérations divisé par l'effectif salarié - rémunérations par salarié - www.insee.fr/sessi/regions/midi/r-etab_2007.htm

- Structure par âge des salariés



- Indicateur de vieillissement par secteur



Des déséquilibres dans les recrutements

En Midi-Pyrénées la nomenclature par GFE²⁹, qui permet de rassembler des informations statistiques de toutes origines pour rapprocher la formation, l'emploi et le marché du travail par grands corps de savoirs, montre que les GFE industriels (source CarifOref 2010) n'embauchent pas assez de jeunes, de femmes, et ne conservent pas leurs salariés âgés.

		GFE en déficit de jeunes	GFE en déficit de seniors	GFE recrutant peu de femmes
GFE 05	Structures métalliques, travail des métaux, fonderie		X	X
GFE 06	Mécanique, automatismes		X	X
GFE 07	Electricité, électrotechnique, électronique		X	X
GFE 08	Travail des matériaux, industries de process, laboratoire	X	X	X
GFE 09	Production alimentaire, cuisine		X	
GFE 10	Textile, habillement, cuir			
GFE 11	Travail du bois			X

Mesurer les effets de la crise sur l'emploi dans les PME industrielles

Si Midi-Pyrénées « a mieux résisté que les régions industrielles », il est nécessaire de prendre en considération deux phénomènes constatés dans notre région :

- L'augmentation du chômage des catégories³⁰ A, B et C en France a été de 18,23% passant de 7,8% de décembre 2008 à 9,6% en décembre 2009. Pendant la même période l'augmentation en Midi-Pyrénées a été de 16,55% avec un taux de chômage de 9,4% pour 2009. En 2010, pour la période de décembre 2009 à décembre 2010, les augmentations respectives ont été pour la France de 5,26%, et pour Midi-Pyrénées de 6,34%.
- Les établissements de moins de 500 salariés, y compris dans les secteurs en croissance de 2000 à 2007, ont perdu de l'emploi durant la crise. Le tableau ci-dessous reprend les évolutions de l'emploi dans les principaux secteurs en comparant deux périodes : avant et pendant la crise.

Evolution de l'emploi en Midi-Pyrénées avant et pendant la crise

Secteur	Évolution sur 7 ans de 2000 à 2007	Évolution sur 2 ans de 2007 à 2009	Perte d'emploi entre 2007 et 2009
IAA	1,00%	-1,30%	270
Métallurgie	6,50%	-6,70%	950
Caoutchouc	-1,20%	-9,10%	910
Fabrication machines et équipements	16,00%	-3,00%	150
Fabrication d'équipements électriques	1,50%	-9,50%	370
Fabrication de matériel de transport	21,70%	-11,30%	620
Autres industries manufacturées	-8,10%	-10,00%	1050
Bois et papier	-11,50%	-8,10%	600
Textile habillement	-48,30%	-24,10%	1380

Source UNEDIC / UNISTATIS Statistique annuelle par zone géographique (site: <http://unistatis.orsid.com/>)

Les ruptures de tendance sont nettes. Il est donc important de mesurer les conséquences précises sur le plan de la capacité de production qui ont probablement accompagné ces chutes de l'emploi.

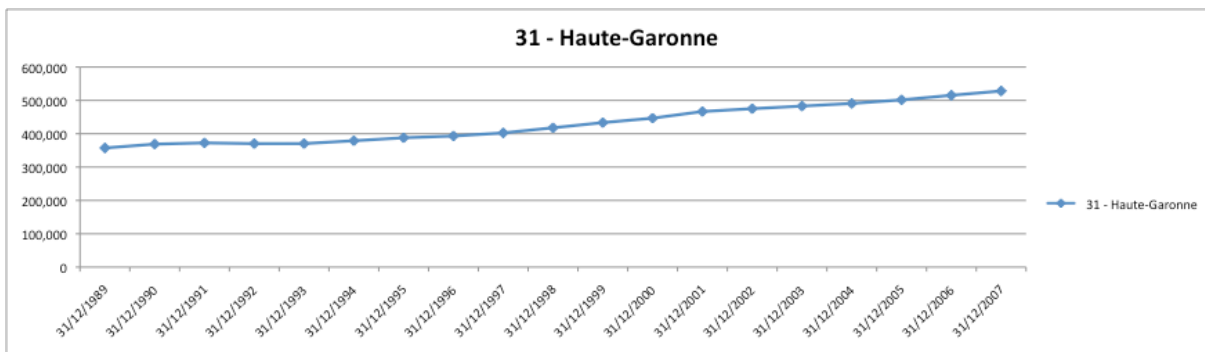
²⁹ Le GFE est une nomenclature construite dans le cadre de la démarche Argos (Analyse Régionale et Grandes Orientations du Schéma des formations) composée d'une vingtaine de domaines.

³⁰ Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ; catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ; catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois).

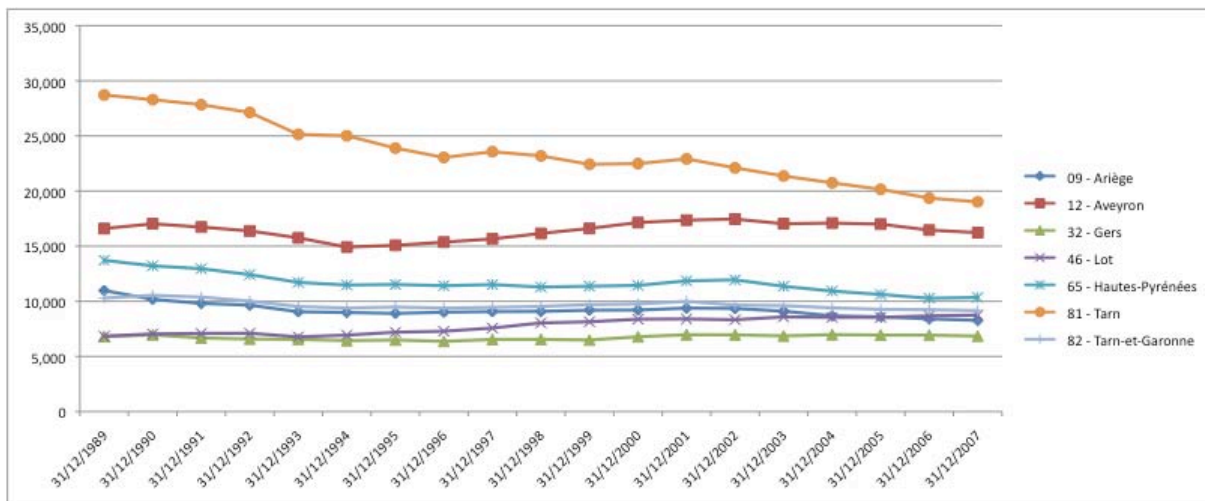
Ces pertes sont d'autant plus importantes qu'existaient des dispositifs de chômage partiel permettant d'éviter les suppressions d'emplois, et qui ont été largement utilisés par le secteur industriel.

I.3.3 Les PME et le développement du territoire

La région Midi-Pyrénées est la plus vaste région de France et l'une des plus étendues de l'Union Européenne. C'est la huitième région française quant au nombre d'habitants (4,5 % de la population française). De par sa grande superficie, l'hétérogénéité des espaces ruraux, ses reliefs et ses infrastructures, la géographie de Midi-Pyrénées n'est pas sans conséquences sur l'activité économique.



Source : Insee - Estimations annuelles d'emplois industriels (estimations pour l'année 2008)



Source : Insee - Estimations annuelles d'emplois industriels (estimations pour l'année 2008)

Comme le montrent les tableaux ci-dessus, Midi-Pyrénées a une répartition déséquilibrée de son tissu industriel avec une évolution différente selon les départements. Une majorité de l'activité économique de Midi-Pyrénées est concentrée en Haute-Garonne. Près d'un emploi sur deux et deux entreprises sur cinq se trouvent dans ce seul département, avec de grandes disparités entre le nord et le sud du département.

Avec une différence de niveau de vie sociale et culturelle entre la métropole et le reste du territoire, la relation des entreprises avec leur territoire ne peut pas être de même nature. Alors que la disparition d'une PME de 35 personnes passerait pratiquement inaperçue à Labège, cela aurait des conséquences fortement préjudiciables pour une petite commune. Tout autant qu'une grosse PME, comme Tembec à St Gaudens qui emploie 250 salariés, et induit 2000 à 2500 emplois dans la filière bois (bûcherons, débardeurs, transporteurs...) et dont la taxe professionnelle est à l'origine de 50% des ressources versées à la communauté de communes de

Saint-Gaudens, pourrait mettre à mal toute l'économie d'un bassin d'emploi jusqu'à remettre en cause toute une filière.

Il existe donc une impérieuse nécessité à agir sur le développement du territoire. Plusieurs exemples d'organisation des territoires comme la «Mécanic Vallée» implantée sur une zone interrégionale allant de Tulle à Rodez en passant par Brive, Figeac et Decazeville regroupe des entreprises en fonction de leur savoir faire spécifique. La localisation hors de la métropole Toulousaine a des conséquences sur les recrutements, la formation et la fidélisation du personnel (*voir paragraphe II.1.2 Développer l'emploi et les compétences*). Néanmoins, certaines PME peuvent trouver des avantages à s'implanter dans un environnement rural. Elles peuvent ainsi recourir à un personnel aux rémunérations plus faibles, permettant à certaines PME de conserver des marchés qu'elles ne pourraient pas honorer si elles étaient implantées en région Toulousaine.

L'exemple des coopératives de l'agroalimentaire, est un autre exemple probant de cette capacité à développer un tissu industriel régional, voire interrégional. Bien que les PME et les agriculteurs soient dispersés, les coopératives agricoles structurent et développent un ensemble hétérogène d'acteurs pour un objectif commun outrepassant les difficultés géographiques. Il reste néanmoins que sur des marchés économiques de prix bas, une des difficultés est d'absorber un coût plus élevé induit par la logistique du fait des activités disséminées sur la région.

Ces regroupements démontrent l'activité des territoires en dehors de la métropole toulousaine pour se structurer et faire face à l'effet attractif de Toulouse. Cependant, la dynamique de tous les bassins d'emploi nécessite une politique forte d'aménagement du territoire car l'attractivité des bassins d'emplois dépend de la qualité de vie et des services disponibles. Pour les entreprises industrielles, l'attractivité dépend en particulier des transports, de la communication, et de l'accueil que l'activité et les hommes peuvent recevoir.

Face à l'implantation industrielle ou à la conservation des structures existantes, les communautés de communes, de par leurs compétences, doivent s'impliquer pour exercer des politiques volontaristes d'aide à l'aménagement de zones d'activités, le soutien aux industriels, l'implantation de laboratoires. Comme nous pouvons le constater plus loin (*voir paragraphe I.4.3.2 alinéa Les zones d'activités d'Intérêts Régional*), le cumul des moyens des communes et des groupements de communes est supérieur aux moyens pris individuellement des Conseils Régionaux et des Conseils Généraux. Néanmoins, comme les projets sont coûteux, ils sont la plupart du temps menés conjointement avec les autres acteurs économiques Etat, Région, Départements. Il n'en demeure pas moins que l'impulsion et la dynamique restent locales.

1.3.3.1 Les entreprises structurantes pour les territoires et le tissu industriel

Ainsi, pour prendre en considération les problématiques territoriales pour le développement de notre industrie et pour concentrer les efforts d'accompagnement vers des entreprises charnières et vecteur de notre développement dans et hors de la métropole Toulousaine, il nous est apparu nécessaire de définir, sur la base de la proposition du DRIME³¹, notre notion « d'entreprises structurantes » :

Les entreprises structurantes sont les entreprises dont le poids économique est fort ou dont la présence est essentielle à l'activité et à la vie d'un territoire. Ces entreprises comprennent celles (parfois de petite taille) dont l'importance est déterminante pour un développement économique équilibré du territoire ou en terme de positionnement dans la chaîne de valeur

³¹ DRIME - Dispositif Régional d'Information sur les Mutations Économiques - Porté par Midi-Pyrénées Expansion, qui est composé d'industriels et de chercheurs Midi-Pyrénéens chargés d'étudier les questions liées à la conjoncture économique et aux dynamiques industrielles. « Investir dans les compétences et les réseaux » - rapport n°1 - 2009

(entreprises détenant des savoir-faire spécifiques, ou nécessaires à la continuité de l'activité d'un secteur), et les entreprises dont le comportement d'innovation est emblématique. Les entreprises structurantes sont essentielles pour l'ancrage industriel des activités. Dans ce cadre, des entreprises de services aux entreprises industrielles peuvent être considérées comme structurantes.³²

Par contre, concernant « les entreprises dont le comportement d'innovation est emblématique », le CESER précise que si les start-up de petite taille sont considérées comme des firmes innovantes et que certaines d'entre elles peuvent être à terme déterminantes dans le processus général d'évolution de l'industrie, elles ne peuvent pas être considérées de façon générale comme structurantes.

I.3.4 Les Filières industrielles

Une filière est un ensemble d'activités reliées entre elles par des relations amont-aval, de fournisseur à client. Les filières se constituent³³ le plus souvent autour d'un grand groupe car il fournit une assise et une ouverture au monde, et dispose généralement de possibilités de financement, de réseaux d'affaires ou de capacités de recherche de plus grande ampleur. Néanmoins, des filières peuvent aussi se créer par la dynamisation d'un réseau de PME. Il s'agit alors de construire des réseaux d'échange régionaux émancipés de la relation hiérarchique « grande » entreprise - « petite » entreprise, et de repérer les possibilités d'interaction et d'intégration des activités.

L'enjeu de la valorisation de filières est de maintenir le lien entre la conception et la production sur le territoire, et de lier la production amont avec la transformation ou l'utilisation aval : transformation de la production, intégration du produit amont dans un système plus complexe.

L'appréhension du tissu industriel par filière permet d'avoir une vision plus globale de l'activité, de mettre en lumière les interdépendances, de prendre en considération les caractéristiques et les déterminants de l'évolution sur de longues périodes, et d'avoir une visibilité précise des tenants et des aboutissants, de la maîtrise ou pas d'une activité. L'étude de filière n'est pas uniquement économique, au sens strict du mot, ou comptable; elle est aussi géographique, politique, sociologique.

L'avis du CESER de juin 2009 sur « la filière bois en Midi-Pyrénées » a par exemple permis d'identifier les besoins des entreprises de transformation du bois, nécessaires à la structuration d'une filière forte, qui permettraient d'optimiser sur un territoire régional l'utilisation de la matière première, et d'avoir toute les composantes de la filière pour la dynamiser.

L'exploitation et la transformation des ressources locales devraient faire l'objet d'une attention particulière ; non délocalisables pour la partie amont, ces filières pourraient s'implanter et se développer durablement sur le territoire. Outre la filière bois, on peut considérer dans cette catégorie les filières de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire (bovins, ovins, céréales, fruits et légumes ; viande, lait et fromage, pâtisserie, conserves, vins, cuir et textile...), d'autant plus que ces secteurs sont le premier employeur de Midi-Pyrénées. D'autres ressources locales pourraient aussi être considérées, par exemple celles produites par les industries extractives.

Alors que le système industriel est morcelé en différents secteurs, il est devenu primordial que les acteurs d'une même filière définissent ensemble leur stratégie commune. Les États Généraux de l'Industrie avaient pointé cette nécessité de dépasser une vision à court-terme exclusivement financière pour définir des stratégies industrielles sur du long terme favorable à une meilleure

³² Gabriel COLLETIS (1997), Quelles politiques pour l'industrie française, la documentation française. Le système productif national/régional étant défini comme « l'ensemble des interactions entre l'industrie et les services aux entreprises industrielles », des entreprises de services aux entreprises industrielles peuvent être considérées comme structurantes.

³³ Frédéric GILLI - Insee Picardie - <http://gilli.ensae.net/Synthese.ps>

collaboration entre grands groupes et PME. Le Syntec³⁴ souligne ainsi le besoin de « *faire évoluer les relations donneurs d'ordre / sous-traitants en partenariats clients / fournisseurs / co-traitants. La vision trop court-termiste et le comportement hégémonique de certains donneurs d'ordre industriels français vis-à-vis des sociétés d'ingénierie engendrent des pratiques destructrices de valeur ajoutée (enchères inversées, marges arrières, pressurisation à l'extrême des prix...) contraires au développement de filières industrielles compétitives. Le Japon, la Chine ou l'Allemagne l'ont bien compris : ils considèrent et traitent leurs partenaires stratégiques comme de véritables co-traitants et non comme des variables d'ajustement de charge* ».

Le gouvernement a ainsi décidé d'organiser nationalement des comités stratégiques de filière qui ont pour objectif essentiel de définir et mettre en œuvre une feuille de route stratégique partagée par l'ensemble des acteurs. Ces comités associent organismes représentatifs des entreprises de la filière, syndicats professionnels ou fédérations professionnelles, syndicats de salariés, personnalités qualifiées, organismes spécialisés (pôles de compétitivité, centres techniques ou professionnels, universités, écoles, organismes de recherche). Ces comités devraient traiter notamment des sujets suivants : vision stratégique de moyen terme, coopération en innovation, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, relations intra-filière régionale. Les onze comités devraient également reposer sur un ancrage territorial par le biais d'une représentation régionale au sein des comités. Midi-Pyrénées est concernée par dix filières industrielles : Automobile ; Aéronautique ; Ferroviaire ; Technologies et services de l'information et de la communication (y compris composants et électroniques) ; Chimie et matériaux (y compris chimie verte) ; Industries et technologies de santé ; Luxe et création ; Industries des biens de consommation et de l'aménagement ; Agro-alimentaire et agro-industries ; Eco-industries.

De son côté, Midi-Pyrénées Expansion (MPE) a identifié comme filières industrielles les plus importantes pour la région: l'Aéronautique, l'Agro-industrie, les Biotechnologies, l'Espace, la Mécanique, les Nouveaux matériaux, les procédés et composites, le Photovoltaïque, le Textile et les TIC.

Le rapport n°2 du DRIME de 2010 « Vers une stratégie régionale en faveur des activités transversales » pointe du doigt cette façon de voir l'organisation du tissu productif par secteur, branche ou filière, qui entraîne une représentation verticale de chaîne, et qui permet difficilement d'engager une transversalité au delà des « frontières » des secteurs.

De son côté la CCI de Toulouse a constaté un défaut de connaissance du tissu économique local, dans sa globalité, et les études ou diagnostic réalisés tournent souvent autour des quelques secteurs clés en forte croissance ou en situation difficile. La Chambre Consulaire s'est engagée sur une action qui couple étude et accompagnement collectif pour une trentaine de secteurs, branches ou filières en Midi-Pyrénées, pour les services, le commerce, la construction et l'industrie.

Le projet est engagé, dans un premier temps, pour 12 « filières, secteurs ou branches » : 6 industrielles (éco-entreprises, agroalimentaire, bois, textile et habillement, chimie et pharmacie, métallurgie et transport de métaux) et 6 services aux entreprises (communication industrielle et graphique, architecture et ingénierie contrôle, conseil formation, TIC, externalisation des compétences, transport logistique).

³⁴ Syntec - http://www.syntec-ingenierie.fr/fr/actualites/nouvelles/zwo_modules/news/read_news?id=1267470710.32

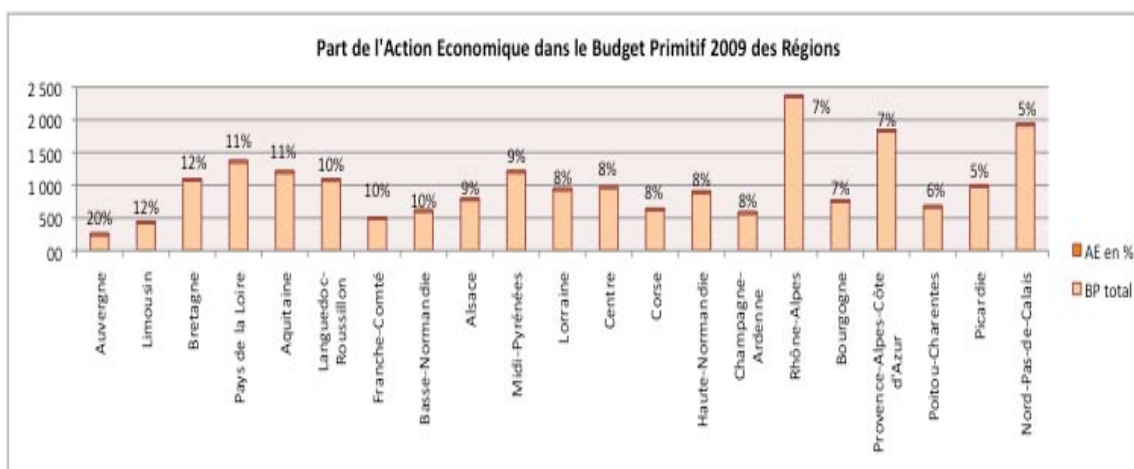
La Fédération Syntec regroupe dans ses syndicats constitutifs plus de 1250 groupes et sociétés françaises spécialisés dans les domaines de l'Ingénierie, des services Informatiques, des Etudes et du Conseil, de la Formation Professionnelle.

Le schéma du projet porte sur l'enchaînement d'actions :

- Connaissance du tissu économique, analyse et diagnostic : réalisation de dossiers sectoriels, constitution d'annuaires ;
- Structuration de clubs ou réseaux lorsque l'opportunité et la faisabilité est avérée
- Animation des clubs ;
 - en s'appuyant sur les techniques traditionnelles d'animation (réunions, rencontres d'experts) ;
 - un outil web : la plate-forme collaborative ;
 - un travail de veille et d'intelligence économique permettant aux dirigeants de se situer par rapport aux évolutions de leur environnement.

En parallèle, la CRCI, appuyée par l'État et la Région, mène un important projet de recensement et de mise à jour permanent d'indicateurs concernant toutes les entreprises de la filière Aéronautique (environ 1000 entreprises). Cette base de données qui sera accessible en 2011 par un portail numérique aux partenaires de ce projet et en partie au public, devrait à terme être développée pour les filières Espace et Systèmes embarqués.

1.4 LA POLITIQUE INDUSTRIELLE DU CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES



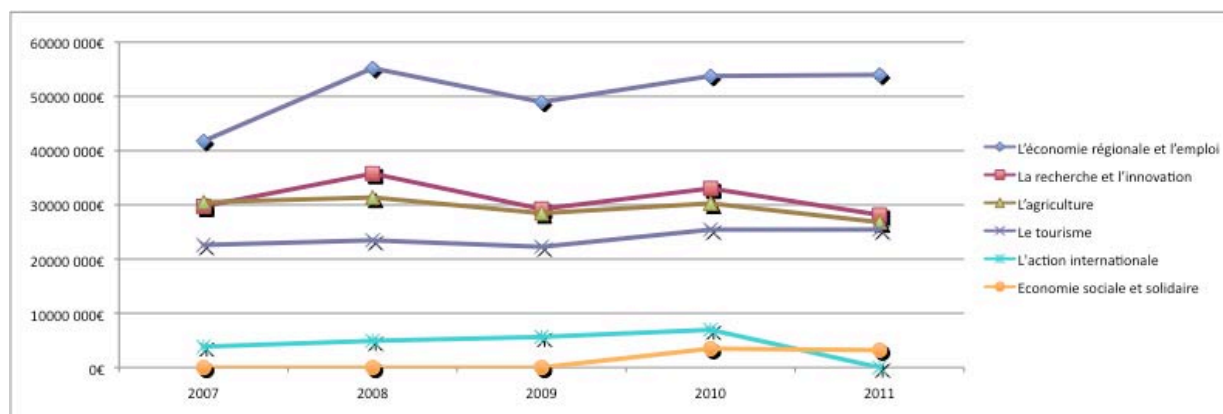
Source Conseil régional Midi-Pyrénées - Budget Primitif 2009

Le Conseil Régional Midi-Pyrénées octroyait à l'action économique pour le budget primitif 2009, 8,57% (104,5 M€) du total des dépenses qui s'élevaient à 1218,8 M€. En 2010 le budget primitif pour l'action économique était de près de 150 Millions d'euros³⁵ soit 11,92% du budget primitif. Ce budget a diminué de 3,57% en 2011 passant à 137,6M€. Le CESER a bien retenu que ce budget 2011 est considéré comme un budget de transition qui a été élaboré dans un contexte d'incertitude financière en raison de la réforme de la fiscalité. Son objectif est de reconduire les projets les plus pertinents en attendant la finalisation du SRDE qui sera voté en juin 2011.

Avec le 5ème Budget Primitif national, Midi-Pyrénées est situé en 10ème position des régions françaises pour l'affectation des crédits dédiés à l'activité économique. L'Auvergne, première Région, y octroie 20% de son Budget.

³⁵ Hors Crédit Long Terme Renouvelable

Evolution des crédits pour paiement de l'action économique de la Région Midi-Pyrénées



Source : Conseil Régional Midi-Pyrénées – Budget Primitif 2010

Les Crédits pour paiement du Conseil Régional Midi-Pyrénées ont augmenté sur les quatre dernières années de plus de 19%, passant de 102,3 M€ en 2006 à 126,9 M€ en 2010.

Les postes qui ont augmenté sont : l'économie régionale et l'emploi (34%), la recherche et l'innovation (22%) et l'action internationale (49%).

I.4.1 Le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE)

La Politique Industrielle est définie par la Région au travers du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE voté en juin en 2006). Les mesures sont déclinées autour d'orientations susceptibles de couvrir les problématiques des TPE et des PME allant de la création, au développement jusqu'à la transmission.

La Région apporte des financements de fonctionnement, d'investissements, ou de participation au capital de différentes agences et structures permettant d'infléchir les choix de ces entités selon les orientations politiques souhaitées par les élus du Conseil Régional.

Les orientations stratégiques du SRDE 2006-2010 étaient :

- Faire émerger et appuyer les initiatives locales ;
- Soutenir la croissance de l'appareil productif régional sur tous les territoires ;
- Relever les défis de la mondialisation ;
- Fédérer tous les acteurs concernés par un projet.

Avec quatre grands objectifs :

- L'innovation ;
- La transmission, la création, l'immobilier d'entreprise ;
- La compétitivité des filières régionales ;
- Le développement international.

Un nouveau Schéma Régional de Développement Economique Innovation-Recherche pour la période 2011-2016 est en cours d'élaboration et sera soumis au vote du Conseil Régional en juin 2011. Le CESER souhaite que le présent avis contribue à l'élaboration de ce nouveau SRDE.

I.4.2 Le plan régional « Entreprendre Midi-Pyrénées »

Volet emblématique du Schéma Régional de Développement Economique, ce Plan Régional répond notamment aux besoins forts d'accompagnement des porteurs de projets de création,

transmission et reprise d'entreprises dans leur implantation et leur ancrage dans le territoire. Elaboré en étroite collaboration avec les professionnels du secteur, il porte sur deux axes :

- La création d'entreprises (dispositifs d'appui régionaux : accompagnement individualisé, formation, financement, professionnalisation, opérations collectives, etc.) ;
- La transmission-reprise pour accompagner l'entreprise sur l'ensemble du processus (conseils et fonds d'expertise).

Toutes les informations considérées comme utiles pour réussir les projets d'entreprises sont référencées sur le site internet créé par le Conseil Régional : www.entreprendre.midipyrenees.fr.

I.4.3 Les moyens de la politique du Conseil Régional

I.4.3.1 Les structures régionales de financement

Les contrats d'appuis

Les contrats d'appuis sont le nouveau dispositif phare du soutien à la politique du développement. Il existe cinq types de contrats d'appui adaptés aux besoins des différentes structures. Leurs objectifs sont de consolider et d'amplifier les dynamiques locales de développement dans tous les bassins d'emplois. Ce sujet est développé au chapitre II.3.7.1 Les contrats d'appuis.

Les appels à projet

Afin de soutenir certains domaines en accord avec ses orientations, le Conseil Régional offre aux laboratoires et aux entreprises, et notamment aux PME, de participer à des programmes qui leur permettront de financer tout ou partie de leurs projets.

Il s'agit des appels à projet recherche et transfert des technologies, et des appels à projet sectoriels décrits plus en détail au chapitre II.3.7.3 « Les Appels à Projets régionaux en R&D ».

I.4.3.2 Les structures régionales d'accompagnement des porteurs de projets d'entreprises

Le Conseil Régional s'appuie sur des opérateurs régionaux d'accompagnement des entreprises et des territoires.

Midi-Pyrénées Expansion

Créée et financée par la Région Midi-Pyrénées pour être l'Agence Régionale de Développement, Midi-Pyrénées Expansion (MPE) participe à la mise en œuvre de la politique économique régionale. Elle propose des services aux entreprises et aux collectivités :

- Prospection, en France et à l'étranger, des entreprises susceptibles de s'implanter en Midi-Pyrénées et accompagnement de ces entreprises jusqu'à la concrétisation finale de leur projet ;
- Structuration et animation des filières régionales ;
- Soutien des réseaux d'entreprises et relais opérationnel des pôles de compétitivité ;
- Accompagnement des collectivités dans leurs projets de développement économique ;
- Animation du Réseau de Pépinières d'Entreprises de Midi-Pyrénées ;
- Observation des filières et territoires ;
- Création, transmission et reprise d'entreprises ;
- Actions de promotion et de communication.

Midi-Pyrénées Innovation

Midi-Pyrénées Innovation (MPI), agence régionale de l'innovation labellisée Centre de Diffusion Technologique, a pour vocation de susciter, promouvoir et soutenir les programmes d'innovation des entreprises dans une optique de développement commercial et stratégique, en s'appuyant sur la mise en réseau de différents acteurs.

Le rôle de MPI est présenté au paragraphe II.2.7 « Le soutien régional à l'innovation ».

Si MPE a la charge de structurer et animer les filières régionales et a identifié 6 filières comme déjà indiqué (I.3.4 « Les filières industrielles»), MPI a aussi identifié ses filières prioritaires. Une mise en cohérence de ces approches s'avère nécessaire.

Le réseau des pépinières

Le Réseau des Pépinières s'est constitué afin de mutualiser les compétences et les expériences des pépinières de Midi-Pyrénées qui se sont engagées à respecter une charte qualité. Créé en 1994, il met en œuvre des plans d'actions visant à renforcer la professionnalisation des pépinières adhérentes et promouvoir leurs actions en Midi-Pyrénées et en France. Il y a 20 pépinières d'entreprises représentant, avec leurs antennes, 28 sites dédiés à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des créateurs et jeunes entreprises de moins de 5 ans. En 2008, les pépinières d'entreprises de Midi-Pyrénées ont hébergé 203 jeunes entreprises représentant 891 emplois.

L'Incubateur Midi-Pyrénées

Destiné initialement à accompagner les créateurs de projets industriels issus des laboratoires de recherche, l'incubateur accompagne les jeunes entreprises durant le processus de création. Son rôle est détaillé au chapitre II.2.7 « Le soutien régional à l'innovation ».

Les Zones d'activité d'Intérêts Régional (ZIR)³⁶

Le label ZIR a été créé pour identifier un maillage du territoire régional en terme de zones d'activités attractives, les promouvoir et implanter durablement les entreprises. Les Zones d'Intérêt Régional proposent des services adaptés aux besoins des entreprises et de leurs salariés sur leur lieu d'implantation, et des aménagements respectueux de l'environnement, pour que les entreprises évoluent dans un cadre agréable et bénéficient directement d'un réel bénéfice en terme d'image. En 2009, il y a en Midi-Pyrénées 14 parcs d'activités qui répondent aux critères régionaux et qui sont en cours de commercialisation du foncier aménagé ; 6 parcs d'activités ont un projet d'extension/requalification leur permettant d'accéder au label ZIR, et 10 parcs d'activités sont en projet.

1.5 LE POIDS DES ACTEURS PUBLICS

Alors que le Conseil Régional joue un rôle de coordination indispensable et que cet échelon est pertinent pour des prises de décision cohérentes et régulatrices sur le territoire régional, le poids financier des Régions françaises est faible comparé aux régions d'autres pays européens.

Une étude³⁷ de mars 2010 précise qu'en 2007, les dépenses des Conseils Régionaux s'élevaient à 23,2 milliards d'euros, contre 59,6 milliards d'euros pour les départements et 68,1 milliards d'euros pour le secteur communal³⁸.

³⁶ <http://www.zir.midi-pyrenees.fr/>

³⁷ Inspiré de Nicolas BOUZOU, « renforcer le rôle économique des régions » - Fondapol - mars 2010

³⁸ Rapport du comité BALLADUR, « Il est temps de décider », mars 2009

Dépenses des collectivités locales par fonction en 2007 en millions d'euros

	Régions	Départements	Communes	Groupements	Total
Développement économique	1 812,20	1 854,90	1 391,40	1 127,90	6 186,40
Autres compétences	21 393,23	57 719,30	49 534,70	16 089,60	144 736,83
Total	23 205,43	59 574,20	50 926,10	17 217,50	150 923,23

Source : rapport BALLADUR : « Il est temps de décider » - Mars 2009

La Navarre, le Pays basque ou l'Aragon, qui ont une organisation administrative différente de la France, possèdent de leur côté des budgets d'un montant six à douze fois supérieur à ceux de l'Aquitaine ou de Midi-Pyrénées³⁹. Un Land comme celui de Hambourg, qui compte 1,8 million d'habitants, consacre quatre fois plus de moyens financiers à l'innovation que les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine réunies.

La légitimité du Conseil Régional à coordonner le développement économique est ainsi entachée d'un manque de moyens financiers pour assurer son rôle. De plus, la réforme des collectivités territoriales avec une baisse de l'autonomie des ressources financières, (notamment la disparition de la taxe professionnelle), ne permet pas aujourd'hui d'avoir une lisibilité claire sur le potentiel budgétaire alloué à la politique économique, et de planifier des politiques régionales ambitieuses.

L'incidence de la suppression de la taxe professionnelle sur les implantations territoriales reste encore incertaine. Même s'il apparaît que toute commune ou communauté de commune sera toujours intéressée pour accueillir une entreprise pouvant créer de l'emploi sur son territoire, les zones d'accueil d'entreprises ne pourront plus satisfaire les attentes en termes financiers de retour sur investissements. Cela peut laisser craindre que les collectivités n'aient plus les moyens d'investir dans ces projets, n'apportant plus un renouvellement ni une amélioration de ces zones, si ce n'est au détriment d'autres investissements publics.

Ce point permet aussi de souligner que les communes souhaitant dynamiser leur tissu économique par des politiques d'aménagement de zones d'entreprises, se retrouvent fréquemment en concurrence les unes avec les autres à parfois quelques dizaines de kilomètres de distance, alors qu'elles pourraient être spécialisées et non concurrentes. Si cette concurrence est profitable pour les entreprises, les négociations à la baisse du prix des terrains ne profitent pas aux investissements publics.

Même si on peut considérer que toutes les politiques d'un Conseil Régional avec la formation initiale et continue, le développement des infrastructures et des services de transport, et les aides aux entreprises concourent au développement économique, on ne peut que constater que les Régions ne consacrent en moyenne en France que 6%⁴⁰ de leur budget pour les aides aux entreprises pour un montant total de 1,8 milliards d'euros.

Même si ce soutien économique doit s'ajouter aux aides des communes ou des groupements de communes, ces dépenses demeurent relativement marginales en comparaison de celles de l'Etat⁴¹ : le coût du seul Crédit Impôt Recherche a été de 4,1 milliards en 2009 ou les exonérations de charges sociales ont été évaluées à 27,8 milliards d'euros en 2007.

³⁹ Alain ROUSSET et Jean VIARD, « Ce que régions veulent dire », éditions de l'Aube, 2009

⁴⁰ Alternatives économiques n°289 mars 2010 - source ARF (Association des Régions de France)

⁴¹ Rapport du comité BALLADUR - Il est temps de décider - Mars 2009

Malgré la loi Raffarin, le degré de décentralisation en France est encore limité. D'après « l'indice de décentralisation »⁴², il apparaît que la France conserve une organisation relativement centralisée, beaucoup plus que le Royaume-Uni, les Pays-Bas ou l'Italie. La palme de la décentralisation revient à la Suisse, à l'Allemagne et à la Belgique. Les pays plus centralisés que la France sont généralement nettement plus petits (les pays scandinaves ou baltes, notamment).

II. LES LEVIERS DU DEVELOPPEMENT DES PME

II.1 LES COMPETENCES

II.1.1 Les mutations industrielles et l'évolution des compétences

Les mutations économiques sont un phénomène ancien mais elles progressent depuis plus d'une décennie à un rythme accéléré.

L'expression « Mutations économiques » recouvre des phénomènes interdépendants ; elle comprend les mutations technologiques (incluant les mutations industrielles), économiques, organisationnelles, règlementaires, démographiques. Tous ces phénomènes, qui impactent à la fois sur les modes de vie, les appareils de production et les métiers, peuvent, s'ils ne sont pas anticipés, avoir des conséquences sur le plan socio-économique.

Les grandes mutations économiques telles que nous les avons listées dans l'introduction (mondialisation des échanges, financiarisation de l'économie, les nouvelles technologies de la communication, la raréfaction de certaines matières premières) ont toutes leur influence sur l'activité des PME.

Les mutations ont des effets économiques et sociaux importants, notamment sur les territoires spécialisés et dépendants d'une activité ou d'un établissement. La fermeture d'une entité ou les difficultés d'une filière entraînent l'augmentation du chômage, la précarisation des anciens salariés, les difficultés de reconversion et de réinsertion professionnelle, la perte de compétences des hommes et des femmes formés et expérimentés, ainsi que la perte de dynamique sur le territoire. A contrario, ces mutations peuvent être l'occasion de développer de nouvelles activités qui entraînent des besoins notamment en personnel compétent et qualifié, nécessitant de nouvelles formations initiales ou professionnelles. Ces mutations doivent être accompagnées pour dynamiser le tissu économique.

II.1.1.1 Les mutations en Midi-Pyrénées

En Midi-Pyrénées, l'évolution de secteurs industriels (crise des industries du textile et de la papeterie, croissance rapide de l'aéronautique,...) ou certaines fermetures ou restructurations d'établissements (GIAT-Industries à Tarbes, Péchiney à Tarascon, Lédard à St Girons...) ont eu des impacts forts pour les territoires concernés.

Bénéficiant d'une progression démographique et d'une croissance significative des emplois, Midi-Pyrénées se distingue de nombre d'autres régions. Le lancement de programmes industriels comme celui de l'A380 a conforté l'image Aéronautique d'une région spécialisée dans des activités à haut contenu technologique. Même si les emplois liés à de telles activités restent

⁴² L'institut de recherche Bak Basel Economics a calculé un « indice de décentralisation » construit à partir de 185 aspects de l'organisation publique d'un pays (décentralisation financière, décentralisation politique, fonctionnelle, etc.), couvrant des régions de l'Union européenne, de la Croatie, de la Suisse et de la Norvège (Cf. de la subsidiarité à la réussite : l'impact de la décentralisation sur la croissance économique, ARE, mai 2009).

concentrés autour de la métropole toulousaine, ils provoquent des effets d'entraînement, qui se déploient sur une large portion du territoire régional, qu'il s'agisse d'activités industrielles (ex : Mécanic Vallée) ou de croissance démographique.

Favorable pour l'aire métropolitaine, l'ouverture aux marchés internationaux de l'économie régionale est perçue comme un facteur qui fragilise particulièrement les foyers industriels axés sur les activités manufacturières traditionnelles.

Les mutations notables de Midi-Pyrénées

Midi-Pyrénées a vécu plusieurs types de mutations notables. A titre d'exemple citons :

- Le déclin du textile : qui a perdu plus de la moitié de ses effectifs en 15 ans du fait d'un coût élevé de la main-d'œuvre⁴³, d'une très forte concurrence des pays d'Europe de l'Est, d'Asie ou d'Afrique, mais aussi à cause d'un manque d'investissements ;
- L'essor de l'aéronautique⁴⁴ :
 - Une évolution en deux phases :
 - Guerre 1914-1918 choix stratégique militaire d'implanter loin du front à Toulouse la construction d'avions militaires. L'Etat décide très largement tant du choix des produits que des dirigeants.
 - Des années 1970 jusqu'à l'année 2000 un recul du rôle de l'Etat et la montée d'une logique concurrentielle. Airbus met alors en place une nouvelle stratégie qui se traduit par des évolutions organisationnelles et technologiques significatives.
 - L'organisation de la sous-traitance aéronautique : Prenant exemple sur l'organisation de l'industrie automobile, et avec un objectif de rationalisation de la production et de baisse des coûts, le management et les relations entre Donneurs d'Ordres et sous-traitants ont subi un changement organisationnel majeur. *L'impact de cette mutation a été développé par le CESER Midi-Pyrénées en octobre 2007 dans un avis intitulé : « La sous-traitance aéronautique en Midi-Pyrénées ».*
- La chimie : l'explosion d'un entrepôt de l'usine AZF survenue en 2001 a impacté la filière chimie. La fermeture de cette importante usine a eu des effets directs sur le tissu économique industriel. En raison de son bilan lourd en perte de vies humaines, de nombreux blessés et traumatismes, cet accident a eu un impact sur l'image de toute la filière. *Les conséquences et les moyens de faire face à cette transformation ont été traités par le CESER Midi-Pyrénées en octobre 2007 dans une avis intitulé : « Vers une autre chimie ».*

Mis à part le textile, l'aéronautique et la chimie qui ont subi de très fortes mutations, les autres secteurs d'activité ont un profil d'évolution sans mutations particulières aussi tranchées. Cependant ils concentrent une part non négligeable de la population régionale et occupent la plus large portion du territoire de Midi-Pyrénées.

Le CRIES⁴⁵ considérait en 2005 que les inquiétudes demeurent sur les sites à vocation industrielles du piémont pyrénéen et les difficultés du secteur du textile dans la zone de Lavelanet sont réelles. Mais, on peut considérer que, à la différence de la période 1980-1990, les grandes «mutations industrielles» se sont suivies de processus d'adaptation et de reconversion, le plus souvent sur des savoir-faire présents dans ces sites.

⁴³ CARMEE (Centre d'Analyse Régionale des Mutations de l'Economie et de l'Emploi), « les défis de l'industrie picarde » - DRIRE PICARDIE, 2005

⁴⁴ MIRE Monitoring Innovative Restructuring in Europe - J.GALENS, C.VICENS ; LIRHE - Les mutations dans le secteur aéronautique : Le cas d'Airbus en Midi-Pyrénées - septembre 2006

⁴⁵ CRIES (Comité Régional pour l'Information Économique et Sociale) - Rapport : Mutations économiques et attractivité de la région - mars 2005

II.1.1.2 Les mutations immatérielles

Même si ce type de mutations n'est pas spécifique à Midi-Pyrénées, il nous semble nécessaire de souligner ici ce changement important concernant la valeur des produits et l'utilisation des systèmes d'information.

L'immatériel (rassemblant : marque, systèmes d'information et de communication, service après vente, conditions commerciales, disponibilité des pièces, pérennité et évolution du produit, réseaux commerciaux, packaging, image de marque, design, publicité, logistique, marketing...), est constitué d'éléments qui participent à l'élaboration d'un nouveau type de produit plus global. L'investissement immatériel ou incorporel représente désormais une nouvelle dimension décisive⁴⁶ pour la compétitivité et la valorisation des industries. Depuis 1991, les dépenses d'investissement immatériel situées en amont et en aval du processus de production dépassent dans l'industrie française⁴⁷ celles d'investissement corporel (renouvellement ou modernisation des équipements, extension de capacités, bâtiments, sécurité, environnement...). Destinées à préparer la croissance de l'entreprise (conception d'un nouveau produit, construction d'une marque, développement des compétences des salariés, acquisition de logiciels), elles représentent 42,8 milliards d'euros en 2006, soit 1,8 fois le niveau d'investissement corporel traditionnel (24 milliards d'euros). On soulignera aussi que ces investissements immatériels se concentrent essentiellement dans deux domaines : la R&D et la publicité (19,7 et 19,5 milliards d'euros respectivement). Désormais, l'investissement industriel se divise donc à part quasi égale entre les trois grandes étapes du processus productif : la conception-développement (R&D), l'industrialisation - la production et la mise en marché (publicité, marketing, design).

Malgré cette évolution, il est très difficile de faire valoir l'importance de ces investissements auprès des banques. De plus, les aides financières attribuées par les différentes mesures ou appels à projets soutiennent les investissements matériels, immobiliers ou la R&D, mais le développement immatériel et notamment commercial ne sont pas soutenus alors que leur coût est conséquent (en moyenne 10€ pour 1€ d'investissement en R&D).

Une mutation immatérielle importante pour les PME, est la place et la perpétuelle évolution des outils informatiques qui ont bouleversé l'organisation, la gestion et les relations de l'entreprise avec l'extérieur. Les systèmes d'information offrent la possibilité de piloter toute la chaîne de valeur permettant d'optimiser les relations avec les acteurs (clients, fournisseurs, administrations...) et de gérer l'entreprise en prenant en considération tous les paramètres de gestion (finance, logistique, RH...). Ils sont aussi un moyen de communication incontournable qui permet à n'importe quelle structure, même la plus petite, de donner une visibilité, d'échanger et de commercialiser partout dans le monde via un site internet.

Pour développer un produit, il devient alors nécessaire de maîtriser des domaines très différents tels que le design, le marketing, le financement, le management organisationnel... Appliqué à des produits « anciens », l'immatériel est un des moyens de développer de nouvelles prestations et de créer de nouvelles activités.

Les PME bénéficient maintenant d'outils et de systèmes d'information plus spécifiquement adaptés à leurs besoins. Il apparaît cependant que tous les dirigeants, les pouvoirs publics et tous les acteurs n'ont pas encore réalisé l'importance de l'immatériel et de la plus value qu'il pourrait apporter aux entreprises et à leurs clients.

⁴⁶ Gilles BLANC - Professeur d'Économie à l'École des Mines de Paris www.constructif.fr - La Fédération Française du Bâtiment - N°20 - Juin 2008

⁴⁷ Secteurs agroalimentaires et manufacturiers

II.1.1.3 Faire face aux mutations industrielles

Si la veille technologique et économique est l'un des moyens à disposition des entreprises pour comprendre les évolutions de leur environnement, les pouvoirs publics ainsi que les organisations professionnelles peuvent eux aussi jouer un rôle dans l'identification et l'accompagnement des mutations.

Pour les entreprises

La Veille est l'ensemble des techniques licites visant à organiser de façon systématique la collecte d'informations, l'analyse, la diffusion et l'exploitation de ces informations utiles à la croissance et au développement de l'entreprise. La Veille s'appuie sur l'observation et l'analyse de l'information scientifique, technique, et technologique ainsi que de l'évolution des marchés et de l'environnement social, économique, commercial et financier, dans le but de détecter les menaces et saisir les opportunités de développement.

Les PME utilisent peu cet outil stratégique. Celles qui y ont recours sont de tout type quels que soient leur taille, leur indépendance patrimoniale ou leur secteur d'activité. En revanche, leur point commun est qu'elles ont toute une stratégie (par exemple : de développement, de différenciation ou de diversification) et/ou sont orientées vers des marchés internationaux⁴⁸.

La Veille peut être en partie accompagnée notamment par les organisations professionnelles et les Chambres Consulaires. La CCI de Toulouse réalise une surveillance de l'information locale avec la newsletter « Flash'info 31 ». Elle assure une veille en support d'actions d'animation collective assurées par la Direction Animation Industrielle & Services aux Entreprises. Elle a mis en place un observatoire d'analyse par filières (OBSéco) permettant d'identifier les atouts et les faiblesses internes et externes. La partie⁴⁹ " collecte " ou " recherche ", occupe, en moyenne, plus de 50 % de l'opération de Veille, mais il est nécessaire de s'efforcer d'accorder, relativement, plus de temps à l'analyse (individuelle ou collective) et à l'enrichissement de l'information.

La Veille permet à l'entreprise d'obtenir les informations pertinentes pour évaluer son activité en relation avec son environnement. Elle doit conduire à une évolution permanente qui permette de suivre les mutations économiques.

Pour les pouvoirs publics

Afin d'appréhender les évolutions et les accompagner, les lois de décentralisation de 1982 avaient prévu d'organiser un système d'information pour accompagner et évaluer les mutations économiques, sociales et territoriales. Dans son rapport « Contribution à l'Élaboration du Schéma Régional de développement Économique de Midi-Pyrénées » de 2006, le CESER avait préconisé⁵⁰ de mettre en place un observatoire régional des mutations et de l'inscrire au SRDE. Le Conseil Régional avait inscrit un tel observatoire dans le SRDE 2006-2010 et avait mis en place en 2007 le DRIME (Dispositif Régional d'Information sur les Mutations Economiques), rattaché par MPE.

Le DRIME, dispositif d'aide à la décision politique en matière économique, réunit actuellement des représentants de 56 entreprises régionales, des personnalités qualifiées de la recherche académique, des économistes et le Conseil Régional. Il établit des états des lieux synthétiques et des préconisations pratiques à partir des échanges avec les différents acteurs. Le CESER se félicite de la mise en place de ce dispositif et de l'intérêt que présentent les premiers rapports publiés⁵¹ ; cependant le CESER constate que le DRIME est composé pour une part prépondérante

⁴⁸ Stratégies des PME et pratiques d'intelligence économique et de veille stratégique - 5^{ème} congrès de l'académie de l'entreprenariat - Oct 2007

⁴⁹ Site de la CCIT - www.toulouse.cci.fr - Présentation des actions

⁵⁰ CESER MP – Elaboration du SRDE - 2006- Orientation 1 - Favoriser la croissance durable du territoire p.25

⁵¹ DRIME : Rapport n°1: Investir dans les compétences et les réseaux, sept 2009 ; rapport n°2 Vers une stratégie régionale en faveur des activités transversales, oct 2010.

par les acteurs de l'aéronautique et des systèmes embarqués ne favorisant pas une représentation équilibrée des autres secteurs industriels et des PME.

II.1.2 Développer l'emploi et les compétences

Si l'on admet que la croissance est intimement liée à la performance de l'entreprise, celle-ci se fonde sur la cohérence entre la stratégie de l'entreprise, son organisation, les compétences et les qualifications de ses salariés et de son dirigeant. Il convient alors de développer :

- une gestion de compétences ciblées et anticipées, avec des moyens hiérarchisés dans le temps selon les objectifs,
- une politique de recrutement et de développement des potentiels de compétence, ce qui englobe non seulement une perspective individuelle, mais aussi collective et économique,
- une politique de formation adaptée aux objectifs de l'entreprise et qui doit permettre de maintenir et développer l'employabilité du salarié,
- enfin, une politique de reconnaissance de la qualification et de l'expérience garantie par la qualité du dialogue social et la revalorisation des salaires, au minimum en revalorisant les salaires réels pratiqués par rapport aux minima garantis par les accords négociés dans les Branches du secteur industriel.

La Gestion des Ressources Humaines (GRH) aura d'autant plus d'impact qu'elle est développée en impliquant et en faisant adhérer tous les acteurs de l'entreprise. Elle doit permettre de :

- développer et pérenniser l'entreprise,
- favoriser le développement professionnel et la qualification du personnel,
- assurer une meilleure mobilisation des équipes et obtenir de meilleures performances de leurs outils de production,
- valoriser le talent et les compétences du personnel, notamment lors de la transmission de l'entreprise.

Le concept de gestion des compétences est né essentiellement dans la grande entreprise. En effet la conception et la mise en œuvre d'une Gestion des compétences peut réclamer d'importants moyens humains pour élaborer un dispositif de gestion basé sur des règles et des supports formalisés. Pilotage, conception, formalisation représentent des coûts importants auxquels une Grande Entreprise, ou un Groupement d'entreprise peut plus facilement consentir. La mise en œuvre est, elle aussi, coûteuse en disponibilité : information, formation des acteurs, implication de l'encadrement de proximité. De plus, dans les Grandes entreprises, il existe la fonction spécialisée des « Ressources Humaines » disposant de l'expertise nécessaire.

Ayant généralement de faibles réserves en moyens et peu d'expertise en matière de Gestion des Ressources Humaines (GRH), la PME, et notamment la TPE, n'est pas le champ de prédilection de la gestion des compétences. Les chefs d'entreprises soucieux de leur responsabilité sociale n'y sont pas réfractaires, et parfois en utilisent les outils sans en avoir pleinement conscience ; les formes des dispositifs mis en œuvre sont alors extrêmement variées. Les « *propriétaires dirigeants* » des plus petites entreprises privilégient souvent un management direct et de proximité ; certains ont tendance à craindre les dispositifs de gestion formalisés qui demandent un engagement auprès de leurs collaborateurs, notamment en matière de carrière et de rémunération.

Traditionnellement donc, par manque de moyens ou par choix, la GRH est rare dans l'univers de la PME. Il reste cependant nécessaire de considérer que chaque entreprise a dans les actes relationnels d'échange journaliers, en montant des projets ou à l'occasion d'un recrutement, une occasion d'enrichir les compétences de ses salariés et de se donner l'opportunité de mieux se développer.

Même si toutes les entreprises devraient se préoccuper du développement de leurs salariés, cette gestion des ressources humaines se confronte immanquablement pour les PME à des difficultés journalières structurelles : le faible nombre d'employés, le manque de temps, la situation géographique, les moyens financiers, la capacité à imaginer ces process et à les mettre en œuvre sont autant de barrières à leur développement.

On notera dans ce domaine la particularité des Sociétés Coopératives et Participatives (Scop). Les Scop sont des entreprises dont les salariés sont associés majoritaires et vivent un projet commun en mutualisant équitablement les risques et les grandes décisions stratégiques. Les Scop reposent sur un principe de démocratie d'entreprise et de priorité à la pérennité du projet. Cette organisation permet un engagement, une implication, une valorisation et le développement des salariés en même temps que la croissance et la pérennisation de l'entreprise.

II.1.2.1 Des contraintes à prendre en considération

Le recrutement

Dans une petite structure chaque emploi revêt une grande importance pour l'activité, et les échéances à court terme des PME orientent bien souvent les recrutements vers du personnel qualifié et expérimenté moins faciles à trouver en raison des rémunérations proposées. En effet, ce sont les grosses entreprises qui ont des moyens de financement et des conditions d'emploi (rémunérations, garanties collectives, Comité d'Entreprise ...), souvent meilleures, qui jouent un rôle « d'aspirateur de compétences » au détriment des PME.

La localisation géographique est un déterminant important dans l'accès aux compétences souhaitées par les entreprises. La distance à une grande ville qui possède de nombreux services, des commerces et offre des loisirs, et plus particulièrement à Toulouse, engendre des difficultés pour attirer et retenir des compétences spécifiques même si elles ne sont pas forcément très techniques. La difficulté pour le conjoint de trouver un emploi localement peut constituer un frein supplémentaire.

Certaines PME, spécialisées en grosse mécanique, en petites séries, en armoires électriques, en produits d'arts par exemple, qui ont une activité de niche nécessitant une forte spécialisation du personnel, s'organisent en recrutant des personnes avec un potentiel d'apprentissage, et les forment en entreprise ; parfois la formation initiale (CAP par exemple) n'existe pas ou a été supprimée et la formation en entreprise est alors la seule voie possible. Ces postes « d'experts » peuvent rendre l'entreprise dépendante et vulnérable puisque la connaissance et le savoir faire ne sont connus et pratiqués que d'une seule personne ou d'une petite partie des équipes.

La « capacité d'adaptation » est une des aptitudes recherchées par les entreprises et valorisée pour faire face aux fluctuations des marchés. Cela permet au salarié d'avoir une meilleure adaptation entre le besoin de l'entreprise et les compétences, et à l'entreprise d'avoir une meilleure mobilité interne de son personnel. Toutefois, les recrutements des entreprises industrielles se font de plus en plus sur des métiers avec des qualifications précises et sur des fonctions spécifiques, ce qui peut être considéré comme une contradiction organisationnelle avec la volonté de mobilité.

La fidélisation du personnel

La fidélisation du personnel est l'une des conséquences d'une bonne gestion adaptée des Ressources Humaines. La stabilité du personnel est généralement le signe d'une bonne collaboration, de respect mutuel et d'une reconnaissance adaptée.

Mais elle peut aussi être le résultat d'une frilosité du marché du travail ou de difficultés à trouver un emploi au moins équivalent notamment dans un secteur rural reculé.

On comprendra aisément que les relations ne sont pas les mêmes dans une PME du bassin Toulousain, qu'à Laguiole en Aveyron ou à Lavelanet en Ariège.

Cependant, la rotation du personnel (le « turn over ») est considérée parfois comme étant indispensable pour assurer un renouvellement des compétences.

L'usure des compétences

Alors qu'elle paraît souhaitable, la fidélisation du personnel engendre le vieillissement de l'âge moyen des salariés de l'entreprise, avec des conséquences en terme de développement.

Ces PME à faible rotation de personnel ont besoin notamment de jeunes recrues pour dynamiser et faire innover leur entreprise, car l'usure des compétences d'un salarié qui a 20-30 ans d'ancienneté est réelle. Les petites PME qui n'ont pas la possibilité d'offrir de plan de carrière ou tout simplement d'évolution sont particulièrement exposées. En effet, la motivation du salarié à développer de nouveaux projets et à s'investir avec de nouveaux modèles d'organisation tout en utilisant de nouvelles technologies est moins importante, surtout s'il n'y a pas de plan de formation.

Pourtant, le besoin de développement et de renouvellement ne passe pas nécessairement par le remplacement des hommes et des femmes. Les postes de travail peuvent évoluer en fonction de l'âge, ou être adaptés, en y associant les formations correspondantes.

L'évolution de l'allongement du temps de travail et donc l'élévation de l'âge des départs à la retraite, va engendrer un vieillissement supplémentaire des salariés des PME qui ont su fidéliser leur personnel. De plus, en raison de la possibilité pour chaque salarié de repousser sa date de départ à la retraite, le dirigeant ne peut pas savoir à moyenne échéance avec certitude à quelle date il pourra ou devra remplacer son personnel.

Néanmoins, la richesse des savoirs et de l'expérience des « seniors » de l'entreprise doit pouvoir être valorisée notamment pour accompagner et former les nouveaux salariés par des dispositifs de biseaux appropriés.

II.1.2.2 La formation

La formation professionnelle dans les PME françaises évolue lentement depuis la loi de 1971, imposant une contribution au titre de la formation continue. Nombre d'entre elles suivent encore des politiques de formation très ponctuelles, n'entrant pas dans une logique d'investissement formation.

Il est possible d'opposer deux profils-types extrêmes :

- D'une part, apparaissent les politiques de formation ponctuelles, mises en place sans réelle réflexion sur les actions engagées et les résultats escomptés. Une logique réactive, curative et adaptative guide ces actions. La formation reste peu considérée et le pourcentage obligatoire versé au titre de la formation continue semble davantage perçu comme une dépense supplémentaire que comme une opportunité.
- D'autre part, il existe des politiques de formation menées dans une perspective d'investissement. Globalement la politique de formation est menée dans une logique d'investissement dans les cas où la réflexion se fait à long terme, quand celle-ci s'intègre dans une stratégie de l'entreprise, tout en tenant compte des besoins des salariés. Cette perspective se situe alors davantage dans une logique pro-active, réfléchie et délibérée.

En Midi-Pyrénées le Taux de Participation Financière (TPF) régional pour les PME de tous secteurs est supérieur à la moyenne nationale.

	Taux de salariés partant en formation	Contribution obligatoire	TPF Midi-Pyrénées	TPF France
10-19 salariés	16 %	1,05 %	1,92 %	1,37 %
20-49 salariés	31 %	1,60 %	1,99 %	1,41 %
50-249 salariés	54 %	1,60 %	2,35 %	2,30 %

Source DRTEFP - Les chiffres clés de la région Midi-Pyrénées - décembre 2009.

Il semblerait que les PME industrielles ont plus souvent un plan de formation que les autres secteurs d'activités. Nous n'avons pas d'informations détaillées en Midi-Pyrénées sur la consommation et l'évolution pour les PME industrielles. Mais des inégalités peuvent facilement être constatées dans le tableau ci-dessus, où on note que plus l'entreprise est importante en nombre de salariés, plus les salariés bénéficient de formation.

De façon générale, il y a des inégalités de traitement entre les salariés, qu'ils soient en TPE, en PME ou en grosses structures. Il apparaît nécessaire de rendre équitable envers chacun l'accès à la formation continue.

Les freins à la formation

Pour les PME il existe plusieurs freins à la formation. Du côté des entreprises, on citera notamment : le manque de temps, les coûts directs et indirects, les conséquences possibles sur l'organisation, notamment dans les petites structures. Peut s'y rajouter également la crainte du départ du salarié formé. Et pour les salariés les freins peuvent être l'appréhension du système de formation, l'éloignement du lieu de vie pendant la formation, le risque de se remettre en cause, les conséquences sur l'évolution professionnelle.

Pourtant, les bénéfices de la formation sont nombreux : fidéliser les anciens et attirer les jeunes, suivre les évolutions technologiques et réglementaires, briser la solitude du dirigeant, améliorer l'image de l'entreprise, doper sa performance... et pour certains encore, même si la formation ne correspond pas à une activité de l'entreprise, elle peut être accordée partant du principe que toute formation ouvre l'esprit et donne de nouvelles capacités⁵².

Pour les PME en zone rurale, la distance entre l'entreprise et les lieux de formation est un problème. Certains chefs d'entreprise ont essayé d'organiser le regroupement d'employés de plusieurs entreprises pour suivre une formation commune, mais cela s'est avéré très compliqué pour l'organisation, avec un investissement temps trop important pour réaliser une formation ponctuelle notamment pour des raisons de disponibilité commune des salariés.

Une autre difficulté serait d'ordre structurel. La filière santé par exemple qui est tributaire de différents OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé), n'aurait pas la possibilité d'avoir une action concertée et cohérente.

Cependant, différents dispositifs ont été mis en œuvre cette dernière décennie pour inciter les salariés à se former et à se qualifier avec notamment :

- La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a instauré la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) qui permet à toute personne, engagée dans la vie active depuis au moins trois ans, de se voir reconnaître officiellement ses compétences professionnelles par un titre, un diplôme à finalité professionnelle ou un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) ;
- La loi du 4 mai 2004 sur « la formation tout au long de la vie » a ouvert de nouveaux droits pour les salariés avec notamment :
 - le Droit Individuel à la Formation (DIF - 20h00 de crédits annuels cumulables sur

⁵² Entretien au CESER - PME du textile

6 ans). L'initiative d'utiliser les heures hors temps de travail (sauf disposition conventionnelle contraire) appartient au salarié, avec l'accord de l'employeur sur le choix de la formation ;

- Le Passeport Formation qui permet, à l'initiative du salarié de faire répertorier ses diplômes (formation initiale), ses formations (au titre de la formation continue, du DIF, du CIF ou de la VAE) et ses expériences professionnelles. Il peut ainsi faire valoir ses compétences et gérer l'évolution de son projet professionnel.

La loi de 2004 a aussi créé pour les dirigeants une « Convention d'aide de l'État au remplacement d'un salarié en formation »⁵³. Quelle que soit sa forme juridique, toute entreprise de moins de 50 salariés peut y prétendre pour remplacer tout salarié quels que soient sa catégorie professionnelle et son contrat de travail (à l'exception des contrats d'apprentis, de professionnalisation, de congés de formation et des intérimaires en délégation). Son montant forfaitaire horaire est égal à 50% du SMIC. L'aide est accordée pour une durée maximale d'un an.

Malgré les nouvelles dispositions légales, les nouvelles solutions techniques proposées par les prestataires de formations, et les efforts d'accompagnement par les OPCA et les organisations professionnelles, il semblerait qu'il n'y ait pas de solutions adaptées aux problématiques des TPE qui n'arrivent pas à augmenter significativement le taux de formation de leurs salariés.

De fait, quel que soit le type d'entreprise ou d'activité c'est la sensibilisation et la volonté des dirigeants qui sont primordiales dans la mise en œuvre des actions de formation.

La formation des dirigeants

Dans le rapport sur la formation des dirigeants de PME (2002), l'OCDE rappelle qu'« il existe une corrélation positive entre le niveau de formation des dirigeants et les performances d'une PME. Il existe des signes avant-coureurs de l'incidence d'une formation formelle des dirigeants sur la réduction du taux d'échec des petites entreprises, qui courent de plus grands risques de faire faillite que les grandes entreprises, surtout au cours des premières années. »

On voit ainsi des chefs d'entreprises en difficulté face aux nouvelles technologies. Les technologies évoluent plus vite que les mentalités. Or plus de 33% des PME/PMI sont détenues et dirigées par des patrons de 55 ans et plus, dont certains ne maîtrisent pas ou peu les techniques liées à l'informatique et au numérique. On réalise facilement le handicap de ces chefs d'entreprises qui de fait sont écartés de la gestion contemporaine des entreprises.

Par ailleurs l'environnement juridique et réglementaire est de plus en plus complexe, et les organisations du travail sont basées sur davantage de transversalité.

Malgré toutes ces évolutions techniques, réglementaires ou organisationnelles, les dirigeants se forment peu.

Pour l'ensemble de la catégorie « artisans, commerçants et chefs d'entreprise », le taux de formation est de 16,3 %, soit le plus faible de toutes les professions et catégories socioprofessionnelles, avec celui des exploitants agricoles.

Particularités des formations pour les dirigeants :

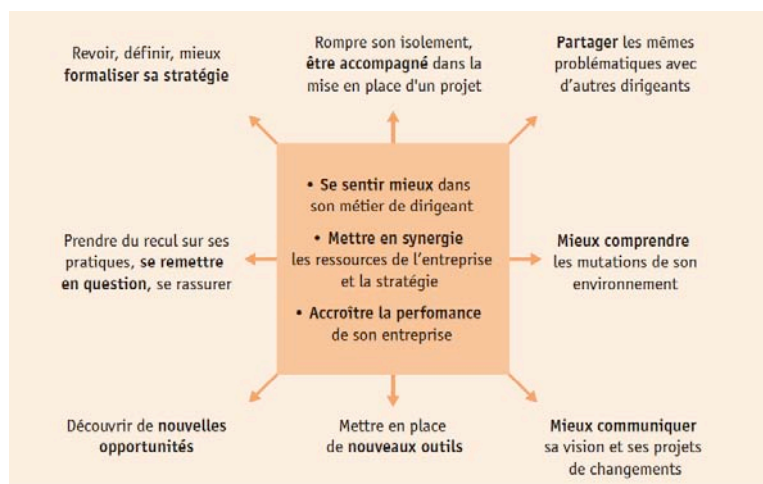
- Les formations en stratégie sont moins prisées par les chefs de petites entreprises⁵⁴, alors que c'est un des facteurs de succès de l'entreprise quelle que soit la taille. Diriger, c'est être aussi être capable de visualiser son environnement. Y parvenir nécessite de changer de paradigme sur la représentation que le dirigeant a de son rôle et de sa relation à son entreprise.

⁵³ www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12479.doc - www.limousin.travail.gouv.fr/gallery/file/955.pdf

⁵⁴ OSÉO - Observatoire des PME - Regards sur les PME n°8 septembre 2005 - Dirigeants de PME un métier ?

- Les dirigeants des TPE⁵⁵ accorderaient plus d'importance au travail, à l'effort, à l'enrichissement par l'expérience, et à la persévérance, et préféreraient le mode de formation informel via des réseaux ou clubs de dirigeants.⁵⁶
- Le coaching ou le parrainage apparaissent comme des modalités d'accompagnement prisées et efficaces⁵⁷. Il doit être avant tout pensé dans une optique de stratégie de l'entreprise, de productivité et d'accroissement de la compétitivité.

La pédagogie utilisée dans les clubs de dirigeants ou le suivi d'une formation produit les effets positifs synthétisés dans le schéma ci-dessous⁵⁸ :



Source : Centre de ressources et de prospective sur le métier de dirigeant de PME

II.1.2.3 La Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences offensive

La GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) est un outil du développement de l'entreprise et de son personnel. La GPEC s'appuie sur une vision de l'avenir et de l'évolution de l'entreprise, prenant en compte par exemple sa stratégie, ses perspectives de développement, l'analyse de son environnement et des mutations à venir. Sur la base des métiers et des compétences existants, la GPEC doit permettre d'identifier les évolutions nécessaires, qu'il s'agisse de compétences nouvelles, à maintenir, à renforcer, ou éventuellement à remplacer. Dans sa mise en œuvre elle s'attachera à déterminer les personnels qui pourront ou devront assumer les fonctions avec les compétences requises ; elle permettra ainsi notamment de définir des besoins en formation des salariés.

Pour développer la GPEC, les exemples, les projets et les financements ne manquent pas. Mais ce n'est que le développement massif de cette culture managériale en industrie qui pourrait avoir un impact décisif sur le tissu économique.

La GPEC en entreprise

Trop souvent, la GPEC n'est mise en place qu'en temps de crise, au moment d'un plan de sauvegarde de l'emploi par exemple. Elle est utilisée sur un plan défensif et parfois bien vite oubliée à la reprise d'activité, alors que c'est dans une dynamique de développement qu'elle portera le mieux ses fruits. Une GPEC offensive est l'outil de référence pour accompagner et soutenir l'évolution et le développement d'une entreprise.

⁵⁵ Étude du CEREQ (1999)

⁵⁶ G. LE MEUR, in Caspar 1993

⁵⁷ Étude AGEFOS PME Nord-Picardie, citée par CHRÉTIEN, 1997 - CARRIER, 1996 ; LOUART 2002.

⁵⁸ OSÉO - Observatoire des PME - Regards sur les PME n°8 septembre 2005 - Dirigeants de PME un métier ? - Réactions recueillies à l'issue d'une expérience d'accompagnement individuel et collectif menée en partenariat (une CCI, AGEFOS PME régional, des consultants)

Les chefs d'entreprise négligent souvent cet outil de performance par méconnaissance, par appréhension des effets sur l'organisation ou par crainte d'un coût d'expertise trop important. À l'instar de tout projet de changement, ou d'évolution, une démarche GPEC a des chances de réussir, non pas par ses qualités intrinsèques, mais parce qu'elle fait l'objet d'un accord entre les acteurs.

En fait, la conception et la mise en place d'une GPEC doit intéresser les différentes catégories d'acteurs. Sans cela, elle s'expose à d'inéluctables désengagements des salariés dont la participation est pourtant indispensable mais qui ne s'engageront pas dans un projet dont ils ne voient pas l'intérêt personnel. De surcroît, l'entreprise se prive des connaissances nécessaires à l'élaboration de la GPEC concernant la définition des postes, les possibilités d'évolution, les attentes et les besoins des salariés. Tous les cas étudiés⁵⁹ qui ont échoué sont précisément ceux où la direction de l'entreprise s'est placée dans une logique directive, et non participative en jouant le jeu du mutuellement profitable.

Sans reconnaissance, la GPEC est incomplète. C'est lorsque les salariés ont compris que les compétences dont ils disposent peuvent être reconnues qu'ils acceptent de s'engager dans la démarche. Il est alors utile de dresser un état des lieux des modalités de reconnaissance en usage dans l'entreprise, qu'elles soient financières ou non financières. La reconnaissance peut en effet prendre d'autres formes que financière et peut relever d'enjeux parfois non formulés mais essentiels pour le salarié. Organiser les entretiens annuels, un plan de formation, une communication et une implication dans les missions et les projets de l'entreprise, ou bien sûr mettre en place une GPEC sont déjà des moyens de considération et des signes de reconnaissance.

Il est primordial d'accepter l'idée que la mise en place d'une GPEC a un coût mais que les OPCA peuvent accompagner les PME dans leur démarche, avec notamment des mesures et des financements de l'Etat et de l'Europe.

L'Agefos a par exemple développé « Securi'pass »⁶⁰, un accompagnement qui facilite la détection des potentialités des salariés, permet de révéler et de développer leurs compétences en vue d'évoluer professionnellement et de favoriser leur employabilité. Cette sécurisation des parcours, permet aux salariés en contrats pérennes ou non, d'anticiper et de maîtriser leurs parcours professionnels. SECURI'PASS s'articule en trois phases successives avec le Diagnostic Compétences, la proposition et la mise en œuvre d'une offre de service adaptée, et la coordination, le suivi, et la mise à disposition de moyens matériels, financiers et humains.

La GPEC Sectorielle

La GPEC Sectorielle prend en considération des problématiques plus globales que le seul environnement direct de l'entreprise, en axant son périmètre sur un type de métier, sur une filière ou un secteur d'activité.

En Midi-Pyrénées par exemple :

- L'Institut au Service du Spatial⁶¹ est en train de créer un catalogue des métiers pour répertorier, sous forme de fiches, les emplois et compétences nécessaires au spatial selon les différentes catégories de métiers (Chef de Projets, Ingénieurs d'Études, Ingénieurs Qualité, Ingénieurs Opérations, Techniciens,...). Ce catalogue fera l'objet d'un site internet avec des liens vers le catalogue des formations au spatial.
- Aérospace Valley a lancé pour ses adhérents une étude GPEC confiée à UT1.

⁵⁹ ANACT - Gérer les compétences dans les PME - Michel PALIER - Septembre 2005

⁶⁰ Guide AGEFOS PME - Une mobilisation collective au service du parcours professionnel des salariés de Midi-Pyrénées

⁶¹ www.issat.com

- Dans le domaine du médical, en raison de tensions sur certains métiers qui pourraient survenir au moment de la mise en activité de la zone de Langlade, et en considérant la courbe des âges, une action de veille par métier et d'évolution des emplois est en cours de réalisation par un groupe de travail à la faculté de médecine. C'est l'occasion aussi de valoriser les métiers qui seront induits, un service d'Oncologie ou d'Alzheimer nécessitant beaucoup plus de personnel que les seuls médecins.

Ces GPEC sectorielles sont au mieux en cours, mais n'ont pas encore pu être développées dans l'industrie.

A titre d'exemple de bonne pratique, dans les services, l'AGEFOS PME Midi-Pyrénées⁶² a initié en 2008 la première GPEC collective à l'attention de 11 entreprises du même secteur. Après avoir diagnostiqué et évalué les besoins de ces structures en matières de compétences et de professionnalisation, 3 axes ont été privilégiés : l'accompagnement de dirigeants dans leur réflexion de restructuration de leur stratégie en Ressources Humaines ; l'aide au recrutement et au développement de l'emploi à temps complet ; et la construction de parcours professionnels permettant aux salariés d'accéder à de qualifications reconnues. Ces 11 entreprises ont été suivies au travers d'une phase d'audit et d'un plan d'action individuel, et de 5 ateliers collectifs « RH » qui ont permis aux participants de se former et de partager leurs expériences de terrain. A la suite de cet accompagnement, les entreprises bénéficiaires ont pu élaborer leur plan de formation en concertation avec leur conseiller AGEFOS PME. Dans les années suivantes, le projet a pris une dimension régionale.

La mise en place de GPEC sectorielles devrait être bénéfique pour les PME trop petites pour engager seules une GPEC.

La GPEC territoriale

Sur la base d'un diagnostic partagé, autour d'un dialogue social territorialisé, les projets de GPEC territoriale⁶³ associent des acteurs socio-économiques locaux d'un bassin d'emploi concerné. Ils sont portés par des acteurs locaux, tels que les comités de bassin d'emploi, les maisons de l'emploi ou toute entité en mesure de fédérer les coopérations utiles. C'est une logique de management territorial par les compétences.

Ces actions ont pour objectif d'anticiper les évolutions économiques et leurs conséquences sur les métiers et les compétences, afin d'adapter les politiques locales de l'emploi et de la formation.

En 2009⁶⁴, pour toute la France seulement 300 projets ont été identifiés, financés pour 47 millions d'euros par l'État, les collectivités territoriales, des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), le Fonds Social Européen (FSE), ou encore des entreprises. Les partenaires concernés dans de tels dispositifs sont les partenaires sociaux, les collectivités territoriales, Pôle emploi, les chambres consulaires, les OPCA, et le cas échéant les structures en charge de l'accompagnement des transitions professionnelles et des actions de revitalisation. Les accords peuvent prendre la forme d'EDEC territoriaux (Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences) signés par les partenaires impliqués.

Le périmètre de la GPEC Territoriale est aujourd'hui souvent déterminé par le bassin d'emploi avec ses acteurs appelés à conduire le projet et se trouve ainsi particulier pour chaque projet.

Pour pouvoir être mené à bien un pilotage est nécessaire par une structure porteuse, capable de rassembler les acteurs. Il semble que dans ce domaine, les comités de bassin d'emploi et les

⁶² AGEFOS PME - Bilan des actions en faveur des TPE - Initiatives emploi-formation - www.agefos-pme-languedocroussillon.com

⁶³ Hervé DAGAND - ETD : Centre de Ressources du Développement du Territoire - www.projetdeterritoire.com - Etude : Gestion territoriale des emplois et des compétences.

⁶⁴ Séminaire organisé par la Direction Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) le 28 mai 2010 sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) territoriale.

maisons de l'emploi peuvent jouer un rôle. Pour celles-ci, c'est devenu une obligation dans le cadre de leur nouveau cahier des charges.

Pour favoriser l'utilisation de la GPEC à l'échelle des territoires, la DGEFP (Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle) a mis au point un guide d'action destiné aux collectivités territoriales et aux entreprises. Ce guide est conçu comme un appui à la réflexion pour prendre en charge des actions et conduire des projets.

La principale difficulté d'une GPEC territoriale réside dans la communication par les entreprises de leurs projets et de leur évolution souhaitée. Sans vision prospective quantifiée, la GPEC ne peut pas exister. De plus, si le périmètre du bassin d'emploi semble répondre à une problématique de proximité, l'implantation d'une nouvelle entreprise, ou un départ peut faire vaciller le plan organisé.

Un exemple de GPEC territoriale a été recensé en Midi-Pyrénées dans le « Guide d'action GPEC Territoriale » du Ministère de l'Économie de l'Industrie et de l'Emploi en Midi-Pyrénées, mais il ne concerne pas d'entreprise industrielle. Cet exemple concerne la sensibilisation des entreprises des secteurs « transport-logistique » et « médico-sociaux », Nord Haut-de-Garonne. Le comité du bassin d'emploi (CBE) Nord Haut-de-Garonne, en partenariat avec les partenaires sociaux, l'observatoire de la branche transport-logistique, la DDASS, le conseil général et les associations, cherche à sensibiliser les entreprises de ces deux secteurs par l'organisation de réunions collectives visant à recenser et recueillir leurs besoins. Afin de répondre aux besoins d'information, des ateliers thématiques sont mis en place pour informer les entreprises et leur faire prendre conscience de leurs problématiques communes : recrutement, fidélisation, intégration, organisations apprenantes, introduction de nouvelles technologies, organisation du travail.

Un autre exemple de GPEC Territoriale a été mené dans le Nord de Midi-Pyrénées sur le territoire « Pays Midi-Quercy »⁶⁵. Structuré autour d'un élu impliqué et d'un chef de file légitime pour les entreprises (un dirigeant de PME) le Pays Midi-Quercy a réussi à développer une coopération transversale entre des entreprises de secteurs différents ayant pour point commun leur implantation rurale. L'idée d'une vitalisation économique du territoire était à l'origine de ce regroupement. Mais, du fait des difficultés des entreprises à identifier leurs besoins et à les exprimer, c'est par le biais d'un projet de mieux gérer les Ressources Humaines, et d'accorder des avantages aux salariés (par exemple mutuelle), que l'action a pu se mettre en place.

Les premières actions qui ont pu être réalisées sont considérées comme modestes (livret d'accueil des salariés personnalisables, arbre de Noël pour les salariés...). Néanmoins le premier objectif de créer un lien de confiance entre les entreprises, en leur montrant qu'il est possible de générer une dynamique locale transversale a été atteint.

Si ce regroupement n'en est qu'à ces prémices, deux problématiques majeures ont pu être identifiées :

- Un frein culturel par rapport à la transversalité, face aux politiques économiques et face aux dirigeants. Il est nécessaire de voir l'économie dans son environnement territorial pour développer une conception solidaire du développement local.
- Un frein financier pour amorcer la dynamique. Les premiers contacts par les animateurs économiques locaux vers les entreprises doivent se faire dans l'objectif de les écouter pour recueillir leurs besoins sans vouloir leur vendre un produit. Un financement extérieur est donc nécessaire pour amorcer la dynamique du projet qui pourrait ensuite subvenir à son fonctionnement propre par les adhésions et la vente de services adaptés.

⁶⁵ Entretien téléphonique avec Madame Froment Directrice de l'ADEFPAT

Les actions ont pu être réalisées par le Pays Midi-Quercy avec un soutien d'associations locales (« Sol et civilisation »⁶⁶, l'ADEFPAT⁶⁷), et les services de l'Etat de la DIRECCTE⁶⁸, de la DATAR⁶⁹ et de la DRAAF⁷⁰ qui a fléchi une ligne budgétaire dédiée aux audits territoriaux sur le FEADER (fond Européen).

La clé de la GPEC territoriale semble ainsi passer par le lien premier et commun à toutes les entreprises volontaires dans ces démarches : la valorisation des Ressources Humaines. Outre les exemples donnés, cette coopération peut porter sur les différentes modalités de la GPEC (inventorier, recruter, former ...), mais aussi sur les conditions de sécurité au travail, et la représentativité des salariés. Si la mise en œuvre d'une GPEC territoriale peut être une occasion de développer les PME en milieu rural, le déploiement global de sa mise en œuvre reste à construire.

II.2 L'INNOVATION

Le CESER a adopté le 20 octobre 2010 un Avis sur « l'Innovation en Midi-Pyrénées ». Cependant, l'innovation étant considérée comme un moteur majeur du développement, il apparaît utile et nécessaire d'aborder ce sujet dans la perspective du développement des PME.

II.2.1 Les contours de l'innovation

Le manuel d'Oslo de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) distingue l'innovation technologique de produit (mise au point et commercialisation d'un produit plus performant dans le but de fournir au consommateur des services objectivement nouveaux ou améliorés) et l'innovation technologique de procédé (mise au point ou adoption de méthodes de production ou de distribution nouvelles ou notablement améliorées), qui font intervenir des changements affectant, séparément ou simultanément, les matériels, les ressources humaines ou les méthodes de travail⁷¹. Dans sa troisième édition datant de 2005, le Manuel d'Oslo étend ces définitions aux activités de services, à l'organisation et au marketing⁷².

Une innovation se distingue ainsi d'une invention ou d'une découverte dans la mesure où elle s'inscrit dans une perspective applicative, mais il faut sortir du modèle classique de l'innovation, trop centré sur la technologie et surtout le high-tech, alors qu'il est admis que seules 20% des innovations sont de source technique et 80% de nature sociale, organisationnelle, commerciale, marketing ou financière.⁷³

II.2.2 Les enjeux de l'innovation

II.2.2.1 L'entraînement économique de l'innovation

Joseph Schumpeter⁷⁴ explique les cycles économiques par l'innovation et en particulier par les « grappes d'innovation ». Selon lui, le progrès technique est au cœur de l'économie et il apparaît

⁶⁶ Association « sol et civilisation » : à l'initiative des responsables professionnels agricoles et d'autres horizons de la société civile a mené hors cadre institutionnel des réflexions sur le devenir des territoires ruraux et de leur contribution à l'équilibre de nos sociétés

⁶⁷ Association ADEFPAT pour concevoir, d'organiser et de financer des formations en accompagnement de projets en milieu rural (Lot, Aveyron, Tarn et Garonne, Tarn)

⁶⁸ Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

⁶⁹ Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale

⁷⁰ Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

⁷¹ OCDE, Manuel d'Oslo - 2ème édition (1997)

⁷² OCDE, Manuel d'Oslo - 3ème édition (2005)

⁷³ Rapport : Créativité et innovation dans les territoires - Rapport Michel GODET - Conseil d'Analyse Economique / DATAR / Académie des Technologies - Mai 2010

⁷⁴ Joseph SCHUMPETER - « Le cycle des affaires » publié en 1939

en grappes ou essaims : après une innovation majeure, souvent une innovation de rupture due à un progrès technique, voire scientifique (par exemple : la vapeur, les circuits intégrés, l'informatique, le laser, l'internet, ...), d'autres innovations sont portées par ces découvertes. On constate alors des cycles industriels où après une innovation majeure, l'économie entre dans une phase de croissance (créatrice d'emplois), suivie d'une phase de dépression, où les innovations chassent les entreprises « dépassées » et provoquent une destruction d'emplois. D'autres auteurs⁷⁵ préfèrent parler de phases d'émergence, de maturité et de déclin.

Dans ce processus permanent de création, de développement, de maturité et de déclin, l'innovation est bien entendu présente dans les phases de création et de développement des entreprises, mais aussi dans leur phase de maturité pour maintenir leur compétitivité et même dans la phase de déclin pour trouver les niches où elles pourront maintenir voire développer leur activité.

Une note d'information⁷⁶ du MENESR de 2007 basée sur plusieurs enquêtes indique que les entreprises qui investissent en R&D et innover contribuent fortement à l'amélioration de la productivité et à la création d'emplois.

De ce fait, on comprend bien que l'innovation soit aujourd'hui au cœur des politiques économiques de tous les grands pays, car les investissements en R&D améliorent les performances des entreprises, qu'elles soient mesurées par la productivité, l'introduction de nouveaux produits ou les exportations.

Le soutien public à l'innovation peut notamment avoir pour objectifs :

- d'inciter et aider les entreprises à investir dans la R&D,
- de limiter le risque lié à certains projets de recherche à trop long terme pour être assumés par un ou quelques acteurs privés,
- de développer l'attractivité des territoires pour l'implantation d'entreprises.

II.2.2.2 Une vision ouverte de l'innovation

Dans le marché des brevets, l'industriel achète des idées et des brevets qu'il peut exploiter sans avoir même participé à la recherche, ou vend ou fait développer par des partenaires ceux qu'il a déposés mais qu'il n'a pas les moyens ou l'opportunité d'utiliser lui-même. Au delà de ce marché, se développe une vision encore plus large de l'innovation ouverte⁷⁸ qui consiste à dépasser les acteurs traditionnels de l'innovation et à « s'alimenter aux différentes sources d'idées et de compétences accessibles de par le monde pour innover », en particulier grâce à l'outil Internet.

Les chercheurs n'ont généralement pas pour vocation à devenir entrepreneurs, comme en témoigne d'ailleurs le faible nombre de chercheurs qui, ayant déposé un brevet, font le saut de la création d'entreprise. Cependant les incubateurs soutenus par l'Etat sont justement destinés à accueillir en priorité des projets d'entreprises innovantes issus ou liés à la recherche publique : l'incubateur permet ainsi de favoriser les relations entre les entrepreneurs et les chercheurs des laboratoires des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Plus largement, les relations étroites qui devraient se développer entre laboratoires et entreprises, notamment les entreprises existantes, sont difficiles à nouer en raison d'une part de

⁷⁵ Michael PORTER - Competitive strategy (1980)

⁷⁶ DHONT-PELTRAULT E. (2007), « L'innovation dans les entreprises ayant une activité interne de recherche et développement », note d'Information, n°07-22, Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance.

⁷⁸ Thomas DURAND, « Par delà la R&D et la technologie : vers d'autres formes d'innovation » rapport Créativité et innovation dans les territoires

méconnaissances réciproques, et d'autre part de cultures « publique » et « privée » qui peuvent entraîner des incompréhensions. Deux types de difficultés ont notamment été relevés :

- La suspicion sur les conditions dans lesquelles peuvent être établies les clauses de propriété intellectuelle et industrielle ;
- Le fait que les laboratoires ne s'intéresseraient qu'aux projets d'envergure pouvant donner lieu à publications ou permettant de déposer des brevets, ce qui est trop rarement le cas de projets portés par des PME.

Une nouvelle dynamique pourrait se développer :

- En favorisant la création de lieux de rencontres entre chercheurs et entrepreneurs pour développer une meilleure connaissance réciproque ;
- En incitant les entrepreneurs à faire appel au savoir des chercheurs en leur soumettant les questions issues du terrain et du marketing ;
- En faisant évoluer les critères d'évaluation des chercheurs pour mieux prendre en compte les travaux effectués sur des projets portés par des PME industrielles.

II.2.2.3 L'innovation et les territoires

Des auteurs de la « nouvelle économie géographique⁷⁹ » ont expliqué, que « les nouveaux atouts d'un territoire étaient moins l'accès aisé aux ressources naturelles ou la position géographique au croisement de voies de navigation ou de circulation, que les relations d'échanges intellectuels et de stimulation innovante qui s'y nouent entre le monde des affaires et celui de la recherche ou de l'éducation »⁸⁰. Dans ces atouts, l'importance du triptyque entreprise-recherche-formation est mise en exergue. C'est sur cette base qu'ont été créés, régionalement, les pôles de compétitivité. Ce qui est vrai sur une base régionale doit aussi pouvoir se décliner sur une base infra-régionale avec un niveau minimum d'offres de formations et de moyens de recherche ou plateformes de R&D. Cependant les territoires dépendent fortement des réseaux, d'abord et avant tout des réseaux physiques structurants (routes, voies ferrées, câbles, etc.). Mais il est vrai aussi que se développent aujourd'hui des réseaux virtuels qui permettent de créer de nouveaux liens et de rapprocher des territoires physiquement éloignés. Ces réseaux ont atteint un tel niveau de développement et une telle importance que l'on peut se demander s'ils ne deviennent pas en fait de nouveaux territoires. Un enjeu majeur est alors de réussir à tirer parti de ces nouveaux espaces virtuels, et de renforcer l'attractivité territoriale par l'utilisation innovante des services de plus en plus nombreux et intégrés qu'offrent ces réseaux. C'est aussi sans doute un enjeu pour les PME qui doivent utiliser au mieux les possibilités offertes par les réseaux et les espaces virtuels qui peuvent apporter des avantages compétitifs par exemple dans les domaines de l'organisation, du marketing, du commercial.

Le rapport sur la créativité et l'innovation dans les territoires⁸¹ de mai 2010 estime que « *la force et l'attractivité d'un territoire dépendent de sa qualité de vie et du dynamisme des relations sociales ; cette fameuse atmosphère dont parlait Alfred Marshall, où la confiance, la sécurité des biens et des personnes, la richesse de la vie sociale et associative, la qualité des services publics et aussi l'absence d'inégalités trop visibles, font qu'il y fait bon vivre et mener à bien ses projets* ».

Les hommes investissent et travaillent là où ils sont bien accueillis, bien traités et désirés.

⁷⁹ « La nouvelle économie géographique » La découverte - Matthieu CROZET, Miren LAFOURCADE analysent les mécanismes qui expliquent le modelage de l'espace économique basé sur les logiques d'agglomération (Paul KRUGMAN) qui sont au cœur des échanges.

⁸⁰ Marjorie JOUEN, « Rôle et place des facteurs endogènes dans le développement des territoires », extrait rapport créativité et innovation dans les territoires - CAE - mai 2010.

⁸¹ Rapport Michel GODET - Créativité et innovation dans les territoires - CAE - Conseil d'Analyse Economique /DATAR/ Académie des Technologies - mai 2010

On peut constater⁸²⁻⁸³ qu'il n'y a pas de modèle unique du développement local et que bien des régions qui ont tenté de prendre comme modèle la Silicon Valley ou la Troisième Italie ont échoué systématiquement. En revanche, « l'atmosphère », la qualité de vie peut être favorisée par une bonne gouvernance locale, donc par l'action politique. Ainsi, en Midi-Pyrénées, la « Mecanic Vallée », a atteint cet objectif de développement local. Créée en 1999 dans le cadre des SPL (Système Productif Local) elle a été désignée début mai 2010, parmi 42 autres en France, « grappe d'entreprises⁸⁴ ». Initiée par la société Ratier-Figeac, et gérée par l'Adimac (Association pour le développement industriel du Massif Central) et ses partenaires (collectivités locales, agences de développement et organismes consulaires), l'association Mecanic Vallée fonctionne, depuis sa création sur le même mode : d'abord identifier les problématiques communes aux entreprises de mécanique de précision de l'Aveyron, de la Corrèze et du Lot, ensuite mener des actions concrètes pour y répondre. Ce pragmatisme explique le succès du groupement auprès des industriels (98 des 135 adhérents) et les soutiens successifs qu'il a pu obtenir.

On voit alors l'importance de l'ensemble du tissu non seulement économique mais aussi social dans le développement local, et la non moindre importance du rôle des collectivités territoriales pour y créer l'environnement et les conditions favorables au développement économique.

Ainsi les territoires « périphériques » peuvent paraître attractifs et dynamiques, et il faut éviter de séparer productif et résidentiel, l'innovation pouvant faire bon ménage avec les particularités d'un territoire, et les territoires les plus résidentiels pouvant attirer les activités les plus pointues.

Cependant, au-delà des pratiques de bonne gouvernance locale, les territoires ne peuvent pas aujourd'hui, se désintéresser des univers virtuels⁸⁵. Les territoires physiques doivent pouvoir être "augmentés" par le contrôle de leurs univers symboliques identitaires (appellations d'origine géographique, terroirs, pays...) dans les espaces virtuels et leur développement au service de la réalité physique. « À partir de là, réfléchir à l'innovation territoriale comme la réappropriation et l'utilisation de ces univers symboliques, sous forme de marques, d'appellations,... dans des services associés à tel ou tel territoire, peut former une piste de l'innovation territoriale. ».

Le rapport⁸⁶ déjà cité montre que « La qualité des lieux de vie est une condition favorable au développement de la compétitivité. Le territoire est bien un écosystème et un lieu privilégié de l'innovation (proximité des acteurs, vie sociale, etc. ...). L'innovation se développe plus favorablement dans un écosystème où l'atmosphère attire les talents, en étant généreux avec les créatifs, accueillant envers les étrangers... ».

II.2.3 Les faiblesses de l'innovation dans les PME

Le rapport récent du Centre d'Analyse Stratégique⁸⁸ sur « L'écart d'intensité en R&D privée de la France par rapport aux Etats-Unis » indique que, rapporté au PIB, l'investissement global en R&D s'élève à 2,0 % en France en 2008 contre 2,8 % aux États-Unis. Depuis 1993, ce ratio a significativement reculé en France (- 15 %) alors qu'il a fortement progressé aux États-Unis (+ 10 %). Le décalage entre les deux pays reflète exclusivement des différences dans l'intensité en

⁸² Bernard PECQUEUR, « Le territoire comme entité d'innovation et de mobilisation des populations face à la mondialisation des échanges » rapport Créativité et innovation dans les territoires - CAE - mai 2010.

⁸³ Jean-Michel CHARPIN et Bernard MOREL, « La nouvelle attractivité des territoires » rapport Créativité et innovation dans les territoires - CAE - mai 2010.

⁸⁴ Définition grappe d'entreprises (cluster en Anglais) : « un modèle de réseaux d'entreprises en lien et en complémentarité avec les pôles de compétitivité ». Définition complète et liste : <http://www.developpement-economique.fr/2010/07/grappes-dentreprises-lancement-de-la-deuxieme-vague-de-selection/>

⁸⁵ Laurent GILLE « Les industries de réseau dans l'innovation territoriale » rapport Créativité et innovation dans les territoires - CAE - mai 2010

⁸⁶ Rapport : Créativité et innovation dans les territoires - Rapport Michel GODET - Conseil d'Analyse Economique / DATAR / Académie des Technologies - mai 2010.

⁸⁸ Estelle DHONT-PELTRAULT - Centre d'Analyse Stratégique - Rapport au premier ministre « L'écart d'intensité en R&D privée de la France par rapport aux Etats-Unis » - Avril 2010 / Fabrice DEBLOCK - www.lejournal.net.com - 27/06/2005.

R&D des entreprises (1,27 % en France en 2008 contre 2,01 % aux États-Unis), l'effort public en R&D étant identique dans les deux pays (environ 0,75 % du PIB en 2008).

La spécialisation industrielle française sur les industries de basse ou moyenne-basse technologie est reconnue comme un facteur expliquant largement la position fragile de la France en matière de R&D privée et d'innovation⁸⁹. Le manque d'entreprises de taille intermédiaire, capables de s'engager dans des projets de R&D d'envergure tout en gardant une forte flexibilité de leur offre et une importante réactivité stratégique, est également largement souligné⁹⁰. Ces deux éléments sont liés dans la mesure où la croissance des PME permet d'accélérer le renouvellement du tissu productif et de dynamiser la capacité d'innovation d'un pays.

Ces résultats soulignent tout d'abord la nécessité d'opérer une transformation du tissu industriel en favorisant le développement des secteurs technologiques d'avenir. Ils incitent également à réorienter les politiques d'incitation à la R&D en faveur des PME et des ETI de l'industrie manufacturière qui, lorsqu'elles exécutent des travaux internes de R&D, le font de manière beaucoup moins intensive qu'aux États-Unis. Enfin, il apparaît que les politiques visant à développer les capacités d'innovation de l'économie française ne peuvent se résumer à des mesures de soutien à l'activité de R&D privée.

La situation des petites entreprises apparaît à cet égard emblématique : elles sont largement plus intensives en R&D en France qu'aux États-Unis (notamment dans les secteurs non manufacturiers) mais ont beaucoup plus de difficultés à transformer cet investissement en innovations et en chiffre d'affaires. Pour ces entreprises, l'accent devrait ainsi être mis sur l'utilisation effective et la commercialisation des résultats de la recherche. Les petites entreprises peinent en effet à développer les fonctions stratégiques et de support (marketing, prospection commerciale, ressources humaines, systèmes d'information) qui leur permettraient de mettre en place un véritable développement par l'innovation.

Pour aller plus loin, une enquête réalisée en mai 2005 auprès de 1 000 PME par Oséo permet d'approfondir la place de l'innovation dans les PME. Cette enquête révèle que 56% des répondants ont une ou plusieurs idées innovantes en attente de réalisation mais que seules 8% des entreprises interrogées sont véritablement organisées pour innover de manière régulière.

Parmi les raisons avancées expliquant la non exploitation de ces idées figurent le manque de temps personnel du dirigeant (59%), le manque de ressources financières de l'entreprise et la difficulté d'accès au crédit pour l'innovation (39%), le risque de fragilisation en cas d'échec (26%) et le manque de personnel qualifié (25%).

Dans cette enquête de 2005, parmi les moyens envisagés pour mener à bien les projets innovants, les PME citaient : la formation continue (38%), l'embauche de collaborateurs qualifiés (37%), la modification de l'organisation du travail (28%), le recours à des consultants / chercheurs externes (20%), l'appel aux aides publiques (16 %) et le recours aux NTIC (10%).

Un premier constat est que la structuration des entreprises est insuffisante en terme d'innovation. Les chefs d'entreprise manquant de temps pour faire avancer les idées en souffrance montrent que l'organisation même de leur entreprise n'est pas pensée autour de l'innovation.

Le deuxième constat montre qu'au défaut d'organisation s'ajoute un déficit de ressources financières, accompagnée de la difficulté d'accès au crédit pour l'innovation. Or, le recours aux aides publiques ne représente que 16% des moyens envisagés pour concrétiser les projets innovants. Les répondants avancent donc des difficultés d'ordre financier sans envisager de manière prioritaire de faire appel aux aides disponibles.

⁸⁹ J.L. BEFFA (2005), Pour une nouvelle politique industrielle, Rapport pour le Président de la République.

⁹⁰ B. RETAILLEAU (2010), Les entreprises de taille intermédiaire au cœur d'une nouvelle dynamique de croissance, La Note de veille, n° 131, Centre d'Analyse Stratégique, www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=962

Une autre étude⁹¹, menée conjointement par l'INPI et Oséo en 2004, se penche, elle, sur les entreprises ayant déposé un brevet en France. L'étude se focalise sur les 15.182 brevets déposés et publiés par la voie nationale en 1999 et interroge les sociétés sur ce qu'elles en ont retiré, 6 ans après. Sur le cas précis des PME, l'étude met en avant qu'elles n'ont déposé que 19% des demandes de brevets, mais qu'elles représentent au final 51% des personnes morales françaises déposantes ; il apparaît également que les PME déposantes sont rompues aux techniques liées au dépôt de brevets, deux tiers d'entre elles ayant déjà déposé un brevet antérieurement. Le dépôt de brevet n'est alors pas le fait du hasard mais fait partie d'une politique de recherche de long terme de leur part. Pour plus de la moitié des entreprises déposantes, la R&D est une part importante de l'activité. Les conséquences de ces dépôts sont, dans 53% des cas, jugés "assez positifs", et "très positif" dans 20% des réponses, avec dans les deux tiers des cas, un impact assez positif ou très positif sur la conquête de nouveaux marchés, notamment à l'international. En revanche, les litiges liés à ces brevets sont relativement fréquents, 30% ayant lieu en "attaque", 9% "en défense".

II.2.4 Les indicateurs de l'innovation en Midi-Pyrénées

L'ensemble des données ci-dessous correspond à l'année 2006.^{94/95}

Dépense Intérieure de Recherche et de Développement (DIRD)

Midi-Pyrénées est 3ème nationalement en Dépense Intérieure de Recherche et de Développement (DIRD)⁹⁶ avec :

- 32% de recherche publique
- 68% de recherche privée

Les secteurs des services informatiques et de l'ingénierie, de la pharmacie, de la fabrication d'instruments de précision, de l'agriculture et de l'agronomie représentent 70% de la recherche régionale

Dépenses de recherche et de développement en Entreprise (DIRDE)

Les secteurs de haute technologie (construction aéronautique et spatiale, industrie pharmaceutique, fabrication d'instruments de précision, fabrication d'équipements de communication) concentrent 79 % de la DIRDE régionale. Ce taux place Midi-Pyrénées au 1er rang des régions françaises dans ce domaine, ex aequo avec le Languedoc-Roussillon et loin devant Provence-Alpes-Côte d'Azur (66 %) et l'Aquitaine (57 %).

Concernant les PME de la région la DIRDE⁹⁷ a progressé de 172% entre 1999 et 2006, passant de 96,1 Millions d'euros à 261 Millions d'euros. C'est le 4ème rang national. La R&D des PME représentait 13% des dépenses de l'ensemble des entreprises.

La place de l'aéronautique et du spatial dans l'effort de recherche régional va bien au-delà de son poids pourtant important dans le tissu productif : ce secteur contribue à plus de la moitié de la DIRDE régionale. Cependant la construction aéronautique représente moins de 5 % de la DIRDE régionale des PME.

Dans une moindre mesure, l'industrie pharmaceutique est aussi un secteur phare de la région puisque 13 % de la dépense intérieure lui est consacrée. Les secteurs de la « fabrication

⁹¹ L'INPI et Oséo - Hélène PERRIN - Direction des Études et de la Stratégie - Novembre 2004

⁹⁴ Indicateurs régionaux Midi-Pyrénées de la recherche et de l'innovation - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Janvier 2009 - Version 2.0

⁹⁵ INSEE - Midi-Pyrénées, première région pour l'effort de recherche - 6 pages n° 118 - Mai 2009

⁹⁶ DIRD : La dépense intérieure de recherche et développement correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations, l'autre par les entreprises. Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

⁹⁷ Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Janvier 2009

d'équipements radio, télé et communication » et de la « fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique » se démarquent aussi dans la région avec un poids supérieur à la moyenne nationale.

Enfin, la région se distingue par la place importante occupée par la recherche en agriculture et agronomie, avec notamment la recherche sur les semences (création de nouvelles variétés, sélection des plantes). Midi-Pyrénées fait partie des trois régions, avec l'Auvergne et le Nord-Pas-de-Calais, où ce secteur concentre plus de 10 % de la DIRDE.

Le tableau ci-dessous synthétise les secteurs prédominants de la recherche en PME

Recherche dans les PME en Midi-Pyrénées : cinq secteurs prédominant		
Classement des secteurs de R&D des PME, selon leur part dans la DIRDE en 2006 en Midi-Pyrénées		
PME de moins de 20 salariés	PME de 20 à 249 salariés	Ensemble des PME
Pharmacie	Services informatiques	Services informatiques
Services informatiques	Agriculture et agronomie	Pharmacie
Services d'ingénierie	Instruments de précision	Instruments de précision
Matériaux et composants électroniques	Pharmacie	Services d'ingénierie
Instruments de précision	Fabrication de machines et équipements	Agriculture et agronomie
Chimie	Services d'ingénierie	Fabrication de machines et équipements
	Chimie	Chimie
De 10 à 25 %	De 5 à 10 %	

Source : Insee, MESR-DEPP

Une sous-traitance au secteur public plus développée

En 2006, les PME de Midi-Pyrénées ont fait appel à un partenaire extérieur pour leur activité de recherche pour un montant de 27,4 millions d'euros : les travaux ont été sous-traités pour 23,8 millions d'euros à d'autres entreprises et pour 3,6 millions d'euros au secteur public.

Le montant des travaux sous-traités au secteur public représente ainsi 1,8 % de leur budget total de R&D (dépenses internes et externes) : c'est le plus fort taux national. En Midi-Pyrénées, la moitié de ces travaux est sous-traitée à l'enseignement supérieur, l'autre moitié à d'autres organismes publics (CNES, ONERA, INRA ...). La part sous-traitée à l'enseignement supérieur est plus faible qu'en Île-de-France (53 %), mais beaucoup plus élevée qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur (35 %), qu'en Rhône-Alpes (23 %) et que dans le Centre (22 %).

Dépôts de brevets⁹⁸

Avec au total plus de 400 brevets déposés en 2006, Midi-Pyrénées se situe au 4e rang, derrière l'Île-de-France (1 700), Rhône-Alpes (1 500) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (600).

Parmi les PME de Midi-Pyrénées ayant une activité de recherche, 26 % ont déposé au moins un brevet en 2006, contre 22 % en moyenne en France.

Intervention du Conseil Régional

L'intervention du Conseil Régional Midi-Pyrénées dans le domaine de la recherche et l'innovation a augmenté de près de 61% en 10 ans, passant de 11 M€ en 2001 à 28 M€ en 2011. La part de la recherche & innovation dans le budget du développement économique était de 13% en 2001, et de 20% en 2011.

II.2.5 La place des PME dans les pôles de compétitivité

Le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT) avait

⁹⁸ INSEE - 6 pages n° 118, mai 2009

défini les pôles de compétitivité comme « *la combinaison, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs à caractère innovant, et disposant de la masse critique nécessaire pour une visibilité internationale* ».

Les objectifs des 75 pôles sont :

- Dynamiser l'emploi notamment industriel par le développement de projets coopératifs innovants et par la promotion des secteurs technologiques à forte valeur ajoutée ;
- Améliorer l'attractivité des territoires en rassemblant les compétences et les partenaires sur un territoire donné et en favorisant l'implantation d'équipes de recherche de haut niveau et d'entreprises extérieures ;
- Mutualiser les ressources scientifiques et technologiques en rapprochant les organismes de R&D et les entreprises ;
- Drainer des financements, notamment publics, pour conduire des projets de R&D dans les meilleures conditions.

Les pôles de compétitivité sont un lieu de coordination pour faire émerger des projets communs.

Midi-Pyrénées est impliqué dans 6 pôles dont 3 implantés sur son territoire :

- **Aerospace Valley** - Labellisé en juillet 2005. « Pôle mondial » c'est le premier bassin d'emplois européen dans le domaine de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués développe des projets de coopération et des projets structurants. En 2010 : **264 PME** adhérentes et 79 grandes entreprises. 195 projets sont portés à 31% par des PME pour un cumul de financement public de 262 M€ dont 51 M€ pour les PME.
- **Cancer Bio Sante** - Labellisé en juillet 2005. Quatre domaines d'activité stratégique : L'Aliment Santé Prévention, les Molécules d'intérêt thérapeutique, les Innovations technologiques et le Maintien à domicile. En 2010 : **51 PME** adhérentes pour 24 projets labellisés dans lesquels 38 PME sont impliquées.
- **Agrimip Innovation** - Labellisé en juillet 2007. Le périmètre d'intervention du pôle est constitué des agro-chaînes, un concept qui, en orientant l'agriculture et l'agro-industrie vers le marché et les attentes des consommateurs, garantit la création de produits novateurs. En 2010 : **98 PME** adhérentes et 30 grandes entreprises. 148 des projets sont portés par 135 entreprises dont 78 PME. Cependant ces PME ne sont pas forcément adhérentes, puisqu'on peut y trouver des entreprises « partenaires » (PME qui sont adhérentes d'un autre pôle ou hors Midi-Pyrénées).
- **Pôle céramique** – Porté par le Limousin, en partenariat avec la région Centre. Enjeu : Créer des activités industrielles à haute valeur ajoutée comme les céramiques techniques.
- **Viaméca** – Porté par l'Auvergne en partenariat avec les régions Centre, Languedoc-Roussillon, Limousin et Rhône-Alpes. Enjeu : Promouvoir la mécanique avec les matériaux composites et les nouvelles technologies pour faire face aux risques de délocalisations.
- **Un nouveau pôle "Eau"** - Labellisé le 11 mai 2010, A vocation mondiale, il est porté par la région Paca avec le Languedoc-Roussillon, et Midi-Pyrénées.

Le rapport d'évaluation⁹⁹ des pôles de compétitivités de 2008 stipule que « Le niveau d'implication des PME dans ces projets est fort, et celles-ci reçoivent une part importante des financements publics dédiés aux projets ».

Le Comité Richelieu, qui regroupe 200 PME innovantes, critique le terme de « forte implication des PME dans les pôles » souligné dans ce rapport d'évaluation. Le Comité rappelle que « *sur les*

⁹⁹ Rapport des cabinets Boston Consulting Group et CM International, (étude réalisée entre novembre 2007 et juin 2008), commandé par le gouvernement. Evaluation des pôles de compétitivité – Synthèse du rapport d'évaluation - juin 2008

152 millions d'euros attribués en 2007 par le Fonds unique interministériel (FUI) à des entreprises, seuls 39 millions ont bénéficié à des PME, soit 25% de ces financements ».
Par ailleurs le rapport d'information¹⁰⁰ sur les pôles de compétitivité réalisé en juin 2008 a estimé que si « *le niveau d'implication des PME dans les projets FUI est correct* » avec 27 % du nombre total de partenaires, « *elles ne perçoivent qu'une partie encore réduite des financements publics dédiés aux projets (21 % des aides accordées dans le cadre du FUI (...)) et sont rarement porteuses de projets*¹⁰¹ ».

Il est certain que les pôles de compétitivité ont su prendre une place importante dans le tissu économique local. Ils mettent en commun les entreprises sur la partie innovation de la R&D, mais vouloir élargir leurs compétences comme certains le souhaiteraient paraît difficile. Il y a beaucoup d'attente des pouvoirs publics et des acteurs économiques envers les pôles mais ces pôles n'ont pas de structures et de moyens leur permettant d'y répondre.

Si les pôles ont une image forte, ils ne doivent pas cacher qu'une très large majorité de l'activité industrielle des PME en Midi-Pyrénées se passe en dehors de ces regroupements soit que les PME des filières concernées n'adhèrent pas ou ne trouvent pas de place dans les projets, soit quelles appartiennent à des filières n'appartenant pas aux pôles de la région.

En effet, pour beaucoup de chefs d'entreprise de PME, les pôles leurs paraissent concerner les grosses entreprises et ne porter que de gros projets. De plus, en raison du périmètre régional des pôles, si l'entreprise est géographiquement située en dehors de la région où est installé « son » pôle de référence, il lui est très difficile d'y adhérer et les obstacles de communication sont accentués. Si les pôles sont un bon compromis entre les différentes strates régionales, nationales et internationales, le travail en réseau reste apparemment compliqué pour les dirigeants de PME.

*Il n'est pas aisé d'appréhender et de connaître le parcours des PME dans les pôles. Cependant une enquête réalisée sur une période de 5 ans*¹⁰² *sur le pôle de compétitivité Minalogic*¹⁰³ *à Grenoble, nous pouvons mieux cerner la place, l'intérêt et l'impact de l'adhésion des PME dans les pôles de compétitivité :*

- *L'emploi salarié a globalement progressé de 6,4% en 5 ans. Les PME ont substitué des emplois de production à une partie des emplois de chercheurs et d'ingénieurs d'études.*
- *Plus de 80% des PME développent de nouveaux produits ou procédés.*
- *Si l'innovation est aujourd'hui très forte dans les PME de Minalogic, un effet d'apprentissage long est constaté.*
- *D'après les établissements interrogés, les freins qui semblent nuire le plus au développement de l'innovation sont le manque de moyens financiers, l'incertitude sur la demande (65%), le coût que représente l'innovation et la difficulté à trouver des partenaires (58%).*
- *L'innovation est essentiellement le fruit de coopérations qui visent très majoritairement la conception de produits et, dans une moindre mesure, leur réalisation. La préférence pour des relations relativement informelles demeure marquée, tandis que la coopération avec les laboratoires peut être considérée par les entreprises comme un moyen d'externaliser une partie de leur R&D.*

¹⁰⁰ Michel HOUEL et Marc DAUNIS – Sénat - commission de l'économie, Rapport d'information n° 40, déposé le 14 octobre 2009 : « Les pôles de compétitivité : bilan et perspectives d'une politique industrielle et d'aménagement du territoire »

¹⁰¹ DIACT, « Évaluation des pôles de compétitivité : bilan de la 1ère phase 2005-2008. Évaluation réalisée par le cabinet CM International en association avec le cabinet Boston Consulting Group », Collection Travaux, juin 2008, p. 24

¹⁰² L'activité du pôle a débuté en 2002, avant d'être labellisé en 2005 pour une enquête en 2007.

¹⁰³ Enquête INSEE, septembre 2007 - Minalogic Microélectronique, Micro-nanotechnologie, Logiciel embarqués - fait parti des 6 pôles de compétitivité mondiaux. En 2007 le pôle fédérait 46 entreprises, 10 centres de recherche et universités, 14 collectivités territoriales, 6 organismes de développement économique et un investisseur privé.

II.2.6 La territorialisation de la recherche

Il y a une concentration des moyens de la recherche autour de la métropole Toulousaine. La proximité des organismes de recherches et des établissements d'enseignement supérieur est en effet un atout essentiel pour le développement d'une recherche de qualité. Le nombre et la disparité des bassins d'emplois Midi-Pyrénées font apparaître des inégalités de structures adaptées de recherche, de R&D et d'aide à l'innovation.

Les territoires périphériques ne doivent cependant pas être exclus ou se sentir trop éloignés de cette dynamique de recherche et donc de potentiel d'innovation. Les sites de Tarbes et d'Albi-Castres sont aussi, avec leurs établissements d'enseignement supérieur, des pôles de recherche avancée dans certains secteurs ou dans des niches.

L'importance de la présence dans les territoires de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a été soulignée lors du Colloque organisé à Albi le 29 juin 2010 par le CESER¹⁰⁴. Il ne s'agit sans doute pas de délocaliser ou de couper de leur environnement des laboratoires de recherche, mais plutôt de développer là où le terreau industriel est porteur, les conditions d'une coopération plus efficace entre recherche et industrie, et de développer dans ces territoires le niveau approprié de soutien à l'innovation et à la R&D. L'implantation de laboratoires universitaires ou d'organismes de recherche, les plateformes technologiques ou les plateaux techniques des lycées sont autant de solutions permettant de répondre aux besoins des PME, sans oublier les CRITT qui sont également des outils d'aide à l'innovation et au transfert de technologie.

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche distingue deux types de structures les CRITT et les Plateformes technologiques.¹⁰⁵

Les CRITT

Les CRITT (Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie)¹⁰⁶ se répartissent en deux types de structures labellisées :

La Cellule de Diffusion Technologique (CDT)

La Cellule de Diffusion Technologique doit assurer une mission d'intérêt général en assistant directement les entreprises, et plus particulièrement les PME, dans la définition de leurs besoins, en participant au développement de leurs activités par le biais de l'innovation et de la technologie, et en s'appuyant sur des réseaux de compétences. Cette assistance doit être adaptée à chaque entreprise, relever d'une approche globale et prendre en compte les disciplines qui accompagnent le développement technologique : transfert, marketing, gestion de projet, stratégie d'entreprise, réglementation, veille... Ne disposant pas de moyens analytiques et technologiques, la CDT a essentiellement des activités de diagnostic et de conseil en développement technologique.

En Midi-Pyrénées, le CRITT 12 Bois (Rodez) a été labellisé Cellule de Diffusion Technologique (CDT), au même titre d'ailleurs que MPI.

Le Centre de Ressources Technologiques

Le Centre de Ressources Technologiques a les mêmes missions qu'une Cellule de Diffusion Technologique. Mais, au-delà, la mission essentielle du Centre de Ressources Technologiques est l'exécution de prestations technologiques. Il dispose de moyens technologiques et analytiques propres et propose une gamme de prestations sur catalogue et sur mesure, lesquelles font l'objet de devis et facturation aux entreprises.

¹⁰⁴ www.cesr-midi-pyrenees.fr

¹⁰⁵ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid5777/les-structures-de-transfert-et-de-diffusion-de-technologies.html>

¹⁰⁶ <http://www.critt.net/>

Sept CRITT de Midi-Pyrénées sont labellisés CRT :

- CRITT CATAR (Centre d'Application et de Traitement des Agro-Ressources). Issu du Laboratoire de Chimie Organique et Agrochimie, devenu le LCA (Laboratoire de Chimie Agro-industrielle), il est hébergé au LCA (ENSIACET, Toulouse) ;
- CRITT Bio-industries ; il est hébergé par le Département de Génie Biochimique et Alimentaire de l'INSA (Toulouse) dont il est issu. Il est adossé au Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et Procédés (LISBP) ;
- CRITT CAAPI. Basé à l'Ecole des Mines d'Albi, il couvre le domaine des procédés de fabrication performants le développement de produits nouveaux faisant appel à de la mécanique, des automatismes, de l'électronique ;
- CRITT Technacol. Basé à Tarbes, il est le seul en France dans sa spécialité des techniques d'assemblages par collage ;
- CTPCA-Auch (Centre Technique de la Conservation des Produits Agricoles). Labellisé aussi « Institut technique agro-industriel » par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, le CTPCA dispose, outre celle de Auch, de 4 autres halles technologiques dont une à Rodez (plate-forme technologique viandes et salaisons) ;
- CRITT GPTE (Génie des Procédés - Technologies Environnementales). Basé à l'ENSIACET (Toulouse) il est adossé au Laboratoire de Génie Chimique (CNRS/UPS/INP) et au Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et Procédés (LISBP – INRA/INSA) ;
- CRITT M&C (Mécanique et Composites). C'est un service de l'Université Paul Sabatier adossé à l'Institut Clément Ader.

Ces CRITT montrent la diversité des thèmes abordés en soutien aux PME qui bénéficient là de moyens, de compétences et de relations avec des laboratoires pour les accompagner.

Un Inter-CRITT fédère les 9 CRITT de la région dans l'objectif de renforcer la cohérence dans leurs actions et leur fonctionnement, et de développer des synergies et complémentarités entre chacun de ses membres afin de satisfaire au mieux la demande industrielle et artisanale.

Les Plateformes Technologiques (PFT)

La plateforme technologique (PFT) a pour mission d'organiser sur un territoire, de préférence celui d'une ville moyenne, le soutien apporté à la modernisation des entreprises par les établissements d'enseignement : les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels, les établissements d'enseignement supérieur et les structures publiques ou privées disposant de plateaux techniques identifiés autour d'une thématique commune.

Outre l'objectif de mutualiser leurs compétences et ressources pour le développement économique local, la PFT a également un objectif pédagogique : l'exécution de prestations pour les entreprises est l'occasion pour l'élève de mettre en œuvre ses acquis.

Midi-Pyrénées compte sept plateformes labellisées :

- La PFT Produits carnés et salaisons à Rodez (mentionnée plus haut au titre du CRITT CTPCA) ;
- CONPIM (Conception de Produits Industriels en Multisites). Intégrée au lycée Alexis Monteil de Rodez, elle fonctionne en réseau avec plusieurs établissements (La Découverte à Decazeville, Jean Jaurès à St Afrique, Paul Riquet à St Orens, Monnerville à Cahors). Ses compétences et ses moyens concernent un vaste domaine d'intervention : chaudronnerie, conception et réalisation d'outillages, fabrication mécanique, plastiques et composites, automatismes, conception assistée par ordinateur, calcul ;
- Micropacc. Centrée sur l'électronique, cette plateforme est portée par le lycée Antoine Bourdelle de Montauban et utilise les ressources de sa formation de Licence

Professionnelle « Conception et Production de Systèmes Electroniques » ; elle bénéficie d'un partenariat avec l'Université Paul Sabatier et du soutien du LAAS ;

- Produits et processus automatisés en PME, ou PFT Rascol, du lycée Louis Rascol d'Albi, en partenariats avec le lycée Borde Basse à Castres, l'Ecole des Mines Albi-Carmaux, le Département Génie Mécanique de l'EPA Champollion à Albi, le CRITT CAAPI d'Albi, l'antenne de Carmaux du CIRTES (Centre Européen de Prototypage et d'Outillage Rapide), et le pôle industriel du GRETA ;
- PFT Bois, au lycée des métiers du bois et l'habitat, à Aubin (12) ;
- CRCC (Centre de Ressources et de Compétences Composites). Adossée au Lycée Jean Dupuy à Tarbes, en partenariat avec l'ENIT, l'IUT de Tarbes et le CRITT Technacol, cette PFT couvre les domaines suivants : prototypage, caractérisation, conception et calcul de structures, essais et mesures ;
- GH2O pour la gestion et la maîtrise de l'eau et des déchets, attachée au Lycée Fonlabour à Albi.

Outre les plateformes technologiques labellisées, les lycées des métiers, lycées professionnels et lycées technologiques peuvent également assurer directement, soit par voie de convention avec les entreprises, soit au sein de groupements d'intérêt public, des prestations à titre onéreux en vue de réaliser des actions de transfert de technologie. Il s'agit, dans ce cas, de répondre véritablement à une commande de l'entreprise¹⁰⁷.

Les lycées sont considérés comme un interlocuteur intéressant pour les PME ; ils ont un intérêt certain pour les travaux demandés et leur localisation territoriale bénéficie fréquemment de la proximité. Le contact et la coopération avec les professeurs et le développement des compétences des élèves en font un outil à privilégier. Si les coûts sont appréciés par les entreprises, le planning de réalisation des travaux doit par contre pouvoir s'organiser autour des programmes et du calendrier scolaire, ce qui peut engendrer des délais considérés parfois trop importants pour certaines PME.

II.2.7 Le soutien régional à l'innovation

Au-delà des CRITT et des PFT, dont on constatera au demeurant qu'ils sont implantés principalement sur un axe sud-ouest nord-est, il existe d'autres structures et d'autres actions régionales destinées à soutenir l'innovation.

Les Appels à Projets en R&D

La recherche fondamentale d'excellence et les applications industrielles s'alimentent mutuellement, et il est important de souligner que si « La bonne recherche fait la bonne valorisation »¹⁰⁸, il est nécessaire de développer le système de transfert de technologie des laboratoires universitaires vers le marché.

Dans un contexte de besoin de développement de R&D, le Conseil Régional Midi-Pyrénées a mis en place des appels à projets dans le domaine de la recherche pour aider au transfert de la recherche vers l'entreprise. Il est aidé dans la définition de son action par le CCRRDT (Comité Consultatif Régional pour la Recherche et Développement Technologique), dont la composition est représentative de la recherche, de l'industrie, du monde socio-économique.

L'enjeu, pour le Conseil Régional, est d'assurer le dialogue entre les entreprises et la recherche afin de promouvoir le développement économique. Les appels à projets mis en place doivent

¹⁰⁷ Décret n° 2001-1227 du 19 décembre 2001 relatif au Groupement d'Intérêt Public coopérations technologiques (GIP). Articles L. 912.2 et L.423.3 du code de l'éducation

¹⁰⁸ CYTERMANN, GUILLAUME, LANGLOIS-BERTHELOT, MALLERAY et Al., 2007

favoriser le rapprochement entre les laboratoires et les acteurs socio-économiques, notamment les PMI.

L'Appel à Projets Régional Recherche et Transfert de Technologie (APRRTT) a pour objectif de fédérer les laboratoires publics entre eux et de les associer avec une ou des PME intéressées à valoriser les résultats de la recherche. Si le porteur de projet est nécessairement un laboratoire, l'implication réelle d'un industriel a de plus en plus au fil du temps été un critère de sélection des propositions. Depuis la création des pôles de compétitivité, le contenu de l'APRRTT a évolué pour soutenir des projets relevant de chacun des pôles, tout en gardant une enveloppe destinée à financer des projets n'entrant pas dans le domaine de compétence des pôles.

De nouveaux appels à projets ont été mis en place récemment (sauf EPICEA lancé dès 2006) pour développer des **thèmes spécifiques considérés comme porteurs** d'avenir. Pour ces appels à projets, et contrairement à l'APRRTT, le porteur doit être une PME. Les thèmes retenus sont :

- EPICEA, destiné à soutenir le développement d'une **filière composite** ; initialement dédié aux applications aéronautiques, cet appel à projets a vu son champ s'ouvrir aux autres secteurs et domaines d'applications. (Co-financement Etat-Région).
- ELECTRA, sur la thématique de **l'avion plus électrique**, avec l'objectif de permettre aux entreprises régionales de mieux se positionner sur ce secteur, de rester compétitives et d'être ainsi prêtes à répondre aux exigences des futurs programmes aéronautiques mondiaux. (Co-financement Etat-Région).
- LAPEROUSE, pour le développement de la **société de l'information et de la communication** et notamment les applications de la navigation et localisation par satellites. (financement avec l'aide de fonds européens FEDER).
- ECO'INNOV, concernant des domaines multiples (**traitement des déchets, de l'eau ; efficacité énergétique, énergies nouvelles ; construction ...**), (Co-financement avec l'Union Européenne)

Ajoutons également que le programme EPICURE doit s'intéresser aux questions de l'alimentation et de la santé.

A travers des appels à projets se dessinent ainsi des priorités affichées par le Conseil Régional.

Midi-Pyrénées Innovation

Midi-Pyrénées Innovation (MPI), agence régionale de l'innovation labellisée Centre de Diffusion Technologique, a pour vocation de susciter, promouvoir et soutenir les programmes d'innovation des entreprises dans une optique de développement commercial et stratégique, en s'appuyant sur la mise en réseau de différents acteurs.

Dans ce cadre, l'agence a pour mission : d'encourager les petites et moyennes entreprises à s'engager dans un processus d'acquisition de nouvelles technologies et à les sensibiliser progressivement à l'innovation, d'accompagner les entreprises déjà innovantes dans leur développement et, faire émerger de nouveaux projets, en faisant collaborer le monde de la recherche avec celui de l'entreprise, d'organiser des événements de sensibilisation, de découverte et de mise en relation d'entreprises.

MPI a identifié 6 filières prioritaires¹⁰⁹ :

- Agro Biotechnologie ;
- Environnement - Eau - Energie ;
- Espace Santé (applications de l'Espace au secteur de la santé) ;

¹⁰⁹ www.mp-i.fr/top-menu/comprendre-linnovation/filieres-de-linnovation/

- Matériaux et Textiles techniques ;
- TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) ;
- Transports.

Pour chaque filière, MPI identifie les compétences existant en Midi-Pyrénées, des technologies émergentes, et des axes prioritaires. Sont aussi identifiés les Appels à Projets ouverts sur ces thématiques.

MPI organise également des journées thématiques (découverte d'entreprise, centre technique ou laboratoire ; journées technologiques autour d'une thématique émergente ou transversale).

Les bénéficiaires des actions de MPI sont pour l'année 2009, les PME-PMI à 67% dont 70% de l'industrie (78% de moins de 10 salariés), les créateurs d'entreprises innovantes à 22%, les Lycées Technologiques Professionnels à 6%, et les Laboratoires et équipes de recherche à 4%.

En 2009 ce sont 188 PME industrielles qui ont pu bénéficier de financements par l'intermédiaire de MPI. MPI semble ainsi être peu sollicitée, sans doute en partie par manque d'information. D'autre part il semblerait que le regard porté sur MPI par les entreprises régionales soit ambigu, certaines considérant que les actions menées par MPI répondent bien aux besoins des entreprises, d'autres regrettant par exemple une réactivité insuffisante. Il y a donc sans doute des marges de progrès à développer.

La Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI)

La Stratégie Régionale de l'Innovation est élaborée sous le co-pilotage de l'État et de la Région par l'ensemble des acteurs de l'innovation en Midi-Pyrénées et mise en œuvre dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 « Compétitivité Régionale et Emploi ». La Région a procédé en 2009, sur la base d'un état des lieux du système global d'innovation en Midi-Pyrénées, à un ensemble de propositions permettant d'améliorer sensiblement les retombées économiques. Une gouvernance de l'innovation devrait être mise en place dès le début de l'année 2010 afin de coordonner et d'optimiser l'utilisation des financements de sources diverses (nationales et régionales) et de partager le plan d'actions.

L'enjeu majeur de la démarche SRI reste le soutien et l'encouragement à l'innovation sous toutes ses formes (procédé, service, gestion des ressources humaines, relations sociales...), et plus particulièrement la stimulation de la compétitivité et de l'innovation dans les entreprises et tout particulièrement les PME/PMI.

La SRI a été élaborée autour de filières considérées par l'ensemble des acteurs comme prioritaires pour le territoire de Midi-Pyrénées. Ont été retenues des filières qui, en raison du nombre d'acteurs qu'elles regroupent, contribuent fortement à mailler le tissu économique régional ou qui offrent de réelles perspectives de développement :

- Aérostructure, mécanique et matériaux ;
- Systèmes embarqués ;
- Applications des techniques spatiales ;
- Agro-alimentaire et agro-industries ;
- Eco-industries, bâtiment économe et énergies renouvelables ;
- Techniques de l'information et de la communication.

L'Incubateur Midi-Pyrénées

L'Incubateur Midi-Pyrénées trouve son origine dans la loi sur la Recherche et l'Innovation du 12 Juillet 1999 destinée à favoriser la valorisation des travaux issus de la recherche publique par la création d'entreprise.

Créé en septembre 2000, l'Incubateur Midi-Pyrénées accompagne, dans la limite de 2 ans, tout au long du processus de création, les jeunes entreprises et leur propose un coaching personnalisé adapté à leurs besoins, leurs financements correspondants et un hébergement.

L'incubateur a mis en place une méthodologie d'accompagnement « OPALE » destinée à fournir les méthodes et outils nécessaires selon chaque jalon identifié dans le processus de création (validation marché, plan d'action commerciale, gestion de projet, business plan...).

Si l'Incubateur est bien une réussite, il n'en reste pas moins que les objectifs assignés initialement ne sont pas totalement atteints puisque seulement la moitié environ des projets incubés sortent des laboratoires, mettant en évidence la difficulté à faire transformer les résultats de la recherche en projet industriel.

II.2.8 Les secteurs prioritaires

A travers les filières prioritaires définies dans la SRI, celles définies par MPI et les thèmes retenus les appels à projets du Conseil Régional, se dessinent les secteurs sur lesquels l'effort de la région devrait porter dans les années à venir.

On voit ainsi les axes portés au moins en partie par le pôle de compétitivité Aerospace Valley :

- Aérostructures, mécanique et matériaux ; composites,
- Systèmes embarqués,
- Avion plus électrique,
- Applications des techniques spatiales.

Notons à cet égard que les secteurs susceptibles d'être concernés par ces domaines doivent déborder largement au-delà des seuls secteurs de l'aéronautique et de l'espace.

Outre le programme Epicure concernant l'alimentation et la santé, la SRI fait mention du secteur agro-alimentaire et des agro-industries. Ce secteur, second employeur de la région (premier en y adjoignant l'agriculture), est aussi le seul secteur dont les activités soient réparties sur l'ensemble du territoire au travers de nombreuses PME et TPE, ce qui, malgré son importance le rend insuffisamment visible. Il est important que l'agro-alimentaire et les agro-industries restent une priorité de la SRI.

Tous les secteurs associés au développement durable, et notamment les éco-industries, la gestion de l'eau et des déchets, l'énergie, le bâtiment, sont nécessairement appelés à être sources d'innovations et à être à l'origine de nombreuses entreprises nouvelles.

Dans le secteur de l'énergie le CESER tient à rappeler l'intérêt des travaux sur l'hydrogène comme mentionné dans son Avis. « Quelle politique énergétique pour Midi-Pyrénées ? » du 27 juin 2005.

Compte tenu de ce que nous avons dit plus haut sur l'importance des réseaux et des espaces virtuels, on ne s'étonnera pas de trouver un axe prioritaire sur les techniques de l'information et de la communication.

Par contre on peut noter avec étonnement l'absence dans ces priorités du secteur pharmaceutique et des biotechnologies, pourtant important pour la région et porteur d'avenir.

Enfin il convient ici de rappeler aussi l'enjeu des nanotechnologies, domaine dans lequel la région Midi-Pyrénées est bien placée et doit transformer l'essai des applications. Du fait de l'augmentation des investissements publics et privés, et du nombre d'entreprises et de brevets, les nanotechnologies influencent de plus en plus notre univers socio-économique : nouvelles

formations, nouveaux domaines de recherche, nouveaux métiers, nouvelles opportunités d'interaction entre des activités autrefois séparées, telles les nanotechnologies, biotechnologies et sciences cognitives. Ces enjeux dépassent le cadre de la recherche, de l'industrie et de l'économie car ils concernent l'ensemble de la vie sociale notamment sous les aspects sanitaires, environnementaux ou sociétaux, aspects qui devront être abordés dans les travaux et activités à venir.

II.3 LE FINANCEMENT

L'entreprise, quelle que soit sa nature, est un centre de production qui doit assurer sa pérennité et son développement dans un milieu concurrentiel mondialisé.

Pour ce faire, il convient de distinguer deux catégories très différentes de capitaux :

- Les capitaux ou fonds propres apportés par les propriétaires de l'entreprise,
- Les capitaux empruntés.

Un équilibre entre ces deux financements permet de garantir à l'entreprise :

- Une stabilité sur le marché,
- Sa compétitivité.

Une entreprise ne peut valablement participer à son propre développement et à la chaîne économique que si elle fait du profit. La vitesse de développement d'une entreprise dépend de sa capacité à générer du profit.

Une entreprise qui n'a pas de fonds propres suffisants a du mal à obtenir un crédit.

II.3.1 Profil et structure financière des PME

Il faut préciser dans un premier temps que les PME n'ont pas toutes le même profil ni les mêmes besoins en financement. Plusieurs typologies peuvent être identifiées, par exemple :

- des PME technologiques qui se caractérisent par de fortes dépenses de R&D et des actifs essentiellement immatériels. Elles dépendent beaucoup, dans les premiers stades de leur croissance, des aides à la recherche et du capital-risque,
- des PME qui se caractérisent par des coûts d'entrée élevés du fait d'investissements matériels importants. Elles ont notamment besoin d'accès à des fonds propres,
- des PME à forte croissance sans être technologiques, nommées « gazelles » qui ont un fort besoin de financement à un stade critique de leur développement, pour des investissements parfois immatériels. Elles ont besoin d'avoir un accès aisé tant aux fonds propres qu'à des formes nouvelles de dette,
- des PME à croissance modérée qui, si elles le souhaitent et en avaient les moyens, notamment financiers, pourraient devenir des entreprises à forte croissance.
- des PME qui souhaitent maintenir leur activité sans avoir nécessairement l'ambition de développement mais qui ont besoin de soutenir ou faire évoluer leur activité.

Les fonds propres

Les fonds propres sont constitués du capital, des réserves et des résultats laissés dans l'entreprise. Ils permettent d'assurer les investissements matériels et immatériels (formation, recherche, communication...) et le financement du fond de roulement.

Le premier financement de la TPE ou de la PME familiale est l'apport de l'entrepreneur et, accessoirement, celui de son entourage¹¹⁰.

¹¹⁰ Compagnie des Conseils et Experts Financiers - Avril 2010 - Le financement des PME

Leurs détenteurs participent généralement à la gestion de l'entreprise au prorata de leur apport. Leur rémunération sous forme de dividendes est variable car elle dépend des bénéfices réalisés, lorsqu'ils sont distribués. En contrepartie les associés peuvent espérer valoriser leur apport de fonds propres, et dégager une plus value lors de la cession de leurs actions.

Les apports en fonds propres sont par nature complexes, notamment quand ils sont réalisés par des tiers, car ils modifient la répartition des capitaux, des résultats et des plus values ultérieures, et ouvrent de nouveaux droits de regard sur la gestion. Des chefs d'entreprises sont ainsi réticents à ouvrir le capital à des tiers.

On constate par ailleurs que les PME sont trop souvent créées sans fonds propres suffisants, ce qui fragilise leur structure et leur gestion.

Les capitaux empruntés

L'intervention des prêteurs obéit à des règles très différentes. La rémunération de leur apport est fixe, quels que soient les résultats de l'entreprise, et leur remboursement doit intervenir à des échéances fixées à l'avance. Par contre ils ne donnent aucun droit sur la gestion de l'entreprise et ses bénéfices.

La négociation d'un emprunt n'a aucune incidence sur l'exercice du pouvoir de décision à l'intérieur de l'entreprise, mais nécessite le plus souvent l'obtention d'une garantie, afin de sécuriser le remboursement du prêt.

Si le recours à un prêt bancaire peut être une source d'investissement et de richesse, suivant son utilisateur, il peut aussi être considéré comme un endettement, facteur de fragilité et de baisse de compétitivité.

Les objectifs des fonds propres et des capitaux empruntés sont donc très différents, mais néanmoins complémentaires et interdépendants. En effet, les montants apportés par les prêteurs sont fonctions des fonds propres de l'entreprise : le respect de l'équilibre entre fonds empruntés et capitaux propres est essentiel pour assurer un développement de l'entreprise dans de bonnes conditions financières.

La Trésorerie

La trésorerie regroupe les flux financiers liés au cycle d'exploitation de l'entreprise. Elle comporte des besoins : stocks, crédits aux clients,... ainsi que des ressources : crédits consentis par les fournisseurs, dettes fiscales et sociales, avances client... Elle est également financée par une partie des ressources stables de l'entreprise : le fonds de roulement. L'ajustement est réalisé par les crédits bancaires à court terme.

Les difficultés de trésorerie

La tendance générale semble faire apparaître une précarité de la trésorerie des PME. Dans le contexte de crise économique actuelle, la situation des PME est particulièrement incertaine au moment où la reprise d'activité se fera sentir. Alors que beaucoup de petites entreprises (10 à 50 salariés) ont amorti la crise avec leurs fonds propres, à l'heure de la reprise d'activité le manque de trésorerie risque de ne pas leur permettre de relancer la production.

De manière générale, les problèmes de trésorerie figurent au troisième rang des difficultés rencontrées par les PME¹¹¹. Selon le baromètre¹¹² des TPE de novembre 2009, près de 28% de celles-ci prévoient une nouvelle dégradation au cours des mois suivants.

Notons cependant que l'augmentation de la trésorerie ne doit pas se faire au détriment des investissements qui sont seuls producteurs de richesse pour l'entreprise. L'équilibre de la trésorerie par rapport aux investissements est un enjeu important pour la pérennisation de l'entreprise.

¹¹¹ Baromètre IFOP sur le financement et l'accès au crédit des PME, pour KPMG et CGPME, juin 2009

¹¹² Baromètre IFOP sur le financement et l'accès au crédit des PME, pour KPMG et CGPME, novembre 2009

II.3.2 Les banques, partenaires incontournables des PME

Le crédit est l'une des voies principales et l'une des sources essentielles du financement des PME. Ces dernières ne peuvent en effet, recourir aux marchés de capitaux aussi facilement et directement que les grandes entreprises pour obtenir des ressources tant en dette qu'en fonds propres. La question de leur accès au crédit dans de bonnes conditions revêt un caractère crucial.

Alors que les concours bancaires aux grandes entreprises peuvent connaître d'importantes variations en fonction des arbitrages qu'elles réalisent entre les différentes sources de financement (crédit bancaire, recours aux marchés financiers), les concours de prêts aux PME connaissent des évolutions de beaucoup moindre ampleur. Celles-ci sont fonction de l'évolution des besoins de trésorerie ainsi que des programmes d'investissement.

Certaines entreprises témoignent des difficultés qu'elles ont rencontrées ou rencontrent pour trouver un financement bancaire. Le refus du financement peut entraîner de grandes difficultés pour l'entreprise :

- La nécessité d'accumuler des liquidités pour disposer de la flexibilité requise pour la gestion du cycle d'exploitation ;
- Des barrières à la création où seules les entreprises les plus rapidement rentables parviennent à naître et à se développer ;
- Des bénéfices qui servent à alimenter des réserves de trésorerie de précaution pour se prémunir contre d'éventuels chocs négatifs à venir, au lieu d'être utilisés en investissements ;
- L'acquisition des PME les plus innovantes ou prometteuses par des groupes, tandis que la majorité de celles qui restent stagne dans un environnement de faible croissance.

Cependant, d'après la BCE, au deuxième semestre 2009 83% des entreprises françaises avaient obtenu l'intégralité des crédits bancaires qu'elles avaient demandés, contre 53% en Italie, 51% en Espagne... Par ailleurs, au cours de l'année 2009, alors qu'en France le PNB reculait de 2.4%, les concours de crédits progressaient de 2.7%, tandis que leur évolution n'était que de +0.6% en Italie, de -1.8% en Allemagne, de -4.2% en Espagne, de -7.2% en Grande Bretagne et de -9% en Belgique.

Les difficultés rencontrées par certaines PME pour se financer auprès des banques peuvent avoir différentes causes :

- Une certaine fragilité financière, du fait souvent de capitaux propres insuffisants ; voire d'une rentabilité trop faible par rapport aux besoins financiers ;
- La dépendance d'une seule banque, et la difficulté de nouer une nouvelle relation en situation de crise ;
- Un dialogue difficile, lié parfois à un changement d'interlocuteur, ou du fait d'incompréhensions, d'un côté des exigences de la banque, notamment en terme de renseignements, de l'autre du contenu réel du projet présenté. S'il est par exemple légitime pour une banque de demander un « Business Plan », d'une part les chefs d'entreprises ne sont pas toujours rompus à cet exercice, et d'autre part les banques devraient accepter d'en considérer les évolutions rendues éventuellement nécessaires ou possibles.

Les relations bancaires des PME et TPE s'inscrivent dans la durée, ce qui devrait permettre une bonne connaissance et compréhension mutuelle, mais les entreprises n'ont souvent qu'un seul interlocuteur, et même souvent qu'une seule banque, ce qui est un facteur indéniable de dépendance et donc de fragilité.

La concurrence entre banques en matière de distribution de crédit semble toutefois très vive, si l'on en juge par la moyenne des taux pratiqués pour les nouveaux crédits aux entreprises publiés par la BCE. Les taux pratiqués en France s'inscrivent régulièrement parmi les plus bas de la Zone Euro.

Si en Midi-Pyrénées, comme ailleurs, les banques sont souvent la cible des critiques des chefs d'entreprises, on peut constater que la situation dans notre région semble plus satisfaisante qu'au niveau national, tout en laissant des marges d'amélioration tant financières qu'organisationnelles. D'après la Banque de France, les encours de crédits aux entreprises résidentes de la région atteignaient 24,2 Milliards d'euros à fin 2009, contre 23,1 Milliards d'euros à fin 2008.

En effet, en dépit de la diminution des besoins en fonds de roulement liée à la crise et à la réduction des délais de paiement du fait de la loi Dutreil, les encours de crédits aux entreprises ont continué de progresser en 2009 en Midi-Pyrénées de façon plus importante qu'au niveau national, notamment en Haute Garonne, ainsi que l'a rapporté régulièrement la Banque de France lors des réunions mensuelles de suivi du financement de l'économie à la Préfecture.

Parallèlement, on constate qu'il n'y a pas eu de flambée des dossiers de médiation, mais que ceux-ci concernent essentiellement des TPE.

A la suite de rencontres avec les PME organisées par la profession bancaire, celle-ci a confirmé que les banques travaillaient sur des points d'amélioration concernant :

- Les délais de réponse, dont la longueur empoisonne parfois la relation, et qui ne devraient pas excéder quinze jours ;
- La rotation des chargés d'affaires, pour éviter des successions rapprochées, source de pertes de proximité avec les chefs d'entreprise ;
- La transparence réciproque, en améliorant, en ce qui concerne les banques, l'information sur les circuits décisions, qui paraissent obscurs et aléatoires.

II.3.3 Les financements à court terme

II.3.3.1 Crédits court terme et affacturage

Les PME peuvent recourir à différentes formes de crédits à court terme.

- Le découvert : c'est la possibilité pour l'entreprise de fonctionner en position débitrice dans les lignes autorisées par la banque qui en fixe le montant maximum. Ce concours est très souple, car il s'ajuste quotidiennement aux besoins de l'entreprise mais est le plus coûteux.
- L'escompte qui consiste à faire racheter par la banque des créances clients matérialisées par des effets de commerce. Ce concours est moins coûteux que le découvert, car il est causé, c'est-à-dire basé sur des créances appartenant à l'entreprise, mais nécessite de disposer du « papier » correspondant. Si l'effet de commerce revient impayé, la banque re-débite le client cédant, car c'est une cession « sauf bonne fin. ».
- Le crédit de trésorerie est un prêt à court terme consenti par la banque sous la forme d'un billet à son ordre souscrit par celle-ci. Il est moins souple que le découvert, mais couvre des besoins de trésorerie plus longs correspondant par exemple à des besoins saisonniers.
- L'affacturage consiste pour l'entreprise à céder tout ou partie de ses créances clients à une société spécialisée, qui se charge et en garantit le recouvrement. En contrepartie, elle facture des frais de gestion en sus des agios correspondant aux sommes avancées, et effectue une retenue de garantie de 10 à 15% sur les créances cédées, jusqu'à un certain pourcentage de l'encours. Un plafond d'encours garanti par client cédé est fixé par la société d'affacturage, ce qui peut gêner commercialement l'entreprise.

Si cette technique est coûteuse, elle permet à l'entreprise de mobiliser ses créances clients dès l'émission de la facture, et la décharge du suivi du recouvrement de celles-ci. L'affacturage peut correspondre aux besoins apparaissant à certaines phases de la vie des entreprises : développement très rapide, besoins importants de trésorerie...

Compte tenu de la lourdeur des travaux générés par le suivi du recouvrement des créances, les banques ont tendance à orienter leurs clients vers les sociétés d'affacturage en substitution des avances dites Dailly qu'elles consentaient auparavant directement.

II.3.3.2 La cotation des entreprises et l'assurance crédit.

La santé des entreprises fait l'objet d'appréciations portées par différents intervenants, dont l'objectif est d'apprécier la solvabilité des différents acteurs économiques.

La Banque de France note toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 75 000€. Cette notation revêt une grande importance pour les différents partenaires : banques, fournisseurs... Chaque entreprise a accès à sa notation et peut en demander la justification. Des craintes se sont faites jour au début de l'année 2010 sur l'évolution des notes Banque de France compte tenu des effets de la crise sur les bilans 2009. Il semble que la Banque de France ait adopté une politique très prudente évitant le caractère pro-cyclique d'une évolution trop brutale des notes.

L'indépendance de la Banque de France, les méthodes utilisées ainsi que son historique, font de sa notation un très important élément de référence en matière de solvabilité qui peut être plus souvent utilisé et communiqué dans l'appréciation du risque inter entreprise.

Dans le cadre de la réglementation dite de Bâle 2, chaque banque doit noter les clients à qui elle accorde un concours. Les systèmes de notation sont différents d'une banque à l'autre mais tous tiennent compte à des degrés divers la notation Banque de France. Chaque entreprise peut demander à sa banque la communication de la note qui lui est attribuée. Compte tenu de l'hétérogénéité des systèmes de notation, c'est surtout l'évolution de cette notation qui est importante pour l'entreprise et devrait faire systématiquement l'objet d'explications.

Les sociétés d'assurance crédit ne notent pas directement les entreprises mais fixent un plafond d'encours du risque d'impayé qu'elles assurent. Compte tenu du poids du crédit inter entreprises, leurs décisions ont un caractère pro-cyclique qui a été souligné avec la crise.

Toute diminution ou suppression de l'encours garanti par un assureur crédit sur une entreprise a un effet de contagion sur l'ensemble du crédit fournisseurs, générant immédiatement des tensions de trésorerie, et fragilisant gravement celle-ci.

Monsieur Ricol¹¹³ a souligné ce problème, lorsqu'il était médiateur du crédit : « En dégradant la note des PME avec des méthodes critiquables, les assureurs crédit peuvent créer une catastrophe pour le tissu de PME. Les réactions en chaîne peuvent être dramatiques ».

A la demande des pouvoirs publics, les assureurs crédit se sont engagés depuis 2009 à assurer une plus grande transparence dans leurs décisions notamment en améliorant l'information et en respectant un préavis.

¹¹³ Source : médiateur du crédit aux entreprises. Le médiateur du crédit a pour rôle de venir en aide aux entreprises qui rencontrent des difficultés de trésorerie ou l'accès au crédit et de s'assurer que les banques financent le tissu économique conformément aux engagements qu'elles ont pris en octobre 2009.

II.3.4 Les sources nationales : Oséo et FSI

Au travers d'Oséo et des Fonds Stratégiques d'Investissement (FSI) l'Etat apporte son soutien aux PME.

II.3.4.1 Oséo

Oséo est un établissement Public qui exerce trois métiers : l'aide directe à l'innovation, la garantie (Fonds de garantie) apportée à divers types d'investisseurs (concours bancaires, investisseurs en fonds propres), et le financement en partenariat avec d'autres organismes. Les derniers chiffres diffusés par Oséo font état pour 2007 en Midi-Pyrénées : un soutien à l'innovation pour 160 entreprises, une assistance à la création de 1200 entreprises, l'aide à la transmission de 115 PME ; Oséo a financé 350 millions d'euros, et 135 millions d'euros d'avances à court terme.

Le Fonds Régional de Garantie

Pour faciliter l'accès des PME au crédit bancaire, Oséo partage avec les banquiers le risque de financement des créations d'entreprises et des PME (investissements de production et de commercialisation, cycle d'exploitation) en garantissant, pour un certain pourcentage allant jusqu'à 40 ou 70% le remboursement du financement, ou bien en cofinçant l'investissement aux côtés des banques. Oséo garantit le financement en fonds propres (jusqu'à 70%) des PME auprès des capitaux investisseurs.

Si le taux de garantie bancaire peut ainsi se révéler très intéressant, les délais de franchise pour la mise en œuvre sont de neuf mois environ, un délai beaucoup trop long pour les PME. De plus, les taux d'intérêts et les frais sont considérés par les chefs d'entreprise comme étant particulièrement importants, ce qui peut entraîner l'entreprise dans des difficultés financières. Néanmoins de nouveaux dispositifs à évaluer, ont été mis en place en septembre 2010 tels un prêt pour l'exportation, un prêt à taux zéro pour l'innovation et un prêt vert bonifié.

Si Oséo est « l'acteur principal du développement économique » des PME, en raison notamment du fait que tous les financements publics doivent passer par lui, avoir Oséo comme partenaire permet de susciter la confiance des prêteurs pour lever des fonds ; a contrario, il peut se révéler être un frein majeur s'il ne soutient pas le projet.

II.3.4.2 Le Fond Stratégique d'Investissement

L'investissement en capital-risque dans la phase de développement des entreprises n'est pas suffisant, les institutions financières privées privilégiant des opérations fortement rémunératrices et sans trop de risques. C'est pourquoi la Caisse des dépôts et consignations a été chargée de soutenir, en apportant des capitaux, l'action de fonds d'investissement privés particulièrement orientés vers le capital-risque.

Le FSI intervient en fonds propres pour soutenir le développement des PME innovantes qui ont moins de facilités que les grandes pour accéder aux financements. Il sécurise également le capital d'entreprises stratégiques.

En Midi-Pyrénées les dispositifs ICSO et AEROFUND sont mobilisés pour des besoins à plus d'1 million d'euros pour appuyer les entreprises moyennes de rangs I et II dans la sous-traitance aéronautique et pour aider aux regroupements d'entreprises permettant d'atteindre des tailles critiques.

Cependant le premier fonds du FSI n'aurait bénéficié qu'à hauteur de 5% aux PME-PMI, qui en étaient pourtant les cibles prioritaires¹¹⁴. Ce dispositif est maintenant destiné à toutes tailles d'entreprise.

II.3.5 Un acteur midi-pyrénéen du financement : L'IRDI GIE

II.3.5.1 L'IRDI capital investisseur

L'Institut Régional de Développement Industriel de Midi-Pyrénées est une société de capital-investissement régionale qui accompagne les entreprises depuis 1981, pour faire face à l'insuffisance en fonds propres des PME régionales. L'IRDI intervient sur le quart Sud-Ouest de la France, notamment sur l'Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

Avec 100 M€ de fonds propres, l'IRDI est la plus importante société régionale indépendante de capital-investissement française. Depuis 1981, plus de 400 chefs d'entreprises ont eu recours à l'IRDI qui a investi au capital de leurs entreprises 270 M€.

L'IRDI pratique les différentes composantes du capital-investissement de la création à la transmission en passant par le développement. Il intervient en tant qu'actionnaire de l'entreprise ou de la holding de rachat.

Les montants investis par l'IRDI sont compris entre 200.000 euros et 4 Millions d'euros. Les opérations sont réalisées en co-investissement avec ICSO Private Equity, ce qui permet d'effectuer des opérations jusqu'à 8 M€.

L'IRDI GIE est actionnaire de Midi-Pyrénées Croissance (MPC - 26,2%), du Fonds d'Amorçage Midi-Pyrénées (FAM - 35,2%) et de la Sud-Ouest Capital Risk Innovation (SOCRI - 40,0%), et souscrit des parts dans les fonds FCPR ICSO'1 (27,8%), FCPR SOCRI 2 (30,08%), et FCPR ICSO'2 (20,27%), fonds de capital développement et de LBO géré par ICSO P.E.

L'IRDI en Midi-Pyrénées

L'IRDI investit en majorité sur Midi-Pyrénées (46% - environ 125 M€) pour un volume faible d'entreprises (61) mais avec des financements importants (2M€ en moyenne). 84% des montants investis sont destinés à des entreprises industrielles qui constituent 78% du portefeuille de l'IRDI.¹¹⁵

La prise de participation dans les nouvelles entreprises est en moyenne annuellement de 13 depuis 2005. En raison des difficultés liées à la crise seules 7 nouvelles ont été soutenues en 2009.

Par ailleurs, dans le rapport d'activité 2008/2009 de l'IRDI, le Président Christian Reynaud précise que pour la première fois de son histoire en 28 ans d'activité, l'IRDI affiche un résultat déficitaire (-5M€) en raison essentiellement de la quasi absence de cessions de parts et donc de ses produits.

II.3.5.2 Midi-Pyrénées Croissance (MPC)

Midi-Pyrénées Croissance est une entité du GIE de l'IRDI. Ses deux actionnaires principaux sont le Conseil Régional et l'IRDI. Recapitalisée en 2007 de 4 M€, l'agence a 10 M€ de capitaux propres dont 8 M€ sont investis en parts dans les PME et 2M€ dédiés au fond de roulement.

¹¹⁴ Geneviève FIORASO, Députée de l'Isère lors de la Conférence Annuelle des Entrepreneurs (AFIC): "La chaîne de financement des entreprises fonctionne-t-elle ? Du business Angel au fonds LBO" - source <http://www.institut-sage.com/voir/194>

¹¹⁵ IRDI rapport d'activité 2008/2009

Intervention MPC

Le rôle de MPC est d'apporter des financements risqués dans les phases de vie d'une entreprise. Elle intervient sur un créneau non couvert par d'autres acteurs pour des projets de 30K€ à 300K€ qui sont considérés peu rentables. MPC intervient par apport en capital pour être actionnaire mais toujours minoritaire. Elle ne siège pas au Conseil d'Administration, n'intervient pas dans la gestion, mais apporte aux dirigeants conseil, expertise et ses réseaux professionnels.

Comme pour tout portefeuille de capital risquer, généralement, au bout de 7 ans maximum les entreprises rachètent le capital investi. S'il y a une plus-value, elle est réinvestie dans d'autres projets. En moyenne, pour 10 entreprises aidées, les ratios types lors des sorties de capitaux sont : des pertes pour 4 entreprises, tout petit bénéfice pour 2, petit bénéfice pour 3, de bons à très bons résultats pour 1.

Actuellement, MPC a des participations dans environ 80 entreprises qui représentent environ 2500 emplois.

Choix des projets

Si une dimension objective est nécessaire avec les Business Plan, c'est avant tout, pour MPC, la personnalité du responsable du projet ou de l'équipe qui va être déterminant. Il y a nécessité d'un rapport de confiance plein et entier en raison du suivi des entreprises sur plusieurs années.

MPC n'a pas de secteurs privilégiés et l'important reste la valeur du projet et la sensibilité à l'environnement économique. Afin de respecter une certaine confidentialité MPC n'intervient pas pour deux entreprises concurrentes sur un même produit pour un territoire d'achalandage identique.

II.3.5.3 Le rôle de l'IRDI GIE dans la politique Régionale du développement des PME

En raison du statut d'entreprise financière de l'IRDI et de MPC, et pour répondre au besoin de pérennité du fonctionnement de la structure, les choix des projets sont justifiés par des objectifs de rentabilité économique.

Le Conseil Régional Midi-Pyrénées est un des actionnaires principaux de l'IRDI (19,6%) et de MPC (37%). Si Le Conseil Régional a défini des « Filières prioritaires » (voir supra), ces acteurs du financement ne se considèrent pas liés à ces orientations politiques ; ils sont liés à l'activité des entreprises détenues en portefeuille ; ils n'ont pas vocation et ne peuvent être considérés comme des régulateurs économiques. Bien que le Conseil Régional soit l'actionnaire principal, il a ainsi une influence limitée sur les choix d'investissement.

A l'origine, l'IRDI jouait un rôle prépondérant envers les petites PME, alors qu'aujourd'hui le montant de ses prises de participation montre un glissement de son soutien vers des structures de plus grosse taille.

Ainsi l'IRDI ne jouerait plus le rôle de « capital risquer » tel qu'il lui était dévolu à son origine.

Les dividendes perçus par le Conseil Régional sont réinvestis dans d'autres actions en faveur du développement économique.

II.3.6 Le cas spécifique du capital-risque - les Business Angels

II.3.6.1 Capital risque

Dans son étude¹¹⁶ sur le rôle économique des Régions, Nicolas Bouzou remarque que la densité de la présence de sociétés de capital-risque (et de business angels) a une incidence nette sur la localisation des PME à forte croissance, lesquelles se positionnent dans les territoires où elles ont une probabilité significative de trouver des financements stables.

Le capital risque s'adresse ainsi plus spécifiquement à certaines PME de haute technologie à fort potentiel de croissance (start-up) qui ont des besoins différents selon leurs quatre phases de vie : R& D, amorçage, création et expansion.

Les investisseurs dits « providentiels », ou business angels, ainsi que les proches du dirigeant financent la phase d'amorçage, aux côtés des organismes de capital-risque, et aussi des marchés financiers.

Le capital-risqueur n'apporte pas que des sources de financement : son rôle est également de partager contacts, conseils stratégiques, managériaux et technologiques, aides aux recrutements, etc.

Les fonds américains de capital-risque sont généralement gérés par d'anciens managers de l'industrie. Les fonds français rassemblent davantage des compétences financières issues de banques ou de sociétés d'assurance, induisant un comportement d'investisseurs « suiveurs » et une concentration des investissements sur des phases moins risquées.

Les business angels exercent leur activité en réseau, formels ou informels.

En France, ces réseaux se développent semble-t-il à grande vitesse, 60 aujourd'hui contre 30 il y a deux ans. Le nombre de business angels répertoriés dans ces réseaux serait autour de 6.000 aujourd'hui contre 400.000 aux Etats-Unis (proportionnellement à la population pour un même niveau il en faudrait près de 70.000 en France).

II.3.7 Les aides du Conseil Régional

En 2008, le Conseil Régional a refondu son système d'aide aux entreprises avec un objectif de simplification, aussi bien du dispositif que des démarches à entreprendre par le chef d'entreprise.

II.3.7.1 Les contrats d'appuis

Concrètement, la mesure centrale du dispositif est « le contrat d'appui ». L'objectif est de concevoir une politique globale de partenariat et de simplifier les démarches administratives en créant un guichet unique. Les entreprises se voient ainsi accompagnées dans le cadre d'un projet global, sur la base d'un plan stratégique détaillé qu'elles auront élaboré sur trois ans.

Il existe cinq types de Contrats d'appui adaptés aux besoins des différentes structures : TPE artisanat, PME, Innovation, Grandes entreprises et Immobilier. Leurs objectifs sont de consolider et d'amplifier les dynamiques locales de développement dans tous les bassins d'emplois.

¹¹⁶ Nicolas BOUZOU, « renforcer le rôle économique des régions » - Fondapol - mars 2010

D'une durée variable en fonction de leur nature – deux ans pour le contrat « TPE artisanat » et trois ans, par exemple, pour le contrat « Grandes entreprises », le contrat d'appui permet notamment aux entrepreneurs d'investir ou de bénéficier d'un soutien à l'export.

Le contrat « Innovation », permet aux entreprises de réaliser des pré-études, des essais, des prototypes ou d'être aidées dans la recherche de partenaires et de laboratoires adaptés au projet. Enfin, la Région s'est appliquée à prendre en compte le potentiel de créations d'emplois que représentent les grosses structures. Le contrat « Grandes entreprises » accompagne leurs actions de recrutement.

De 2007 à fin 2010, 1000 contrats d'appuis auront été signés avec un objectif de plus de 2000 créations d'emplois en Midi-Pyrénées. Les contrats d'appui permettent de mobiliser d'autres organismes tels MP Croissance (voir chapitre II.3.5.2) ou Oséo avec le Fond Régional de Garantie (voir chapitre II.3.4.1).

Les aides aux TPE/PME soutiennent des investissements classiques ainsi que l'innovation dans des secteurs que le Conseil Régional souhaite faire progresser.

Toutes les entreprises ne sont cependant pas éligibles aux contrats d'appui. L'éligibilité est basée sur le code NAF dont la nomenclature ne s'est pas adaptée aux évolutions économiques et qui n'est plus satisfaisante pour répondre aux besoins des PME. Il n'y a par exemple pas d'intervention et d'aides pour les industriels qui commercialisent sur internet alors que cette nouvelle approche commerciale peut apporter de nouveaux débouchés et permettre un nouveau développement de l'entreprise.

Contrat d'appuis 2007 à septembre 2010 (* en millions d'euros arrondi)

IMMO		TPE		PME Invest.		PME Innov.		GE Invest.		GE Innov.		TOTAL GENERAL				
Nb	M€	Nb	M€	Nb	M€	Nb	M€	Nb	M€	Nb	M€	Nb	Création emploi prév .	MONTANT		
														Région	Feder	Total
78	11,1	177	7,6	264	29,1	153	19,1	27	12,3	26	5,8	725	4	47,1	37,1	85,1

Les contrats d'appuis concernent à 79% les TPE/PME pour un montant moyen de 99 500€.

II.3.7.2 Création : amorçage

Un point faible relevé dans l'ensemble des mesures de soutien aux PME en Midi-Pyrénées, est le manque d'un fonds d'amorçage. Celui-ci devrait être bien supérieur à 50 000€ de façon à financer les projets entre 100 000 € et 2 M€.

II.3.7.3 Les Appels à Projets régionaux en R&D

Dans un contexte de besoin de développement de R&D, le Conseil Régional Midi-Pyrénées a mis en place des appels à projets dans le domaine de la recherche pour aider au transfert de la recherche vers l'entreprise.

L'enjeu, pour le Conseil Régional, est d'assurer le dialogue entre les entreprises et la recherche afin de promouvoir le développement économique. Les appels à projets mis en place doivent favoriser le rapprochement entre les laboratoires et les acteurs socio-économiques, notamment les PMI.

Les divers appels d'offres existants sont décrits au chapitre II.2.7.

II.3.8 Les subventions européennes

L'Europe a décidé d'aider nettement plus les petites et moyennes entreprises dans le cadre de sa nouvelle programmation budgétaire 2007-2013 avec 347 milliards d'euros au service de la politique régionale et de cohésion, dont 14,3 milliards d'euros pour la France.

Mais 82 % des chefs d'entreprise français ignorent à qui adresser leurs questions sur l'Europe et ils ne sont que 17 % à avoir bénéficié d'un financement européen¹¹⁷. Pour faciliter l'accès des PME à l'information, la Commission Européenne a regroupé tous les guichets sous la bannière du réseau Enterprise Europe Network (EEN) le 1^{er} janvier 2008. Les Euro Info Centres (EIC) et les Centres de Recherche et d'Innovation (CRI) sont désormais fondus dans ce dispositif.

Pourtant, le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et le Fonds Social Européen (FSE) peuvent financer la création d'une usine, d'un laboratoire, l'achat d'équipements, de machines-outils ou encore l'embauche, la formation de personnel...

Il n'est plus besoin d'être dans une zone d'activité défavorisée pour en bénéficier. Désormais, toutes les régions de France sont concernées et les entreprises peuvent obtenir simultanément un FEDER et un FSE.

Délais

Les financements publics et notamment européens qui sont destinés aux PME sont difficilement mobilisables compte tenu de la difficulté administrative à élaborer les dossiers et des délais de réponse longs. De plus, les fonds européens étant basés sur les remboursements des dépenses prévues et justifiées il est fréquent d'avoir des délais de remboursement de près de deux ans, période durant laquelle l'entreprise doit avoir la capacité de trésorerie nécessaire pour avancer les fonds.

II.3.9 Interdépendance des acteurs

Les entrepreneurs sont soumis à des fluctuations des marchés multiples qui peuvent dégrader l'équilibre de leur bilan.

Ils doivent alors exprimer clairement leur plan de développement ou de redressement.

Cela leur permet de tracer une ligne de conduite qu'ils pourront suivre, voir expliquer.

Les entreprises ou organismes qui sont eux-mêmes soumis à des règles de fonctionnement (qui sont des entreprises ou des établissements publics) ont deux impératifs :

- avoir un bon équilibre financier,
- comprendre le risque qu'elles encourent en faisant des apports (fonds propres ou crédits) aux entreprises.

Les unes et les autres étant interdépendantes, c'est leur point de rencontre qu'il faut améliorer dans un complet respect mutuel et au profit de tous.

II.3.10 Le financement par l'ISF

A l'occasion du vote de la loi de finances 2011, les avantages fiscaux liés aux investissements dans des PME ont été conservés mais avec taux et plafonds réduits :

- 50 % des versements concernant des investissements directs ou indirects (via une société holding) au capital de PME, dans la limite de 45 000 €, l'investissement direct est préférable à plusieurs titres à l'investissement par intermédiaires

¹¹⁷ Selon une enquête réalisée en septembre 2009 par la chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

- 50 % des versements concernant des investissements via certains FIP (fonds d'investissement de proximité), FCPI (fonds communs de placement dans l'innovation) et FCPR (fonds communs de placement à risque), dans la limite de 18 000 €.

Ces réductions sont cumulables, mais ne peuvent toutefois dépasser 50 000 € au total par an.

« Plus de 1,1 milliard d'euros ont été investis dans les fonds propres des PME », en 2009 souligne le ministère du Budget, contre 960 millions d'euros en 2008¹¹⁸.

III. CONTEXTE ECONOMIQUE, REGLEMENTAIRE ET SOCIAL DE LA PME

III.1 LA CROISSANCE DES PME

La taille des PME est un des enjeux de la dynamique du développement de l'industrie. L'innovation, avec le développement de nouveaux produits, et le lancement d'une stratégie à l'exportation sont notamment, sauf exception, des facteurs liés à la capacité de l'entreprise à assurer des investissements conséquents.

Or on constate que la taille des PME françaises est généralement plus faible que celle de leurs homologues d'autres pays européens. Il est ainsi habituel de relever le faible nombre d'ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire en France (4 500) par rapport à l'Allemagne (12 000).

Pour faire face à leurs défis économiques, les PME devraient donc croître soit de façon autonome par un développement interne ou externe, soit par le regroupement avec d'autres afin de défendre en commun des projets économique, industriels, d'innovation ou d'exportation, en développant la coopération et la mutualisation de moyens.

III.1.1 La croissance autonome des PME

La croissance stratégique ou subie¹¹⁹

Si les dirigeants de PME ne souhaitent pas tous faire grandir leurs PME, ils y sont souvent contraints par des événements externes¹²⁰.

L'accélération dans le rythme de croissance peut se produire en réaction aux changements dans l'environnement externe, changements qui peuvent amener l'entreprise à profiter du nouveau contexte d'affaires. On observe différents types d'accélération réactive qui engendrent des changements fondamentaux : l'adaptation aux exigences de clients importants, un repositionnement face à un marché défaillant, l'adaptation à de nouvelles normes/règlementations.

Cette croissance peut être interrompue par des erreurs de commercialisation, de positionnement, mais aussi en raison d'un essoufflement de la direction, par un manque de ressources pour soutenir la croissance, ou par l'incapacité d'adaptation aux changements externes.

¹¹⁸ Les Echos - 22/07/2010 - www.lesechos.fr

¹¹⁹ Etude OSÉO - N°17 - Pierre-André JULIEN, Étienne SAINT-JEAN, Josée AUDET, Université du Québec, Trois-Rivières (Québec), Canada « L'internationalisation des PME et ses conséquences sur les stratégies entrepreneuriales ».

¹²⁰ Enquête OSÉO - Freins à la croissance des PME à potentiel de développement - N°17 - 2009

Les PME à forte croissance

Une enquête d'Oséo¹²¹ de 2008 permet d'identifier les caractéristiques générales d'entreprises à forte croissance. Cette enquête réalisée auprès de 1880 PME française en forte croissance entre 2001 et 2006 (avant la crise), met en opposition les PME « Familiales » dont la moyenne d'existence est de 47 ans et les PME qui grandissent, avec une moyenne de 29 ans d'existence.

Dans cette enquête, les PME indépendantes croissent plus que les PME filiales des grands groupes, suivi des PME des petits groupes. 72 % de ces PME en croissance étaient indépendantes à 100 %.

Il existe des caractéristiques communes à ces entreprises : focalisées sur la croissance, elles développent des capacités à mesurer et à prendre des risques ; près de 60 % d'entre elles poursuivent une stratégie de conquête. Les dirigeants s'appuient sur leurs collaborateurs, leurs actionnaires et des conseils extérieurs pour les choix stratégiques. 55 % de ces PME étaient exportatrices en 2006 contre 44 % en 2001.

Les PME de croissance s'endettent, avec un niveau (61 %) proche de celui des entreprises du CAC 40 ou du SBF 250 en 2006 et bien supérieur à la moyenne des PME familiales (31 %). Enfin, 71 % des dirigeants de ces PME accordent une place importante à l'innovation et donnent une place primordiale aux ressources humaines (93 %) et aux systèmes d'information (87 %).

Les groupes absorbent les PME en croissance

Un rapport de la DARES¹²² de 2009 sur le financement des PME montre que les entreprises de 10 à 49 salariés et de 50 à 499 salariés ont un taux de croissance nettement plus important lorsqu'elles font partie d'un groupe. Cette enquête va ainsi à l'encontre de l'étude précédente d'Oséo, concernant l'influence de l'indépendance sur la croissance des PME.

Ainsi, l'emploi salarié en France serait la conjonction de deux processus : un fort dynamisme des très petites entreprises et un relais pris par les grands groupes qui acquièrent les PME les plus dynamiques. Les PME au sein de groupes représentent plus de 60% des effectifs salariés.

Les données du rapport du DARES permettent de préciser davantage l'évolution des PME avant et après leur entrée dans un groupe. Avant leur intégration, les PME gagnent de l'emploi alors que celles qui restent indépendantes en perdent, ce qui montre que les groupes sélectionnent les entreprises les plus dynamiques. Après leur intégration, les PME voient leur croissance en emplois augmenter encore plus, leur croissance annuelle moyenne atteignant 3%. Par ailleurs, ces dernières connaîtront à 19% une restructuration après leur entrée dans le groupe contre 3% si l'entreprise était restée indépendante.

Ainsi, au regard de l'analyse, les grands groupes fourniraient aux PME françaises une occasion de croissance. On constatera que « les gazelles » (PME à fort potentiel de croissance) sont à 78% d'entre elles filiales de groupes et que le surcroît de croissance pour les entreprises ayant intégré un groupe permettrait un meilleur accès aux financements externes, ceci étant facilité au travers du groupe.

Cependant, les rachats des PME par des groupes peuvent être régis par des ambitions différentes que leur développement sur notre territoire. Ce peut être pour des raisons purement financières en ne s'attachant pas aux métiers mais uniquement à la valeur de l'entreprise, ou pour des raisons de d'acquisition de l'appareil productif, des brevets ou des savoirs faire. Dans ces cas, l'adossement à un grand groupe n'est pas forcément synonyme de croissance mais peut être à terme, la source

¹²¹ OSÉO - Regard sur les PME N° 17 - Enquête KPMG Entreprises - Premières conclusions de l'étude PME et croissance - Septembre 2008.

¹²² Claude PICART - Département de l'Emploi, Direction de l'Animation de la Recherche et des Études Statistiques (DARES) - complément au rapport « le financement des PME » du Conseil d'Analyse Économique - 2009.

de perte d'emplois importante voire l'arrêt de l'activité (par exemple Molex à Villemur-sur-Tarn en 2009), et produire des effets de déstructuration des territoires.

De plus, si la croissance de PME rachetées est avérée, l'incidence sur l'emploi n'est pas facilement vérifiable. Le redéploiement du personnel dans le cas des rachats/fusions rend très difficile l'évaluation des emplois nets qui auraient été créés par ces opérations.

Ainsi, si l'adossement à un groupe permet généralement de poursuivre la croissance, il peut entraîner la perte du centre décisionnel et un moindre attachement au territoire. Le développement des entreprises qui veulent rester indépendantes reste bien souvent problématique et peu aidé.

III.1.2 Les regroupements d'entreprises et le travail en réseau en Midi-Pyrénées

Dans leur livre¹²³ « *Survivre à la crise* », Pierre D'Ornano et Denis Bachelot constatent que « *la crise actuelle a cet avantage de rendre plus audible et acceptable aux chefs d'entreprise la nécessité de se regrouper et de mutualiser leurs forces* ».

On croyait les PME françaises jalouses de leur indépendance et rétives à l'idée de s'associer alors que de nombreuses possibilités sont exploitées à des fins temporaires ou pérennes. On connaît entre autres exemples, les Groupements d'Intérêts Economiques ou les Groupements d'Employeurs pour mutualiser des fonctions et ressources, pour partager les salariés, des unions pour percer à l'export, des regroupements pour mieux acheter, des fusions pour conquérir de nouveaux marchés conséquents...

Les 300 groupements d'entreprises recensés en France intégrant 11 000 PME, sous forme de clusters, de systèmes productifs locaux (SPL) et de pôles de compétitivité (voir chapitre innovation), sont une efficace réponse à la crise mondiale et aux menaces qu'elle fait peser sur les entreprises françaises. Leur histoire démontre que, pour de nombreux secteurs d'activité, "avancer en meute" permet d'accroître les chances de succès.

Retard de Midi-Pyrénées en matière de groupements ou de clusters

Dans « *survivre la crise* » Pierre d'Ornano analyse 14 exemples de groupements et de clusters encourageants. On notera qu'aucun de ces 14 exemples ne se situe en Midi Pyrénées. L'association France Clusters qui fédère l'ensemble des groupements de PME, n'accueille que deux clusters existants en Midi-Pyrénées : le cluster Mecanic Vallée labellisé en « grappes d'entreprise » en 1999, et le CIRVAD qui fédère des professionnels de la vente à distance.

En dehors des 3 pôles de compétitivité visibles et très communicants dans notre région (Aerospace Valley, Cancer Bio Santé et Agrimip Innovation), l'esprit collaboratif serait-il en retard dans nos PME ? Le regroupement des PME aux seins des syndicats professionnels, existe certes, au même titre que dans les autres régions.

Pourtant, les regroupements d'entreprises à finalité commerciale ou de développement (innovation, export,..) ne sont pas nombreux et ceux qui existent n'ont pas encore impulsés des dynamiques très fortes sur nos territoires. Outre la Mécanic Vallée et le CIRVAD, le cluster « bâtiment économe » a été créé en 2006 et les clusters « Bien-être et Saveurs » ont été lancés en 2009 par Midi Pyrénées Expansion. Ces trois nouveaux clusters n'adhèrent pas à France Cluster, association pourtant active et pertinente. Un nouveau cluster « TIC Valley » (nord de Midi-Pyrénées pour le Lot et l'Aveyron, le sud de l'Auvergne pour le Cantal et le nord du Languedoc-Roussillon pour la Lozère) est en cours de structuration concernant les technologies

¹²³ Survivre à la crise de Pierre d'ORNANO et Denis BACHELOT - Editeur : BOURIN - Parution : 18 juin 2009 - 326 pages

de l'information et de la communication.

Il convient de noter que la DATAR a dévoilé le 21 janvier 2011 une liste de 84 nouveaux clusters labellisés « grappes d'entreprises », parmi lesquels on en recense 5 en Midi-Pyrénées : Midi-Pyrénées Saveurs, Saveur des Pyrénées, Pyrénées Industrie Céramique, Cluster-IC (TIC) et WSM (Water Sensors and Membranes).

D'autres formes de regroupement sont pourtant imposées par les circonstances. Dans la filière aéronautique, le Plan Power 8 a vu la nécessité pour les sous-traitants de se regrouper. Les démarches et tractations parfois très conflictuelles entre dirigeants d'entreprises ont échoué pour un certain nombre. Celles qui se sont concrétisées, ont pris la forme soit de fusions et de rachats, de création de filiales conjointes (Sogéclair et Mecahers créent Aviacomp) ou bien de collaborations informelles entre acteurs des mêmes réseaux sans organisation structurée (comme dans le réseau Mecaréseau 31). La démarche de groupement de Aero Team¹²⁴ (qui rassemble 4 entreprises) progresse pour sa part lentement. Le regroupement des PME sous-traitantes industrielles progresse donc à petits pas.

L'ancrage territorial et une histoire commune sont des facteurs favorables à diverses formes de coopération.

La collaboration en réseau

Midi-Pyrénées a pourtant la réputation d'être un pays de réseau, trouvant son origine dans la culture du rugby notamment. Pourtant, si le réseau est roi, c'est peut-être plus un réseau informel qui se cultive sur un plan personnel (formation des dirigeants, lieu de rencontres, de mise en commun ...), qu'un réseau collaboratif entre organisations productives.

Les activités de nouvelles technologies trouvent de fait plus facilement la voie collaborative. A titre d'exemples :

- Dans le domaine du spatial et des applications, le groupement Cecile créé en en 2003 regroupe huit PME et le GIE TAMS rassemble depuis 2008 cinq d'entre elles. Le groupement s'attache à travailler la R&D au bénéfice des PME.
- Dans le textile, le Creuset Innovation « Midi-Pyrénées »¹²⁵ est un groupement d'industriels pour travailler sur la logistique, la veille technique et l'identification des savoirs faire régionaux. Deux salariés y travaillent à temps partiels. Le regroupement est constitué par une entrée au capital des entreprises adhérentes. L'objectif est de travailler avec des partenaires régionaux pour être plus réactifs et plus solidaires. Les entreprises du Creuset ont une activité régionale, mais se donnent l'accès à des prestataires hors région si le savoir faire n'existe pas localement. Le Creuset est soutenu par la DIRECCTE et le Conseil Régional dans le cadre de la « convention régionale textile », et commercialement par Midi Pyrénées Innovation.

Les regroupements cités démontrent que ces initiatives sont principalement dictées par une volonté de développement. Le Spatial a identifié le secteur naissant des applications comme porteur d'avenir et axe de croissance, tandis que le Textile a identifié de nouvelles opportunités de marchés et des niches pour se redéployer.

Ces deux exemples devraient inciter les PME qui ne sont aujourd'hui pas dans le besoin de faire face à des difficultés, de se grouper pour ensemble s'ouvrir à l'opportunité de nouveaux marchés et se préparer à des mutations à venir.

¹²⁴ Sofop à Olemps en Aveyron (220 salariés), Asquini à Marmande dans le Lot-et-Garonne (180 salariés), Couso à Nogaro dans le Gers (90 salariés) et la SA Gentilin à Launaguet en Haute-Garonne (60 salariés)

¹²⁵ Entretien CESER

Dans le long terme il est indispensable de former et d'animer le tissu entrepreneurial qui doit s'approprier une culture du développement collaboratif et mutualisé. C'est ce rôle, qui demande énergie et ouverture, qui doit être impulsé de manière plus forte par les institutions et les territoires. Néanmoins, la reproduction d'organisations basées sur des modèles étrangers (ex : SPL en Italie), a souvent échoué pour des raisons d'environnement économique et culturel différents. L'ancrage territorial est crucial dans le développement de nouvelles coopérations et ne peut pas se satisfaire de calquer des modèles extérieurs. Midi-Pyrénées doit créer son propre modèle.

On se rend compte que les coopérations et réseaux sont étanches car les relations se font par secteurs d'activité ou dans le meilleur des cas par filières. C'est une verticalité ordonnée, où il serait nécessaire de promouvoir la transversalité.

III.1.3 La sous-traitance industrielle

Le poids dans la production de la sous-traitance industrielle a doublé en l'espace de vingt ans atteignant 11% du chiffre d'affaire de l'industrie manufacturière en 2007. (cf. paragraphe I.3.1.0). La sous-traitance industrielle est le domaine privilégié du secteur automobile, de l'aéronautique, du bâtiment et des transports.

Notre région, forte de son industrie aéronautique a vu se déployer de nombreuses entreprises industrielles sous-traitantes. Dans le cadre de la restructuration de ce secteur et dans un objectif de rationalisation de la production et de baisse des coûts, le management et les relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants de l'aéronautique ont subi un changement organisationnel majeur. L'impact de cette évolution a été développé par le CESER Midi-Pyrénées en octobre 2007 dans un avis intitulé : « La sous-traitance aéronautique en Midi-Pyrénées ». (Des éléments de contexte sur la sous-traitance sont précisés dans la partie Etat des lieux, chapitre I.3.1.3).

La relation de sous-traitance apporte l'avantage de lier les différents contractants de la chaîne de production sur la durée d'un projet, permettant d'engager des investissements lourds qui pourront être amortis dans le temps. L'acquisition des outils de productions peut aussi être l'occasion pour la PME de développer de nouveaux produits ou de nouveaux marchés.

Cependant cette relation a des limites notamment en terme de partage du risque (le risk sharing transfère la responsabilité technique, logistique et financière au sous-traitant qui prend aussi sur lui le risque de non réalisation du marché), et en terme d'implication de toute la chaîne des sous-traitants (les différents acteurs sont cloisonnés et sont cantonnés à un rôle d'exécutant limitant l'innovation). L'engagement contractuel permet au donneur d'ordre de transférer des contraintes commerciales et sociales, engageant les sous-traitants à produire à des coûts qui ne peuvent être fournis qu'en délocalisant une partie des productions. Cette relation est établie dans un rapport de domination au lieu de s'inscrire dans la coopération et le partage. Cette relation en cascade a aussi pour effet de reporter la pression et en particulier la pression des délais sur les rangs inférieurs, sollicitant les PME qui ont la capacité d'avoir une très grande réactivité.

Une plus forte dépendance s'est créée entre donneurs d'ordre et sous traitants fragilisant ces derniers. Les PME sont donc de plus en plus nombreuses à vouloir se diversifier, et à élargir leurs marchés pour assurer leur développement dans un environnement économique différent diversifié.

D'un autre côté, des exemples récents (construction du B787 de Boeing) ont montré qu'un sous-traitant de rang 1 pouvait développer une nouvelle relation avec le donneur d'ordre s'il est seul à

maîtriser la réalisation de pièces stratégiques (conception et production), lui permettant par exemple de renégocier les prix.

Ces éléments appellent à une évolution des relations donneurs d'ordres sous-traitants vers davantage de coopération telle qu'on le voit à travers le code de performance et de bonne pratique mis en place dans le secteur automobile.

III.1.4 Les effets de seuil sociaux¹²⁶

Les entreprises françaises font face à de nombreux « effets de seuil » qui, pour les entreprises qui n'ont pas de projets d'expansion, peuvent constituer autant de freins à la croissance.

A chaque seuil d'augmentation du nombre de salariés, des charges additionnelles doivent être supportées par l'entreprise par exemple sur le financement de la formation professionnelle, la participation des employeurs à l'effort construction, la contribution au fonds national d'aide au logement etc...

Ces seuils ne sont pas dénoncés dans leur application, et trouvent leur place dans la législation de l'organisation et de la représentation sociale des salariés. Mais à la vue de l'impact psychologique et pratique de ces seuils sur certains chefs d'entreprises, il apparaît nécessaire de trouver des moyens de dédramatiser leurs effets et leurs conséquences sociales pour l'entreprise auprès de ces dirigeants. Il serait même opportun de les valoriser notamment en faveur du dialogue social, afin d'atténuer ce frein dans les stratégies de développement.

III.2 LES EXPORTATIONS

Midi-Pyrénées est la 3^e région exportatrice de France et la 1^{ère} en terme d'excédent commercial. Les exportations et les importations¹²⁷ sont portées par la filière aéronautique et spatiale (81%), tandis que les autres secteurs sont en repli, qu'il s'agisse des produits agricoles et agroalimentaires, de la santé ou du textile-habillement.

En 2009, malgré une contraction de son solde commercial, Midi-Pyrénées conserve sa position de leader national avec 10,1 milliards d'euros d'excédent, dont 9,8 milliards imputables à la seule filière aéronautique et spatiale.



Davantage que la crise, le nouveau mode de comptabilisation exacerbe par ailleurs les déséquilibres structurels de la région. La Haute-Garonne représente maintenant 91 % des exportations régionales.

¹²⁶ Inspiré de Nicolas BOUZOU, « renforcer le rôle économique des régions »- Fondapol - mars 2010

¹²⁷ Site INSEE - Midi-Pyrénées et l'international : échanges extérieur - Données exploitées des Douanes 2009

Filières	Exportations 2009		Importations 2009		Solde 2009	Evolution 2008/2009
Constructions aéronautique et spatiale	25327	83,54%	15464	77,89%	9863	-4,20%
Equipements et matériels Electriques, Electroniques et Informatiques	1658	5,47%	1222	6,15%	436	-18,66%
Machines industrielles, agricoles et diverses	583	1,92%	452	2,28%	131	-51,30%
Produits agricoles	758	2,50%		0,00%	758	-9,98%
Produits des IAA	582	1,92%	666	3,35%	-84	-31,71%
Produits chimiques parfums cosmétiques	528	1,74%	367	1,85%	161	-72,99%
Produits métallurgiques	379	1,25%	560	2,82%	-181	-45,48%
Textile habillement cuir	263	0,87%	430	2,17%	-167	5,03%
Produits pharmaceutiques	239	0,79%		0,00%	239	-2,85%
Produits en caoutchouc, plastique, produits minéraux divers			364	1,83%	-364	-4,21%
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture			329	1,66%	-329	0,30%
total général	30317	100,00%	19854	100,00%	10463	-8,72%
total HORS aéronautique spatiale	4990		4390		600	-48,59%

Source : Préfecture / Douanes - Traitement CESER MP

Concentrant près du quart des exportations de Midi-Pyrénées, hors secteur aéronautique et spatial, la filière agricole (produits agricoles, sylvicoles, aquacoles) et les industries agroalimentaires (IAA) occupent une place non négligeable dans l'économie régionale.

Les exportations de la plupart des autres filières sont en net recul. Après une baisse de 13 % en 2008, les exportations du secteur textile habillement-cuir chutent à nouveau lourdement (- 24 %). Cette évolution est largement imputable aux produits textiles dont les ventes s'effondrent (- 37 %). Autres baisses significatives, celles des « machines industrielles » (- 20 %) et des « produits métallurgiques » (- 18 %). Après la dynamique des ventes en 2008, les « produits chimiques, parfums et cosmétiques » et les « produits agricoles » sont en repli de 11 et 10 %. Les autres postes se contractent moins fortement. C'est notamment le cas des « produits pharmaceutiques », moins sensibles aux variations conjoncturelles, qui ne fléchissent que de 2,8 %.

III.2.1 Exportations, innovations et taille d'entreprises¹²⁸

Les différentes études présentées ci-dessous exposent trois caractéristiques, (taille d'entreprise, capacité d'exportation et innovation), comme pouvant être déterminantes pour le développement des PME. Néanmoins, aucune étude ne permet d'identifier la prédominance ou l'antériorité d'une caractéristique sur les autres.

Les firmes internationalisées innovent davantage

Une étude du Centre d'Analyse Stratégique¹²⁹ (CAS) d'octobre 2010, basée sur un échantillon de plus de 2300 entreprises (68% de PME et 32% de ETI), indique que l'innovation est largement corrélée au degré d'internationalisation. Parmi les entreprises non innovantes entre 2002 et 2004, les firmes exportatrices et/ou implantées à l'étranger réussissent plus fréquemment à démarrer des activités d'innovation à la période suivante (37% d'entre elles en moyenne, contre 20% des entreprises domestiques). Des résultats non négligeables, dans un contexte où les pays émergents montent en puissance, et dans la mesure où « l'innovation apparaît comme un élément indispensable pour préserver et développer un tissu industriel solide, compétitif et diversifié »¹³⁰.

En étant présentes sur les marchés étrangers, les entreprises «ont accès à des savoirs spécifiques qui - combinés à leurs propres actifs - sont sources d'avantage technologique». Cela leur permet en plus de s'ouvrir à de nouvelles idées et favorise donc l'innovation : sa plus forte exposition à la concurrence étrangère «peut accélérer le besoin de renouvellement de la gamme de produits», et

¹²⁸ Inspiré de Nicolas BOUZOU, « renforcer le rôle économique des régions »- Fondapol - mars 2010

¹²⁹ Centre d'Analyse Stratégique - La note d'analyse - Octobre 2010 N°197

¹³⁰ CAS - La note d'analyse - Octobre 2010 N°197 - Etude menée avec Natixis Pramex International et l'université Paris-Dauphine.

le contact plus étroit avec les clients étrangers « permet le développement de produits adaptés à la demande locale ».

Enfin, si l'internationalisation est un moteur pour l'innovation, «la relation inverse est également fréquemment mise en évidence», conclut l'étude. De fait, « l'innovation fournit un avantage concurrentiel à l'entreprise » lui permettant de « mieux supporter les coûts fixes associés à l'internationalisation et d'accroître ainsi sa présence sur les marchés extérieurs ».

Pour ces raisons, le Centre d'Analyse Stratégique plaide pour un rapprochement de la politique de l'État en matière d'aide à l'internationalisation (confiée à Ubifrance) et de l'aide à l'innovation (à la charge d'Oséo), pour que les entreprises aient un interlocuteur unique.

La taille des entreprises exportatrices

Un rapport du Conseil d'analyse économique (CAE) ¹³¹ de 2006, sur le commerce extérieur, estime qu'il est nécessaire de faire grossir les PME françaises, afin qu'elles atteignent une taille critique leur permettant d'exporter¹³².

En effet, seulement 44 % des PME (de 20 à 249 salariés) sont exportatrices, contre 72 % des entreprises de 250 à 499 salariés. La part des exportatrices passe à 83 % pour les grandes entreprises (plus de 2 000 salariés). Il y aurait donc un effet seuil, une taille critique nécessaire, se situant entre 250 et 499 salariés, pour prospecter les marchés internationaux ou pour investir dans la recherche-développement et l'innovation, facteurs de compétitivité face à la concurrence mondiale.

Une certaine taille critique permettrait ainsi d'amortir les coûts fixes liés à la prospection internationale, à la recherche de partenaires, de distributeurs, de financements... Pour toutes les PME qui vont à l'export, une base financière solide est donc nécessaire.

À la lumière de ces études, une piste d'action à exploiter ces prochaines années résiderait dans l'augmentation du nombre d'entreprises exportatrices. En considérant la question plus en amont, s'agit-il finalement d'augmenter la taille moyenne des entreprises pour leur permettre d'exporter par la suite ? Ou de donner les moyens aux PME de petites tailles d'exporter, en confortant les politiques traditionnelles d'aides aux exportations (crédits bonifiés, assurances exportation, aides à la prospection de nouveaux marchés...)?

III.2.2 Le soutien à l'exportation

La COFACE et UBIFRANCE paraissent ne pas répondre aux attentes des PME de par notamment leurs coûts de garanties ainsi qu'en terme d'aide à l'exportation. Alors que ces organismes semblent raisonner et s'inscrire dans des stratégies de prises de part de marché, les PME/PMI ne tendent qu'à accroître leur chiffre d'affaire sans ambition démesurée par rapport à leur taille. Aujourd'hui la totalité des dépenses incontournables et incompressibles (homologation, enregistrements, hôtels, trajets...) à engager pour avoir le maximum de chances de succès, ne sont pas totalement financées et ne font que concourir à accroître la fragilité des PME/PMI exportatrices. A contrario les clusters et groupements d'entreprises peuvent permettre d'atteindre cette taille critique pour le bénéfice de leurs membres.

Les déplacements à l'étranger organisés avec des regroupements d'entreprises, surtout s'ils sont de même nature, ne répondent pas aux règles de la concurrence telles que les vivent les chefs de PME, où chacun essaie d'avoir le plus de commandes possibles pour son entreprise et où la

¹³¹ CAE - Jean-Paul BETHÈSE et Christian SAINT-ÉTIENNE - Une stratégie PME pour la France - juillet 2006

¹³² Entreprise exportatrice : par convention, une entreprise exportatrice est une entreprise qui exporte au moins 5 % de son chiffre d'affaires.

discrétion et la rapidité sont de rigueur. A contrario les clusters et groupements d'entreprises peuvent permettre d'atteindre cette taille critique pour le bénéfice de leurs membres.

Le parrainage par des grandes sociétés ne semble pas non plus être adapté tant les grandes entreprises sont loin des difficultés et des préoccupations des PME. Néanmoins, les actions qui essaient d'encourager dans un même secteur des synergies telles que celles développées par Thalès Alenia Space et Astrium avec des PME du secteur spatial semblent intéressantes.

La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie et les CCI de Midi-Pyrénées se sont regroupées au sein du réseau Destination International pour accompagner les entreprises dans les démarches à l'exportation. Ce réseau propose : de préparer la prospection ; de présenter des acheteurs, importateurs, partenaires à l'étranger et d'organiser des rencontres ; d'accompagner pour suivre et optimiser les contacts et les affaires ; de fournir des informations techniques, sur demande, et d'orienter vers des prestataires professionnels spécialisés (banques, avocats, conseils, Ubifrance, Chambres de Commerce à l'étranger, ...) ; ainsi que d'orienter vers les organismes spécialisés pour les implantations à l'étranger (Chambres de Commerce à l'étranger, Agences de développement étrangères).

III.3 LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE

III.3.1 Situation préoccupante en Midi-Pyrénées

Transmettre son entreprise est souvent une forte préoccupation pour les dirigeants qui s'approchent de l'âge de la retraite. À la clé se jouent notamment la sauvegarde des emplois et le maintien des activités de proximité dans certaines zones. Une étude INSEE¹³³ de février 2009, dont le champ d'étude est les PME de Midi-Pyrénées, précise qu'un quart des dirigeants de PME indépendantes ont 55 ans ou plus et emploient un tiers des salariés des PME. Dans le commerce de gros et l'industrie, c'est même un chef d'entreprise sur trois qui cessera bientôt son activité. De la continuité de l'activité de ces entreprises dépend la survie de très nombreux emplois salariés et le maintien de la diversité économique des PME régionales, notamment en milieu rural. En 2008, cela concernait 14 000 salariés dans le commerce de détail, 13 000 salariés dans les services aux particuliers et 11 000 salariés dans l'industrie (hors agroalimentaire). La présence de dirigeants âgés est plus fréquente dans certains secteurs comme la mécanique générale (36 % de seniors) et dans l'industrie des équipements mécaniques (31 %). Les dirigeants des entreprises indépendantes sont plus âgés sur les franges ouest de la région. Ainsi dans le Lot, les Hautes-Pyrénées et le Gers, 29 % des chefs d'entreprise sont des seniors contre 26 % en moyenne régionale.

Chaque année en Midi-Pyrénées, des entreprises disparaissent faute de repreneur. Les personnes qui veulent entreprendre sont plus souvent tentées par la création que par la reprise. D'un point de vue macroéconomique, la reprise d'entreprise offre pourtant des avantages par rapport à la création. Elle est d'abord plus efficace en terme d'emplois. Même si le nombre de reprises est modeste, chaque année en France les reprises d'entreprises représentent près de la moitié des emplois salariés nouveaux ou maintenus par rapport à ceux issus des créations d'entreprises. Ensuite, les reprises ont une meilleure chance de survie que les créations pures. En France, parmi les reprises d'entreprises réalisées en 1998, six sur dix existent toujours cinq ans après, contre cinq sur dix pour les créations. Une explication réside sûrement dans le fait que les aides sont plus favorables à la création qu'à la reprise d'entreprises, ce qui est sûrement préjudiciable au maintien des activités existantes et à leur développement.

¹³³ INSEE - PME en Midi-Pyrénées - Un dirigeant sur quatre prendra sa retraite dans les années à venir - 6 pages n° 117 - février 2009

Les actions menées par la CCI de Toulouse avec l'appui du Plan Régional Création, Transmission, Reprise « Entreprendre Midi Pyrénées », a permis après 4 ans d'exercice, de constater qu'il est très difficile de sensibiliser les chefs d'entreprise à la préparation de leur succession. Le ciblage des entreprises concernées est compliqué car il n'y a pas de moyens fiables pour identifier les futurs départs de chefs d'entreprise. Généralement les freins constatés sont la méconnaissance technique de la transmission, la mauvaise valorisation de l'entreprise considérée toujours plus importante, et un manque de communication lié à l'appréhension de la perte de clients, à la rumeur que fait naître la concurrence et surtout à la crainte des salariés qui dans cette période d'incertitude sont enclins à se démotiver. Les mois de transactions sont une période très difficile pour l'entreprise, les hommes et les femmes qui y travaillent.

Ce programme d'appui confirme que pour réussir une transmission, il est important de bien s'y préparer en amont pour le vendeur, et pour l'acquéreur de veiller au bon équilibre des outils de financement afin d'assurer un redémarrage sur de bonnes bases.

III.3.2 La reprise d'activité en SCOP¹³⁴

Les Sociétés Coopératives et Participatives (SCOP) proposent un modèle particulier de l'entrepreneuriat. Aujourd'hui, l'émergence d'initiatives fortes que l'on peut regrouper sous le terme d'entrepreneuriat social, procède de trois aspirations profondes :

- De la part des entrepreneurs : la volonté d'entreprendre dans un cadre de valeurs où partage des profits, démocratie et ancrage territorial convergent vers un principe élémentaire : l'économie doit être mise au service de l'homme et non l'inverse...
- Du point de vue des salariés : le besoin de se reconnaître dans des entreprises qui s'inscrivent dans une démarche de responsabilité sociétale et placent la personne au cœur de leur dispositif.
- Plus généralement, une aspiration citoyenne consistant à prendre son destin en main.

C'est dans ce contexte que les SCOP offrent un cadre statutaire intéressant pour la reprise d'entreprise par ses salariés, tant il allie performance économique et valeurs humanistes et participatives.

Fin 2010, Midi-Pyrénées compte 151 sociétés coopératives et participatives, employant directement plus de 3000 salariés¹³⁵. En 2010, le nombre de passage en Scop lors de la création par voie de transmission/reprise par les salariés représente plus de 60% des créations de Scop et Scic, cumulant près de 150 emplois. Contrairement à une idée encore trop répandue, plus de 70% de ces reprises s'exerce sur des entreprises saines et en parfaite santé financière. Dans la grande majorité des cas, ces transmissions sont déclenchées par le départ à la retraite du dirigeant fondateur et, phénomène nouveau depuis deux ans, les cédants privilégient la voie d'une transmission à leurs salariés plutôt que d'envisager une cession classique à un groupe concurrent.

Associés majoritaires de leur entreprise, les salariés candidats à la reprise deviennent des « co-entrepreneurs » et prennent ainsi leur destinée en main, dans un cadre statutaire dont les principes reposent sur une gouvernance plus démocratique (une personne, une voix), un retour des bénéfices prioritairement sur les salariés (participation) et sur l'entreprise elle-même (réserves), un ancrage territorial réel garanti par le caractère non délocalisable des Scop.

Ainsi, le statut coopératif constitue un modèle d'entreprise non spéculatif délibérément orienté vers la pérennité de l'entreprise et de ses emplois, et sa transmission aux générations futures.

La transmission sous forme de Scop présente des attraits incontestables pour l'ensemble des acteurs : pour le cédant, son entreprise perdure, sa valorisation reste objective et la transmission

¹³⁴ Les Sociétés Coopératives et Participatives - www.scop.coop.fr

¹³⁵ Statistiques fournies par l'antenne Régionale Midi-Pyrénées des SCOP.

s'effectue en douceur car il y a continuité absolue de la personne morale et des conventions et contrats vis-à-vis des tiers. Pour les salariés repreneurs, outre la motivation évidente d'être directement associé aux décisions et aux résultats de l'entreprise, la forme coopérative leur assure, plus que toute autre, maintien de l'emploi, progression de carrière et partage d'un projet entrepreneurial. Pour les collectivités locales, la Scop constitue un véhicule pertinent en termes de développement socio-économique et d'emploi sur leur territoire, avec une assurance de non délocalisation de l'entreprise. Enfin, les partenaires financiers accueillent favorablement les dossiers des coopératives, du fait de leur niveau de fonds propres qui, par le jeu d'une mise en réserves importante des bénéfices (45% en moyenne), est plus important que dans les sociétés classiques.

Fin 2010, les Scop de Midi-Pyrénées sont majoritairement présentes dans les secteurs des Services et du BTP, qui représentent respectivement 40% et 26% des coopératives. Les autres secteurs représentés : Etudes et Conseils (15%), Communication (11%) et l'industrie (8%) qui connaît une baisse continue ces dernières années.

Quel que soit leur domaine d'activité, les Scop de Midi-Pyrénées résistent mieux à la crise économique depuis 2008 que les entreprises de leur secteur. En effet, bien que soumises aux mêmes contraintes du marché (baisse des carnets de commande et des prix), les Scop peuvent s'appuyer sur des stratégies de long terme, un niveau de capitaux propres régulièrement consolidé et un management coopératif efficient fondé un système de co-entrepreneuriat dans lequel les salariés-associés mutualisent les risques et les responsabilités.

III.4 LES CONTRAINTES REGLEMENTAIRES ET LES NORMES

III.4.1 Les contraintes réglementaires

Les réglementations, souvent changeantes et instables, pèsent sur les entreprises. C'est le cas par exemple de l'obligation de mettre les installations (bâtiments, outillages) en conformité avec de nouvelles normes (sécurité, hygiène, traitement des déchets...). Ces mises aux normes entraînent nécessairement des coûts et des investissements, et parfois une restructuration de l'entreprise, mais les bénéfices qui en résultent et leur utilité pour les salariés, les consommateurs ou les riverains ne sauraient être contestés. Cependant les réglementations françaises vont parfois au-delà des réglementations et Directives européennes, pouvant alors résulter en perte de compétitivité des entreprises françaises.

D'autres réglementations peuvent entraîner des contraintes de gestion ou s'imposeront au produit s'il y a besoin d'autorisations de mise sur le marché, aussi bien nationalement qu'à l'export dans certains pays.

Du fait d'une assise financière plus étroite les PME, qui ont exactement les mêmes obligations que les grandes entreprises, auront plus de difficultés que celles-ci à financer ces adaptations. De fait, les réglementations notamment européennes, ne prennent pas suffisamment en compte les contraintes des PME. Les PME pourront aussi avoir plus de difficultés à intégrer les modifications d'organisation qui peuvent résulter de ces obligations. Par ailleurs les délais prescrits pour effectuer les mises aux normes sont parfois trop courts pour que les investissements soient suffisamment étalés dans le temps et donc supportables financièrement par les entreprises et notamment les PME. Pour certaines entreprises, les incidences seront telles qu'elles pourront entraîner une perte de compétitivité ou même la fermeture de l'entreprise.

Mais si les fonds affectés à ces mises aux normes ne peuvent être affectés par exemple à la R&D, ces opérations peuvent être mises à profit pour développer des processus innovants et valoriser

l'image de l'entreprise : les organismes financeurs et professionnels devraient mieux sensibiliser les entreprises et les accompagner dans ces démarches de progrès.

Enfin il faut noter que de nouvelles lois peuvent ouvrir des opportunités de développement important et de mise en œuvre de projets novateurs. Ainsi les lois relatives au Grenelle de l'Environnement offrent, avec le développement de « l'industrie verte » et ses nombreuses déclinaisons, d'importantes opportunités même pour des secteurs traditionnels comme le bâtiment. Elles sont aussi l'occasion de faire évoluer les entreprises pour s'adapter ou devancer des nouvelles normes internationales.

III.4.2 Les normes

Alors que les réglementations évoquées ci-dessus sont édictées par les Etats (par exemple par voie législative ou réglementaire), les normes sont élaborées par des représentants des secteurs d'activités concernés réunis au sein d'organismes de normalisation nationaux ou internationaux.

Des normes vont ainsi définir des caractéristiques techniques qui s'imposeront finalement à tous les acteurs concernés : pour une entreprise, être à l'origine ou participer à l'élaboration d'une norme peut lui donner un avantage concurrentiel ; ceci est tout particulièrement important à l'émergence de nouveaux produits, et les entreprises et start-up qui sont sur de nouveaux secteurs d'activités devraient se préoccuper de la préparation éventuelle de nouvelles normes.

Au niveau européen, l'Association NORMAPME (Bureau européen de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises pour la normalisation) a été créée en 1996 avec le soutien de la Commission Européenne.

Sa première et sa plus importante activité concerne la participation directe au processus de normalisation par l'intermédiaire d'experts des PME qui participent au travail des comités techniques des Organisations Européennes de Standardisation et à ceux des Organisations Internationales de Standardisation.

Différent est le cas des normes dites de management : dans cette catégorie on trouvera par exemple les normes ISO 9001 pour le management de la qualité, ISO 14000 pour le management environnemental, ISO 31000 pour le management du risque, ISO 22000 pour le management de la sécurité alimentaire, ou diverses normes ISO relatives au management de l'hygiène et de la sécurité au travail.

Ainsi la norme ISO 9001, révisée en 2008, est prévue pour s'appliquer à tout organisme, quels que soient son type, sa taille et le produit fourni. Elle intègre 3 aspects :

- La maîtrise des processus,
- La satisfaction du client au-delà du seul respect d'un cahier des charges,
- La logique d'amélioration continue.

En faisant le choix de satisfaire aux exigences de cette norme, l'entreprise s'engage dans une démarche de progrès appréciée et parfois exigée par le client. Dans ce dernier cas, la certification peut alors devenir un passage obligé dans une relation donneur d'ordre – sous-traitant, qui peut néanmoins permettre de faire progresser les entreprises.

Si l'ISO élabore les normes, il n'est pas l'organisme certificateur. Les entreprises doivent s'adresser à des organismes indépendants, agréés, souvent d'envergure internationale comme le Bureau Veritas ou l'Afaq, et parfois spécialisés comme l'Opac pour l'automobile ou Euro-Quality System pour les TPE et les PME. Le coût de la certification est variable, notamment en fonction de la taille de l'entreprise : outre le prix à payer à l'organisme certificateur, il faut compter le coût interne pour la mise à niveau des procédures ou pour l'adaptation aux contraintes environnementales (par exemple ISO 14000). Se mettre en conformité avec une norme et

demander la certification peut entraîner des bouleversements plus ou moins importants dans l'organisation d'une PME : c'est l'occasion pour le dirigeant de repenser le fonctionnement de l'entreprise et d'avoir une réflexion sur l'organisation (processus, méthodes, rôle des salariés...). La décision d'engager ce processus de certification (2 ans en moyenne) doit alors être considérée comme une démarche de progrès à laquelle il convient d'associer tous les acteurs de l'entreprise. En Midi-Pyrénées, la CRCI et les CCI ont mis en place, avec le soutien financier de l'Union Européenne et du Conseil Régional, un accompagnement des PME dans leurs démarches de certification ISO 9000, ISO 14000 ou ISO 22000 (pour les Industries Agro Alimentaires), incluant notamment évaluation et diagnostic préalables, et aide d'un expert dans le processus de certification. L'échange des bonnes pratiques est aussi encouragé par la mise en place d'ateliers d'échanges d'expériences et par la création du club des entreprises certifiées EN 9100 (transcription en norme européenne de la norme ISO 9001). Il est intéressant de noter qu'une dynamique se crée au fur et à mesure qu'augmente le nombre d'entreprises qui s'engagent dans ces démarches de certification. Ainsi, les actions collectives de mutualisation des expériences et l'accompagnement proposé par les organismes professionnels sont-ils des aides utiles, sinon nécessaire pour faire progresser les PME.

Notons pour terminer qu'a été publiée le 28 octobre 2010 la première édition d'une nouvelle norme, ISO 26000, intitulée « Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale ». Cette norme a vocation à aider les organisations à contribuer au développement durable.

Elle vise à encourager les organisations à aller au-delà du respect de la loi et à promouvoir une compréhension commune dans le domaine de la responsabilité sociétale tout en complétant les autres instruments et initiatives dans ce domaine. Cette nouvelle norme traite notamment des principes et pratiques en matière de responsabilité sociétale; des questions centrales et des domaines d'action y afférant; de l'intégration, la concrétisation et la promotion d'un comportement responsable dans l'ensemble de l'organisation, et, à travers ses politiques et pratiques, dans sa sphère d'influence; de l'identification des parties prenantes et du dialogue avec elles ; de la communication sur les engagements, les performances et autres informations concernant la responsabilité sociétale.

III.5 LA FISCALITE DES PME

III.5.1 Les charges des PME par rapport aux grandes sociétés

Les PME sont soumises aux mêmes contraintes sociales et fiscales que les grands groupes, mais dans la pratique, la situation est bien différente.

Les PME paient plus d'impôts que les grands groupes

Les 40 plus importantes sociétés françaises payent 2,3 fois moins d'impôts sur les bénéfices que les petites et moyennes entreprises, selon un rapport du Conseil des prélèvements obligatoires¹³⁶ publié en octobre 2009. Quand une PME paye 100 euros, une entreprise du CAC 40 en acquitte donc 43, écrit cet organisme public en rapportant la facture fiscale à l'excédent net d'exploitation.

Le rapport arrive ainsi à un taux "implicite" d'imposition qui est de 30% pour les entreprises de moins de neuf salariés et passe à 20% pour les entreprises de moins de 250 et à 8% pour les entreprises du CAC 40.

¹³⁶ Conseil des Prélèvements Obligatoires - Oct 2009 - www.ccomptes.fr/fr/CPO/documents/divers/Prelevements-obligatoires-entreprises.pdf - graphiques n° 27 & 28, tableau n°19

Cette situation est due à ce que les sociétés appellent "l'optimisation fiscale" où des dirigeants, des spécialistes ou des organisations peuvent, sans enfreindre la loi, donner aux structures les mieux établies ou ayant le plus de moyens, l'occasion de mieux lisser certaines contraintes. D'autres techniques sont plus radicales pour alléger la facture des impôts, comme l'implantation du siège de la société dans un pays à la législation plus favorable. Concernant l'implantation dans les paradis fiscaux, qui correspond à une « évasion fiscale », selon une enquête du périodique Alternatives Economiques¹³⁷ de mars 2009, les sociétés de CAC 40 possèdent environ 1.500 filiales dans ces pays dont les pratiques ont été officiellement condamnées par les pays du G20 qui a assuré qu'il entendait « les faire rentrer dans le rang ». Le manque à gagner pour l'Etat issu de cette "optimisation fiscale" des bénéficiaires du CAC 40, selon le rapport cité ci-dessus, serait de huit milliards d'euros. Les grandes sociétés n'acquittent que 13% du total des recettes de l'impôt sur les sociétés, tandis que les PME de moins de 250 employés en apportent 21%.

Ce constat montre qu'il est important de rétablir une équité fiscale entre les grandes entreprises et les PME, qui n'ont pas les capacités d'utiliser toutes les possibilités offertes par les réglementations fiscales complexes.

Instabilité des réglementations et dispositifs législatifs

Nous noterons également que l'insécurité fiscale ajoute aux difficultés de gestion et de prévision des dirigeants des PME. Alors qu'ils peuvent construire un modèle de développement basé ou appuyé sur un avantage fiscal (exonération de charges par exemple), la modification ou la suppression possible de ces contributions financières en cours de développement de son projet constitue souvent un élément dissuasif et demande au dirigeant de trouver de nouvelles ressources pour compenser celles qu'il pouvait légitimement considérer comme acquises. Si les lois sont élaborées avec des dispositifs d'implication des acteurs, de consultation et de préparation, il semblerait que dans ce processus les intérêts des PME pourraient être mieux défendus.

La réduction dans le cadre de l'ISF des avantages fiscaux en faveur des investissements dans les PME, ou les incertitudes concernant les évolutions du Crédit Impôt Recherche (*voir section III.5.3 Le Crédit Impôt Recherche (CIR)*) rentrent également dans ce cadre d'incertitudes qui rendent parfois difficiles des prévisions à plus ou moins long terme.

III.5.2 Le statut fiscal des produits financiers laissés dans l'entreprise

Un mode de financement

Les besoins de financement de l'entreprise peuvent dans certaines circonstances être temporaires et excéder les ressources en capitaux permanents. Les apports ou les avances en comptes courants par les associés peuvent se substituer à un autre type de financement ou l'éviter.

Un mode de renforcement des fonds propres

Les comptes courants d'associés sont considérés par les banques comme des quasi-fonds propres en cas de :

- Blocage des comptes courants d'associés : par une "convention de blocage", les associés s'obligent, vis-à-vis de la société, à rendre ces sommes indisponibles pendant plusieurs années. C'est une mesure qui devient obligatoire pour pouvoir bénéficier des dispositions fiscales favorables en cas d'incorporation ultérieure au capital (augmentation de capital).
- Cession d'antériorité de créances : cet acte juridique engage le titulaire d'un compte courant à n'exiger le remboursement des sommes qu'il a déposées qu'une fois tous les autres créanciers désintéressés. Ce dispositif permet d'obtenir plus facilement un prêt

¹³⁷ Alternatives Economiques - Christian CHAVAGNEUX et Marie-Salomé RINUY - Article Web - 11 mars 2009

auprès des banques qui exigent des rapports (ratios) précis entre fonds propres et fonds d'emprunt (souvent 1 pour 1).

En général, les formules de "blocage des comptes courants d'associés" fournies par les banques comportent systématiquement la clause de cession d'antériorité de créance au profit du prêteur.

Les dépôts en compte courant d'associé sont un avantage librement consenti à l'entreprise et peuvent dans certains cas générer un avantage fiscal en cas d'incorporation au capital. On pourrait considérer que la situation est différente pour le chef d'entreprise qui laisse ses dividendes et parfois même ses salaires dans son compte courant, mais l'administration fiscale considère que l'inscription en compte courant vaut paiement dans la mesure où il peut disposer de la somme ; les sommes laissées en compte courant sont en effet fiscalisées immédiatement après même avoir été soumises à charges salariales en cas de salaires laissés. Cependant, lorsque le retrait de ces sommes par le titulaire du compte courant est incompatible avec la trésorerie de l'entreprise, on peut alors légitimement s'interroger sur la libre disposition par le bénéficiaire.

Les sommes laissées en compte courant sont fiscalisées immédiatement après même avoir été soumises à charges salariales en cas de salaires laissés.

Une fiscalité moins contraignante voire avantageuse pourrait inciter les associés à faire des apports en compte courant et renforcer ainsi les fonds propres des entreprises et assurer leur développement à un coût moindre que les prêts bancaires et surtout avec une plus grande réactivité.

III.5.3 Le Crédit Impôt Recherche (CIR)

Créé en 1983, le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est une mesure fiscale en perpétuelle évolution. Il s'agit d'une économie d'impôt, proportionnelle aux dépenses éligibles en R&D.

Depuis le 1er janvier 2008, le CIR est désormais assis sur la totalité des dépenses de R&D déclarées par les entreprises. Depuis la loi de finance 2011, le taux du crédit d'impôt accordé aux entreprises est maintenu à 30%, mais le taux pour l'année d'entrée est réduit de 50% à 45%, et celui pour la deuxième année est réduit de 40% à 35%.

Depuis cette réforme, la France est devenue le pays de l'OCDE qui apporte le plus fort soutien aux dépenses de R&D des entreprises, que ce soit à travers des aides directes ou des allègements fiscaux et sociaux. À lui seul, le CIR représentait une dépense fiscale de 4,155 milliards d'euros en 2008. Compte tenu des mesures adoptées dans le cadre du plan de relance de l'économie en 2009, le CIR est devenu la première dépense fiscale en France pour un montant de 5,8 milliards d'euros.

Lorsque les dépenses concernent des contrats passés avec des laboratoires de recherche publics (Universités, CNRS, Ecoles d'ingénieur, Ecole de Commerce) les taux sont alors doublés.

Pour être prises en compte, les dépenses liées à « la création ou l'amélioration d'un produit, d'un procédé, d'un process, d'un programme ou d'un équipement doit présenter une originalité ou une amélioration substantielle ne résultant pas d'une simple utilisation de l'état des techniques existantes ». Sont ainsi exclues de l'assiette les dépenses liées aux « travaux qui visent à accroître notamment la productivité, la fiabilité, l'ergonomie ou en matière informatique la portabilité, ou l'adaptation des logiciels de base et applicatifs »¹³⁸.

¹³⁸ Guide du Crédit d'Impôt Recherche 2009

Les dépenses du CIR concernent à plus de 70% des dépenses de personnel. Les PME ont profité de la nouvelles formule du CIR pour embaucher des ingénieurs qui leur coûtent “moitié moins cher”, voire des docteurs, dont les salaires sont déductibles au titre du CIR pendant deux ans, si c’est leur premier emploi.

Le bilan du CIR pour les PME

Le « Rapport au Parlement du Crédit Impôt Recherche » de 2009 souligne le bénéfice pour les PME de la nouvelle formule 2008 du CIR :

- Les deux tiers des nouveaux déclarants sont des PME indépendantes, qui sont désormais près de 8000 à bénéficier du CIR.
- Le montant du CIR perçu par les PME indépendantes a été multiplié par 2,1 en un an, passant de 400M€ en 2007 à 843M€ en 2008.
- Avec 20,3% du montant du CIR 2008, les PME indépendantes ont une part supérieure du CIR à leur part dans les dépenses de R&D éligibles au CIR, qui est de 16%.

Le rapport souligne : « *Contrairement à certaines craintes, la réforme 2008 ne s’est donc pas faite au détriment des PME* ».

Bénéficiaires et montants du CIR national

	2007				2008			
	Nombre	%	Montant K€	%	Nombre	%	Montant K€	%
PME	5 079	70	629 871	35	7 543	84	1 791 340	42
> 250	449	6	666 084	37	573	6	2 040 382	48
Non identifiées	1 757	24	513 676	28	899	10	431 759	10
Total	7285		1809601		9015		4263481	

Source : MESR (Ministère de l’Emploi et de l’Enseignement Supérieur),

Entre 2007 et 2008 nous pouvons constater que 2464 PME supplémentaires ont pu bénéficier du CIR, avec une progression du montant total de plus de 1,16M€.

Le rapport au Parlement a étudié l’activité par branche et démontre que 68% du montant du CIR a été attribué à l’industrie mais que l’application d’un forfait égal à 75 % des dépenses de personnels profite très largement au secteur des services. Les secteurs industriels, fortement soumis à la concurrence internationale, sont perdants à l’application du forfait, en particulier les secteurs de la construction navale et de transport terrestre, celui de la construction aéronautique et celui de la fabrication de machines de bureau et matériels informatiques.

Le contrôle du CIR

Compte tenu des difficultés d’interprétation de la définition des dépenses éligibles, les entreprises disposent de plusieurs outils de sécurisation à priori. En effet, le CIR étant accordé sur la base d’une simple déclaration, son contrôle se fait principalement à posteriori, via le contrôle fiscal de droit commun. Cela a été un frein à son utilisation. La réforme du CIR en 2008 a permis de renforcer la sécurité fiscale du dispositif pour les entreprises :

- Elles ont la possibilité de solliciter un avis préalable gratuit de l’administration (ministère de la recherche, Oséo Innovation, Agence Nationale de la Recherche) avant le démarrage des travaux de recherche si elles souhaitent s’assurer que leurs projets de recherche ouvrent bien droit au crédit d’impôt : il s’agit du rescrit. L’administration dispose alors de trois mois pour répondre ; à défaut, la réponse est réputée favorable. Cependant en cas de désaccord de l’administration fiscale, celle-ci aura le dernier mot.

- Les PME peuvent aussi s'assurer auprès de l'administration qu'elles appliquent bien les règles fiscales en lui demandant d'effectuer un contrôle sur certains points précisés dans la demande : il s'agit du contrôle sur demande du contribuable mais ce dispositif n'est pratiquement pas mis en œuvre.

Ces dispositifs sont apparemment peu utilisés par les entreprises qui y voient des lourdeurs administratives supplémentaires et peuvent être l'occasion de risquer un contrôle fiscal sur l'ensemble de leur activité.

III.6 LES AIDES DES COLLECTIVITES

III.6.1 Nécessité de l'intervention publique

Le financement public a un rôle d'accompagnement à jouer auprès des entreprises, d'autant que les grands investisseurs privés se sont globalement retirés des financements.

Pour G. Duruflé¹³⁹, les exigences pour que le financement public crée des conditions de financements durables sont : « de travailler avec le marché, ne pas chercher à le supplanter ou s'y substituer. Les intérêts entre entreprises et investisseurs doivent être bien alignés : plus l'entreprise aura de succès, plus l'investisseur sera rassuré et attiré. »

Les motifs d'une intervention publique

La puissance publique devrait intervenir car :

- il faut veiller aux conditions du développement des PME pour favoriser l'emploi qui est freiné par « les nombreuses défaillances des marchés » (W. Roos¹⁴⁰)
- le renouvellement du tissu productif français paraît insuffisant alors qu'il est une condition déterminante pour les économies fondées sur l'innovation
- l'autonomie des PME doit être assurée pour que leur développement ne soit pas conditionné à l'intégration au sein des groupes
- la diversification des marchés des PME est nécessaire à leur indépendance économique

Comment peut-elle aider ?

Les chefs d'entreprise ne souhaitent pas particulièrement des subventions, mais des allègements de charge, des prêts bonifiés ou sans intérêts, des garanties ou des exonérations de frais de dossiers.

Les prêts garantis sont généralement considérés comme l'intervention publique la plus efficace, car ils permettent de limiter deux types d'effets pervers :

- Un effet d'aubaine, si la banque bénéficie d'une aide pour un prêt qu'elle aurait accordé de toute façon ;
- Un effet de distorsion, si l'aide conduit à accorder un prêt à un projet non rentable.

Les prêts garantis sont notamment adaptés pour une catégorie d'entreprises risquées (entreprises technologiques dans le domaine des services), dont les actifs consistent essentiellement en des immobilisations incorporelles (une idée, un plan de développement, une formule, un logiciel ou un brevet).

¹³⁹ Gilles DURUFLÉ, Consultant international indépendant lors de la Conférence Annuelle des Entrepreneurs (AFIC) : "La chaîne de financement des entreprises fonctionne-t-elle? Du business Angel au fonds LBO" - source <http://www.institut-sage.com/voir/194>

¹⁴⁰ CAE - Jean-Paul BETHÈSE et Christian SAINT-ÉTIENNE - Une stratégie PME pour la France - juillet 2006 - Complément William ROOS, bureau politique industrielle, recherche et innovation, Direction générale du trésor et de la politique économique -

Les soutiens attendus ne sont pas basés que sur les aides financières. L'état d'esprit, la diffusion des bonnes pratiques, la mise en relation, les encouragements par des commandes, l'acceptation sociologique des activités industrielles sont aussi très efficaces et ne coûtent que peu au contribuable.

III.6.2 Le maquis des aides publiques

Pour solliciter une aide, il faut en premier lieu savoir que les aides publiques répondent à des grandes orientations publiques et que les demandeurs doivent ainsi s'inscrire dans des objectifs politiques pour être demandés (Objectifs économiques de croissance (qui se traduisent par des aides à l'investissement), Objectifs sociaux et environnementaux (aides à l'emploi, à l'environnement), Objectifs de progrès scientifiques (aides à l'innovation, à la recherche...), entre autres).

Une aide est donc liée à un projet. Ce projet doit ainsi s'intégrer dans l'organisation des aides dont l'accès est rendu difficile car :

- Il existe 5 niveaux d'aides, à savoir européen, national, régional, départemental, communal (incluant les communautés de communes et les agglomérations). Ce sont autant de couches, de strates qui se superposent et se complètent.
- Pour plus de 17 types d'aides différents : les subventions, les primes, les avances remboursables, les prêts d'honneur, les prêts à taux zéro, les prêts à taux réduit, les prêts aides, les cofinancements, les garanties, les exonérations fiscales, sociales, les crédits d'impôt, les conseils gratuits ou cofinancés, des formations, les incubateurs et les pépinières d'entreprises, mais aussi les accompagnements, les concours, les bourses, ou bien encore le capital risque constituent autant de types d'aides à destination des entreprises.
- Avec des critères d'éligibilité qui dépendent de la nature du projet à financer : Investissement matériel, Investissement immatériel, Recherche et innovation, TIC, Recrutement, Formation et gestion du personnel, Export, Qualité, Environnement, Délocalisation en région, Gestion/Optimisation fiscale, ...
- Qu'il faut solliciter au bon moment.

Dans cet environnement complexe avec de multiples aides difficiles à connaître et à solliciter, un accompagnement est quasi indispensable pour les chefs d'entreprise s'ils peuvent souhaiter prétendre à ces aides. Néanmoins des efforts sont faits en matière de communication, comme le précise le rapport interministériel sur les aides publiques (janvier 2007) avec 2 sites publics de recensement exhaustif (Sémaphore (CCI) : <http://www.semaphore.cci.fr/>, l'Observatoire de l'Institut supérieur des métiers) et un site privé.

Il n'existe pas aujourd'hui d'évaluation quantitative et qualitative de toutes les politiques, mesures et aides apportées aux entreprises sur la région permettant d'avoir une vision globale et pertinente.

De plus, concernant l'attribution de subvention ou d'aides, un œil vigilant doit être porté sur le risque de distorsion de concurrence pour les entreprises d'un même secteur du territoire. Souvent vécu comme une injustice par les concurrents de proximité qui n'en ont pas reçu, les subventions publiques peuvent engendrer des dérèglements du marché en attribuant des avantages à une entreprise plutôt qu'une autre.

Il a aussi été déploré que ces aides étaient plus faciles à obtenir pour une création d'entreprise que pour l'aide au développement d'une entreprise déjà existante. Il est néanmoins nécessaire de souligner que toute subvention du Conseil Régional est obtenue par rapport à un projet répondant à un programme, ou en réponse à un appel d'offre. Les subventions sont soumises à des objectifs quantitatifs, des conditions de délais, des contraintes de paiement proportionnelles à la réalisation du projet sur présentation de justificatifs attestés.

III.7 LES RESSOURCES HUMAINES ET LE DIALOGUE SOCIAL

III.7.1 Les conditions de travail

Si dans l'enquête « vie au travail »¹⁴¹ réalisée par la CFDT en juin 2010, 64 % des salariés des entreprises de moins de 50 salariés disent avoir une vie quotidienne « normale », ils citent à 69% les conditions de travail comme premier sujet de préoccupation. En plus du maintien d'une bonne santé des salariés et d'un confort au travail, l'enjeu de la qualité de vie au travail est important car il peut rejaillir sur l'efficacité et la productivité, l'ambiance de travail, le nombre d'accidents et d'arrêts de travail, l'implication des salariés dans l'entreprise, la fidélisation des équipes et l'attractivité de l'entreprise lors du recrutement.

Les risques professionnels sont de plusieurs ordres (risques de maladies par manipulation de produits ou matériaux, risques routiers, nuisances sonores...) mais ce sont les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) qui sont devenus aujourd'hui une source de préoccupation importante dans l'influence des conditions de travail sur la santé des salariés. Cette prise de conscience générale n'empêche pas dans la pratique, de la part des dirigeants comme parfois des salariés, d'avoir des réticences à changer les habitudes de travail. Alors que bien souvent le bon sens suffirait à améliorer des situations « dangereuses à long terme », des actions de formation « aux bons gestes » et l'investissement dans l'adaptation des outils ou de l'environnement de travail, peuvent encore être développés.

Au delà des troubles physiques, les conditions de travail concernent aussi les troubles psychosociaux, conséquence d'organisations ou de pratiques managériales qui peuvent engendrer pressions, stress et dévalorisation des personnes.

Si le rôle du contrôle et de l'application de la loi en terme de démarche de prévention des risques est dévolue au CHSCT pour les entreprises de plus de 50 salariés ou aux Délégués du Personnel pour les structures de 11 à 50 salariés, pour les PME et TPE de moins de 11 salariés (et donc une grande partie des PME/TPE de Midi-Pyrénées), c'est donc aux salariés et à leurs dirigeants de s'en préoccuper directement.

Des aides et accompagnement sont proposés par l'intermédiaire de l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (conseil) et la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (aides d'investissements, de conseil et de formation).

¹⁴¹ Enquête « votre vie au travail » de la CFDT - Juin 2010 - Salariés non syndiqués de TPE/PME de moins de 50 salariés - 1 100 réponses nationales, tous secteurs confondus.

III.7.2 Les rémunérations

Interrogés¹⁴² sur leurs principaux sujets de préoccupation, les salariés des petites entreprises citent à 68 % la revalorisation des salaires et des primes (devant l'application du droit du travail, à plus de 50 %). Dans les entreprises de moins de 20 salariés, la problématique salariale arrive en tête des préoccupations à 74 %.

Une étude sociologique¹⁴³ de juin 2006 sur les PME en France explique les mécanismes qui engendrent un niveau de rémunération moindre dans les entreprises plus petites depuis les années 1980 : désindexation partielle des salaires sur les prix, politique du franc fort, faibles revalorisations du SMIC et des arbitrages défavorables aux salaires lors de la loi Aubry 2. Ainsi, les TPE pratiquent des rémunérations plus faibles que les PME qui à leur tour ont des salaires inférieurs à ceux des Grandes Entreprises. Cette tendance lourde aurait pu être contre balancée par la négociation de branche au niveau sectoriel et par les accords d'entreprises, mais les niveaux de rémunération plus bas et le faible nombre d'accords d'entreprises démontre une incapacité à y faire face. Les PME développeraient une rémunération basée principalement sur le salaire de base avec une politique salariale collective liée principalement à la performance de l'entreprise. Par ailleurs, l'individualisation des rémunérations (primes, actionnariat) s'accroît avec la taille de l'entreprise. Dans son exposé, le sociologue estime que le salaire annuel brut global des salariés à temps complet augmente avec la taille de l'entreprise, ce qui, pour lui, conforterait l'idée que la présence syndicale a un impact significatif sur les niveaux globaux des salaires. De plus, l'auteur souligne l'importance du facteur rémunération dans les relations entre PME sous-traitantes et les grandes entreprises, ces dernières pouvant trouver un intérêt économique à sous-traiter leur activité à des entreprises dont le personnel revient moins cher.

Aussi, alors que certaines PME n'accorderaient pas le salaire minimum garanti par les accords de branche, il serait nécessaire que les rémunérations soient dans un premier temps au moins ajustées à ces seuils avant d'étudier des évolutions individuelles ou collectives.

III.7.3 L'entretien annuel

Même si dans une petite entreprise les salariés et les dirigeants sont proches, se côtoient tous les jours et règlent les problèmes quotidiens de fonctionnement de l'entreprise, ces échanges ne peuvent pas remplacer un entretien annuel bien préparé.

L'entretien annuel permet de réserver un moment privilégié au salarié et à son dirigeant pour prendre de la distance par rapport au quotidien, pour faire un bilan de l'activité du salarié, revoir ses missions et son projet professionnel. Il peut être l'occasion de progrès mutuels en fixant des objectifs négociés et en s'assurant que le salarié aura les moyens de les atteindre (temps, financements, formations par exemple).

L'entretien annuel valorise l'action du salarié dans la marche de l'entreprise. Il lui permet d'avoir une vision globale : comment il s'intègre dans l'organisation, quelle part il y prend et comment il y participe. C'est aussi l'occasion pour le dirigeant d'évaluer le fonctionnement et l'ambiance de travail dans les équipes.

Il est nécessaire que le dirigeant suive une formation et qu'une information soit réalisée auprès des salariés sur les objectifs de l'entretien.

¹⁴² Enquête « votre vie au travail » de la CFDT - Juin 2010 - Salariés non syndiqués de TPE/PME de moins de 50 salariés - 1 100 réponses nationales, tous secteurs confondus.

¹⁴³ Stéphane Le LAY Sociologue « Les rémunérations dans les PME françaises : faiblesse des salaires et spécificités des pratiques managériales », dans la revue Les mondes du travail - Juin 2006

III.7.4 Le dialogue social

Un dossier de « clédusocial.com »¹⁴⁴ présentait en janvier 2010 dans un contexte de négociation nationale interprofessionnelle, la problématique de « la représentation des salariés des petites entreprises ».

La petite entreprise connaît une régulation sociale essentiellement informelle, faute de représentants et d'institutions de dialogue social. Mais il peut exister des moments de discussion, d'information, voire de négociation pour certaines questions complexes, comme la durée du travail.

Concernant les TPE (moins de 10 salariés), les salariés de ces entreprises sont majoritairement non syndiqués ; selon un sondage réalisé en novembre 2009 par Opinion Way et Fiducial¹⁴⁵, 64% des salariés et 75% des employeurs « jugent que l'instauration d'institutions représentatives des salariés dans les TPE n'améliorerait nullement la qualité du dialogue ».

La comparaison sociale entre les TPE et les grande entreprises fait apparaître une situation sociale décalée. Ce décalage qui concerne nationalement plusieurs millions de salariés du privé porte sur : des salaires en moyenne inférieurs ; des durées de travail plus longues ; des formations professionnelles moins fréquentes ; des garanties sociales (mutuelle, aide au logement, etc.) moins élevées et l'absence de CE ; un usage plus fréquent de contrats précaires (CDD, contrats aidés, etc.).

De plus, 80% des recours aux tribunaux des prud'hommes le sont par des salariés de petites entreprises, constat de l'impuissance des salariés et des employeurs à gérer les conflits (alors que les grosses structures font plus souvent appel à la transaction) ; malgré les lois successives incitatives de la représentation interne, seulement 20% de petites structures de 10 à 19 salariés ont des délégués du personnel.

Face à ce constat les diverses organisations impliquées ont défini deux objectifs :

- Le développement de l'action de médiation extérieure, à la fois faute de représentation interne dans l'entreprise et parce qu'il faut convaincre les employeurs de mettre en œuvre les garanties définies collectivement par la profession.
- Le développement de la concertation professionnelle décentralisée où la confrontation entre responsables employeurs et syndicalistes débouche sur deux effets : l'amélioration de la représentation de chacun et de la tolérance à l'égard du fait syndical d'une part, l'animation de projets sociaux tels que l'épargne salariale collective, la VAE, la formation professionnelle, etc.

Les enjeux¹⁴⁶ seraient de « *mettre fin à l'inégalité touchant les salariés et les entreprises de moins de onze salariés concernant la possibilité d'une représentation collective ; d'éviter de créer des inégalités de droits entre les salariés des très petites entreprises ; de mesurer l'audience des organisations syndicales à partir de leur activité en direction des salariés de ces entreprises* ».

Le projet de loi complétant les dispositions relatives à la démocratie sociale issues de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 a définitivement été adopté le 6 octobre 2010. Concrètement, l'audience des syndicats sera mesurée grâce à l'organisation tous les quatre ans d'un scrutin régional par internet et par correspondance dont les premières élections auront lieu avant fin 2012. Les salariés voteront sur des listes régionales, comportant les étiquettes des syndicats

¹⁴⁴ clédusocial.com - Dossier basé sur la lettre commune du 20/01/2010, adressé au premier ministre signée par l'Union des Professionnels de l'Artisanat, la CFDT, la CGT, la CFTC et la CGC,

¹⁴⁵ Dialogue social dans les TPE, novembre 2009. http://www.opinion-way.com/pdf/opinionway-fiducial_dialogue_social_tpe.pdf

¹⁴⁶ Courrier adressé par la CFDT/CGT aux députés le 7 juillet 2010 - www.cfdtparis.com/spip.php?article252

candidats. Mais ils ne voteront pas sur des noms. Le Ministre du Travail a assuré que le scrutin créerait "zéro contrainte pour les entreprises" si ce n'est laisser le temps nécessaire aux salariés pour voter.

La nouvelle loi tente de susciter le dialogue social dans les TPE en donnant une seconde vie aux « commissions paritaire locales » instituées par la loi n°204-391 du 4 mai 2004. Entreprise Libérale¹⁴⁷ de novembre 2010 estime que ces commissions, qui ne sont pas propres aux petites entreprises, n'ont en réalité que peu fonctionné car le dispositif était relativement méconnu. De plus, ces commissions paritaires demeurent facultatives, car seul un accord collectif, qui définit ses missions, peut les mettre en place.

¹⁴⁷ Gérard GOUPIL et Marion DEPIGNY - Entreprise Libérale - Magazine de novembre 2010

IV. SYNTHÈSE ET PROPOSITIONS

Plusieurs constats ont conduit le CESER à préparer cet Avis sur le développement industriel de Midi-Pyrénées en le centrant sur les PME/PMI : d'une part les difficultés rencontrées par le tissu industriel régional telles que la désindustrialisation, avec des secteurs en voie de disparition ou en réduction drastique d'activité ; les difficultés à pérenniser ou développer l'activité par la croissance (augmentation de capital) ou la transmission d'entreprises ; la financiarisation grandissante et son poids sur le management des entreprises, leur activité et l'emploi.

Par contre existent des potentiels de développement, par exemple par une meilleure valorisation des matières premières locales, ou avec l'émergence de nouveaux secteurs d'activité résultant des avancées de la recherche et de l'innovation ou répondant aux problématiques environnementales.

Par ailleurs, les suppressions d'emplois industriels dans certains secteurs résultant de la crise 2007-2009 (voir paragraphe I.3.2 Les PME et l'emploi) conduisent à des pertes notables de savoir-faire, de compétences, et des pertes de capacité de production. Dans certains secteurs industriels, le redressement risque d'être très difficile. **Une évaluation précise des conséquences de la crise sur le tissu économique et social des PME industrielles, et la mise en place de « contrats d'objectif » pour les secteurs les plus touchés, s'avèrent nécessaires, afin de redresser la situation et développer l'industrie.**

En synthèse et conclusion de cet Avis, le CESER formule donc des propositions structurées autour de 7 grands thèmes principaux qui s'adressent au Conseil Régional, mais aussi aux divers acteurs du développement industriel de la région (Chambres Consulaires, organisations professionnelles, organismes de formation et de recherche, ...) :

- **Anticiper et préparer les mutations**
- **Structurer les filières tout en favorisant la transversalité**
- **Améliorer l'accès aux financements**
- **Accompagner la création, le développement et la transmission d'entreprises**
- **Favoriser l'accès à la R&D, développer l'attractivité des territoires et promouvoir les produits régionaux**
- **Rendre plus visibles et efficaces les dispositifs d'aides publiques**
- **Développer la responsabilité sociétale des entreprises**
- **Améliorer l'attractivité des métiers de l'industrie**

Quelques propositions s'adressent à l'Etat, notamment celles concernant la fiscalité qui sont regroupées dans un huitième thème ; le CESER propose au Conseil Régional de relayer ces propositions.

PREAMBULE

Bien souvent les politiques actuelles se déclinent sur des axes ou des orientations générales ce qui rend plus difficile la prise en considération de la diversité des types de PME, des secteurs d'activités, ou encore des particularités territoriales.

Définir et accompagner les entreprises structurantes

Afin de pouvoir agir sur les PME les plus pertinentes pour le développement économique de notre territoire, le CESER a souhaité définir, à partir de la définition proposée par le DRIME, les « **entreprises structurantes** », définition qui permet une identification des entreprises qui devraient être l'attention de toutes les politiques.

Les entreprises structurantes sont les entreprises dont le poids économique est fort ou dont la présence est essentielle à l'activité et à la vie d'un territoire. Ces entreprises comprennent celles (parfois de petite taille) dont l'importance est déterminante pour un développement économique équilibré du territoire ou en terme de positionnement dans la chaîne de valeur (entreprises détenant des savoir-faire spécifiques, ou nécessaires à la continuité de l'activité d'un secteur), et les entreprises dont le comportement d'innovation est emblématique. Les entreprises structurantes sont essentielles pour l'ancrage industriel des activités. Dans ce cadre, des entreprises de services aux entreprises industrielles peuvent être considérées comme structurantes.

Faire réaliser les analyses nécessaires à la connaissance du tissu industriel régional et son évolution.

Il convient de noter que les données et statistiques disponibles ne permettent pas d'avoir une vision pertinente de la situation de l'industrie en Midi-Pyrénées.

Ainsi conviendrait-il de pouvoir disposer de données et d'analyses sur chacun des secteurs d'activité présents en région et des données consolidées, par exemple : nombre d'entreprises, créations, transmissions et disparitions, en fonction du nombre de salariés, de leur âge, sexe et qualification, du chiffre d'affaire ; recensement et évolution des métiers ; données du commerce extérieur ; répartitions par département, par bassin d'emploi ; évolutions sur plusieurs années permettant de déduire tendances et inflexions ; consolidations des données sectorielles par département, par bassin d'emploi ;

Si beaucoup de ces données existent sans doute, elles le sont généralement sous forme brute ; cependant le CESER considère qu'un traitement de ces données est indispensable pour avoir une représentation et une bonne lisibilité de la situation réelle de l'industrie, des PME/PMI et de leurs évolutions.

Ainsi, l'absence de documents d'analyse industrielle sur les effets de la crise dans la région illustre les insuffisances de moyens existants, notamment ceux des organismes publics et semi publics que sont l'INSEE, le CRIES ou le CARIF-OREF.

Le CESER propose au Conseil Régional de demander à l'INSEE, au CRIES et au CARIF-OREF, la mise en forme des données statistiques collectées régulièrement et sur le long terme dont lui même et les acteurs économiques auraient besoin pour mieux connaître la situation de l'industrie régionale, des PME/PMI, de ses diverses composantes et de leurs évolutions, et la réalisation des analyses qui leurs semblent pertinentes pour étayer les politiques. Ces informations et analyses doivent également inclure les aspects sociaux et notamment l'emploi.

Le CESER souhaite que le Conseil Régional et l'Etat renforcent les moyens de ces organismes afin qu'ils puissent répondre à ces demandes.

Le CESER propose aussi au Conseil Régional d'utiliser les compétences des équipes de recherche implantées en région pour compléter les analyses qui pourraient s'avérer nécessaires.

Le CESER recommande au Conseil Régional de rendre accessibles aux acteurs du développement industriel les résultats des analyses ainsi obtenus.

Compte tenu de l'ampleur de la perte d'emplois induite par la crise financière entre 2009 et 2010, le CESER demande au Conseil Régional d'engager, auprès des organismes cités ci-dessus, une évaluation territorialisée des conséquences de cette crise sur les PME industrielles de Midi-Pyrénées en termes économique et social.

PROPOSITION N°1 : ANTICIPER ET PREPARER LES MUTATIONS

Pour permettre aux industries régionales de se maintenir et se développer, et pour accompagner la création de nouvelles entreprises et de nouvelles filières, il est nécessaire d'être attentif aux grandes mutations qui impactent fortement l'économie (mondialisation, développement des technologies de l'information et des espaces virtuels, financiarisation, raréfaction des matières premières, questions environnementales), aux évolutions scientifiques et techniques, ainsi qu'à l'évolution des marchés et aux demandes de la société.

Dans ce contexte,

Le CESER propose au Conseil Régional

- **de faire évoluer le dispositif DRIME (Dispositif Régional d'Information sur les Mutations Economiques) dans sa composition et ses missions (Proposition 1a)**
- **de jouer un rôle de facilitateur pour la mise en place de GPEC offensives sectorielles et territoriales (Proposition 1b) et à cet effet, promouvoir et développer le dialogue social (Proposition 7b).**

En complément, le CESER recommande aux acteurs de la formation initiale et continue de poursuivre et d'amplifier leurs actions pour actualiser et adapter leurs formations aux mutations économiques et aux évolutions des divers domaines de l'entreprise identifiées par le DRIME et les GPEC (Proposition 1c).

Enfin le CESER recommande au Conseil Régional d'accompagner la conservation et la transmission des savoir-faire traditionnels très présents dans la région et qui contribuent à la richesse de son patrimoine (Proposition 1.d).

PROPOSITION 1.a - Faire évoluer le dispositif DRIME

Le CESER est satisfait de la mise en place du dispositif DRIME (Dispositif Régional d'Information sur les Mutations Economiques) qui répond au souhait qu'il avait exprimé¹⁴⁸ de voir le Conseil Régional prendre l'initiative de créer un tel observatoire. Par leurs analyses et la formulation de recommandations, les deux premiers rapports émis par le DRIME montrent l'intérêt d'un tel dispositif.

Cependant le CESER constate que les participants au DRIME sont en majorité des représentants des filières ressortissant du Pôle de Compétitivité Aerospace Valley, avec une sous-représentation des autres secteurs d'activités de la région. Il conviendrait aussi que les PME y soient mieux

¹⁴⁸ Contribution du CESR au Schéma Régional de Développement Economique - 21 avril 2006

Proposition N° 21 « Mettre en place un observatoire unique des territoires de Midi-Pyrénées »: Cet observatoire devrait regrouper et fédérer les différents organismes au niveau régional jusqu'ici dispersés.

Il serait chargé d'anticiper les évolutions et mutations économiques, et simuler leur impact sur le tissu économique de Midi-Pyrénées, à partir d'outils d'analyse macroéconomiques et d'indicateurs territoriaux microéconomiques.

Outil de prévision, il devra s'appuyer sur des études prospectives qui lui permettront de réaliser 5 missions principales:

- Analyser les indicateurs économiques, repérer particulièrement les « signaux faibles » à différents niveaux, révélateurs et annonceurs de l'émergence de difficultés.
- Prévoir l'évolution des activités économiques traditionnelles pour amortir les « à coup ».
- Eclairer les nouvelles pistes de mutations économiques pour favoriser l'émergence de projets.
- Valoriser la prospective économique et sociétale régionale comme instrument de prévision à long terme au service des entreprises, en leur proposant des scénarios différenciés.
- Etendre l'analyse territoriale à des considérations transrégionales et transnationales à partir des travaux de l'Observatoire des Politiques Régionales

représentées et que les préoccupations sociales et sociétales soient bien intégrées dans les réflexions du DRIME.

Le CESER constate également que les Chambres Consulaires et notamment les CCI ont engagé des analyses sur les filières régionales.

Ainsi le CESER considère qu'il est nécessaire de faire évoluer le dispositif DRIME en y associant l'ensemble des acteurs et partenaires sociaux du tissu économique et en élargissant la notion de mutation aux attentes de la société. Le CESER recommande aussi de bien articuler les réflexions du DRIME et les analyses des Chambres Consulaires concernant les filières.

Par ailleurs, le CESER recommande que soient également intégrées les missions déjà proposées en 2006¹⁴⁹, et notamment celle consistant à analyser les indicateurs économiques et sociaux pour en déduire les tendances et identifier les « signaux faibles » annonciateurs d'évolutions favorables ou de difficultés. Les compétences des universités toulousaines pourraient être mobilisées sur de telles missions.

PROPOSITION 1.b - Mettre en place des GPEC offensives sectorielles et territoriales

Une des conséquences de la prévention et de l'accompagnement des mutations est l'identification des nouveaux métiers et des besoins de formation. Les réflexions menées dans ce cadre, et notamment via le DRIME, doivent déboucher sur une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) sous deux aspects, prenant en compte le fait que les PME n'ont pas les ressources nécessaires pour faire leur propre GPEC :

- d'une part une GPEC sectorielle comme cela a été amorcé dans certains secteurs d'activité ou certaines filières régionaux, permettant ainsi de mutualiser l'information et l'identification des métiers de demain,
- d'autre part une GPEC territoriale pour anticiper localement et de façon collective les évolutions des métiers afin d'assurer la pérennité des PME et des emplois ainsi que la prise en compte des qualification et des carrières des salariés dans tous les territoires de la région.

Le CESER recommande :

- **aux acteurs socio-professionnels, dont les OPCA, de développer au service des PME, des GPEC sectorielles en s'appuyant notamment sur les travaux du DRIME et les analyses des Chambres Consulaires,**
- **aux acteurs des territoires, dont les OPCA, de se saisir de l'opportunité d'organiser des GPEC territoriales. Le CESER souligne l'importance de développer ces GPEC, notamment dans les territoires éloignés de la métropole toulousaine ; il recommande aux acteurs d'inscrire cette action dans le cadre d'un dialogue social territorial novateur.**

Dans tous les cas le CESER propose au Conseil Régional de jouer un rôle de facilitateur pour mettre en place ces GPEC, notamment en s'appuyant sur le CARIF-OREF.

PROPOSITION 1.c - Faire évoluer les formations pour accompagner les mutations

Les GPEC doivent déboucher sur la définition de formations continues et initiales nécessaires à l'accompagnement des mutations. Il s'agit en particulier d'identifier les évolutions à mettre en place pour les formations existantes et développer des formations nouvelles.

¹⁴⁹ *Ibid*

Le CESER demande aux acteurs de la formation initiale et continue de poursuivre et d'amplifier leurs actions pour :

- **actualiser et adapter les formations aux évolutions des divers domaines de l'entreprise et aux avancées des connaissances (technologies, méthodes d'organisation et de gestion,...),**
- **créer des formations nouvelles nécessaires à l'accompagnement des mutations économiques**

Les formations devront être adaptées aux besoins exprimés notamment par les résultats des GPEC sectorielles ou de filière et les GPEC territoriales.

PROPOSITION 1.d - Maintenir les savoir-faire traditionnels remarquables

S'il est important de se tourner vers l'avenir, on constate cependant que la perte des savoir-faire traditionnels a des impacts forts sur certaines activités de Midi-Pyrénées (travail du cuir, de l'habillement...); des formations ont disparu et les entreprises se trouvent confrontées à des difficultés de recrutements et de maintien des compétences.

Le CESER propose au Conseil Régional d'identifier les savoir-faire traditionnels de la région et de prendre les mesures adaptées pour assurer la conservation, la transmission l'actualisation et la promotion de ce patrimoine au service des entreprises.

PROPOSITION N°2 : STRUCTURER LES FILIERES TOUT EN FAVORISANT LA TRANSVERSALITE

Le CESER constate que le Conseil Régional, par ses Appels à Projets, ou via les Agences MPE et MPI affiche un certain nombre de priorités. Le CESER constate cependant qu'il n'y a pas totale homogénéité dans l'identification de ces priorités, même si de grands axes émergent.

Le CESER reconnaît également l'importance des actions initiées par les Chambres Consulaires pour définir, analyser et accompagner les secteurs et filières d'activités présents en région.

Enfin les pôles de compétitivité affichent aussi leurs axes de travail par domaines ou filières d'activités.

Par ailleurs le CESER souhaite mettre l'accent sur le développement de transversalités comme sources potentielles d'enrichissement mutuel et d'innovation.

En conséquence,

Le CESER propose au Conseil Régional, en lien avec les acteurs économiques :

- **d'harmoniser la définition des principaux secteurs d'activités et filières de la région (Proposition 2a)**
- **d'en accompagner la structuration (Proposition 2b)**
- **d'inciter l'ensemble des acteurs économiques à entrer dans un processus de rapprochement et de dialogue pour développer de nouvelles dynamiques et opportunités d'innovation (Proposition 2c)**

Le CESER propose de développer les actions collectives, et notamment d'accompagner les démarches de regroupements d'entreprises (Proposition 2d). Il suggère d'organiser une sous-traitance de coopération (Proposition 2e), et propose également de favoriser les échanges entre dirigeants des PME et de développer l'intelligence économique (Proposition 2f).

PROPOSITION 2.a - Afficher une définition harmonisée des filières

Le CESER propose au Conseil Régional, en lien avec les acteurs économiques, d'harmoniser la définition des principaux secteurs d'activité et filières de la région, et notamment ceux qu'il retient comme prioritaires pour sa politique de développement économique équilibré du territoire.

Le rapprochement entre MPE et MPI, prôné par le CESER dans son récent Avis sur « l'Innovation en Midi-Pyrénées » (adopté le 20 octobre 2010), va dans le sens de cette harmonisation souhaitée.

Le CESER recommande qu'une attention particulière soit portée aux filières reposant sur la transformation des ressources locales (industries extractives, valorisation alimentaire (IAA) et non alimentaire des produits et sous-produits de l'agriculture) et aux activités émergentes (éco-industries, biotechnologies,...)

PROPOSITION 2.b - Structurer et accompagner les principales filières

Le CESER propose au Conseil Régional de susciter et accompagner la structuration des filières et secteurs d'activité par les acteurs économiques, comme cela été fait au travers du Plan Spatial Régional, ou comme cela a déjà été recommandé par le CESER pour la chimie ou pour la filière bois¹⁵⁰.

Le CESER propose de soutenir les actions déjà engagées, notamment par les Chambres Consulaires, pour développer un partenariat entre tous les secteurs d'activités et les filières

Simultanément les PME des filières locales font régulièrement appel à des produits, des outils, des matériaux et autres ressources extérieurs, alors que dans bien des cas ces besoins pourraient non seulement être satisfaits par les acteurs locaux mais bien plus encore être un facteur de développement local, enrichissant ainsi la filière d'apports nouveaux.

PROPOSITION 2.c - Développer les transversalités

En général, l'organisation des filières se développe avec une vision et une connaissance partielle du tissu industriel territorial. Ceci est dû à la spécialisation de chacun dans sa branche d'activité, ce qui a tendance à segmenter et à réduire la vision d'ensemble.

Midi Pyrénées est le creuset d'une multitude de PME ayant un grand panel de savoir-faire et de compétences, et qui ne recherchent pas systématiquement des relations avec des entreprises limitrophes ou éloignées de leurs cœurs d'activités.

Le développement de transversalités étant source potentielle d'enrichissement et d'innovation, le CESER propose au Conseil Régional d'inciter l'ensemble des acteurs économiques à entrer dans un processus de rapprochement et de dialogue destiné d'une part à décloisonner les branches pour mieux travailler en filières, et d'autre part à développer des relations inter-filières qui offrent de nouvelles dynamiques et opportunités d'innovation.

Localement, des relations inter-filières pourraient contribuer à la recherche de réponses de proximité, en phase avec le développement économique des territoires.

PROPOSITION 2.d - Développer les actions collectives

De façon générale, les PME doivent pouvoir s'appuyer sur des réseaux d'entreprises pour assurer leur développement.

Ainsi, le CESER considère qu'il est essentiel pour le Conseil Régional, en tant que « chef de file » des politiques économiques :

- **de favoriser tous les regroupements d'entreprises, que ce soit pour répondre à des marchés ou pour la mise en place de formations interentreprises sur des sujets tels que la stratégie d'entreprise, la GPEC, la politique commerciale, l'international, la gestion des risques, la santé au travail,**
- **de développer les partenariats avec les chambres consulaires, les syndicats professionnels et les regroupements structurés d'entreprises, à l'image du plan actuel « Entreprendre Midi-Pyrénées ».**

¹⁵⁰ « Quel avenir pour le pôle spatial de Midi-Pyrénées ? » (Adopté le 23 octobre 2003), « Vers une autre chimie » (adopté le 18 octobre 2007), « La filière bois Midi-Pyrénées » (adopté le 23 juin 2009).

Ainsi par exemple, de nouveaux marchés apparaissent, et c'est une réelle opportunité pour les TPE et entreprises artisanales de s'y intéresser. On voit apparaître par exemple, dans le plan de performance énergétique, dans le plan climat régional 2, de nouvelles activités liées à la rénovation énergétique des bâtiments avec un calendrier défini ainsi que le développement de la filière photovoltaïque au travers de petites ou moyennes installations. Egalement, dans le BTP, l'adaptation de l'habitat aux personnes âgées, prend une importance certaine au vu de l'accroissement de l'âge de la population.

Tous ces nouveaux marchés sont accessibles à la petite entreprise mais nécessitent un regroupement de structures afin de porter une offre globale auprès du maître d'ouvrage privé ou public ou particulier. Ce groupement de TPE ou d'artisans, représentant différents corps de métiers, momentané ou durable, nécessite une formation juridique, financière et commerciale pour les chefs d'entreprise, technique pour les collaborateurs, ainsi que des investissements matériels afin de développer cette offre globale.

Le CESER propose de soutenir ces démarches de regroupement qui bénéficieraient aux TPE, artisans, et entreprises individuelles dans le cadre des contrats d'appuis TPE et Artisanat.

PROPOSITION 2.e - Organiser une sous-traitance de coopération.

L'organisation d'une filière en sous-traitance, qui peut dans certaines branches se développer « en cascade », peut être une source de création d'activité et de richesse pour l'ensemble du secteur concerné. Malheureusement, organisée dans un cadre commercial contraint, la sous-traitance peut engendrer la dépendance dangereuse à un seul client, conduire à l'enfermement dans la spécialisation et à l'appauvrissement des compétences, favoriser le moins disant social et des ajustements industriels par le bas centrés sur la seule maîtrise des coûts et des prix, juguler les dynamiques d'innovation et accroître la fragilité financière.

Le CESER propose au Conseil Régional d'engager les Donneurs d'Ordres et les PME sous-traitantes dans un dialogue constructif permettant de présenter les problématiques et d'imaginer des solutions permettant le développement des PME sous-traitantes et le soutien à la diversification de leur production.

Les thèmes suivants pourraient être abordés :

- **financement (apporter des garanties du donneur d'ordre pour faciliter l'accès aux crédits),**
- **formation (le donneur d'ordre pourraient participer au financement des programmes de formation pour la réalisation de commandes passées),**
- **partage d'information (assurer une communication régulière sur les projets à moyen, court et long terme afin d'envisager comment les PME intéressées pourraient s'y inscrire et se développer),**
- **orienter le subventionnement régional en faveur de la diversification des activités productives des PME sous traitantes.**

Le CESER recommande l'établissement de codes de bonne conduite intégrant ces préoccupations.

PROPOSITION 2.f - Favoriser les échanges et développer l'intelligence économique

Tous les responsables s'accordent pour estimer qu'une des priorités passe par la croissance de nos PMI. Cette croissance ne se décrète pas, elle doit être portée par les chefs d'entreprises avec l'appui de tous les partenaires, et notamment des Chambres Consulaires.

Le CESER souhaite que le Conseil Régional soutienne les actions des Chambres Consulaires dans les domaines suivants :

- **la création et l'accompagnement de clubs professionnels, destinés en particulier à échanger sur les bonnes pratiques,**
- **la mise à disposition sur le Web d'une plateforme collaborative, déjà à disposition des CCI de la région,**
- **l'accompagnement permanent en matière d'intelligence économique, tant en défense/protection des entreprises qu'en recherche, recueil et diffusion d'information,**
- **la création et l'accompagnement de clubs professionnels d'échanges tant sur les bonnes pratiques que sur les évolutions économiques.**

PROPOSITION N°3 : AMELIORER L'ACCES AUX FINANCEMENTS

La question des financements est cruciale pour la création et le développement des entreprises, notamment lorsqu'il s'agit d'accompagner les politiques industrielles du Conseil Régional.

Aussi,

Le CESER recommande :

- **au Conseil Régional de recréer un véritable fonds de développement régional et d'en garder la maîtrise (Proposition 3a)**
- **à l'Etat de pérenniser la mission du médiateur du crédit, compte tenu de l'intérêt et de l'efficacité du dispositif (Proposition 3b)**
- **au Conseil Régional et à l'Etat d'engager la réflexion sur la création d'un « pôle financier public régional » destiné à coordonner les interventions des acteurs publics au service de la politique industrielle régionale (Proposition 3c)**

Le CESER recommande aussi que les organismes de financement apportent leur contribution aux investissements immatériels qui deviennent de plus en plus importants avec notamment le développement des espaces virtuels (Proposition 3d).

Le CESER recommande également que les compétences des chercheurs, des universités et des grandes écoles régionales soient sollicitées pour étudier l'adaptation des systèmes actuels de financement aux besoins des PME (Proposition 3e).

Le CESER souhaite que les banques améliorent leurs services concernant l'accompagnement et le financement des PME (Proposition 3f).

PROPOSITION 3.a - Recréer un véritable fonds de développement régional

Le CESER a constaté la volonté de la Région de développer l'offre aux PME en vue de leur financement en haut de bilan. Cependant, il lui semble que l'outil, créé en 1981, l'IRDI reste encore marginal en nombre d'interventions et surtout ne joue plus son rôle originel du fait de son exigence en matière de retour sur investissement. Cela pose réellement la question de l'engagement de la Région dans ce fonds qui tient plus d'un fonds de capital risque classique que d'un fonds de développement régional.

Le CESER propose donc de créer un véritable fonds de développement régional pour aider au financement en fonds propres des PME/PMI nécessaires à leur développement, et d'en garder la maîtrise.

PROPOSITION 3.b - Pérenniser la médiation du crédit

Les acteurs économiques s'accordent à reconnaître l'intérêt et l'efficacité du dispositif de médiation du crédit mis en place à l'occasion de la crise.

Le CESER propose donc au Préfet de Région de pérenniser la mission du médiateur de la Banque de France auprès des organismes financiers de la région (telle que celle mise en place en période de crise) pour les PME/PMI qui auraient des difficultés à trouver des crédits auprès de ces banques.

PROPOSITION 3.c – Engager les réflexions pour la création d’un pôle financier public régional

Le financement des PME et TPE industrielles est au centre de différentes problématiques fondamentales concernant :

- les difficultés d’accès au crédit des entreprises pour leurs créations, leurs développements et leurs reprises,
- la protection, la redynamisation ou la reprise d’entreprise dans une optique de maintien ou de protection de nos territoires ou de nos technologies,
- des enjeux sociétaux et structurels de dynamisation ou de revitalisation territoriale, de renforcement voire de structuration de filières.

Le CESER propose ainsi au Conseil Régional et à l’Etat d’engager une réflexion permettant d’aboutir à terme à la création d’un « pôle financier public régional », rassemblant les acteurs publics du financement en région (établissements financiers publics, gestionnaires des fonds nationaux et européens,...).

Ce pôle aurait pour rôle de coordonner les interventions des acteurs publics au service de la politique industrielle régionale, par exemple en ce qui concerne :

- **la distribution des crédits,**
- **les aides et garanties,**
- **le maintien, le développement et éventuellement la reprise d’entreprises structurantes,**
- **la participation au capital de certaines entreprises structurantes en difficulté.**

PROPOSITION 3.d - Assurer le financement des investissements immatériels

Si les financements existent pour les investissements matériels (bâtiments, équipements, machines, ..) puisqu’ils peuvent être donnés en garantie, il n’en est pas de même pour les investissements immatériels que sont notamment les développements commerciaux, les dépôts de marques et de brevets, les demandes d’autorisation de mise sur le marché, en France et à l’étranger.

Le CESER recommande que les organismes de financement prennent en compte l’importance de ces investissements immatériels pour le développement des activités industrielles et apportent leur aide aux entreprises en la matière.

PROPOSITION 3.e - Développer de nouvelles règles de financement

Les règles qui régissent le financement des entreprises sont très anciennes. Le système économique des outils financiers et l’aide aux entreprises doivent être repensés. Toulouse possède de grandes écoles et des universités de renom reconnues pour leurs chercheurs en Sciences Economiques (Université Toulouse Capitole) ainsi qu’en Sciences Humaines (Toulouse Mirail). On peut imaginer que des partenariats ou des études pourraient être l’occasion de repenser et d’adapter le fonctionnement des outils, des aides et des structures financières afin de mieux répondre et de s’adapter aux défis actuels et aux futurs besoins des entreprises, des salariés et du territoire.

Le CESER propose au Conseil Régional en partenariat avec l'Etat de demander une étude universitaire sur l'adaptation des systèmes financiers actuels aux besoins des PME/PMI, permettant un meilleur accompagnement des développements issus des innovations technologiques et une aide à la diversification et à la conquête de nouveaux marchés notamment à l'international.

Le CESER propose aussi d'engager une étude concernant le Risk Sharing qui ferait suite au rapport « développer les mécanismes de gestion des risques pour la sous-traitance aéronautique en Midi-Pyrénées »¹⁵¹, moyen de plus en plus incontournable pour gagner des marchés à l'international, notamment dans le secteur aéronautique.

Cette étude devra proposer de nouveaux produits financiers qui pourront être mobilisés dans des délais très brefs (répondant aux contraintes des appels d'offres internationaux) pour permettre aux PME/PMI françaises d'être compétitives pour conquérir ces marchés partout dans le monde.

PROPOSITION 3.f - Inciter les banques à mieux soutenir les PME

Les PME ont des problématiques et des besoins spécifiques auxquels les banques pourraient mieux répondre.

Le CESER pense que les banques pourraient améliorer leurs services et développer un partenariat privilégié et moteur pour ces entreprises :

- **par la spécificité de leur accueil pour cette clientèle (dialogue),**
- **par la connaissance de ce tissu d'entreprises,**
- **par les outils de caution mutuelle qui pourraient être attribués,**
- **par des délais de réponse très rapides.**

¹⁵¹ Rapport « développer les mécanismes de gestion des risques pour la sous-traitance aéronautique en Midi-Pyrénées », présenté par l'IAE à l'Université Toulouse Capitole le 15/01/2009 (Thomas Olivier LÉAUTIER, Sébastien POUGET, Stéphane VILLENEUVE),

PROPOSITION N°4 : ACCOMPAGNER LA CREATION, LE DEVELOPPEMENT ET LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES

Le CESER tient tout d'abord à rappeler que la première condition du succès de la création ou de la reprise d'une entreprise et de son inscription dans la durée réside dans les capacités du créateur ou du repreneur à maîtriser la totalité des composantes de son entreprise. **Il rappelle ici la proposition qu'il avait formulée en 2006 dans sa contribution au premier SRDE¹⁵² concernant la nécessité de renforcer les compétences des chefs d'entreprises, et il recommande à cet égard que l'offre de formation des Chambres Consulaires soit renforcée en la matière, en l'articulant avec l'ADEFPAT et l'ADEFPO dans le cadre du futur CPRDF.**

Par ailleurs,

Le CESER reconnaît l'importance d'actions d'accompagnement déjà existantes en région telles que l'incubateur et les pépinières d'entreprises, les Zones d'activité d'Intérêt Régional (ZIR), les contrats d'appuis et les appels à projets, et propose au Conseil Régional de poursuivre son action en faveur des PME.

Cependant,

Le CESER propose au Conseil Régional d'ouvrir des pistes nouvelles ou de renforcer certaines actions :

- **suivre un portefeuille des entreprises structurantes de la région en instaurant un dialogue régulier et une relation de confiance à long terme avec leurs dirigeants (Proposition 4a),**
- **accompagner les entreprises dans leurs actions de mises en conformité avec les réglementations, ou mises aux normes (Proposition 4b),**
- **encourager les transmissions d'entreprises (Proposition 4c),**
- **développer l'international et les exportations (Propositions 4d et 4e).**

PROPOSITION 4.a - Suivi individuel d'un portefeuille de PME

On constate qu'environ 700 à 800 entreprises industrielles, ou à vocation industrielle, réalisent un CA de plus de 1,5 M€. Ces entreprises représentent près de 90 % du potentiel de développement installé et de la capacité d'exportation, et elles génèrent directement ou indirectement une part importante de l'emploi.

Il serait souhaitable qu'un suivi individualisé soit établi pour toutes ces entreprises, afin d'anticiper les problèmes et de soutenir et contribuer à la stratégie, et dans tous les cas de veiller à ce que cette stratégie soit au mieux en phase avec le développement régional.

¹⁵² Contribution à l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique de Midi-Pyrénées – Avis du CESR Midi-Pyrénées du 21/04/2006

Proposition 1 : Renforcer le professionnalisme des chefs d'entreprises

La première condition du succès de la création ou de la reprise d'une entreprise et de son inscription dans la durée, outre l'aspect financier, réside dans les capacités du créateur ou du repreneur à maîtriser la totalité des composantes de son entreprise.

En conséquence les compétences du créateur ou du repreneur doivent être complétées par une formation spécifique en gestion. Cette matière est parfois mal maîtrisée mais toujours indispensable. La gestion des ressources humaines devrait faire partie de ce programme de formation.

Ce pourrait être une condition liée à l'attribution d'aides publiques.

En conséquence, le CESER propose au Conseil Régional d'organiser un suivi individuel des entreprises structurantes régionales. Après avoir identifié les entreprises structurantes de leur territoire, des animateurs économiques locaux devront assurer un suivi individualisé de terrain. L'objectif est d'instaurer un dialogue et une relation de confiance à long terme qui permettra notamment d'identifier des problèmes que les dirigeants ne savent pas toujours formuler, de proposer des solutions adaptées, de sensibiliser à des sujets porteurs de développement (formations, innovation, exportation...), d'apporter un suivi de projets, d'enrichir un observatoire de capitalisation de l'expérience (voir ci-dessous), et en cas de difficultés de l'entreprise d'assurer un rôle d'alerte en amont.

Le CESER propose de créer un observatoire des mécanismes d'échecs et de réussites, concernant les implantations, reconversions, disparitions, redressements, développements des entreprises structurantes en région, afin d'en tirer des conclusions, d'en préserver la mémoire et de développer une expérience et une culture communes.

PROPOSITION 4.b - Accompagner la mise aux normes des entreprises

La mise aux normes réglementaires des entreprises est à la fois obligatoire pour poursuivre l'activité et parfois coûteux, jusqu'à risquer parfois la fermeture de l'entreprise.

Il est donc nécessaire d'anticiper l'application des normes et d'accompagner les entreprises.

Ces normes réglementaires résultent souvent de l'application des directives européennes et leurs transcriptions en droit français. Sur ce dernier point, le CESER souhaite que ces transcriptions se fassent dans des délais raisonnables, laissant du temps aux entreprises pour se mettre aux normes. Afin de ne pas pénaliser les entreprises françaises, le CESER souhaite que les dispositions françaises n'aillent pas au-delà de ce qui est demandé par les directives européennes, sous réserve que ces transcriptions ne résultent pas en une régression des dispositifs législatifs et réglementaires existant, notamment dans le domaine social.

Enfin il apparaît nécessaire de pouvoir anticiper, et notamment d'être présent à Bruxelles pour être informé des projets en cours d'élaboration et défendre les intérêts de nos PME. Le CESER recommande à cette fin au Conseil Régional de renforcer son Bureau de Bruxelles, par exemple avec un VIE qui pourrait être le correspondant privilégié des PME et organismes professionnels régionaux sur ces thématiques.

PROPOSITION 4.c - Encourager la transmission d'entreprise

Le CESER considère que l'enjeu de la transmission d'entreprise est essentiel, en particulier dans les zones excentrées de Midi-Pyrénées. Une transmission réussie conduit à un développement économique rapide et à la création de richesses, car la relève de génération favorise les changements ; c'est la plupart du temps l'occasion d'un nouveau départ, d'une nouvelle créativité avec des méthodes de management plus adaptées à la mondialisation des marchés.

Il convient donc de sensibiliser les cédants et les repreneurs, pour faciliter les rapprochements tout en préservant la confidentialité, et de mieux les accompagner, avec l'appui des réseaux consulaires voire des syndicats professionnels, en initiant des bourses d'opportunités et en facilitant les mises en relation.

Il serait également nécessaire de mieux faire connaître les fichiers des entreprises défailtantes susceptibles d'être reprises à la barre du Tribunal du Commerce, réel vivier d'opportunités qui en sus est source de préservation des nombreux emplois et savoir-faire.

Le CESER demande donc à la Région de mieux prendre en compte la transmission d'entreprises dans ses politiques tant dans les aides accordées que dans son SRDE, et de communiquer pour sensibiliser les acteurs.

Pour être pérenne une bonne transmission doit s'appuyer sur les salariés de l'entreprise à céder. Le CESER considère donc que la solution de transmission à ses salariés doit être suivie et accompagnée par la région. Dans le cadre des TPE et de l'artisanat, ce principe doit également être ouvert lorsque le repreneur est un salarié extérieur à la structure, du moment qu'il est reconnu pour ses compétences professionnelles et sa capacité à gérer.

En ce sens le CESER soutient l'idée de la création d'un fonds de capital risque destiné à ces reprises notamment sous la forme de SCOP.

Dans la même logique, pour pérenniser l'activité et l'emploi dans le cadre de l'économie de proximité, les repreneurs des petites entreprises, devraient également bénéficier du dispositif.

PROPOSITION 4.d - Développer International Midi-Pyrénées

La performance globale de la région en matière d'exportation est liée principalement au secteur aéronautique et spatial, ce qui ne doit pas masquer l'extrême faiblesse du tissu de PME exportatrices de Midi-Pyrénées. Une stratégie de développement des PME industrielles passe nécessairement par une action appropriée, réaliste et vigoureuse d'accompagnement.

Le CESER préconise dans ce domaine de créer un guichet unique exportation en regroupant l'ensemble des acteurs (International Midi-Pyrénées – les chambres consulaires -UBIFRANCE-COFACE et OSEO) à même de conseiller et de financer les entreprises en capacité de se développer sur les marchés extérieurs afin d'assurer l'intégralité des dépenses incontournables à engager sans pour autant que soit appelé le «parrainage bancaire».

PROPOSITION 4.e - Valoriser et développer les exportations

Certaines évolutions de l'assurance crédit sont en régression sensible par rapport à il y a 10 ans. Depuis que les sociétés d'accompagnement à l'export - Coface, SFAC - ont été privatisées, il y a une dérive dans le prévisionnel entre les engagements que prennent les entreprises sur des marchés export et la garantie dans la durée et dans le prix apporté à la PME au début du marché. Ainsi, une PMI qui, dans l'année 1, signera un contrat à l'export de 3 ans par exemple, pourra voir ces organismes à tout moment :

- augmenter leur taux pour aggravation du risque dans ce pays,
- voire l'annuler avec un préavis très court.

Ainsi, la PMI se retrouve soit en dérive sur ses marges et sur la compétitivité de son marché, soit avec des stocks dont la livraison devient précaire. Cela impactera de façon lourde sa trésorerie et

ses emplois. Parfois même, ayant souscrit son contrat d'assurance export avant fabrication, la PMI pourra avoir des redressements de taux pour insuffisance de CA la première année.

Le CESER propose un accompagnement complémentaire par un système de garantie, soit direct avec une sélectivité bien compréhensible par pays, soit en passant par les organismes concernés, qui permettrait aux PMI :

- **de connaître et maintenir leurs coûts d'assurance export pendant la durée du marché, avec également franchise l'année de démarrage,**
- **d'avoir un préavis de rupture accompagnant la PMI en douceur en cas de difficultés moyennes ne provenant pas du produit lui-même.**

PROPOSITION N°5 : FAVORISER L'ACCES A LA R&D, DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES ET PROMOUVOIR LES PRODUITS REGIONAUX

Le présent Avis insiste sur l'importance de l'innovation dans le développement des entreprises. Il insiste aussi sur le développement des réseaux virtuels et des espaces virtuels qui en résultent.

Ainsi,

Le CESER recommande au Conseil Régional de renforcer l'attractivité des territoires

- **en organisant et améliorant, sur l'ensemble du territoire, le transfert vers les PME des avancées scientifiques et techniques, et en facilitant les relations de proximité (aussi bien technique, que géographique) entre chercheurs et industriels dans des sites de recherche décentralisés sur des bassins d'emploi (Proposition 5a),**
- **en poursuivant et renforçant ses actions pour le développement du très haut débit (Proposition 5b).**

Le CESER recommande aussi au Conseil Régional d'améliorer la visibilité et le rayonnement de Midi-Pyrénées en suscitant et accompagnant la création d'une « marque » Midi-Pyrénées qui, à l'instar de ce qui a été fait pour les Grands Sites, assurerait la promotion des produits régionaux (Proposition 5c)

PROPOSITION 5.a - Permettre un meilleur transfert des avancées scientifiques et techniques vers les PME.

A cet égard, la relation des entreprises avec les laboratoires de recherche, les CRITT ou les plateformes technologiques doit être développée sur l'ensemble du territoire régional.

Le manque inquiétant d'investissement des entreprises, et des PME en particulier, dans la recherche et développement et dans l'innovation est un des facteurs importants de fragilisation et de crise. De plus, la recherche et développement, centralisée sur le bassin toulousain, est peu accessible aux PME du territoire alors qu'elle est un défi majeur dont elles doivent se saisir pour le renforcement de leur activité, la création de richesses et d'emplois.

Le Colloque organisé par le CESER à Albi le 29 Juin 2010 sur le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans les territoires de Midi-Pyrénées, a apporté sa contribution à la réflexion notamment en ce qui concerne la stratégie territoriale à mettre en œuvre : la proximité avec les territoires et leurs entreprises permet de mieux cerner les besoins et attentes émanant du local, tandis que les territoires peuvent bénéficier et être irrigués par la recherche via les formations, les laboratoires et les organismes dédiés au transfert. Par exemple, un centre de recherche et d'innovation pourrait être créé sur le bassin d'emploi de Decazeville autour de la filière automobile.

Pour les entreprises, c'est un facteur d'attractivité des territoires que de pouvoir bénéficier facilement, directement ou au travers de structures dédiées, de contacts avec la formation et la recherche.

Le CESER propose, à l'instar des antennes universitaires délocalisées, la création de centres de recherches et d'innovation décentralisés et mutualisés en lien avec les filières.

Le CESER recommande que le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR) en cours d'élaboration prenne bien en compte le besoin d'irriguer l'ensemble du territoire régional, et que, de façon conjointe et complémentaire, le Schéma Régional de Développement Economique(SRDE) et le SRESR organisent et améliorent le transfert vers les PME des avancées scientifiques et techniques, et facilitent les relations entre chercheurs et industriels.

PROPOSITION 5.b - Permettre aux entreprises de s'insérer dans les réseaux modernes de communications

Avec le développement des TIC, le travail en réseau, et l'importance que prennent les espaces virtuels, les entreprises doivent d'une part pouvoir échanger et travailler sur les mêmes bases de données (dématérialisation des documents, maquettes numériques, ...), et d'autre part pouvoir développer une activité commerciale moderne (e-marketing, e-commerce,...).

Dans ce domaine, le CESER propose au Conseil Régional de poursuivre et renforcer ses actions en faveur du développement des infrastructures de communications très haut débit au service des entreprises.

PROPOSITION 5.c - Créer une marque régionale

Au-delà des labels et appellations d'origine existant, la création d'une « marque » régionale, avec une identité forte, a montré, par exemple en Bretagne avec la marque « Produit en Bretagne », son intérêt pour la promotion et le rayonnement des produits régionaux.

Le CESER propose donc au Conseil Régional de susciter et accompagner la création d'une « marque Midi-Pyrénées » qui assurerait la promotion et le rayonnement des produits de la région, à l'instar de ce qui a pu être fait dans d'autres régions.

Cette marque pourrait notamment fédérer les entreprises déjà détentrices de label ou d'appellation qui le souhaiteraient.

Une fois créée, une telle marque, dont le nom reste à trouver, devrait faire l'objet d'une campagne de promotion comme cela a été fait pour les Grands Sites.

PROPOSITION N°6 : RENDRE PLUS VISIBLES ET EFFICACES LES DISPOSITIFS D'AIDES PUBLIQUES

Les PME ont des difficultés à accéder aux aides publiques car les acteurs sont nombreux, ce qui réduit la lisibilité des dispositifs. Par ailleurs, malgré certains allègements, il reste des difficultés pour préparer des dossiers parfois encore trop lourds.

D'autre part le CESER tient à rappeler son attachement à la conditionnalité des aides, notamment en ce qui concerne le respect de clauses sociales ou environnementales comme il l'avait proposé en 2006 dans sa contribution au premier SRDE¹⁵³. Il souhaite aussi que les salariés soient informés des aides publiques reçues par l'entreprise.

Enfin le CESER s'inquiète des effets à terme du nouveau contexte fiscal des collectivités territoriales.

C'est pourquoi,

**Le CESER recommande d'améliorer et de renforcer l'accueil des dirigeants dans les Chambres Consulaires avec un réel guichet unique où le chef d'entreprise puisse trouver toutes les informations et l'accompagnement dont il a besoin. (Proposition 6a).
Il souhaite que les salariés de l'entreprise et/ou leurs représentants, soient informés des montants et des conditions des aides publiques reçues (Proposition 6b).**

Le CESER propose aux collectivités territoriales de faciliter l'accès des PME aux marchés publics et de généraliser la pratique de la conditionnalité des aides dans les contrats (Proposition 6c).

Le CESER demande aussi de développer des stratégies nouvelles de développement économique pour tenir compte du nouveau contexte fiscal (Proposition 6d).

Le CESER souligne l'importance d'évaluer toutes les politiques publiques de façon régulière et continue (Proposition 6e).

PROPOSITION 6.a - Améliorer la lisibilité et l'efficacité du système d'incitation à l'investissement

Les acteurs et les mesures permettant d'accéder à des aides sont très nombreux, limitant la lisibilité et l'efficacité du système. Les dirigeants de TPE ont des difficultés à prendre connaissance des possibilités qui pourraient les intéresser, et peuvent avoir des difficultés à constituer les dossiers administratifs nécessaires.

Le CESER propose d'améliorer le dispositif d'accueil des dirigeants dans les Chambres Consulaires permettant aux dirigeants d'être accompagnés, et non pas seulement orientés, pour toutes les démarches nécessaires au développement et au soutien des PME.

¹⁵³ Contribution à l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique de Midi-Pyrénées – Avis du CESR Midi-Pyrénées du 21 avril 2006

Proposition 2 : Appliquer une conditionnalité aux aides publiques

Les aides publiques aux entreprises existantes, quelle que soit la forme qu'elles revêtent, doivent être soumises aux conditions suivantes :

- Respect des législations en matière de droit du travail, d'environnement, de formation du personnel, etc...
- Création d'emplois, contribution à l'aménagement équilibré du territoire, au développement durable et à l'innovation sociale par l'entreprise.
- Engagement de formation de reconversion pour les salariés licenciés économiques, particulièrement en cas de délocalisation partielle ou totale.

En cas de non respect de ces conditions les aides publiques devront être remboursées.

Il faudrait pour cela un réel guichet unique « humain », où les chefs de PME/PMI pourraient poser tous leurs problèmes, et pas seulement en rapport avec les soutiens publics, et trouver en face d'eux des personnes physiques compétentes, attentives, rompues aux problèmes des PME/PMI qui sauront à la fois les conseiller, les orienter et les suivre si nécessaire.

PROPOSITION 6.b - Informer les salariés sur l'attribution des aides publiques

Les salariés des PME étant tout aussi concernés au développement de l'entreprise que les dirigeants, il est nécessaire que le personnel ou pour le moins, les représentants des salariés, puissent être informés des aides perçues par l'entreprise. Il est rappelé que c'est une disposition légale que de rendre effectif le contrôle des fonds publics à l'entreprise par les représentants de salariés (décret n°2009-349 du 30 mars 2009, JO du 31 – Art R.2323-7 du CT). Si le décret précise que cette information doit se faire quand « le montant excède un seuil fixé par arrêté pris par les ministres chargés du travail », elle pourrait être mise en œuvre pour toute attribution du Conseil Régional.

Le CESER propose d'introduire dans les conventions d'aides (subventions, prêts, avances remboursables...), un article « information aux instances représentatives des salariés », conditionnant le versement des aides à l'information effective des représentants des salariés, précisant le détail des montants et des conditions d'attributions, ainsi que la communication de l'avis motivé des Institutions Représentatives du Personnel, quand elles existent.

PROPOSITION 6.c - Faciliter l'accès aux marchés publics

Le CESER recommande que l'accès aux marchés publics soit facilité en favorisant le groupement de plusieurs entreprises sur le même lot, en augmentant les délais de réponse sur des projets spécifiques et non usuels, et en réduisant davantage le poids du critère prix dans le barème de notation de l'appel d'offre.

Le CESER demande de faire en sorte que les marchés publics soient également et effectivement accessibles aux entreprises en procédure ou en plan de continuation car si la législation le permet, dans les faits il n'en est rien, privant ces PME de tout redressement possible.

Le CESER demande instamment à toutes les collectivités publiques de généraliser la pratique des clauses sociales dans les marchés publics, et de veiller à la responsabilité sociale du donneur d'ordre en cas de sous-traitance en cascade (respect des droits conventionnels...).

PROPOSITION 6.d - Prendre en compte le nouveau contexte des collectivités locales

Le CESER s'inquiète des incertitudes engendrées par la modification des compétences des structures politiques territoriales et de leurs sources de financement. Avec la disparition de la taxe professionnelle (remplacée par de nouvelles contributions) les collectivités locales n'ont plus autant l'incitation à développer chez elles un tissu économique et des zones d'activité de proximité.

Le CESER demande à la Région de favoriser et d'inciter les collectivités locales (communes, communautés de commune, Pays...) à mettre en place de vraies stratégies de développement économiques pour leurs territoires qui soient coordonnées et concertées entre elles. Il en va du maintien et du développement de PME industrielles sur les zones excentrées de notre région.

PROPOSITION 6.e - Evaluer les politiques publiques

Le CESER demande d'instaurer une évaluation régulière et continue des politiques publiques pour en mesurer l'efficacité et la cohérence, tant quantitative que qualitative, et d'en rendre public les résultats.

PROPOSITION N° 7 : DEVELOPPER LA RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES

Les nombreux défis que doivent relever les PME dans les domaines de la formation et des compétences, de la recherche, des dynamiques de coopérations, de l'attractivité des métiers industriels, des conditions de travail, de l'accès aux financements nécessitent le développement d'un dialogue social de qualité. Le dialogue doit aussi s'étendre à toutes les parties prenantes à la vie de l'entreprise.

Dans ce cadre,

Le CESER propose que les entreprises se saisissent des bonnes pratiques édictées dans la nouvelle norme ISO 26000 relative à la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et soient accompagnées dans leur démarche par les Chambres Consulaires (Proposition 7a). Il souhaite que se développe le dialogue social (Proposition 7b).

Le CESER souhaite que les acteurs économiques œuvrent à sécuriser les carrières et parcours professionnels (Proposition 7c), à améliorer l'emploi des jeunes et des seniors (Proposition 7d).

PROPOSITION 7.a - Inciter et accompagner les entreprises pour la mise en œuvre de la nouvelle norme ISO 26000 relative à la responsabilité sociétale

Comme indiqué au chapitre III.4.2, la nouvelle norme ISO 26000 relative à la responsabilité sociétale des entreprises a été publiée le 28 octobre 2010.

Convaincu que les entreprises et les salariés tireront avantage de l'application de cette norme, le CESER souhaite que les acteurs économiques se saisissent des bonnes pratiques édictées dans cette nouvelle norme, et que les Chambres Consulaires mettent en place un accompagnement pour les entreprises qui voudraient les mettre en œuvre, comme cela est déjà le cas pour l'application d'autres normes.

PROPOSITION 7.b - Promouvoir et développer le dialogue social

Le dialogue social est un moyen d'action clef pour parvenir à un rôle et un fonctionnement des entreprises plus conforme aux bonnes pratiques du développement durable et de la responsabilité sociale des entreprises.

C'est la qualité du dialogue social qui permet de trouver des compromis construits et acceptés par les différentes parties prenantes (salariés, syndicats, patronat) au profit du développement et de la bonne marche de l'entreprise.

Passer des principes de la Responsabilité Sociale des Entreprises à l'action, c'est se donner les moyens de réduire les écarts entre ce qui est attendu du comportement de l'entreprise et ce qu'il est.

Pour atteindre ces objectifs, le CESER propose :

- **au niveau de l'entreprise que soit promu l'intérêt du dialogue social pour toute les PME,**
- **au niveau territorial que soit créées des « commissions paritaires territoriales » où pourraient être discutées notamment des conditions de développement de la formation professionnelle, de la sécurisation des parcours professionnels des salariés et des modalités de prise en compte de la santé au travail, la pérennité et le développement de l'emploi,**
- **au niveau régional que soit promue la représentation des salariés (instauration d'une représentation des salariés dans les Pôles de compétitivité, les clusters, les conseils d'administration d'entreprises...).**

Le CESER recommande au Conseil Régional d'organiser avec les partenaires sociaux une rencontre régionale pour débattre de ces sujets.

PROPOSITION 7.c - Sécuriser les carrières et les parcours professionnels

Le développement des compétences et des qualifications est une des composantes majeures de la sécurisation des parcours des salariés, au sein de l'entreprise, et en cas de chômage. Il est également un élément déterminant pour la compétitivité des entreprises.

Le CESER souhaite que les employeurs, les pouvoirs publics et les salariés investissent de manière continue dans le développement des compétences et des qualifications pour en augmenter le niveau général et les rendre davantage transférables. Il est nécessaire d'agir à tous les niveaux pour :

- **garantir à tous les salariés, notamment les moins qualifiés, la possibilité d'acquérir un socle de connaissances, de compétences et de certifications dans le cadre de la construction de leur projet professionnel,**
- **permettre aux salariés de voir leurs qualifications et leurs compétences reconnues notamment en terme salarial,**
- **permettre aussi aux salariés de pouvoir valoriser les compétences qu'ils ont acquises en travaillant, sans avoir systématiquement recours à une formation diplômante, y compris quand ils changent de poste ou d'entreprise (VAP, VAE).**

PROPOSITION 7.d - Améliorer l'emploi des jeunes et des seniors

Comme indiqué dans le texte de cet avis (voir chapitre I.3.2 Les PME et l'emploi), selon les sources CARIF-OREF, certains secteurs d'activité n'embauchent pas assez de jeunes ou de femmes, et ne conservent pas leurs salariés âgés.

Même si les entreprises industrielles embauchent généralement davantage de jeunes que les secteurs non industriels (voir chapitre I.3.2 Les PME et l'emploi), l'enjeu reste malgré tout de renforcer l'insertion des jeunes et d'assurer des formations qualifiantes permettant la promotion, et la mobilité. Or, selon les secteurs, seulement 0,2% à 2% des jeunes sont en formation continue.

Le CESER demande qu'un effort soit fait dans toutes les entreprises afin de faire face aux enjeux de l'insertion des jeunes et que soit établi un calendrier d'embauches de jeunes dans les filières stratégiques définies lors des état généraux de l'industrie¹⁵⁴.

Le CESER invite les PME à prendre en compte le vieillissement des salariés « au » et « par » le travail en s'inscrivant dans une démarche de prévention et en mettant en place une gestion des âges.

Même si l'indicateur de vieillissement en Midi-Pyrénées (cf paragraphe I 3.2) est très hétérogène selon les secteurs d'activités, il est essentiel de développer une approche intergénérationnelle de la gestion des compétences afin de favoriser le maintien dans l'emploi des seniors. Investir dans l'organisation du transfert de savoir-faire dans les entreprises, les branches et les territoires permettra de valoriser les compétences des salariés et d'anticiper les conséquences des départs à la retraite. Ainsi, le CESER demande que soit développé le tutorat dans les PME industrielles de Midi-Pyrénées.

Le CESER souhaite que les aides publiques tiennent compte des efforts réalisés en termes d'insertion des jeunes et de maintien dans l'emploi des seniors.

¹⁵⁴ Les 11 filières stratégiques : les services et technologiques de l'information et de la communication ; les éco-industries ; l'aéronautique, l'automobile, le ferroviaire, le naval, la chimie et les matériaux, l'industrie et technologie de santé, le luxe et la création, industries des biens de consommation et de l'aménagement, l'agro-alimentaire et les agro-industries

PROPOSITION N° 8 : ADAPTER LA LEGISLATION ET LA REGLEMENTATION

Les questions de législation et de réglementation, notamment en matière de fiscalité des entreprises, sont à caractère national et du ressort de l'Etat. Le CESER propose au Conseil Régional de se faire le porte-parole de ces questions et les députés et sénateurs élus de Midi-Pyrénées à s'en saisir.

Ainsi,

Pour améliorer les conditions de financement et la fiscalité des PME, le CESER propose quelques mesures, parfois techniques :

- revoir les codes NAF et leur utilisation pour prendre en compte les nouvelles pratiques en matière commerciale et accompagner l'innovation en ce domaine (Proposition 8a),
- généraliser la pratique des « bons de trésorerie contre garanties à transférer » (Proposition 8b),
- améliorer la pratique de la Mobilisation des Créances Nées à l'Exportation (Proposition 8c),
- rééquilibrer la contribution fiscale entre PME et Grandes Entreprises (Proposition 8d)
- instaurer des incitations fiscales pour le rachat des parts des capital-risqueurs (Proposition 8e),
- assurer une sécurité en matière fiscale (Proposition 8f).

PROPOSITION 8.a - Soutenir l'innovation commerciale

Si l'innovation est un des moteurs du développement des entreprises, elle doit se traduire dans tous les secteurs de l'entreprise, et notamment dans le secteur commercial. Ainsi, à côté de la vente classique de produits se développe le e-commerce, ou la vente de services associés à la mise à disposition du produit. De telles pratiques, et sans doute d'autres sont appelées à se développer dans l'avenir.

Du fait de ces modalités nouvelles de commercialisation, des entreprises se trouvent classées dans la nomenclature NAF dans des rubriques non industrielles, et ne peuvent à ce titre pas prétendre à certaines aides publiques fléchées vers les entreprises industrielles.

Le CESER recommande au Conseil Régional et à l'Etat d'être attentifs au contenu industriel des activités des entreprises qui sollicitent des soutiens publics en ne se basant pas uniquement sur les codes NAF.

Le CESER recommande également qu'une revue des codes NAF prenne en compte les nouvelles pratiques commerciales.

PROPOSITION 8.b - Généraliser la pratique des « Bons de trésorerie contre garanties à transférer »

Force est de constater que les banques suppriment année après année mais inéluctablement, le recours au financement du court terme par la loi DAILLY en orientant les PME/PMI vers des / ou leurs propres sociétés d'affacturage (factor).

Ce transfert de financement non seulement coûte plus cher aux entreprises mais grève leurs disponibilités initiales car les sociétés de factor ne débloquent que 90 ou 80 % du montant des créances, conservant en garantie le différentiel.

Par ailleurs les sociétés de factoring se réservent le droit de choisir les créances et associent également le montant débloqué sur les cotations et les plafonds des Sociétés d'assurance crédit, ce qui réduit encore considérablement les disponibilités des entreprises.

Il apparaît donc clairement que cette pratique réduit la mise à disposition des fonds de fonctionnement par les banques aux PME/PMI, tout en accroissant leurs propres garanties.

Dans la mesure où il paraît peu probable de pouvoir faire garantir, par quelque organisme que ce soit, des créances dont le montant varie en permanence, le CESER recommande que se généralise la pratique « des bons de trésorerie » à taux bonifiés calculés sur le besoin annuel, qui eux pourraient être contre garantis par une société de caution type Oseo, par le Conseil Régional ou par un fonds mutualisé.

PROPOSITION 8.c - Améliorer la pratique de la Mobilisation des Créances Nées à l'Exportation (MCNE)

La MCNE est largement utilisée par les PME/PMI dès lors qu'elle concerne des clients bénéficiant de la garantie COFACE.

Or, généralement, la clientèle propre aux PME/PMI à l'exportation présente les mêmes insuffisances financières que nos PME/PMI. Par voie de conséquence la COFACE est aussi frileuse, sinon plus réticente, à couvrir les en-cours de nos sociétés de garantie les plus connues.

Il s'ensuit que les PME/PMI ne peuvent assumer à la fois l'avance de trésorerie imposée par la LME sur les conditions de paiement et le financement de la mise sur le marché des produits manufacturés exportés.

Le CESER recommande donc dans un premier temps d'affiner et d'assouplir les critères d'évaluation des clients à l'exportation afin de positionner le plafond de crédit au niveau du volume du chiffre d'affaires prévisionnel annoncé par l'entreprise exportatrice, ce qui tendra à généraliser ipso facto la pratique des MCNE, quitte à COFACE à se faire contre garantir par OSEO ou tout autre structure une partie du risque encouru.

PROPOSITION 8.d - Rééquilibrer la contribution fiscale entre PME et grandes entreprises

Selon le Conseil des Prélèvements Obligatoires (CPO), les entreprises du CAC 40, versent en moyenne 2,3 fois moins d'impôts sur les bénéfices que les PME, un déséquilibre permis par les nombreuses niches, ou possibilités de dérogations, offertes par la fiscalité française (crédit d'impôt recherche, etc.). « La France a privilégié une stratégie de mitage de son assiette de l'impôt sur les sociétés », observe le Conseil. Ainsi, toute technique d'optimisation fiscale prise en compte, le taux implicite d'imposition, c'est-à-dire l'impôt effectivement payé rapporté au bénéfice net, n'est que de 8 % pour les sociétés du CAC 40, alors qu'il atteint 20 % pour les entreprises de moins de 500 salariés, et grimpe à 30 % pour celles de moins de 9 salariés. Le CPO a calculé que si les sociétés du CAC 40 payaient l'impôt selon leur capacité contributive, comme les PME, elles devraient régler 15 milliards d'euros, au lieu de 6,5 milliards actuellement, soit 8,5 milliards d'euros de ressources fiscales perdues pour l'Etat et les collectivités.

Cette politique fiscale profite principalement aux grandes entreprises qui, pour une bonne part d'entre elles, continuent d'afficher des taux de rentabilité à deux chiffres.

Le CESER propose de réorienter la politique fiscale en faveur du développement industriel des PME/PMI, notamment dans l'effort d'innovation et de R&D, la formation, ainsi que le financement des services et des infrastructures indispensables à l'aménagement du territoire.

PROPOSITION 8.e - Développer les investissements en instaurant des incitations fiscales pour le rachat des parts des capital-risqueurs

Dans une PMI en développement, où le chef d'entreprise a un projet de développement viable, celui-ci est souvent freiné par le manque de moyens financiers. Sa trésorerie et ses fonds propres ne lui permettant pas d'accéder aux crédits nécessaires, il doit se tourner vers des apporteurs de capitaux propres. Ainsi, en ayant recours à un apporteur de capitaux propres, le chef d'entreprise a le sentiment de perdre son indépendance, et nombreux sont ceux qui y renoncent. En effet, aujourd'hui ils considèrent cette démarche comme irréversible.

Bien que la sortie d'un capital-risqueur se fasse souvent par réduction du capital, le CESER recommande cependant à l'Etat d'instaurer les modalités permettant aux chefs d'entreprises, pour eux ou leurs salariés, de racheter (5 ou 7 ans après) prioritairement et dans des conditions de fiscalité avantageuses ces parts ou actions du capital-risqueur, lorsque celui-ci les revendra.

En accélérant sa décision de saut technologique, l'entreprise accélérera sa croissance et la création d'emploi, de richesses et de ressources fiscales pour l'Etat pendant 5 à 7 ans.

PROPOSITION 8.f - Assurer une sécurité en matière fiscale

Le CESER attire l'attention des élus sur le fait que les entreprises peuvent bâtir des stratégies de développement en tenant compte ou en s'appuyant sur des dispositifs et avantages fiscaux en vigueur au moment de l'établissement de leur stratégie. Or les lois de finances rectificatives, voire de nouvelles lois fiscales, risquent de modifier ces dispositifs et avantages, et donc de mettre en péril la stratégie de développement de l'entreprise.

Le CESER demande aux parlementaires de la Région que, par les textes législatifs, les entreprises puissent bénéficier d'une sécurité en matière fiscale, et qu'ainsi elles puissent développer leurs stratégies de développement sans risques additionnels dus à des dispositifs non pérennes ou à durée de validité incertaine.

PROPOSITION N° 9 : AMELIORER L'ATTRACTIVITE DES METIERS DE L'INDUSTRIE

En guise de conclusion, au-delà des principaux sujets abordés dans cet Avis (et notamment la primauté des hommes et femmes de l'entreprise, leurs compétences et qualifications, l'importance de l'innovation ; les questions du financement ; ...) et au-delà des propositions détaillées ci-avant, le CESER considère qu'il est nécessaire d'améliorer l'attractivité des métiers de l'industrie pour assurer des perspectives de développement de ce secteur¹⁵⁵.

Il s'agit de développer une image positive de l'industrie auprès des jeunes, et de leurs parents, afin qu'ils s'engagent dans des métiers valorisants ; le développement d'une culture scientifique et technique est à cet égard primordial, comme l'a souligné le récent Avis du CESER sur ce sujet¹⁵⁶.

Cependant l'attractivité ne relève pas de la seule image mais aussi des conditions de rémunération, de travail et d'emploi, du statut du travail salarié, des possibilités de progression de carrière qui doivent être améliorées significativement.

Aussi,

Le CESER propose

- **aux branches professionnelles de l'industrie de contribuer activement à la revalorisation des métiers de l'industrie auprès des jeunes, par exemple au travers de la « Charte académique éducation entreprise - découverte professionnelle » qui concerne le niveau du Collège, et qui a déjà été signée entre le Rectorat et de nombreuses organisations professionnelles et quelques associations pour informer les élèves sur les métiers et filières de formations,**
- **au Conseil Régional et à l'Etat d'intégrer ces aspects dans le CPRDF (Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles) en cours d'élaboration,**
- **aux acteurs sociaux de discuter de la mise en œuvre de ces conditions d'attractivité dans le cadre des commissions paritaires territoriales.**

¹⁵⁵ Voir aussi l'avis du DRIME dans le rapport de mutation n°1 « Investir dans les compétences et les réseaux »

¹⁵⁶ « La Culture Scientifique et Technique en Midi-Pyrénées » - Avis du CESR Midi-Pyrénées - 6 novembre 2009

Le CESER demande au Conseil Régional de prendre en compte les propositions du présent avis et ainsi de les inclure au mieux dans le SRDE 2011-2016 en cours d'élaboration, cela bien sûr dans tout ce que le Conseil Régional pensera utile.

GLOSSAIRE

ADEFPAT	Association pour le Développement par la Formation des Projets, Acteurs et Territoires
ADEPFO	Association de Développement des Pyrénées par la Formation
ANR	Agence Nationale de la Recherche
APRRTT	Appel à Projets Régional recherche et Transfert de Technologique
BCE	Banque Centrale Européenne
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAE	Conseil d'Analyse Économique
CAP	Certificat d'Aptitudes Professionnelles
CAS	Centre d'Analyse Stratégique
CBE	Comité du Bassin de l'Emploi
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminé
CDT	Cellule de Diffusion Technologique
CES	Conseil Économique Social
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CHSCT	Comité d'Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail
CIACT	Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires
CIF	Congés Individuel de Formation
CIR	Crédit Impôt Recherche
CIRVAD	Cercle Initiative et Réussite de la Vente à Distance
CNES	Centre National d'Études Spatiales
CNI	Conférence Nationale de l'Industrie
CPRDF	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations
CRCI	Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
CRI	Centre de Recherche et d'Innovation
CRIES	Comité Régional pour l'Information Économique et Sociale
CRITT	Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie
CTPCA	Centre Technique de la Conservation des Produits Agricoles
DATAR	Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et l'Attractivité Régionale
DDASS	Direction Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales
DGEFP	Délégation Générale à l'Empli et à la Formation Professionnelle
DIF	Droit Individuel à la Formation
DIRD	Dépense Intérieure de Recherche et de Développement
DIRDE	Dépense Intérieure de Recherche et de Développement en Entreprise
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DO	Donneur d'ordre
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt
DRIME	Dispositif Régional d'Information sur les Mutations Économiques
EDEC	Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences
EEN	Enterprise Europe Network
EIC	Euro Info Centres

ETI	Entreprise de Taille Intermédiaire
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le DÉveloppement Rural
FEDER	Fonds Européen de DÉveloppement Régional
FSE	Fond Social Européen
FSI	Fonds Stratégiques d'Investissement
FUI	Fonds Unique Interministériel
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GRH	Gestion des Ressources Humaines
IAA	Industries AgroAlimentaire
IDF	Ile-de-France
INPI	Institut National de la Propriété Industrielle
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
INSA	Institut National des Sciences Appliquées
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IRDI	Institut Régional de Développement Industriel
ISF	Impôt de Solidarité sur la Fortune
IUT	Institut Universitaire Technologique
LISBP	Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et Procédés
ME	Moyenne Entreprise
MPC	Midi-Pyrénées Croissance
MPE	Midi-Pyrénées Expansion
MPI	Midi-Pyrénées Innovation
NAF	Nomenclature d'Activités Française
NTIC	Notions de Technologies de l'Information et de la Communication
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
ONERA	Office National d'Études et de Recherches Aéronautiques
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
PE	Petite Entreprise
PFT	PlateFormes Technologique
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNB	Produit National Brut
R&D	Recherche et Développement
RH	Ressource Humaine
SCOP	Sociétés Coopératives et Participatives
SESI	Service d'Études et de Statistiques Industrielles
SMIC	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SPL	Systèmes Productifs Locaux
SRDE	Schéma Régional de Développement Économique
SRI	Stratégie Régionale de l'Innovation
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TPE	Très Petite Entreprise
TPF	Taux de Participation Financière
UPS	Université Paul Sabatier
UT1	Université Toulouse 1
VA	Valeur Ajoutée
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
ZIR	Zones d'Activité d'Intérêt Régional

EXPLICATIONS DE VOTE

Présentées par :

Odile LAURENT	Au nom de la CFDT
Bernard CASSAGNET	Au nom du Groupe Associations
Olivier DAMEZ	Au nom de l'Union régionale des SCOP
Gérard RAMOND	Au nom du 1 ^{er} Collège
Yannick LEQUENTREC	Au nom du Groupe CGT
Pierre GACHES	Au nom de la Chambre Syndicale des Industries Chimiques
Christian GASTON	Au nom du Groupe Force Ouvrière
Gérard CASSAGNE	Au nom du Groupe CFTC

**Intervention de Odile LAURENT
Au nom de la C.F.D.T.**

Mesdames, Messieurs,

La CFDT n'a jamais voulu séparer l'économique et le social tant elle considère qu'ils sont deux facettes indissociables du développement. A contrario, la crise démontre qu'une économie fonctionnant sur les seuls critères de rendement financiers met en péril la société tout entière. Les effets de la crise sur le tissu économique de Midi-Pyrénées ont été importants avec une perte entre 2007 et 2009 de plus de 6 000 emplois dans l'industrie, tous secteurs confondus y compris dans les secteurs phares de Midi-Pyrénées tels que la métallurgie, les équipements électriques ou les industries agroalimentaires.

La CFDT regrette que les impacts de la crise sur les PME-PMI n'aient pas été analysés. En effet, certains secteurs d'activité risquent d'être irrémédiablement touchés si des mesures en faveur d'une relance sectorielle ne sont pas prises rapidement.

Définir une politique industrielle régionale offrant toute sa place aux PME-PMI maillant le territoire de Midi-Pyrénées, voilà l'ambition de la CFDT qui souhaiterait retrouver dans le Schéma Régional de Développement Économique une stratégie industrielle répondant à cet objectif.

Ainsi, il eût été utile d'analyser plus finement les préconisations faites en termes de filières et leurs répercussions sur les PME-PMI régionales. En particulier, Midi-Pyrénées Expansion a identifié dix filières industrielles considérées comme les plus importantes, il manque à l'évidence le secteur agroalimentaire qui est constitué majoritairement de petites et moyennes entreprises et qui a la particularité de mailler le territoire régional. D'autres secteurs comme la chimie verte, les éco-industries ou le bois sont à questionner.

Ainsi, la CFDT souhaite que le CESER s'empare de cette question et traite dans ses prochaines auto-saisines des filières à consolider ou construire, comme il l'a déjà fait avec la filière bois.

La notion d'entreprise structurante qui a émergé des réflexions du CESER est incontestablement intéressante puisqu'elle transcende les filières, mais elle ne peut à elle seule constituer le socle d'une stratégie industrielle régionale capable de développer des emplois de qualité sur tout le territoire régional.

Seule la rencontre d'une part de filières structurées, d'entreprises dont le poids économique est important, dont la présence est essentielle à l'activité et à la vie d'un territoire, et d'autre part d'une politique sociale ambitieuse et renouvelée, est à même de pérenniser les PME-PMI existantes et de bâtir celles de demain.

Construire une nouvelle politique pour les PME industrielles régionales suppose d'accorder au dialogue social la place qui doit être la sienne au service de la cohésion sociale et du développement économique régional.

Forte de cette conviction, la CFDT approuve les propositions du CESER promouvant la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et le développement de la responsabilité sociale des entreprises. En particulier, la CFDT souhaite que la préconisation relative à la création de commissions paritaires territoriales permette de mettre en œuvre le plus rapidement possible et de façon flexible, les dispositions de la loi du 30 décembre 2010, y compris pour les entreprises de moins de 11 salariés qui jusqu'ici ne disposent pas de représentants de salariés élus.

La CFDT est consciente de la difficulté de certaines PME-PMI à trouver les moyens financiers adéquats pour réaliser leurs projets et, même si elle soutient l'idée d'un fonds régional de développement, se posera la question de la mobilisation de fonds au moment où les collectivités territoriales, et en particulier la Région, avec la réforme de la fiscalité, ont de plus en plus de difficultés à faire face à leurs obligations financières et à financer les projets relevant de leurs strictes compétences. Un tel fonds de développement économique nécessitera, de toute évidence, des partenariats financiers qui devront garantir les équilibres nécessaires à un maintien sur le long terme du contrôle par la Région des décisions stratégiques prises.

Il aurait été aussi intéressant d'analyser les conséquences pour une PME de garder son indépendance ou de s'adosser à un groupe ou bien encore de s'interroger sur les formes de structuration des entreprises sur une zone d'emploi. Ces questionnements pourront faire l'objet de réflexions futures dans nos prochains travaux.

Malgré les remarques qui viennent d'être formulées, **la CFDT votera cet avis.**

Intervention de Bernard CASSAGNET Au nom du Groupe Associations

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du CESER,
Messieurs les Présidents,
Mes chers collègues,

Quand la commission 2 du CESER s'est autosaisie en vue d'un avis « pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI », elle savait que la tâche serait ardue, mais pas à ce point. Je voudrais tout d'abord, au nom du groupe Associations, remercier Pierre MOLETTE, notre rapporteur, qui n'a pas eu la tâche facile, et remercier également Stéphane et Yamina qui ont dû remettre si souvent l'ouvrage sur le métier.

Tâche difficile et ardue pour les Conseillers ; difficile car il fallait définir les limites de cette étude ; ardue car il nous fallait arriver à un consensus et non à un pugilat du fait même de la représentation professionnelle de la commission et du groupe de travail. De plus, ce thème rebattu exigeait que nous soyons performants et novateurs.

Y sommes-nous arrivés ? Je serai tenté de dire oui en partie. Nous pensons avoir bien délimité le sujet, même si quelquefois nous avons oublié qu'il s'agissait de la PME-PMI, notre réflexion étant toujours polluée par les grands groupes.

Oui, si notre travail arrive à faire prendre conscience que la PME-PMI, voire la très petite entreprise, est confrontée aux mêmes exigences et mêmes contraintes sans avoir les mêmes moyens, tant humains que financiers, que les grandes entreprises qui pour la plupart d'entre elles sont gérées par des grands salariés. N'oublions pas que ce sont les PME-PMI qui génèrent le plus d'emplois et qu'il faut donc leur donner beaucoup plus de moyens et les accompagner dans leur développement jusqu'à ce qu'elles deviennent pérennes.

Il me semble que nous sommes arrivés au consensus, mais sûrement au détriment d'un franc parler des parties en présence, le politiquement correct ayant toujours été respecté. Trop souvent chaque partie campant sur ses positions. Vous comprendrez donc pourquoi il a été difficile, voire impossible, d'être totalement performants et novateurs.

Les préconisations qui en découlent n'ont pas toutes la pertinence souhaitée. Bref un travail rendu ce jour qui, nous l'espérons, sera pris en compte par les pouvoirs publics, les parlementaires et le Conseil régional.

Il convient de retenir quelques idées pour la Région ; une volonté plus forte d'accompagnement et d'aide à la PME-TPE.

Le Conseil régional peut se donner les moyens de soutenir les PME-PMI en Midi-Pyrénées :

- en aidant à mailler le territoire et à accompagner la sortie de crise, question que l'on se pose quand on se réfère au budget de cette année où l'on voit une baisse des dotations. Il est plus donné au maintien de la langue occitane que pour l'aide à l'exportation,
- en facilitant l'accès aux dispositifs existants, en soutenant la création et le fonctionnement d'un guichet unique pour toutes les entreprises, pas simplement pour celles qui doivent exporter,
- en promouvant une réelle adéquation entre la formation, qu'elle soit initiale ou continue, avec le monde de l'entreprise et en permettant ainsi un plus grand accès au travail pour tous. Aujourd'hui nombre de salariés des TPE-PME n'ont pas accès à la formation, car il

est difficile pour l'entreprise de se séparer de son salarié, ne serait-ce que quelques jours, voire quelques semaines.

La Région pourrait l'y aider en signant des conventions avec les OPCA par exemple ou avec tout autre partenaire.

Pour les institutionnels :

- par une plus grande réactivité et un plus grand professionnalisme des institutionnels en charge des dossiers.
- par la prise de conscience par les établissements bancaires de leur devoir vis-à-vis de la PME et de la TPE de l'économie régionale.

Enfin, il faut une réelle prise de conscience dans le monde de l'entreprise des droits, mais aussi des devoirs de chacun ; cette prise de conscience ne sera rendue possible que par le dialogue social.

Le groupe Associations et le troisième collège voteront cet avis.

Intervention de Olivier DAMEZ
Au nom de l'Union Régionale SCOP

Monsieur le Représentant de l'État,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

J'interviens ici en tant que représentant de l'Union régionale des SCOP.

J'aimerais dire mes remerciements à notre rapporteur Pierre MOLETTE, il a su sur une saisine difficile, et peut-être même un peu trop large quant à son sujet, animer les débats de façon constructive et équilibrée. Le sujet abordé a naturellement amené des controverses, des oppositions frontales, mais Pierre a toujours su sans les éviter nous faire aboutir à des propositions qui, dans l'ensemble, me paraissent constructives et sources de réflexion pour les élus régionaux.

Pourtant et j'ai eu l'occasion de le dire, j'aurais aimé que notre commission puisse faire peut-être un peu moins de propositions ou du moins puisse les prioriser, ce qui aurait permis à cette saisine d'être encore plus pertinente.

En effet, il y a dans ce document qui vient de nous être présenté quelques propositions qui me paraissent essentielles. Je voudrais en relever une parce qu'elle est sensible dans le monde de l'entreprise coopérative que je représente et qu'elle a été relevée à maintes reprises dans notre groupe de travail.

Il s'agit de la proposition 3-a intitulée « récréer un véritable fonds de développement régional ». Alors même que la Région a pris des initiatives réellement novatrices en matière d'aide au financement des entreprises et des SCOP en particulier, je pense comme la commission que l'IRDI est devenu un outil tout à fait classique de capital-risque, outil financiarisé à outrance, et qu'il n'est absolument plus un fonds de développement régional pour un vrai développement industriel de notre région.

J'en veux pour preuve partielle, j'en conviens, la frilosité, si ce n'est plus, avec laquelle ce fonds a accueilli jusqu'ici l'idée de participer en haut de bilan dans des SCOP. Il est vrai qu'intervenir dans ce genre d'entreprises citoyennes empêche d'oser même imaginer faire la culbute en termes de rémunération et que voir un dirigeant d'entreprise élu par ses salariés n'est pas très classique.

Ainsi le développement de la SCOP « SCOPELEC » basée à Revel, passée en vingt ans de 50 à 1 600 salariés et qui est un exemple lumineux de développement économique sur notre territoire, n'a jamais pu être accompagné par l'IRDI.

Serions-nous moins développeurs régionaux que la Caisse des Dépôts qui vient d'investir plus de 20 M€ ?

Enfin, j'aimerais dire aussi combien la méthode initiée par la Région pour élaborer le SRDE nouveau est exemplaire. Je suis sûr que cette exemplarité saura se servir des propositions de cette saisine que naturellement **je voterai**.

Merci de votre écoute.

Intervention de Gérard RAMOND
Au nom du 1^{er} Collège

Monsieur le Représentant de l'État,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Chers collègues et chers amis,

Nous voici arrivés au terme du chantier car c'est bien de cela dont il s'agit. Ce fut un travail laborieux et difficile de par la complexité du sujet à traiter, né tout autant de la diversité de nos entreprises que de l'étendue des domaines à investiguer afin de rendre un avis cohérent et harmonieux sur ce sujet qui en regroupant l'économie et le social détermine finalement nos conditions de vie, nos ambitions et nos espoirs de vivre dans une Société que chacun d'entre nous voudrait plus équitable.

Nous remercions tous ceux qui ont œuvrés dans le cadre de la Commission 2 : Le bureau, le groupe de travail, tous les conseillers et bien sur ceux qui ont suivi pendant de nombreux mois son élaboration:

Le Président Jean Louis ROBARDEY qui à l'issue de ce travail continuera à mettre son énergie au service de toutes nos entreprises qu'elles que soit leur taille,
Daniel THEBAULT qui lui a succédé,
Pierre MOLETTE notre rapporteur dont la discrétion et les compétences n'ont d'égales que sa ferme discrétion,
Notre chargé de mission Stéphane GAUTHIER dont la patience et le sourire parfois amusé sont les prémices d'une béatification imminente,
Nous n'oublierons pas bien sur notre secrétaire Yamina DUBOIS catalyse de notre commission 2.

Nous rendrons enfin un hommage appuyé aux représentants des salariés qui ont su enrichir les débats par des interventions et des propositions faisant ressortir combien les relations entre les petits patrons et les salariés étaient consubstantiels.

Mais comment aurait il pu en être autrement, quand l'on sait que plus de 80% des Etablissements du privé ont été créés par des salariés désireux de valoriser leur savoir et leur savoir faire pour donner un sens à leur vie et prendre à leur propre compte leur avenir.

L'état des lieux incontournable que nous avons été amenés à faire, à fait ressortir l'insuffisance de données cohérentes ou les PME/PMI qui représentent 84% de l'emploi sont diluées dans des analyses macro économiques qui nous ont amené parfois à nous poser la question de savoir si elles ne sont pas qu'un mirage, pour nos analystes et ceux qui nous dirigent.

Chemin faisant, force est de constater qu'il semblerait que ce soit ce que nous avons appelé la crise qui a mis en évidence que le tissu économique et social de notre pays et de notre Région était innervé par les PME/PMI et qu'elles étaient le moteur de notre économie et de l'emploi.

C'est la raison pour laquelle méconnues, la grande majorité des mesures financières, fiscales, sociales et environnementales portées par les grandes entreprises sont le plus souvent inopérantes et inadaptées pour nos PME/PMI.

Dans le même temps assujetties aux mêmes contraintes administratives, financières, fiscales, sociales et environnementales que les grandes structures et confrontées aux mêmes exigences du marché, elles consacrent leur énergie plus à se dépêtrer du carcan des règles et règlements quotidiens en tous genres plus qu'à se consacrer à leur cœur de métier, souffrant cruellement de ne pouvoir innover, se développer par des financements accessibles et préserver leurs compétences par des formations adaptées à leur taille.

C'est ainsi qu'on en est même arrivé à se poser la question outrancière de savoir si finalement les freins à la croissance de nos PME/PMI ne viendrait pas plutôt de la compétence et des capacités de gestion de ces petits patrons incapables de conforter leurs fonds propres et assurer leurs besoins de trésorerie.

Il va de soi que si les Etats généraux de l'industrie n'ont pas su apporter de réponses satisfaisantes ni appropriées aux besoins de nos PME/PMI, L'Avis sur lequel nous aurons à nous prononcer aujourd'hui ne pouvait prétendre répondre à tous les questionnements ni à tous les problèmes qui leurs sont attachés.

Mais en mettant enfin en lumière la problématique des PME/PMI telle que la vivent et la ressentent nos Chefs d'Entreprises et nos salariés, il aura l'avantage d'être le révélateur et le témoin à partir duquel plus personne ne pourra dire qu'il ne savait pas.

Même si notre analyse peut paraître parfois sévère voire excessive, il n'en demeure pas moins qu'en Région, dans le périmètre de ses compétences, nombreuses sont les initiatives et les mesures qui ont été prises en vue de répondre aux besoins spécifiques de nos PME/PMI.

Si la Région a bien su rassembler ce qui était éparé dans un « Contrat d'appui », en rejetant la création « d'un guichet unique » et en privilégiant exclusivement le montage et le traitement des dossiers par télé traitement elle a réduit considérablement la lisibilité et l'efficacité des dispositifs judiciaires qu'elle a initiés et qui auraient été propres à apporter des réponses individuelles appropriées à chaque entreprise.

La commission a su stigmatiser ce manquement dans sa proposition N°5.

Les financements classiques qui sont la pierre d'angle de la création et du développement des PME/PMI demeurent toujours, malgré nos gesticulations, dans le champ du « je t'aime moi non plus » orchestré et régimenté par nos partenaires financiers incontournables.

Quant au financement de l'immatériel qui prend de plus en plus d'importance et qui est devenu désormais indispensable pour prendre de nouveaux marchés et rester concurrentiels, il se cantonne dans « l'univers des sourds muets » .

Bien que nous ayons conscience que la marge de manœuvre de la Région reste étroite et que ce problème là ne peut trouver une réelle solution dans les seules aides régionales, la commission s'est essayée à proposer des mesures aussi louables que réalisables dans sa proposition N° 3.

Si la Région n'est pas en capacité de répondre aux attentes d'un aménagement d'une fiscalité désuète, inéquitable et souvent incompréhensible, la commission préconise dans son chapitre III-5 sur La Fiscalité des PME une série de mesures qui tiennent du bon sens et de l'équité et qui participeraient plus particulièrement au renforcement des fonds propres, aux mutations, aux transmissions et à l'innovation sans bouleverser pour autant l'équilibre des comptes de la Nation.

En préconisant dans sa proposition 4-b la création « d'une maison de l'exportation » réunissant l'ensemble des acteurs des entreprises voulant se lancer à l'exportation (chambres consulaires,

IMP, UbiFrance, Coface et Oseo), la commission regroupe ainsi les moyens techniques et financiers permettant de traiter, de valider et de finaliser avec les entreprises leurs projets de développement sur les marchés extérieurs.

Enfin, la commission a su trouver les pistes consensuelles favorisant le dialogue social, l'information des salariés et poser les jalons d'une société solidaire ou le gagnant/gagnant et le donnant/donnant laisseront la place à :

Un vivre ensemble pour vivre mieux !

Le 1^{er} Collège votera donc favorablement cet avis.

Intervention de Yannick LEQUENTREC
Au nom du Comité Régional C.G.T.

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Le groupe CGT a fortement soutenu le choix de cette saisine « pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI ». Il faut mentionner que le choix de cette saisine a déjà été une lutte. Pourquoi ?

- parce que les PME occupent une place majeure dans le paysage des entreprises de Midi-Pyrénées ;
- parce qu'elles contribuent au développement équilibré de l'activité économique, notamment industriel sur tout le territoire, et à ce que les salariés puissent vivre et travailler en région ;
- parce que trop souvent les problèmes spécifiques qu'elles rencontrent sont ignorés au profit des grandes entreprises ;
- parce que les salariés y ont des conditions d'emploi, de travail et de représentation qui doivent être améliorés de façon significative.

Une fois ces motifs rappelés, cette saisine nous satisfait-elle ? Attention dissonance phonétique bientôt... Je vais dire oui et non ! Oui car elle a pris plus ou moins en compte certaines préoccupations fortes portées par la CGT. Pierre MOLETTE les a présentées :

- organiser une sous-traitance de coopération,
- créer un pôle financier public régional,
- rééquilibrer la contribution fiscale entre les PME et les grandes entreprises,
- informer les salariés et leurs représentants sur l'attribution des aides publiques,
- mettre en place des GPEC offensives sectorielles territoriales,
- promouvoir et développer le dialogue social,
- mettre en place des centres de recherche et d'innovation décentralisés en lien avec les filières.

Nous parlons toutefois d'une plus ou moins grande prise en compte de nos préoccupations, car, pour aussi importantes que soient ces propositions à nos yeux, les plus significatives ont vu leur portée se réduire singulièrement après quelques débats animés mais qui sont restés cordiaux et quelques réécritures. C'est ainsi que le pôle public financier régional n'est plus que l'objet d'une réflexion qui s'engage, l'information des salariés et de leurs représentants n'est jamais qu'une proposition consistant à rendre la législation effective. Il en va de même des commissions paritaires territoriales inscrites dans la loi, cela a été rappelé. Le dialogue social quant à lui se résume à la recommandation d'organiser une rencontre territoriale.

Ces reculs sont dus au collège employeurs qui continue de camper sur la doctrine libérale de la concurrence libre et parfaite, source de profits qui, plus tard, bien plus tard, peut-être, va créer des investissements et des emplois. Je cite un extrait du texte « *une entreprise ne peut participer valablement à son propre développement et à la chaîne économique que si elle fait du profit* » page 65. Ah bon ! Pourquoi donc des entreprises qui font du profit ferment-elles ? Pourquoi licencient-elles ? Que devient leur développement ? Que devient l'activité économique ? Que deviennent les emplois ?

On voit bien que le profit érigé comme un dogme ne profite qu'à toujours plus de profit, mais pas aux salariés, pas aux territoires et encore moins aux PME, maillon faible de la chaîne. Le collège 1, MEDEF en tête, devrait comprendre qu'on ne peut plus soutenir ces veilles recettes, car elles ne marchent pas. Loin de nous sortir du marasme, elles sont la cause de la crise !

Cette saisine ne nous satisfait pas sous bien d'autres aspects ; on constate en effet de nombreuses insuffisances concernant les réflexions développées dans le corps du texte.

Si la question de l'accès des PME au crédit est posée, celle de la financiarisation de l'économie n'a pas été mise en cause alors qu'elle est source de contraintes supplémentaires pour les PME et TPE qui servent avec leurs salariés de variable d'ajustement. Aucune leçon n'a été tirée de la crise dans laquelle cette financiarisation a plongé de nombreux pays.

Le rôle des banques et autres organismes de crédits n'a guère été approfondi. En fait en Midi-Pyrénées, si l'on en croit la saisine tout semblerait aller pour le mieux. Nous regrettons ainsi la pauvreté du débat quant à l'urgente nécessité de création d'un pôle public financier régional rassemblant les établissements financiers implantés en région, Banque de France, Caisse des Dépôts... ainsi que les institutions créées généralement provisoirement par l'État pour assurer des financements spécifiques.

De par leur ancrage territorial, les composantes du pôle public financier régional peuvent jouer un rôle déterminant en contribuant à la mise en place et au financement des fonds régionaux pour l'emploi et le développement solidaire des territoires. Ce pôle financier public pourrait permettre à la puissance publique d'orienter les choix accès sur la satisfaction des besoins sociaux et économiques et de soutenir, à travers le SRDE, un véritable plan régional de relance économique et sociale.

La question du manque d'investissement, pas seulement en R&D, n'a pas été traitée, notamment en ce qui concerne les PME vieillissantes. Ce constat est particulièrement préoccupant lorsqu'il s'agit d'entreprises structurantes pour un territoire. Rappelons que le sous-investissement des PME ne peut être relié à un défaut de rentabilité. C'est d'autant plus vrai que sur les quinze dernières années, la rentabilité d'exploitation de l'ensemble des sociétés non financières s'est légèrement améliorée et ce, grâce à la baisse des taux d'intérêt, leur profitabilité s'est nettement accrue.

Comme les autres entreprises, les PME se désendettent, accroissent les dividendes et augmentent leurs fonds propres. Plus que les autres entreprises, elles accumulent une trésorerie qui se substitue à des concours bancaires en forte baisse et qui sert moins à épargner en vue de l'investissement qu'à faire face à d'éventuels chocs négatifs.

Par ailleurs, la tendance à centrer les stratégies d'entreprises sur la compétitivité prix (baisse du coût du travail) aux dépens de la compétitivité hors prix basée sur la recherche et l'innovation, les qualifications, et les compétences, est restée au stade du constat. Le dogme de la baisse du coût du travail qui fait l'impasse sur la forte productivité qu'auraient les salariés français n'a pas été interrogé alors qu'il pèse lourd sur les salariés des PME. Si par certains aspects ces salariés peuvent apprécier de travailler dans une entreprise à taille humaine, par d'autres aspects nombreux leur situation est loin d'être brillante, car en l'absence d'instances de représentation du personnel ils sont souvent moins formés, moins rémunérés, moins protégés et plus précaires. Cet état de fait leur nuit particulièrement, mais il nuit aussi au développement de ces mêmes entreprises.

Enfin, le fait que le dialogue social apparaisse en dernier point de la saisine atteste du peu de considération et surtout des résistances patronales à s'inscrire dans un système de relations professionnelles rénové, y compris même à intégrer des droits sociaux du 20^{ème} siècle.

Il nous aura fallu dépenser beaucoup pour avancer de quelques petits pas qui sont insuffisants pour instaurer une véritable démocratie dans les entreprises et pour que les salariés puissent accéder, ce n'est pas un gros mot, à la citoyenneté économique.

Si diriger une entreprise implique bien sûr de prendre des décisions, dans une société avancée cela n'implique pas que le chef d'entreprise puisse à lui seul faire les questions et les réponses en laissant de côté tout le collectif de production.

Sur ce point, on en est encore au mythe d'une économie de marché opprimée par l'État, par les lois sociales, par les charges et par les salariés trop revendicatifs alors qu'en réalité l'économie de marché est subventionnée par le contribuable, on s'en est aperçu ces derniers temps, dont les salariés, et que les entreprises refusent tout contrôle sur les subventions qu'elles reçoivent.

Au total, nous demeurons convaincus toutefois qu'il fallait faire cette saisine, mais nous mesurons le chemin qu'il reste à parcourir pour poser les bases d'une véritable alternative de développement économique et social centrée en priorité sur les femmes et sur les hommes et sur la réponse à leurs besoins. Notre région prend ainsi un retard certain vis-à-vis d'autres régions, il aurait pu en être autrement, c'est pourquoi **la CGT s'abstiendra**.

Intervention Pierre GACHES
Au nom de la Chambre Syndicale des Industries Chimiques

Le hasard faisant bien les choses, je passe après la CGT que j'ai connue d'ailleurs beaucoup plus constructive qu'à présenter des contrevérités et des caricatures.

Monsieur le Représentant de l'État,
Monsieur le Président,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, le thème de la stratégie industrielle en Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI est central car complété par l'approche de celle des grandes entreprises et des TPE, il constitue la source de création de richesses sans laquelle aucune politique sociale et environnementale n'est soutenable.

Cette préoccupation permanente de la prospérité de nos entreprises et des hommes qui les portent est le fondement de la prospérité de chacun pour demain.

L'économie est faite d'hommes et de nature, les deux composantes sont cycliques ; il est normal que leur conjonction soit cyclique. Il y a lieu d'intégrer dans nos stratégies l'existence cyclique de cette crise. Même une qualité poussée à son extrême devient un défaut, c'est un mécanisme de ce genre qui anime les bulles spéculatives. Il y a lieu de les identifier et de se prémunir au mieux contre l'inévitable création de bulles spéculatives et leur éclatement.

La compétition entre les pays, entre les entreprises, est rude, car chacun aspire légitimement à améliorer ses conditions de vie. Comment en sports une équipe peut-elle gagner si elle n'est pas soudée autour d'un projet ou d'une culture partagée ? Il en va ainsi dans chaque entreprise, mais aussi au niveau d'une région, d'un pays. On a beaucoup de travail.

Quelles sont ces valeurs que nous devons partager selon moi pour que notre économie soit performante ? Le long terme, la responsabilité économique et sociale, le progrès partagé, la croissance durable, la confiance en la capacité des hommes à faire face au challenge, la confiance en demain et le rôle des États pour se faire respecter de tous, y compris des multinationales et intervenir quand c'est nécessaire et lorsque personne d'autre n'a la capacité de le faire spontanément.

Pour notre région, il faut encourager le développement de cette culture commune, partagée, que l'on peut fonder sur une analyse structurée de nos succès et de nos échecs passés et créer en cela une courbe d'expérience. Il faut développer la dimension stratégique dans la conduite de nos PME significatives et qu'elle soit le plus en phase avec les intérêts régionaux.

L'étape aboutie du développement d'une PME est son accession au statut d'entreprise intermédiaire. Ce type d'entreprise qui fait tant défaut à la France car elle intègre les fonctions nécessaires à la plénitude de fonctionnement des entreprises qui leur permettent de devenir à leur tour structurantes en intégrant entre autres une dimension internationale.

Le monde ne bouge plus, il se transforme dans tous les domaines ; la réflexion va être anticipative et l'action qui en découle menée avec rapidité. L'ingénieur, le technicien, l'ouvrier, la production, sont les fondamentaux d'une économie. Comme dans la répartition des richesses économiques créées depuis dix ans, le terme ingénieur a été usurpé par la finance au détriment de la production, chacun doit reprendre sa place.

Tous les grands thèmes des aides et des mesures de soutien aux entreprises ont été balayés depuis longtemps et malgré tous ces dispositifs existants, bien sûr à améliorer ou à compléter, la croissance globale risque de rester faible et l'emploi en stagnation.

Les exportations, indicateur fiable de la compétitivité et de la capacité d'innovation, sont en déclin relatif. La puissance asiatique s'appuie aujourd'hui tout autant sur des coûts de travail faibles que sur des masses financières qui permettent l'investissement et qui apportent du revenu. L'Asie est aujourd'hui capable de surpayer les matières premières, le matériel et les machines.

Aussi en termes de priorité, il faut aujourd'hui se concentrer sur des éléments clés de désendettement ; comment dans une famille aider le membre en difficulté quand tous les membres sont eux-mêmes extrêmement endettés ?

- la stratégie,
- la compétitivité avec au premier chef l'innovation sous toutes ses formes, mais aussi le coût global du travail pour l'entreprise, ce qui est totalement différent du net perçu par salarié,
- s'attaquer aux mécanismes d'optimisation fiscale qui évite l'impôt et surtout les choix qui entraînent les entreprises et les particuliers à les utiliser. Il faut ici s'attaquer aux causes plutôt qu'aux symptômes,
- enfin aux attitudes et aux comportements qui laissent transparaître l'affectio societatis d'un corps social pour l'entreprise et le développement économique. Cela ne coûte pas beaucoup d'argent et cela peut être drôlement efficace. L'acceptation sociologique des activités industrielles et des équipements structurants est à ce titre exemplaire.

Pour conclure, au cours des travaux je me suis pris à rêver d'identifier une entreprise régionale qui pourrait représenter « l'idéal » et servir d'exemple. J'ai posé la question à mes collègues en commission. Je la pose aujourd'hui à chaque membre de notre assemblée. Aujourd'hui et en plus à Castres, la réponse s'impose : les laboratoires Pierre FABRE ! Merci.

Intervention de Christian GASTON
Au nom de F.O

Monsieur le Représentant de l'État,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Pour Force Ouvrière, la face la plus visible du mauvais état de santé de l'industrie en Midi-Pyrénées reste l'hémorragie d'emplois industriels constatée et amplifiée par la dernière crise systémique dont on n'est pas toujours en capacité de mesurer toutes les conséquences induites.

De manière globale, cet avis reste partial et semble trop concentré sur l'établissement d'un catalogue d'analyses méthodologiques au service des entreprises afin qu'elles soient mieux armées pour capter un maximum d'aides publiques tout en utilisant le Conseil régional comme un levier financier.

Pour Force Ouvrière, il est surprenant de voir les entrepreneurs qui vilipendent sans arrêt l'État et le poids qu'il représente dans les finances publiques et les trésoreries d'entreprises, réclamer toujours davantage de l'État et de la Région, notamment en matière de trésorerie.

Pour autant, il est constant que les PMI sont pénalisées par la différence d'accès aux dispositifs d'aide fiscale par rapport aux grandes structures industrielles.

Par ailleurs, s'il est bon de jeter un œil sur notre voisin allemand, car il réussit mieux que nous à conserver son niveau d'emploi et l'exportation, il convient toutefois de ne pas le faire qu'avec le viseur braqué sur la fiscalité directe ou indirecte, car nos « cousins germains » ont fait d'autres choix en matière d'investissement, de soutien à la recherche et à l'innovation, et par conséquent au maintien d'emplois.

Sur ce point, l'insécurité juridique valant pour tous, il paraît opportun, voire vital, que nos parlementaires s'emparent de la question et fassent une proposition de loi qui protégerait les entreprises sur les changements de règles en cours d'exercice. Si le crédit d'impôts recherche semble satisfaire le plus grand nombre, cette mesure représente selon nous un risque de désengagement de l'État pour qui, il est plus facile de mettre en œuvre des crédits d'impôts plutôt qu'une véritable politique industrielle et de recherche publique comme nous l'indiquions déjà dans l'avis sur l'innovation en Midi-Pyrénées.

Sur l'impérieux besoin de connaissances par les acteurs économiques de données statistiques régulières et fiables quant à la situation de l'industrie régionale, afin de mieux définir et impulser des politiques économiques à mettre en œuvre, tendant à conserver, voire à développer, les emplois dans les territoires.

S'agissant de la création d'un observatoire de la réussite et des échecs, Force Ouvrière considère qu'il serait plus opportun de se pencher sur ce qui ne fonctionne pas ou mérite d'être amélioré dans les structures existantes, mais nécessite davantage de moyens.

Dans le cadre du dialogue social, Force Ouvrière rappelle qu'il existe déjà des organismes paritaires, COPIRE, ORST, Office régional de la santé au travail, les commissions paritaires départementales. Par ailleurs, si Force Ouvrière milite pour restituer des IRP dans toutes les

entreprises où cela est possible, elle est par contre plus réservée quant à l'initiative qui consiste à créer des pseudo-instances représentatives du personnel qui seront uniquement élues sur leur sigle syndical.

Sur le thème de l'harmonisation des filières, le développement d'actions collectives et l'intelligence économique, nous craignons fort qu'il ne reste qu'un vœu pieux tant l'expérience quotidienne démontre une individualité et une concurrence exacerbée entre elles. La concurrence organisée entre les directoires vient d'ailleurs renforcer ce sentiment.

FO souhaite que le système bancaire dans sa globalité joue pleinement son rôle en aidant, conseillant, accompagnant financièrement les projets des entreprises afin qu'elles développent des emplois d'aujourd'hui et de demain ainsi que de véritables ETI.

Le groupe FO partage pleinement l'intérêt porté dans l'avis sur la transmission des entreprises y compris par la reprise par les salariés en s'appuyant sur les structures existantes, notamment MPI. Il nous paraît opportun d'aider les PME afin qu'elles soient en mesure d'exporter, car les organismes existants ont dérivé dans leurs pratiques et se comportent davantage en banques classiques.

Par ailleurs, nous invitons la Région à réfléchir à la concentration de son effort financier ou à la simplification de mobilisation des fonds publics dans les territoires qui sont devenus ou deviennent des déserts économiques. Pour autant, FO revendique que toutes les aides accordées le soient sous conditions, notamment en termes d'engagements sociaux.

Selon nous, le travail réalisé, tant en commission qu'en groupe de travail, a permis grâce aux sept grands thèmes principaux qui s'adressent au Conseil régional, mais aussi aux différents acteurs du développement économique de prendre en compte les remarques des différents groupes.

Pour autant, la situation des salariés de manière générale et de l'emploi sur l'ensemble du territoire de Midi-Pyrénées n'est pas suffisamment mise en exergue alors qu'ils sont le moteur du développement de l'économie dans notre région.

En conclusion, même si selon nous cet avis est déséquilibré, il s'est bonifié au fur et à mesure des débats y compris lors de la séance d'amendements,

C'est pourquoi le groupe F.O le votera.

Intervention de Gérard CASSAGNE
Au nom de l'Union Régionale CFTC

Monsieur le Représentant du Préfet,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs,

Les économies occidentales sont dans la tourmente mondiale. La guerre économique et financière est ouvertement déclarée entre chaque pays chaque région. C'est pourquoi au-delà des grands groupes le tissu des PME-PMI reste primordial pour l'environnement économique régional et son territoire. Leur création et leur développement est un point essentiel pour donner du travail dans les différents bassins d'emploi et donner un espoir en particulier aux jeunes arrivés en fin de scolarité.

Pour les PME-PMI, notamment en Midi-Pyrénées, leur croissance et leur pérennité passent certes par le dynamisme innovation, mais pour un certain nombre d'entre elles par une taille critique propre à leur marché. Cela peut passer par la mise en commun de moyens coûteux, une équipe commune pour la recherche et le commercial, voire une fusion. Toutes les enquêtes le démontrent ; au-delà d'une certaine taille, les moyens permettent une dynamique et une croissance plus rapides. La taille permet d'avoir une meilleure surface financière, une meilleure capacité d'innovation, une politique commerciale et marketing plus aboutie, sources possibles de nouveaux marchés, une meilleure écoute des besoins des clients et pour certains de meilleures capacités pour l'exportation.

Chaque PME-PMI est bien souvent une aventure humaine entre, d'une part un des dirigeants, le plus souvent propriétaires de leur entreprise, et d'autre part des salariés qui s'investissent quotidiennement dans leur travail.

Pour la CFTC, le respect, l'écoute, le dialogue et le partage équitable de la richesse de l'entreprise doivent rester le moteur de cette vie en commun et s'ils ne sont pas à eux seuls suffisants pour rendre durable cette aventure, ils n'en restent pas moins indispensables.

Dans cet avis, les propositions sont regroupées en neuf familles et si elles ont toutes à des degrés divers leur importance, vous comprendrez que pour le 2^{ème} collège et la CFTC en particulier, celles contenues dans la 7^{ème} famille sont importantes dans la mesure où elles s'adressent aux relations humaines dans l'entreprise et la vie des salariés. Beaucoup de ces propositions se retrouvent d'ailleurs dans le statut du travailleur qui avait été établi par la CFTC en 2005 et qui reste d'actualité. Nous sommes conscients que notre assemblée est consultative, mais la CFTC souhaite vivement que nombre de propositions, notamment celles de la 7^{ème} famille, deviennent une réalité.

La CFTC se prononce favorablement sur cet avis.

Je vous remercie pour votre attention.

